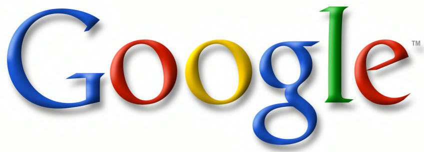
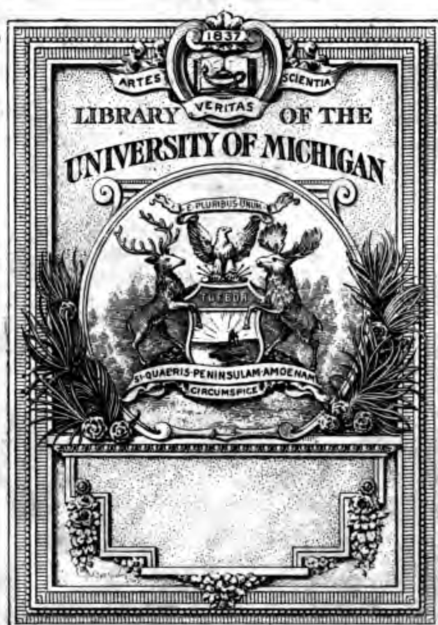
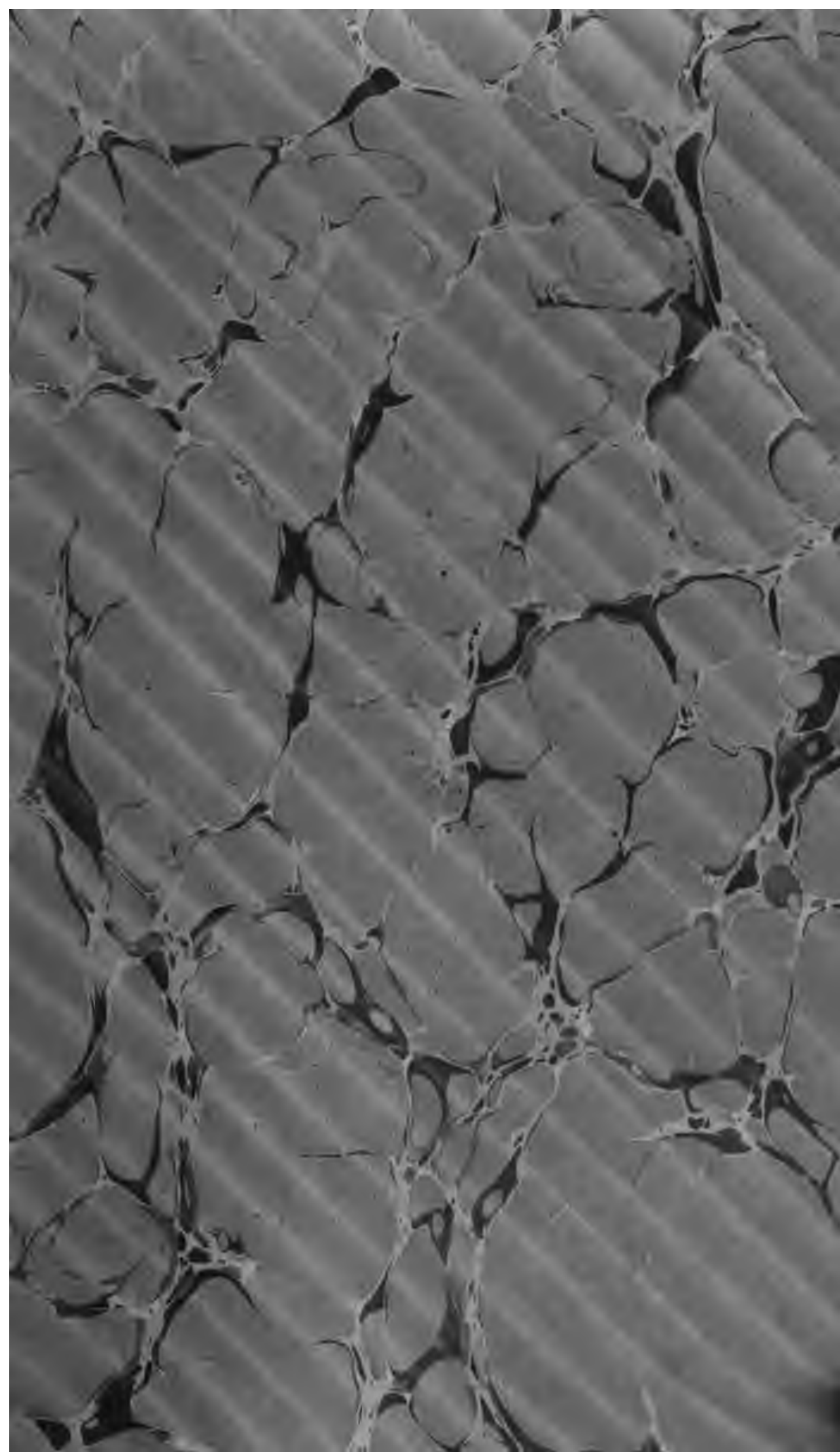



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE





HISTOIRE

CONTEMPORAINE

TRANSFORMATION POLITIQUE & SOCIALE

DE L'EUROPE

PAR

LE PRINCE LUBOMIRSKI

I



PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1889

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

DU MÊME AUTEUR

Format grand in-18

JÉRUSALEM	1	vol.
AUTOUR DE JÉRUSALEM.	1	—
RELIGION NOUVELLE	1	—
TSAR, ARCHIDUCHESSE ET BURGRAVES.	1	—
FONCTIONNAIRES ET BOYARDS.		
I. TATIANA.	1	—
II. SCHELM	1	—

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 25566-10-8.



HISTOIRE CONTEMPORAINE

I



PRÉFACE

J'ai entrepris d'écrire l'histoire de la transformation politique et sociale de l'Europe. J'assume, je le sais, une lourde tâche. Nous traversons une époque troublée. Le rôle de l'historien est difficile. Depuis 1850, les événements se sont précipités avec une rapidité dont on retrouverait à peine l'exemple dans la chute de l'empire romain. De 1648 à 1850, la carte de l'Europe n'a presque pas varié. Le partage de la Pologne y a apporté, dans le courant de ces deux siècles, l'unique modification importante. L'agrandissement extraordinaire de la Russie s'opérait — l'annexion de la Courlande et de la Finlande mise

à part — aux dépens de pays exclus du monde civilisé et dont la désagrégation ne dérangeait pas l'équilibre général. L'annexion, au préjudice du Danemark, de la Norvège à la Suède, fut un changement de dynastie plutôt qu'un événement politique. La tourmente napoléonienne a laissé, après son passage, les choses dans leur état antérieur. Un étudiant pouvait presque, en 1850, apprendre l'histoire et la géographie sur une carte dressée au XVIIe siècle[1].

Aujourd'hui, tout est changé, modifié, déséquilibré. Il m'a paru utile et profitable à l'instruction des générations qui suivront la nôtre, de condenser dans un aperçu général les causes et les effets de cette transformation. C'est toutefois à partir de 1870 seulement, que, spectateur désintéressé du grand drame

1. Les modifications à apporter se bornent à la disparition de petits États comme Venise, Florence, Gênes; à la perte par la Suède de ses possessions continentales; à l'élévation de la Prusse; à la Corse perdue et reconquise par la France; à la formation de la Grèce, etc., toutes insignifiantes, et ne nuisant pas à l'équilibre.

social qui se déroule devant moi, j'ai pu observer utilement et raisonner les événements. En 1850, j'étais trop jeune : de 1860 à 1870, absorbé par d'autres préoccupations. Obligé d'emprunter aux écrits et aux souvenirs de témoins plus âgés ou moins distraits les appréciations relatives à cette période, je crains que mon travail ne s'en ressente, et je prie le lecteur d'excuser les lacunes de mon œuvre. Depuis 1870, je me suis voué à l'étude religieuse, sociale et politique de mon époque.

Je raconterai l'histoire de tous les peuples, mais je me servirai de ma patrie comme point de départ et de comparaison. Plus mal partagé en cela quo la majorité des hommes, je ne puis employer le mot Patrie, sans explication préalable. Mon pays, c'est la France. Polonais d'origine, je suis devenu Français à l'âge de trente-cinq ans, mais, si j'en excepte mes premières années passées à la cour ou au service de la Russie, j'ai habité pendant toute ma vie active la France qui

m'a recueilli, soutenu, protégé, au moment où, orphelin de famille et de patrie, sans pain ni abri, livré aux hallucinations suggérées par la misère à un homme qui n'avait jamais connu le besoin, je sentais des pensées de suicide hanter mon cerveau enfiévré.

L'amour que je porte à la France est si profond qu'il a effacé de mon cœur les sympathies et les haines de ma première origine.

Puis-je croire sans présomption que je saurai remplir ma tâche d'historien avec plus d'impartialité qu'un Français de naissance? Je le pense en toute sincérité. Je n'éprouve ni rancune du passé, ni colère contre le présent. Français de fraîche date, je ne me sens l'esprit influencé ni par les regrets, ni par les espoirs issus de la comparaison avec d'autres temps. Libre de tout engagement[1], je n'appartiens à aucun parti. Si mes sympathies penchent d'un côté, il suffit d'un raisonnement

1. Un engagement ressemble à un serment; il entraîne à la fidélité : loin de moi d'approuver les renégats; mais entre la fidélité et la conviction il y a un abîme.

[redacted]

ou d'un incident pour les remettre en équilibre. Ma religion politique ne s'est jamais élevée jusqu'à la foi[1]. Le mot *principe* m'est inconnu ; je le confonds à dessein avec son synonyme le *parti pris*. Je ne mesurerai ni le blâme, ni la louange aux divers partis qui se disputent le pouvoir en Europe. Mes appréciations n'auront qu'un objectif : le bien de la France et de l'humanité, tel que je le comprends.

Loin de moi, cependant, de me croire infaillible. Mes convictions peuvent reposer sur des erreurs ; elles sont au moins sincères et désintéressées. Que ceux dont je pourrais blesser involontairement l'opinion, veuillent bien me tenir compte de cette déclaration.

Prince J. Lubomirski.

1. Si, en politique, le terme « élevé », employé dans cette occasion, n'est pas un contresens.

INTRODUCTION

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'EUROPE EN 1850

La grande idée révolutionnaire propagée par la France, à la fin du siècle dernier, n'ayant pas réussi à produire une commotion suffisante pour renverser l'édifice politique et social, profita des forces amassées pendant trente années de paix, pour imprimer, à la vieille masure européenne, au milieu du siècle, une nouvelle secousse, plus efficace à mon sens, que la première. De 1847 à 1850, les esprits n'étaient sans doute pas aussi exaltés qu'en 1789; en revanche l'arbre révolutionnaire, entré plus profondément dans le sol, avait étendu ses racines. Aucun pays n'échappa à cette ramification, et tous s'en ressentirent. La France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Tur-

quie même en éprouvèrent les effets. Néanmoins, ces effets ne furent pas identiques partout; tel peuple soumis depuis des siècles au régime monarchique absolu, résolut de limiter le pouvoir du monarque, en l'astreignant aux règles parlementaires; tel autre, qui avait déjà essayé d'un système représentatif et libéral, songea sérieusement à se donner un maître. Ces effets différents d'une même cause nous prouvent que l'Europe n'est pas mûre pour l'état social rêvé par les philosophes du XVIIIe siècle. Les principes de 89, d'une rectitude théorique indiscutable, sont encore d'une application impossible.

Nous assistons au travail nécessaire qui précède et qui assurera cette application. Ce travail, tout en amenant sans cesse des perfectionnements théoriques, aboutira sans doute à une adaptation qui, le jour où elle deviendra un fait accompli, élèvera le niveau intellectuel et moral, produira l'apaisement des haines, et avancera l'humanité dans la voie du progrès. L'ère de transition que nous traversons conduit fatalement à une amélioration. Le progrès chemine lentement; les étapes en sont longues et pénibles; la première eut lieu en 1789; la seconde en 1848; je crois que nous approchons de la troisième. Jusqu'en 1850, l'équilibre européen établi par la sainte-alliance n'avait

subi aucune atteinte. L'Europe comptait cinq grandes puissances, sentinelles vigilantes veillant à son maintien : la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Prusse. Les puissances de second ordre n'avaient d'autre rôle à jouer que celui que leur donnait momentanément un incident politique. Cependant il me paraît utile de les diviser en catégories, d'après leurs situations géographiques. Sept de ces puissances, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Suède, la Turquie, la Grèce et la Suisse, devaient à cette situation une certaine indépendance; deux, le Danemark et les Pays-Bas subissaient des conditions spéciales par suite du rattachement à la Confédération germanique de diverses parties de leur territoire; les autres États de second ordre, dispersés sur le sol de l'Allemagne ou de l'Italie, dépendaient plus directement des grandes puissances allemandes, l'Autriche et la Prusse, dont la première surtout avait étendu son influence de la mer du Nord à la mer Tyrrhénienne. Les rois de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe et de Hanovre, les grands-ducs de Bade, de Mecklembourg, d'Oldenbourg et de Saxe, l'électeur et le grand-duc de Hesse, et les ducs de Brunswick, de Nassau et de Saxe étaient, sinon en droit, du moins en fait, vassaux de l'empereur d'Autriche ou du roi de

Prusse. Tel était aussi le cas des rois de Sardaigne et des Deux-Siciles, du pape (qui avait à compter avec la France et l'Espagne) et du grand-duc de Toscane, inféodés à l'Autriche, qui pesait sur l'Italie de tout le poids de sa politique césarienne.

Les dispensateurs des trônes distribuèrent ou conservèrent en 1815, à quelques princes alliés, parents ou amis des vainqueurs, des territoires enclavés entre les possessions des puissances de second ordre. Il leur fut permis d'exercer des droits souverains sur quelques milliers de sujets. Leurs prérogatives se bornaient là. C'était des princes en disponibilité pour la médiatisation. Leur liste est longue et sans intérêt pour l'objet de ce travail [1]. L'Autriche se réserva le droit de disposer de deux petites contrées d'Italie, Parme et Modene, et abandonna un lopin de terre au prince de Monaco. Il existait aussi, en 1850, deux minuscules républiques, Saint-Marin et le Val-d'Andore, et quatre villes libres : Francfort, Hambourg, Brême et Lubeck. Possédant un semblant de territoire, ces républiques et ces villes libres subissaient la loi de leurs grands voisins, vasselage d'ailleurs fort doux, exercé et supporté

1. Les deux Anhalt, Schwarzbourg, Reuss, Waldeck, Hombourg, Lichtenstein, etc.

de part et d'autre avec une égale bonhomie. La Turquie, de son côté, avait accordé à quatre provinces, ses vassales : la Moldavie, la Valachie, la Serbie et le Monténégro, une sorte d'autonomie locale qui permettait de les classer parmi les principautés indépendantes.

En réalité, les cinq grands États avaient établi solidement leur domination, et rien ne se faisait en Europe sans leur consentement. Toutefois, le vasselage des États de second ordre était dissimulé sous un code international auquel aucune des grandes puissances ne devait porter atteinte. Les États de second ordre pouvaient se croire indépendants, et peut-être l'étaient-ils en effet dans ce système qu'on a appelé si longtemps, l'équilibre. Que la Prusse voulût, par exemple, molester le Danemark, aussitôt la Russie lui demandait des explications ; que l'Autriche envoyât des troupes en Italie, la France s'empressait d'occuper Rome, etc.

L'Europe vivait ainsi dans un état latent de questions pendantes, équilibrée, mais non assise. Cet équilibre suffit cependant pour lui assurer une longue paix. Mais, aux époques de transition, la paix engendre des perturbations intérieures. Notre siècle n'échappa pas à la règle et ses révolutions intimes eurent pour résultat final

la conflagration universelle dont nous attendons encore les derniers épisodes. Les événements avaient amené un changement décisif dans l'administration intérieure des États européens. Avant 1848, les cinq grandes nations vivaient sous un gouvernement monarchique : constitutionnel en Angleterre et en France; absolu en Autriche, en Prusse et en Russie; le gouvernement monarchique absolu régissait aussi nombre de puissances de second et de troisième ordre, et le libéralisme des gouvernements monarchiques constitutionnels était resserré dans des limites étroites; la Belgique, la Hollande, la Suède, le Danemark et le Portugal jouissaient seuls d'un système parlementaire relativement régulier. En 1850, il ne restait en Europe que deux souverains absolus : l'empereur de Russie et le roi des Deux-Siciles[1]. En revanche, la France, devenue république dans l'intervalle, commençait à regretter le pouvoir personnel dissimulé sous une ombre de constitution, régime que Napoléon Ier avait su entourer de cette auréole de gloire militaire, si séduisante pour l'esprit français; les villes hanséatiques d'Allemagne s'apprêtaient à offrir au roi de

1. Le sultan et le pape avaient donné à leurs sujets un semblant de constitution.

Prusse la couronne impériale, Venise capitulait, les petites républiques resserraient d'elles-mêmes les liens qui les enchaînaient à leurs grands voisins, et en Suisse, le parti radical-libéral, dont l'arrivée aux affaires en 1848 avait si profondément troublé les diplomates bavarois et autrichiens, s'opposait résolument à toute propagande révolutionnaire et étonnait le monde par sa modération.

On peut considérer 1850 comme une année de paix et de réconciliation. Si le canon grondait en Danemark, c'était par suite d'une guerre intestine, dont la Prusse s'était presque désintéressée. Tout allait rentrer dans l'ordre; la révolution avait fourni sa deuxième étape, et les problèmes européens non résolus allaient ajouter à leur programme une nouvelle question, issue d'un nouveau sentiment: la question des nationalités, devenue la conséquence fatale de la marche des choses. La vie patriarcale, élargie en vie nationale, avait déjà indiqué la tendance des hommes à étendre leurs relations. La vie nationale a présenté les mêmes symptômes pendant sa longue durée. Elle s'élargira à son tour. L'heure sonnera où l'humanité adoptera une loi unique. Toutefois, avant d'arriver à ce point culminant, l'histoire devra enregistrer de nombreuses péripéties, car rien ici-bas ne se fait sans secousses. Le mot

« patrie », appliqué à un territoire limité par les besoins et les intérêts d'un groupe d'hommes, est conventionnel, car les limites de ce territoire sont reculées à mesure que la communauté de besoins et d'intérêts engage deux groupes à associer leurs efforts vers le bien-être. Nous trouvons des exemples de ces transformations dans toutes les histoires. Avant de devenir Grec, le Lacédémonien traitait l'Athénien, le Corinthien ou le Thébain d'ennemis héréditaires, et, pour que son esprit s'habituât à donner à la Grèce le nom de patrie, réservé exclusivement à Sparte, il lui a fallu des siècles et des événements tels que les guerres Persique, Macédonienne, Romaine. Les Latins repoussèrent longtemps le nom de Romains. Combien de transformations un habitant de Foix n'a-t-il pas subies avant de devenir Français ! Tour à tour patriote de Foix, de Toulouse, du Languedoc, il n'avait pas donné au XVIIe siècle son consentement définitif à la fusion. Le riverain de l'Èbre, le Gallois, le Tyrolien, l'Armoricain, le Cosaque, le Silésien ont traversé les mêmes phases.

Le sentiment, très apprécié par les moralistes, appelé l'amour de la patrie, n'est cependant qu'un attachement relatif à un symbole, qui, à force de se transformer et de s'élargir sans cesse, amènera

dans l'avenir l'universelle fraternité des peuples, destinés à être fondus dans l'humanité entière. C'est la marche du progrès, insensible à force d'être lente, mais évidente et indiscutable pour les intelligences lucides. Les colères et les rancunes s'éteignent avec les générations. Ressuscitons par la pensée un chevalier faïdit, mort pendant la guerre des Albigeois. Quelle serait sa stupeur d'entendre un bourgeois de Béziers ou de Carcassonne, appeler du nom sacré de patrie, cette France dont les enfants avaient mis à feu et à sang sa ville natale! Les individus meurent, l'humanité dans son ensemble vit d'une existence, sinon éternelle, — rien n'est éternel, — du moins démesurément longue selon notre notion du temps. Les travaux des générations successives visent au perfectionnement qui amènera la fraternité, en effaçant les lignes de démarcation entre nations, lignes dont le nombre diminue depuis que l'humanité connaît la tradition ou l'histoire. La lenteur de la marche ne signifie rien ; c'est, à mon sens, une garantie de longévité. Jusqu'à ce qu'elle se soit fondue dans la perfection qui lui est assignée pour limite, l'humanité continuera d'exister, en poursuivant sa laborieuse ascension vers le progrès. Il est aussi criminel de vouloir ralentir cette marche, que

d'essayer de la précipiter. Malheureusement, l'imperfection de notre nature nous oblige à ces crimes. Les révolutions sont aux peuples, ce que les souffrances physiques sont aux hommes : des maux indispensables. Que la secousse ait pour objet de faire avancer ou reculer l'humanité, elle dépasse ou n'atteint pas son but, et se résout en convulsion. Cela ne veut pas dire qu'une révolution soit toujours inutile. L'économie des forces de notre planète est basée sur un système philosophiquement défectueux, mais pour l'amélioration pratique duquel les moyens nous manquent. Toute unité matérielle ou immatérielle est équilibrée sur deux piédestaux, juxtaposés, mais chancelants par leur essence relative : le bien et le mal. Cette relativité les dote d'une mobilité inconnue probablement à l'absolu qui me paraît devoir être immobile. Le bien et le mal s'entrechoquent avec tant d'activité que les effets de ce heurt perpétuel se confondent, par leur fréquence même, et que tout mal produit un bien, et réciproquement. Une révolution qui, par elle-même, est un mal, produit généralement des résultats satisfaisants pour l'humanité. Les révolutions des années 1848, 1849 et 1850, issues de l'aspiration des hommes à l'amélioration de leur état individuel et collectif, amenèrent fatalement les

esprits à une idée d'élargissement d'activité, qui aboutit à cette question des nationalités, première ébauche du fusionnement complet des diverses fractions de l'humanité.

L'aspiration des hommes à se donner pour objectif d'affection et d'intérêt un espace plus large de territoire, produira, n'en doutons pas, un apaisement général. Cette aspiration s'est affirmée à notre époque dans la question des nationalités, que nous allons étudier sous tous ses aspects.

Le remaniement de la carte du monde, qui commence à la chute de l'empire romain, pour se continuer pendant la durée de la période féodale, avait d'abord, et de parti pris, exclu de son programme toute considération de nationalité. La force primant le droit, l'invasion était la première, l'unique raison de tout établissement. Le plus fort occupait un espace de territoire, suffisant à son ambition, sans s'inquiéter du consentement de la race aborigène. De là, formation de cet échiquier bizarre qui, au xve siècle encore, mettait des disparates si étranges entre les races dominées et les races dominatrices. Tel duc de Bourgogne comptait parmi ses sujets des Français, des Allemands, des Flamands, des Suisses et des Italiens. Les Germains dominaient

en Italie, en Hongrie, et dans quelques pays slaves. Les Turcs occupaient la Grèce, une partie de la Hongrie et de nombreux pays slaves; d'autres Slaves subissaient le joug des Tartares musulmans. La Suède régnait en Poméranie; la France était un composé de toutes les races, Gaulois, Romains, Francs, Armoricains, Celtes, dont la fusion ne s'était pas opérée. La conquête de l'Angleterre n'était pas achevée. L'Écosse formait un royaume séparé. Les intérêts des royaumes se présentaient partout contraires aux intérêts des races. De là tyrannie, persécution religieuse, guerres intestines.

Quand les lumières de la raison eurent dissipé les ténèbres de l'obscurantisme, transformé par les conquérants et leur allié, le clergé, en instrument de domination, on reconnut les vices d'un pareil système. L'idée des nationalités germa simultanément avec celle des droits de l'homme. On s'occupa d'abord de l'amélioration la plus urgente, en essayant de reconquérir la liberté individuelle. Ce fut la première étape. La liberté individuelle recouvrée ou à peu près, on songea à la conquête de la liberté nationale.

La nature est basée sur un système de transformations, produites par l'affaiblissement progressif d'une force qui crée en s'affaiblissant elle-même.

De cet affaiblissement naît une autre force. C'est pourquoi tout ce qui existe ici-bas est sujet à l'usure, conséquence fatale du fonctionnement d'une force destinée à s'affaiblir par sa mission créatrice. L'intelligence humaine, cause principale du progrès, subit cette loi. Elle s'use en agissant. Nous en voyons la preuve dans les vieillards, chez qui la compréhension, la mémoire, l'initiative, s'effacent avec l'âge. Pour réaliser un progrès, il s'agit d'obtenir un perfectionnement utile de l'intelligence humaine dans sa plénitude, afin d'en retarder l'usure, tout en lui donnant, au moment de sa plus grande extension, le développement désirable. Il serait sage de ne plus enseigner aux jeunes gens des inutilités qui absorbent le temps nécessaire au fonctionnement parfait de leur intelligence. L'obligation imposée aux races dominées de connaître la langue, les lois, l'histoire de leurs maîtres, c'est peut-être le moyen le plus sûr d'user sans profit pour elles leurs forces intellectuelles. A ce point de vue, l'idée des nationalités réalise un véritable progrès humanitaire. Si on y ajoute la justice, difficilement équitable dans des conditions différentes de langage, d'usage et de loi, les intérêts matériels lésés fatalement par cette divergence, et si on réfléchit que l'évangile de fraternité et d'apaisement se heurte, comme au

plus insurmontable des obstacles, à la domination d'une race par une autre, on ne saurait contester l'importance civilisatrice de l'idée des nationalités. Les erreurs commises par quelques-uns des promoteurs de cette idée, qui ont perdu à la propager leur autorité et leur influence, ne prouvent rien, sinon que tout perfectionnement nécessite des martyrs et que tout avantage préjudicie à un intérêt. L'idée elle-même n'en reste pas moins féconde. Malheureusement, la loi qui nous régit est équilibrée d'une si étrange façon, que non seulement toute spontanéité est contre nature, mais encore qu'aucun effet ne saurait être bon ni mauvais d'une façon intrinsèque. Les troubles auxquels nous assistons et le malaise dont nous nous plaignons sont dus à la combinaison de ces deux problèmes de liberté individuelle et de liberté nationale, tous deux justes en théorie, mais dont l'application immédiate et simultanée est excessivement laborieuse. Les essais tentés en vue de cette application, encore presque impossible, remplissent l'histoire de la seconde moitié du XIXe siècle. Les deux idées ont enfanté deux questions à l'ordre du jour dans tous les États de l'Europe : à l'intérieur, la question sociale, c'est-à-dire l'étude des transformations légales que nécessite l'amélioration

du sort du plus grand nombre ; à l'extérieur, la question des nationalités, c'est-à-dire l'étude des rectifications territoriales utiles à la concentration d'un plus grand nombre d'intérêts sous une même loi. Ces deux questions, inséparables, sont unies par des liens dont l'enchevêtrement excessif a fini par constituer un mal. J'étudierai les événements produits par cet enchevêtrement à mesure qu'ils se développeront à mes yeux.

Le fonctionnement de toute force terrestre aboutit à son usure. La commotion révolutionnaire, après avoir ébranlé l'Europe en 1848, ne donnait plus en 1850 que de légères secousses, dont l'affaiblissement graduel présageait une accalmie qui se produisit en effet à la fin de l'année. Les peuples, fatigués d'avoir lutté inutilement, aspiraient au repos sans désarmer cependant et consentaient, non à une paix, mais à un armistice.

Voici, en résumé, l'état de l'Europe en 1850.

En France[1], la loi fondamentale du 4 novembre 1848, sans être aussi anarchique que celle de 1791, demandait une revision immédiate, objet du travail du parti de l'ordre, groupé autour du

1. France, République, Constitution. — Lois fondamentales de 1848. — Pouvoir exécutif limité par le pouvoir législatif, représenté par l'Assemblée nationale, et, pendant les vacances, par la commission de permanence.

président de la République, le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Ce n'était pas une tâche facile. L'Assemblée nationale, en qui résidait la souveraineté, dont une vaine apparence seulement était attribuée au pouvoir exécutif, n'était nullement disposée à s'en dessaisir. Les partis opposés luttaient entre eux, avec moins d'acharnement qu'en 1849, mais avec ténacité. Cette guerre des partis donnait beau jeu à l'homme qui saurait saisir le moment opportun pour les dompter en profitant de leurs divisions. Déjà, en 1849, le président de la République réussit, en prétextant ces dissensions, à se débarrasser du ministère strictement constitutionnel : Dufaure, Lanjuinais, Falloux, et à le remplacer par le cabinet plus obscur, mais homogène, de MM. Rouher, d'Hautpoul, Dumas, de La Hitte, Ferd. Barrot, Parieu, Fould. Ce ministère eut à lutter contre une notable fraction du parti légitimiste représenté à l'Assemblée par M. de La Rochejaquelein, contre le parti orléaniste dévoué au général Changarnier, et contre les socialistes, privés sans doute de leurs chefs, exilés comme Louis Blanc et Ledru-Rollin ou emprisonnés comme Proudhon, mais qui s'étaient vus inopinément renforcés par l'élection de MM. Carnot et Vidal. La commission de permanence, en majorité sérieusement répu-

blicaine, se morfondait dans une défiance perpétuelle des agissements du pouvoir exécutif. L'attitude du président pendant ses voyages à Lyon, en Alsace, en Normandie, provoquait incessamment cette méfiance. Des phrases comme celle-ci : « Je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, abnégation ou persévérance », malgré leur analogie avec les antithèses employées par Victor Hugo dans le camp opposé, résonnaient d'une façon menaçante pour la République et semblaient justifier les bruits de coup d'État qui déjà étaient dans l'air malgré les protestations réitérées, peut-être avec excès, par le prince Bonaparte.

La lutte entre les partis tourna, pendant l'année 1850, à l'avantage du pouvoir exécutif. Néanmoins, quelques échecs avertirent le prince président que le moment de la crise suprême n'était pas venu. Une loi qui moralisa, sans le restreindre, le suffrage universel, une loi sur la presse, dont la licence au sortir de l'état de siège dépassait toute mesure, la prorogation de la loi Jouvet, relative à la fermeture des clubs et votée pour un an, l'adoption d'une loi sur les réunions publiques, furent autant de victoires indéniables. Les concessions que le gouvernement crut devoir faire au parti socialiste, n'allèrent

pas au delà de certaines limites, et les lois sur les logements insalubres, sociétés de secours mutuels, caisse des retraites, jeunes détenus, etc., avaient été votées avec des restrictions suffisantes pour rassurer le parti conservateur. Le manifeste de Wiesbaden, publié par le comité Berryer au nom du comte de Chambord, fut un véritable coup de fortune pour les partisans de Louis-Napoléon. Le comte de Chambord, — avec cet entêtement dont il ne s'est jamais départi, et qu'on peut attribuer autant au manque d'esprit politique qu'au dédain d'une couronne constitutionnelle indigne d'un Bourbon de la branche aînée, — enterrait, dans ce manifeste, les espérances des légitimistes, les projets de fusion orléaniste, et laissait le champ libre aux bonapartistes. Ceux-ci relevèrent la tête avec une arrogance prématurée qui effraya l'Assemblée, les villes, le pays, mais qui avait son excuse dans les événements du règne précédent où le roi Louis-Philippe lui-même avait fait acte de bonapartisme. Le retour des cendres de Sainte-Hélène avait vivement impressionné les masses et réveillé les espérances napoléoniennes entretenues par les hymnes de Victor Hugo et les chansons de Béranger. Il n'en est pas moins vrai que l'attitude trop tôt triomphante de ses par-

tisans valut au président quelques mécomptes.

Un conflit d'autorité entre le général d'Hautpoul, ministre de la guerre, et les généraux Changarnier et Neumayer, se résolut en faveur de Changarnier qui abandonna Neumayer à condition d'obtenir un commandement extraordinaire et après avoir exigé du gouvernement le sacrifice du général d'Hautpoul, remplacé par le général Schramm. A la fin de l'année, Changarnier en était à rêver au rôle de Monk ou à celui de Washington. Heureusement pour les bonapartistes, l'embarras du choix le fit rester dans l'inaction. Le second mécompte du pouvoir exécutif résulta des agissements et des maladresses du comité bonapartiste dit du « Dix-Décembre ». La commission de permanence s'en alarma au point qu'un conflit allait éclater, quand le retour de l'Assemblée (novembre) et le message présidentiel, modéré en apparence, rassurèrent momentanément les esprits et rétablirent le calme. Le prince président avait pris l'engagement formel d'obéir à la constitution jusqu'en 1852. Tout le monde applaudit d'abord à la correction de ce langage. A la réflexion on s'aperçut que le message contenait une menace, car le président s'engageait à respecter la constitution, mais seulement jusqu'à la revision des lois fondamentales, ou, à défaut

de cette revision, à la manifestation de la volonté souveraine du peuple.

Après avoir voté quelques lois économiques, l'Assemblée, retournant à la méfiance, recommença les hostilités sous forme d'une leçon donnée au président par M. de Rémusat. Dans son message, le prince prétendait que, seul, il disposait de l'armée. Le gouvernement avait demandé à l'Assemblée un crédit de dix millions, en prévision d'une complication dans les affaires intérieures de l'Allemagne. Tout en votant le crédit et se ralliant au projet gouvernemental de stricte neutralité, l'Assemblée motiva son ordre du jour en affirmant qu'il appartenait à elle seule d'engager définitivement la. France.

Tout à coup éclata un conflit plus sérieux au sujet de la découverte d'une soi-disant conspiration contre le général Changarnier, commandant la garde nationale et la ville de Paris. Cette affaire entraîna le procès d'un agent, l'emprisonnement d'un représentant et sa mise en liberté par ordre du président de l'Assemblée. L'importance de Changarnier devenait un danger d'autant plus sérieux que les socialistes, voyant la discorde se glisser dans le camp des conservateurs, s'évertuaient à reprendre leurs avantages perdus. L'agitation qui semblait calmée en novembre, reprenait de plus

belle en décembre; aucune question n'était tranchée et l'année 1851 s'annonçait grosse d'événements intérieurs.

La situation de la France, à l'extérieur, sans être brillante, semblait moins périlleuse. Nous examinerons ses relations avec les pays étrangers, en même temps que nous étudierons la situation intérieure de chacun de ces pays.

Après avoir longtemps hésité à intervenir dans la crise italienne dont il désirait abandonner la solution au roi des Deux-Siciles, le gouvernement français, effrayé de la prépondérance que la bataille de Novare avait value à l'Autriche, envoya une armée expéditionnaire avec mission de ramener le pape dans ses États[1]. En avril 1850, le pontife quittait Portici, où le roi Ferdinand de Naples lui avait accordé une large et respectueuse hospitalité, et rentrait dans sa capitale, occupée par l'armée française. Depuis la chute de la République et l'exil de Mazzini, le gouvernement

1. États romains : monarchie théocratique. — Pape : Pie IX (Mastaï Ferretti). — Population, 2,900,000 habitants. Armée, 14,000 hommes.

de Rome avait passé des mains des Français dans celles des cardinaux della Genga, Sarmella, Casoni et Altieri, vicaires du pape, Pie IX ayant, malgré les sollicitations de la France, refusé de quitter Portici.

La mission du général Rostolan, successeur d'Oudinot dans le commandement de l'armée d'occupation, gênait considérablement les cardinaux dans leur dessein de rétablir le gouvernement théocratique, absolu et démoralisateur que Pie IX lui-même avait essayé de modifier en juin 1846. Les cardinaux croyaient agir selon les intentions du souverain pontife. Effectivement, Pie IX, effrayé du mouvement révolutionnaire, avait pris en haine les idées libérales dont il avait jadis été le zélé propagateur. Les vicaires du pape avaient mené, à la fin de 1849, les choses si loin, que le prince président de la République française crut devoir écrire à Edgard Ney, un de ses aides de camp, une lettre destinée à la publicité, où il faisait pressentir le général Rostolan de ses intentions clairement signifiées. Le retour du pape à Rome et le retrait des troupes françaises étaient subordonnés à une amnistie générale, à la sécularisation de l'administration, à la proclamation du code Napoléon, et à l'établissement d'un gouvernement libéral. Le général Baraguey

d'Hilliers, qui remplaça Rostolan, ne s'entendit pas mieux que son prédécesseur avec les cardinaux. Le pape vit qu'il fallait revenir à Rome, s'il ne voulait éterniser la situation. Son retour fut un triomphe. Reconduit jusqu'à la frontière par le roi de Naples, escorté de troupes françaises, espagnoles et napolitaines, il fut reçu par ses sujets avec enthousiasme. Reconnut-il que cet enthousiasme, dû à la mobilité du caractère italien, ne serait pas durable, ou s'aperçut-il des fautes commises par ses vicaires? Toujours est-il qu'il accomplit, *proprio motu*, quelques réformes: création d'un conseil d'État, d'une consulte des finances, etc. Ce n'étaient là que de vaines démonstrations, et la sécularisation de l'administration qu'elles semblaient annoncer, n'y gagna absolument rien. Mais, au premier moment, cette apparente satisfaction donnée à l'esprit moderne, amena un certain apaisement intérieur. Les troupes espagnoles et napolitaines furent renvoyées dans leur pays et l'armée d'occupation française réduite à une division. Le pape voulut alors adresser des témoignages de sa reconnaissance aux souverains étrangers ; même à ceux, qui, ne relevant pas de la chaire de Saint-Pierre, l'avaient cependant aidé à vaincre la révolution. Le roi de Naples obtint le titre de *Rex piissi-*

mus, et le droit de veto dans le conclave, qui n'avait appartenu, jusque-là, qu'à la France, à l'Espagne et à l'Autriche: les autres souverains reçurent des paroles affectueuses et force bénédictions. Cependant le sentiment national italien fut profondément froissé de la qualification de victorieuse, donnée par le pape à l'Autriche, et la popularité de Pie IX n'y survécut pas. Les affaires intérieures réglées, la papauté se trouva aussitôt en conflit avec presque toutes les puissances, avec celles qui l'avaient protégée, comme avec celles qui l'avaient combattue, et c'est à ce moment que le pape eût dû comprendre combien les idées avaient marché, combien le terrain était peu solide, combien le replâtrage était instable, et de combien de dangers pour la religion et l'ordre était gros son refus de faire bon ménage avec la philosophie moderne. C'est avec la Sardaigne qu'eut lieu le premier choc. La loi Siccardi venait d'être votée. Cette loi abolissait le *foro ecclesiastico* (droit d'asile; peines relatives à l'inobservance des fêtes; incompétence des tribunaux civils dans les procès entre ecclésiastiques ou entre laïques et ecclésiastiques). De plus, les Chambres sardes invitaient le gouvernement du roi à leur présenter un projet de réforme relatif aux mariages religieux et civils. Bientôt une nou-

velle loi fut votée qui retirait « aux corps moraux[1] » le droit d'hériter ou d'acquérir sans autorisation préalable du gouvernement. Les archevêques de Turin et de Sassari protestèrent au nom de la religion et le pape les soutint dans leur résistance. De là, conflit, rupture des relations diplomatiques, arrestation des archevêques.

Les dissentiments de l'Angleterre et du Saint-Siège s'aggravèrent aussi en 1850. Par reconnaissance pour les États qui l'avaient protégé dans sa détresse, le pape avait fait une promotion de cardinaux. Le chapeau fut envoyé à treize prélats de nationalités différentes, mais appartenant tous à des nations catholiques et amies. Le quatorzième fut octroyé à M. Wiseman, prêtre catholique anglais, que le pape nomma immédiatement archevêque de Westminster. L'attitude du gouvernement britannique avait été, pendant les années de crise, plutôt hostile que favorable au Saint-Siège, et les prédécesseurs de Pie IX s'étaient depuis longtemps désintéressés des affaires anglaises. Cette nomination fut considérée comme un acte de représailles. L'opinion publique s'en émut. Lord John Russell envoya aux évêques anglicans une circulaire presque

1. Couvents, congrégations, etc.

grossière, et le pays entier poussa un cri unanime de désapprobation. La politique de Rome s'était encore une fois fourvoyée. Profitant des dissensions intérieures de l'Église anglicane qui luttait en ce moment avec la couronne pour la question de sa séparation d'avec l'État, et avec les puseystes (disciples du docteur Pusey) qui avaient introduit dans le culte des pratiques romaines, le pape voulut tenter un coup d'essai, dans l'espoir de reconquérir son influence perdue depuis de si longues années, et, qui sait! de ramener peut-être, à l'aide du puseysme, l'Angleterre au catholicisme. La tentative échoua misérablement. Puseystes, anglicans, réformistes, réconciliés, firent cause commune avec l'État, pour combattre l'ennemi séculaire, le papisme.

Les relations de la papauté avec la République française, moins tendues, étaient peu cordiales. Malgré les obligations de Pie IX envers la France, son cœur et ses sympathies le portaient vers l'Autriche. L'occupation de Rome par les troupes d'une puissance constituée en république froissait ses susceptibilités, et, s'il n'osait pas le proclamer hautement et en termes acerbes, il ne manquait aucune occasion de le faire sentir. Les progrès des socialistes à la fin de 1850, indisposèrent de plus en plus Pie IX, contre une nation alliée qui avait le

tort, immense à ses yeux, de pactiser avec les idées modernes.

Avec une prudence admirable, la Russie, sacrifiant à la cause de l'ordre ses antipathies contre le catholicisme, éternel obstacle à l'assimilation des populations lithuaniennes et ruthènes, avait contribué au rétablissement du pouvoir temporel. Pie IX lui en garda une certaine reconnaissance, dont il crut s'acquitter avec une phrase. La phrase dite et oubliée, il retourna à cette question irritante de l'union, dans les provinces occidentales, des catholiques avec les chrétiens du rite grec. Des insinuations furent lancées avec une ténacité dont la douceur n'empêcha pas le cabinet de Saint-Pétersbourg de se sentir froissé à juste titre. La Belgique, jadis gouvernée exclusivement par le parti catholique, adhérait chaque jour davantage aux doctrines du libéralisme. Elle encourut de ce chef le mécontentement papal. Il n'y eut pas jusqu'à l'Autriche, cette fille préférée de l'Église, cette alliée victorieuse, qui ne fût à son tour chapitrée à l'occasion de ses essais constitutionnels. En résumé, la papauté, en mésintelligence avec tous les peuples de l'Europe, se voyait, au commencement de 1851, engagée dans une lutte extérieure presque générale, sans être sûre de conserver longtemps une paix intérieure,

de fraîche date, et sur la solidité de laquelle le parti théocratique s'abusait étrangement.

En 1849, les Siciliens révoltés avaient mendié en vain l'appui de la France et de l'Angleterre[1]. Les deux cabinets reconnurent au roi Ferdinand le droit d'employer la force contre des sujets rebelles. Toutefois, quand le général Filangieri eut pris Messine, les amiraux anglais et français stationnés dans les eaux siciliennes, prétextèrent de prétendues cruautés commises, pour intervenir et arrêter l'armée royale dans sa marche en avant. La protection accordée aux rebelles devenait flagrante. Ferdinand eut recours à la diplomatie et n'eut pas beaucoup de peine à décider l'Angleterre à abandonner la cause des Siciliens. La France persista seule et ne se retira qu'après avoir obtenu du gouvernement napolitain des conditions acceptables pour les insurgés qu'elle avait essayé de convaincre de l'inutilité de leurs efforts. Cette intervention intempestive eut des conséquences fâcheuses. Le cabinet de Naples fut froissé d'une hostilité qu'il n'avait pas provoquée, et les Français, entraînés par cet amour exagéré de la gloire

1. Royaume des Deux-Siciles. — Monarchie absolue. — Ferdinand II de Bourbon. — Population 8,000,000 habitants. — Armée 100,000 hommes environ. — Marine, bateaux à vapeur et voiles en activité : 27 montés par 7000 marins.

qui leur fait supporter si difficilement le plus insignifiant échec, gardèrent vis-à-vis de Ferdinand une réserve froide qui ne se démentit jamais. Le roi de Naples se sentait fier d'une énergie à laquelle il devait, il est vrai, le nom de *bombardatore* (Bomba), mais qui, d'autre part, lui avait permis, à lui seul des souverains atteints par les événements des années précédentes, de conserver intact son pouvoir personnel. La constitution de 1848 abrogée, Ferdinand II pouvait se leurrer de l'espoir d'un règne sans nuages. L'année 1850 s'écoula pour le royaume des Deux-Siciles, sans complication nouvelle. Les libéraux, emprisonnés ou exilés, semblaient avoir renoncé à endoctriner un peuple versatile régi par un gouvernement inflexible.

Le grand-duché de Toscane[1], les duchés de Parme[2] et de Modène[3], trop soumis à l'influence autrichienne pour avoir une politique nationale, usaient, dans leurs relations avec la France, d'une

1. Grand-duché de Toscane. — Monarchie limitée. — Grand-duc : Léopold II. — Population, 1,700,000 habitants. — Armée, 12,000 hommes.

2. Duché de Parme.—Monarchie absolue.—Ferdinand-Charles II, de Bourbon, duc. — Population 500,000 habitants. — Armée, 3000 hommes.

3. Duché de Modène. — Monarchie absolue. — François V, duc. — Population 550,000 habitants. — Armée, 3000 hommes.

circonspection dictée par le cabinet de Vienne. Le grand-duc Léopold, assez aimé de ses sujets, n'en fut pas moins obligé d'abandonner ses États pour se réfugier à Gaëte, d'où il revint d'ailleurs presque sans coup férir, l'échauffourée de Livourne n'ayant pas eu grande importance. Toutefois, pour se garantir des manifestations futures de l'esprit révolutionnaire, il se crut obligé d'accepter, vu l'insuffisance de ses ressources militaires, une armée d'occupation autrichienne de 10,000 hommes. Il n'en lutta pas moins, d'accord avec ses ministres et soutenu par ses sujets, contre les empiétements de son allié. L'année 1850 s'écoula pour la Toscane en discussions avec l'Autriche au sujet des traités de commerce et de poste, que le cabinet de Vienne ne réussit pas à obtenir aussi avantageux qu'il l'aurait désiré.

Les ducs de Parme et de Modène, rétablis par les troupes autrichiennes, continuaient à gouverner leurs États aussi mal qu'ils les avaient gouvernés jusque-là. En mécontentant leurs sujets, sur lesquels ils faisaient peser un joug à la fois théocratique et administratif, ils réussirent à entretenir au centre même de l'Italie, au moment de l'apaisement général, une plaie saignante que les agitateurs des États voisins ne se firent pas faute d'irriter sans relâche.

Le petit royaume de Sardaigne[1] donnait, au milieu de ces bouleversements, un exemple frappant de virilité et de force. Gouverné par la dynastie de Savoie-Carignan, il entretenait avec la France des relations cordiales, qui devaient cesser longtemps seulement après sa fusion dans le royaume de l'Italie. La tourmente révolutionnaire avait passé au-dessus de cet État, sans le troubler. Elle n'y eût d'ailleurs pas trouvé d'éléments. Le roi Charles-Albert, fidèle à la foi jurée, après avoir consenti à la limitation de son pouvoir, avait mis au service de l'indépendance italienne les forces militaires et les ressources financières de son royaume. Vaincue dans une lutte inégale avec un adversaire formidable, la Sardaigne, par son attitude décidée, par son attachement aux institutions libérales, par son dévouement désintéressé à la cause italienne, inspira à son vainqueur un tel respect, que l'empereur d'Autriche, traitant après la désastreuse bataille de Novare, laissa entrevoir à Charles-Albert, qu'il ne serait pas éloigné de consentir

1. Monarchie constitutionnelle. — Victor-Emmanuel II, roi. — Population, 4,650,000 habitants. — Armée, 148,000 hommes. — Marine : 29 voiliers et vapeurs; effectif 1500 marins. — Deux Chambres; Sénat nommé par le roi à vie, et Chambre des députés élective.

à une réduction considérable de l'indemnité de guerre de 70 millions, à condition que le roi s'engageât à violer la constitution de ses États. Le libéralisme de ce pays, devenu comme une tribune placée au pied des Alpes, ouverte aux plaintes des victimes du pouvoir absolu, et l'influence exercée par la Sardaigne sur le reste de l'Italie, instinctivement reconnaissante des sacrifices faits pour la cause de son indépendance, étaient pour le gouvernement impérial-royal un plus grave sujet de crainte que l'entrée en campagne des troupes piémontaises commandées par des généraux polonais ou hongrois. La défaite n'avait nullement démoralisé cette nation belliqueuse. Les Chambres, avec plus de témérité que de sagesse, refusèrent de ratifier le traité du 6 août 1849. Charles-Albert abdiqua et mourut quelques semaines après. Son fils Victor-Emmanuel II lui succéda. Les nouvelles Chambres, convoquées, plus prévoyantes que l'ancien parlement, ratifièrent, au commencement de 1850, le traité avec l'Autriche. Cependant il était hors de doute que la Sardaigne n'abandonnait pas la cause de la liberté. Le vote de la loi « Siccard » suivit immédiatement la ratification. L'Autriche, qui constatait avec dépit combien les revers avaient peu modifié les projets et les espérances

de son indomptable voisin, pouvait d'autant moins entraver son développement, que Victor-Emmanuel se rapprochait de la France dont il essayait de gagner l'amitié par des traités avantageux. (Traités de commerce, conventions littéraires.) La Sardaigne avait mesuré ses forces, et, tout en se reconnaissant incapable de lutter seule contre l'Autriche, elle prenait conscience de sa valeur en voyant l'Europe de plus en plus disposée à la traiter en puissance sérieuse. En somme, la guerre si malheureusement soutenue l'avait affaiblie sans la diminuer, et la bonne foi du gouvernement lui avait fait dans la péninsule de nombreux partisans, qui, en comparant le régime sous lequel ils vivaient à la liberté dont jouissaient les sujets des princes de Savoie-Carignan, aspiraient ouvertement à passer sous le sceptre de cette maison : 1850 fut une année de recueillement pour la Sardaigne. Pansant ses plaies sans désespérer de l'avenir, elle paraissait même, dans certaines circonstances, se rendre compte du rôle qu'elle était appelée à jouer un jour. Ainsi, la petite question de Monaco, en vérité de peu d'importance, donna au cabinet de Turin l'occasion de résister à la pression des plus puissants monarques de l'Europe, émus aux doléances du prince Florestan

Grimaldi, et assidus auprès du roi de Sardaigne, duquel ils exigeaient la remise des villes de Roquebrune et Menton, annexées sur leur demande à la Sardaigne en 1848. Cette annexion ratifiée par les Chambres ne l'était pas par le Sénat. Le territoire en litige ne contenait que huit mille habitants. Le gouvernement sarde aurait pu céder sans grand inconvénient. Il s'y refusa pour bien indiquer qu'il ne déserterait, en aucun cas, la cause de la liberté individuelle et nationale.

Avant de quitter le chapitre des États italiens, disons quelques mots de cette République de Saint-Marin enclavée dans les États du pape, dont l'ambassadeur extraordinaire, en 1792, obtint de la République française la signature du traité suivant :

1° La République française est charmée d'avoir fait la connaissance de la République de Saint-Marin ;

2° Il sera fait alliance offensive et défensive entre les deux Républiques.

La tempête révolutionnaire n'oublia pas ce coin de terre qui eut à se ressentir de la secousse générale. La République, jadis gouvernée par les nobles, connut les avantages et les inconvénients du suffrage universel. En 1850, elle modifia derechef son gouvernement, en confiant le pouvoir exécutif à deux capitaines-régents.

L'Espagne [1] fut jadis gouvernée par des monarques absolus qui, pendant longtemps, crurent trouver la sanction de leur prérogative dans la stricte observance de la religion catholique, dont ils essayèrent de maintenir l'intégrité par les moyens les moins avouables. Depuis 1830, l'Espagne jouit d'un gouvernement constitutionnel, et travaille à une application stable des institutions libérales. Le contre-coup des événements de 1849-1850 s'est fait sentir sans trop de violence dans la péninsule ibérienne. Les émeutes de Madrid et de Séville ne trouvèrent pas d'écho dans le pays, ému des prétentions intempestives du comte de Montemolin qui, arrêté sur la frontière par la gendarmerie française, n'en persistait pas moins dans son dessein de révolutionner le Nord, où son lieutenant Cabrera réussit à se maintenir jusqu'en 1850. Cette tentative d'un pouvoir absolu dont la légitimité même était contestable, parut à juste titre criminelle aux hommes réfléchis, effrayés de voir le despotisme créer des complications au parti de l'ordre au moment où la révolution mettait l'Europe en feu. La cause carliste perdit dès

1. Espagne : monarchie constitutionnelle. — Reine : Marie-Isabelle II. — Population, 12,380,000 habitants. — Armée de terre, 100,000 hommes. — Marine : 52 bâtiments à voile ou à vapeur montés par 7,200 marins.

lors de nombreux adhérents. Le gouvernement, soutenu par la masse des esprits sérieux, n'eut besoin que d'une courte suppression des garanties constitutionnelles pour réduire à l'impuissance la réaction violente. En 1850, le ministère Narvaez[1] procéda aux élections générales qui donnèrent une immense majorité à la reine Isabelle II. Malgré les déclamations des progressistes et de quelques rares carlistes survivant à la désagrégation de leur parti, malgré l'accusation portée contre le gouvernement, — motivée en apparence par la dissolution du Congrès, — d'avoir employé la violence et la corruption pendant la période électorale, les élections furent validées et les Cortès de 1850 ouvrirent leur législature régulière. Toutefois, le ministère Narvaez se trouva inopinément, à la fin de cette même année, en présence d'un embarras grave. M. Bravo Murillo, ministre des finances, dévoila les dissentiments du cabinet par sa retraite. L'année 1851 s'ouvrit sur cette difficulté, que vint compliquer la question de la dette de l'État, considérable eu égard à ses ressources.

Les fréquents conflits à main armée entre Espagnols et Français, à propos de cette question éternellement pendante du règlement de la frontière

1. Don Ramirez Mora Narvaez, duc de Valence.

de la Bidassoa, faisaient paraître la situation plus tendue qu'elle ne l'était en réalité. La France, en acceptant le concours de l'Espagne pour le rétablissement du pape, avait flatté l'orgueil castillan, satisfait de revoir son drapeau reparaître dans cette Italie, jadis sa vassale. Le rôle, quoique secondaire (la France ne consentit jamais à laisser les armées espagnole et napolitaine dépasser leur poste d'observation), n'était pas moins joué. D'autre part, le gouvernement français, en refusant sa protection aux carlistes, faisait preuve de bonne volonté. De là, relations plus amicales, traités de commerce, de poste. Les deux pays entraient dans une phase de conciliation, qui devait aboutir à une entente complète. Un projet de mariage entre une princesse napolitaine et le comte de Montemolin, infatigable prétendant au trône d'Espagne, déplut au cabinet de Madrid et valut au roi de Naples les récriminations de l'ambassadeur espagnol. Ferdinand II, sans consentir à la rupture de ce mariage, s'excusa, écrivit, envoya à Madrid un envoyé extraordinaire, mais ne réussit pas à apaiser le gouvernement espagnol, qui rappela son représentant. Le roi de Naples ne voulut pas suivre cet exemple, et son ministre, en ne quittant pas Madrid, prévint une rupture complète.

Comme le Saint-Siége ne pouvait s'entendre avec personne, même avec les États les plus catholiques, il y avait entre l'Espagne et le pape la question pendante des biens ecclésiastiques. On espérait cependant, des deux côtés, aboutir à un concordat. L'année 1850 vit la reprise, entre l'Angleterre et l'Espagne, des relations diplomatiques, rompues à la suite d'une exigence de l'Angleterre qui avait insisté presque brutalement en faveur des progressistes. La remise de ses passeports à M. Bulwer et son expulsion du territoire espagnol, fut un acte d'énergie approuvé par tous les cabinets. Lord Howden, sympathique aux Espagnols, dans les rangs desquels il avait combattu pendant la guerre carliste, fut nommé ministre à Madrid. La reine Isabelle envoya à Londres M. Isturitz. Il y avait entente parfaite entre Madrid et Lisbonne. Jaloux de resserrer les liens d'amitié qui l'unissaient au Portugal, Narvaez soutenait de tout son pouvoir le cabinet Thomar. En résumé, tous les souverains de l'Europe avaient reconnu la reine Isabelle, à l'exception de l'empereur de Russie, dont l'attachement chevaleresque aux principes et aux intérêts de la légitimité était proverbial. Cependant, la présence à Madrid, en 1850, d'un aide de camp du tsar, faisait espérer, de ce côté

aussi, un rapprochement désiré. En Amérique, la tentative sur Cuba du général don Narcisso Lopez échoua devant l'attitude énergique du capitaine-général, mais créa au gouvernement des complications avec les États-Unis, sur le territoire desquels Lopez avait organisé les préparatifs de l'expédition. Les explications des présidents Taylor et Fillmore, sans donner pleine satisfaction à l'opinion, prévinrent une rupture. Ainsi l'Espagne, prospère au dedans, tranquille au dehors, pouvait songer à réparer ses forces perdues.

La situation de son voisin immédiat, le Portugal[1], n'était pas aussi satisfaisante. Après de longues luttes entreprises contre les septembriseurs[2] et les miguellistes[3], le gouvernement de la reine Maria II avait trouvé dans M. Costa Cabral, comte de Thomar, un ministre à la fois énergique et conciliant. Après avoir restauré la charte de dom Pedro, Thomar gouvernait avec

1. Portugal : monarchie constitutionnelle. — Reine : doña Maria II. — Charte de dom Pedro. — Deux Chambres, l'une élective, l'autre héréditaire. — Population, 4,100,000 habitants. — Armée continentale, 18,000 hommes. — Armée coloniale, 8000 hommes. — 21 bâtiments en activité, 2400 marins.

2. Révolutionnaires socialistes.

3. Légitimistes. Don Miguel, oncle de la reine, se prétendait plus légitimiste qu'elle.

sagesse et prévoyance, resserrait les liens d'amitié qui l'unissaient à l'Espagne et au ministère Narvaëz, obtenait du Saint-Siège une reprise des relations diplomatiques, signait des traités de poste et de commerce avec divers États, s'occupait en un mot, avec succès, de l'organisation intérieure, et de la pacification extérieure. Malheureusement, le comte de Thomar, trop clairvoyant pour ne pas s'apercevoir combien étaient préjudiciables pour le Portugal les traités passés avec l'Angleterre, dont la protection arrogante et incertaine avait été payée par un monopole commercial, destiné tôt ou tard à ruiner le pays, résolut de s'en affranchir. Cette fois, il ne calcula pas les forces de l'adversaire contre lequel il allait lutter. La signature d'une convention douanière avec l'Espagne avait déjà mécontenté le gouvernement britannique. Une légère élévation de tarifs sur les marchandises anglaises donna le signal des hostilités. Lord Palmerston s'entendit avec le maréchal Saldanha, petit-fils du célèbre marquis de Pombal,—qui avait voué à Thomar, jadis son ami, une haine violente par suite d'un froissement d'amour-propre — et lui fournit les moyens d'acheter l'armée et la presse, la force et l'opinion. Saldanha attaqua violemment Thomar à la tribune et devant le pays en l'accusant de

concussion, d'incapacité et de trahison. La lutte entre ces deux hommes était, à la fin 1850, à sa période la plus aiguë. Le dénouement paraissait imminent.

En Suisse[1], le triomphe du parti radical, en majorité depuis 1848, avait éveillé les ambitions révolutionnaires et effrayé les conservateurs. Ni craintes ni espérances ne se réalisèrent. Au pouvoir, les radicaux devinrent modérés. Les socialistes français représentés par le gouvernement provisoire, virent leurs avances accueillies froidement. Le Conseil vota l'expulsion des agitateurs, Bavarois et Badois, réfugiés sur le territoire de la République, et répondit aux demandes de secours de la Sardaigne, que les affaires de l'Italie ne concernaient la Suisse en aucune façon. En revanche, dans leurs relations avec les rois des Deux-Siciles et de Prusse, ces républicains firent preuve d'un véritable attachement aux idées libérales. Le roi des Deux-Siciles avait, en 1820, signé avec plusieurs cantons un traité aux termes duquel ces cantons s'engageaient à lui fournir quatre régiments (7000 hommes), recrutés au moyen d'enrôlements volontaires. La France et la Sar-

1. Suisse : République fédérale. — Gouvernement, Conseil fédéral, Assemblée fédérale. — Président de la République élu pour un an, sans aucuns pouvoirs. — Population, 2,400,000 habitants.

daigne ayant accusé les Suisses mercenaires de cruautés commises pendant la guerre de Sicile, le Conseil fédéral s'en émut et ordonna une enquête sur la conduite de ses nationaux. Il en résulta que les Suisses n'avaient fait que leur devoir. D'autre part, le roi de Naples, fort des traités passés avec des cantons qui, selon la constitution fédérale, jouissaient d'une pleine autonomie sur ce point, exigeait leur stricte exécution et se refusait à licencier les régiments suisses. Le Conseil fédéral autorisa les engagements volontaires qui avaient été prohibés, ordonna l'exécution des traités passés, mais en défendit formellement le renouvellement. L'Assemblée fédérale, toutefois, ne ratifia pas cette décision, et au début de l'année 1851, la situation était redevenue indécise. La loi contre les enrôlements volontaires resta en vigueur, mais ces enrôlements se faisaient clandestinement et le roi de Naples conserva à sa solde quatre régiments suisses. La question de Neuchâtel suscitait au gouvernement helvétique certaines difficultés avec la Prusse, dont les droits sur cette province, à la fois canton suisse et principauté prussienne, dataient de l'époque féodale. La domination des Hohenzollern était devenue illusoire surtout après 1848 où Neuchâtel se donna au gouvernement de son choix, en resserrant les

liens qui l'unissaient déjà aux cantons fédérés. La diplomatie prussienne exigeait le rétablissement de l'ancien ordre des choses. Le Conseil fédéral défendait avec fermeté les intérêts de Neuchâtel.

Les affaires intérieures de la Suisse étaient réglées avec une si sage prévoyance que le Conseil fédéral n'avait à s'occuper que de lois locales ou de réformes trop modestes pour soulever des discussions ardentes : conventions postales avec la Sardaigne et l'Espagne; traité avec les États-Unis relatif à l'établissement des citoyens des deux pays ; conventions de chemins de fer, tels étaient alors les sujets de ses délibérations, tels ils sont encore aujourd'hui. Heureux les pays auxquels leur faiblesse garantit les bienfaits de la paix !

La rivalité des deux grands États allemands[1] l'Autriche et la Prusse, troublait profondément la Confédération germanique. La question de l'unité allemande y avait été, simultanément avec celle

1. MONARCHIES CONSTITUTIONNELLES

	Population.	Superficie.
	—	—
Nassau	428.819	85 500
Oldenbourg	285.149	114 880
Mecklembourg-Schwérin	538.997	244 120
Mecklembourg-Strélitz	99.028	36 100
Brunswick	271.940	67 160

des libertés constitutionnelles, posée par les révolutionnaires. Les petits souverains, impuissants à entraver ce mouvement, soumis non seulement à l'influence des puissances prépondérantes, mais encore à celle de la Russie, de la France et de l'Angleterre, ne pouvaient s'entendre avec leurs sujets, effrayés de voir la nationalité allemande sombrer au milieu de ce chaos, sans que

MONARCHIES CONSTITUTIONNELLES *(Suite)*

	Population.	Superficie.
Saxe-Weimar	262.524	66 000
Saxe-Meiningen	166.364	45 750
Saxe-Altenbourg	132.267	24 000
Saxe-Cobourg-Gotha	150.818	36 343
Hesse-Électorale	765.350	176 900
Hesse-Grand-Ducale	854.315	152 700
Hesse-Hombourg	24.920	5 000
Anhalt-Dessau	123.759	40 000
Anhalt-Bernbourg	52.641	16 000
Lippe-Detmold	106.615	20 000
Lippe-Schaumbourg	30.229	9 120
Reuss-Greitz	35.159	6 800
Reuss-Schlitz	79.620	21 100
Sonderbourg-Rudolstadt	69.638	17 470
Sondershausen	60.837	15 440
Waldeck	59.697	21 670
Lichtenstein	7.300	1 700
RÉPUBLIQUES		
Villes libres — Francfort	77.971	1 833
Villes libres — Brême	79.047	3 250
Villes libres — Lubeck	54.166	5 980
Villes libres — Hambourg	200.690	1 330

leurs princes, préoccupés de raffermir par tous les moyens possibles leur pouvoir compromis, prissent nul souci de ce naufrage. Les révolutions partielles se confondirent dans une conflagration générale. En 1850, les deux grandes puissances allemandes proposèrent chacune une solution conforme à leur propre intérêt : l'Autriche, le retour à l'ancien ordre de choses et la reconstruction du vieil édifice germanique; la Prusse, un nouveau système plus libéral. Pendant les années précédentes, les efforts du parti avancé en faveur de l'unité, ou, du moins, d'une union plus étroite, avaient abouti à l'anarchie. Le parlement de Francfort, qui pendant un moment avait contre-balancé l'influence de la Prusse et de l'Autriche, fut obligé de se reconnaître incapable de constituer. La Prusse, s'appuyant sur la popularité de ce parlement, essaya de reprendre son œuvre en sous-main et, sans oser accepter la couronne impériale offerte à son roi, d'exclure l'Autriche de la Confédération. On put, un instant, croire à la réussite de ce projet; le cabinet de Berlin décida les deux rois de Saxe et de Hanovre et vingt-cinq États secondaires à signer, le 26 mai 1849, le traité dit des « Trois-Rois », qui inaugurait l'union restreinte des princes résolus à secouer le joug autrichien, proclamait l'indépendance des États

particuliers de l'Allemagne, stipulait l'alliance défensive de ces États contre l'ennemi intérieur et extérieur et confiait la direction suprême des affaires de la Confédération au roi de Prusse, aidé d'un conseil administratif composé de ministres plénipotentiaires nommés par les puissances alliées. S'il avait reçu son exécution immédiate, ce traité eût établi aussitôt la suprématie définitive de la Prusse. Mais trois mois plus tard, le cabinet de Vienne réussit, par son attitude menaçante, à imposer à la Prusse, le 30 septembre 1849, une convention particulière par laquelle cette puissance consentait à un ajournement de six mois, employé à l'étude plus approfondie des questions résolues par le traité des Trois-Rois. En outre, la Prusse, à l'expiration de cet intérim, se soumettait à un arbitrage pour la solution définitive. Par cette convention, tout fut remis en cause.

Pour donner une idée nette des affaires de l'Allemagne en 1850, je crois utile d'esquisser rapidement la situation de chacun des États, au double point de vue de ses affaires intérieures et de ses relations avec les puissances prépondérantes. Les trois villes hanséatiques, Hambourg, Brême et Lubeck, avaient réformé pacifiquement leur constitution, en 1848-1849, dans un sens démocratique. Elles acceptèrent l'union restreinte

et se rangèrent au parti de la Prusse. La ville libre de Francfort, tout en accordant l'hospitalité aux agents réformateurs, conserva les anciennes institutions. Comprenant que sa situation de capitale fédérale était pour elle une source de prospérité et de richesse, elle resta attachée à la politique de l'Autriche. Les deux Lippe, toutes deux monarchies constitutionnelles avant 1848, eurent peu à souffrir de la révolution. Leurs sympathies les rangeaient dans deux camps opposés. Lippe-Detmold adhéra à l'union restreinte. Lippe-Schaumbourg demeura fidèle à la politique autrichienne. Les deux Reuss, les deux Schwarzbourg, les deux Anhalt, Waldeck et Héchingen-Sigmaringen, inféodés à la Prusse, sous le coup d'une annexion immédiate et prévue, adhérèrent à l'union restreinte. Leur subordination à la Prusse ne leur laissait pas d'ailleurs la liberté du choix. Le prince de Lichtenstein se trouvait dans une situation analogue vis-à-vis de l'Autriche. Le grand-duc d'Oldenbourg, souverain absolu avant 1848, obligé de promulguer une constitution en 1849, adhéra à l'union restreinte. Les deux Mecklembourg, au contraire, après avoir essayé des transformations révolutionnaires, firent retour à l'ancienne constitution aristocratique et ne voulurent pas se séparer de

l'Autriche, qui conserva en outre dans son parti le roi de Hollande pour ses principautés de Luxembourg et le roi de Danemark pour le Holstein-Lauenbourg. Les duchés de Nassau, de Brunswick et les Saxes ducale et grand-ducale n'eurent pas à souffrir de la révolution. Ils n'en adhérèrent pas moins à l'union restreinte. Les deux Hesse suivirent cet exemple, le landgrave de Hesse-Hombourg resta dans le parti de l'Autriche. Le grand-duché de Bade possédait, avant 1848, une constitution qui parut insuffisante à ses habitants. Ils demandèrent des réformes au souverain et, sur son refus, le mirent à la porte. Le grand-duc fut ramené dans ses États par l'armée prussienne. La reconnaissance lui fit un devoir d'adhérer à l'union restreinte. Les rois de Saxe et de Hanovre furent les premiers signataires de l'union restreinte, le roi de Hanovre par conviction et le roi de Saxe par gratitude, n'ayant, lui aussi, vaincu l'émeute qu'avec le secours des armes prussiennes. Toutefois l'année ne s'écoula pas avant que ces deux rois n'eussent compris combien ils avaient à craindre l'ambition de la Prusse. Dès 1849, le Hanovre se retira de la combinaison. Le roi de Wurtemberg put traverser la crise sans quitter ses États. Fermement attaché à la politique de l'Autriche, il

s'élève contre l'union restreinte avec tant d'énergie que la Prusse se crut obligée de rappeler de Stuttgart son plénipotentiaire. Le roi de Bavière qui, par l'étendue relative de ses États, pesait d'un poids sérieux dans la balance, se posait en médiateur et, tout en servant la politique de l'Autriche, proposait son arbitrage à la Prusse. Maximilien II, prince sage, éclairé, libéral, plus indépendant que ses voisins, rêvait peut-être à ce moment l'établissement d'une troisième Allemagne, soustraite aux influences des puissances prépondérantes.

Telle était, au commencement de 1850, la situation de la Confédération germanique. Sur trente-huit États, vingt-sept avaient adhéré à l'union restreinte, et appuyaient la Prusse dans ses plans de réforme ; onze demeuraient fidèles à l'ancien ordre de choses représenté et défendu par l'Autriche. L'avantage numérique était du côté de la Prusse, mais l'Autriche comptait parmi ses partisans les États les plus considérables. La défection de la Saxe et du Hanovre, en réduisant à vingt-cinq le nombre des États de l'union restreinte, mettait, à l'exception du grand-duché de Bade, toutes les puissances sérieuses de l'Allemagne dans le parti autrichien.

Nous avons dit que, dès 1849, le Hanovre

s'était retiré de l'union restreinte; la Saxe à son tour refusa de se faire représenter à une Diète de cette union convoquée à Erfurt, qui s'ouvrit sous la présidence de M. de Radowitz, favori du roi de Prusse, homme zélé, entreprenant, ambitieux comme son maître, mais dépourvu de prudence. La session de ce parlement fut stérile, et ne réussit à trancher aucune question. Cependant, « l'intérim » établi par le traité du 30 septembre 1849, expirait le 1er mai. L'Autriche envoya une circulaire pour convoquer les plénipotentiaires des puissances confédérées à Francfort et y constituer une Diète générale, dite *plenum*. De son côté, le roi de Prusse convoquait à Berlin les signataires de l'union restreinte en sollicitant d'eux l'engagement de s'y rendre en personne, afin de former un congrès de princes. Les puissances alliées répondirent à l'appel de chacune des parties rivales, et les princes de l'union restreinte, à l'exception de l'électeur de Hesse-Cassel, retenu dans ses États par sa querelle avec ses sujets, ouvrirent le 10 mai un congrès présidé par le roi de Prusse, pendant que les plénipotentiaires des États restés fidèles à la politique de l'empereur François-Joseph se réunissaient le même jour à Francfort en *plenum*, présidé par le comte de Thun-Hohenstein, ministre plénipotentiaire. Les

deux congrès n'aboutirent à rien, et l'attitude de l'Autriche devint menaçante. Sur ces entrefaites, l'électeur de Hesse-Cassel, dont les allures despotiques avaient exaspéré les sujets, se voyait contraint d'implorer le secours de l'Autriche. Naturellement, pour l'obtenir, il lui fallait, au préalable, retirer son adhésion à l'union restreinte. Les rois de Bavière et de Wurtemberg, effrayés des progrès de la Prusse, se rencontrèrent sur le lac de Constance avec l'empereur d'Autriche. Les trois souverains contractèrent une alliance défensive et offensive. Les troupes austro-bavaroises entrèrent en Hesse. La landwher prussienne occupa aussitôt quelques villes de l'électorat, sous prétexte d'observation. Le conflit allait éclater, lorsque le tsar Nicolas Ier arriva à Varsovie, où devait se rendre en même temps l'empereur François-Joseph. M. de Radowitz, devenu chef du cabinet prussien, poussait à la guerre, mais Frédéric-Guillaume écouta les conseils plus prudents du comte de Brandenbourg, et l'envoya à Varsovie, afin de sonder les dispositions de la Russie. A son retour, M. de Brandenbourg dut déclarer à son souverain que le tsar approuverait la politique de l'Autriche, tant qu'elle serait circonscrite dans les limites de l'union absolue. Le parti de la paix prévalut. Le comte

de Brandenbourg envoya au prince de Schwarzenberg, chef du cabinet autrichien, des propositions conciliantes. La mort subite du comte rendit l'influence au parti militaire, qui obtint du roi un ordre du jour prescrivant à l'armée d'occupation de la Hesse de marcher en avant. Une escarmouche eut lieu à Fulda.

Les troupes autrichiennes s'apprêtaient à occuper la Silésie, quand le nouveau ministre prussien, M. de Manteuffel, proposa au prince de Schwarzenberg, avant l'ouverture des hostilités, une entrevue à Oderberg. Pendant que le courrier partait, la légation de Russie recevait de son gouvernement une note qui lui enjoignait de recommander la prudence au gouvernement prussien. D'autre part, les plénipotentiaires de la plupart des puissances, l'envoyé de Bavière en tête, s'apprêtaient à quitter Berlin. M. de Prokesch, ministre d'Autriche, avait déjà demandé ses passeports. Intimidé, le roi donna pleins pouvoirs à M. de Manteuffel, qui partit pour Olmütz sans attendre la réponse du prince de Schwarzenberg. Meurtrie encore de sa lutte avec la Hongrie, l'Autriche, ne désirait pas la guerre. A Olmütz, les deux diplomates rédigèrent une convention provisoire par laquelle la Prusse renonçait à l'union restreinte, et consentait, en principe, à soumettre

ses prétentions à une Diète. Les armées prussiennes évacuèrent la Hesse. La Diète s'ouvrit le 23 décembre 1850, à Dresde.

Dans la question allemande, la France garda la plus stricte neutralité. Les sympathies du prince président le dirigeaient cependant du côté de la Prusse, mais il eut la sagesse de se conformer à la volonté exprimée par l'Assemblée nationale, et ne révéla jamais cette sympathie que dans des entretiens particuliers.

La question des duchés de Holstein et de Lauenbourg, possessions danoises de la Confédération germanique, se trouvait étrangement compliquée par les dissentiments intérieurs de l'Allemagne. Cette question a toujours été embrouillée, non seulement par la situation mixte des duchés, mais encore par leurs relations avec le Schleswig; question de séparation et d'indissolubilité presque inextricable. Les duchés réclamaient du roi de Danemark une constitution spéciale, et une union plus étroite avec l'Allemagne; le roi admettait cette union en principe, sans cependant l'étendre au Schleswig, mais il voulait des garanties pour son autorité, et une soumission immédiate, après laquelle il ne se refuserait pas aux réformes. Les succès militaires de 1848 n'empêchaient pas le Danemark d'être las d'une lutte qui, menaçant de

s'éterniser, épuisait les faibles ressources de cet héroïque petit pays. Malgré les victoires inespérées remportées sur les Prussiens, protecteurs déclarés des révoltés, le roi Frédéric VII ne demandait pas mieux que de traiter avec la Confédération. Mais, où trouver cette Confédération? A Vienne, à Berlin, à Erfurt ou à Francfort? Tous les embarras du Danemark provenaient de cette incertitude dont la Prusse profita avec une habileté qui frisait la rouerie. Cependant la bataille de Fredericia, gagnée par les Danois le 6 juillet 1849 sur les troupes prusso-holsteinoises, força le cabinet de Berlin à accepter un armistice de six mois, honorable, sinon avantageux pour le Danemark. La Prusse évacuait le Jutland, en maintenant un corps d'observation de six mille hommes sur la frontière. Dans le Schleswig, la défense de l'ordre était confiée à un corps suédois, sur le pied de neutralité, et l'administration était déléguée à deux commissaires, l'un prussien, l'autre danois, auxquels était adjoint un commissaire anglais, avec mission de leur servir d'arbitre. La conclusion de cet armistice permit aux puissances garantes de l'intégrité du territoire danois d'entamer les négociations. Les puissances garantes étaient l'Angleterre, la Russie et la France. On ouvrit des pourparlers pendant lesquels les par-

ties belligérantes, de leur côté, négociaient les préliminaires d'une paix, que l'épuisement du Danemark et les embarras germaniques de la Prusse rendaient nécessaire aux deux parties. Frédéric VII consentit même à discuter les intérêts des insurgés, gouvernés par une lieutenance révolutionnaire, avec des commissaires nommés à cet effet.

Malheureusement les exigences de ces commissaires furent telles qu'on ne put s'entendre. La lieutenance tenait bon, secrètement encouragée par la Prusse. « Résistez, » écrivait-on officieusement de Berlin aux chefs de l'insurrection, « le » Danemark ne saurait lutter plus longtemps. Si » nous feignons de vous abandonner, c'est parce » que nous jugeons que vous pouvez, seuls, sans » aucun secours, obtenir gain de cause. » Les manœuvres de la Prusse étaient tellement évidentes, que Frédéric VII, dans son discours du trône, prononça les paroles suivantes : « Nous » espérons que les négociations entamées conduiront au but qu'on se propose, à moins que » des sujets égarés ne trouvent des encouragements dans l'appui d'une grande puissance. » L'allusion était si directe, qu'elle pouvait amener la rupture de l'armistice, si une rectification ne le suivait pas de près. Le cabinet de Berlin le comprit ainsi, car il répondit qu'il n'était nulle-

ment question d'appuyer les tentatives des sujets rebelles de S. M. Danoise, mais que la Prusse, puissance prépondérante dans la Confédération germanique, devait, en sa qualité de délégué, faire respecter les droits du Holstein, membre de cette Confédération. Se voyant ainsi à peu près officiellement abandonnés, les insurgés envoyèrent une députation à Berlin, auxquels on fit une réponse évasive où des conseils de soumission étaient contre-balancés par des assurances de profonde sympathie. Toutefois la députation ne put obtenir une explication catégorique sur la question principale de l'union indissoluble des deux duchés. La Prusse, tout en poursuivant sa politique tortueuse, réfléchissait devant l'attitude énergique du Danemark, encouragé par une note hautaine de la chancellerie russe, transmise à M. de Manteuffel par M. de Meyendorff, et par l'attitude de l'Angleterre qui imposait plutôt qu'elle n'offrait sa médiation. La proposition de réunir un congrès à Londres ayant été acceptée, le roi de Danemark envoya des plénipotentiaires à Berlin pour traiter de la paix qui fut signée le 2 juillet 1850. A deux jours de distance, le 4 juillet, la conférence de Londres finissait ses travaux. Sans tenir compte des protestations du ministre prussien, Bunsen la conférence recon-

naissait le *statu quo ante bellum*. Le roi de Danemark obtenait le droit de réclamer l'intervention de la Confédération germanique pour rétablir son autorité dans le Holstein ; après refus de la Confédération, le roi était autorisé à employer la force. Des commissaires étaient nommés pour la délimitation des frontières. La Prusse, qui, deux jours auparavant, avait signé la paix et promis l'évacuation du Schleswig, adhéra au traité de Londres, avec l'espérance secrète, comme on le verra tout à l'heure, d'en empêcher l'exécution. Les troupes prussiennes évacuèrent le Schleswig le 15 juillet, mais les insurgés, avertis sous main, entrèrent dans la ville sur leurs traces et refusèrent de se soumettre. En remplacement du général Bonin, on envoya pour les commander le général Willisen, un des favoris de Frédéric-Guillaume, et d'autres officiers supérieurs. La Prusse, tout en notifiant à la lieutenance la paix du 6 juillet 1850, lui continuait ses encouragements. Il ne restait plus au roi de Danemark qu'à rentrer en campagne, sinon contre la Prusse, du moins contre les révoltés. En quelques semaines, le général Willisen, battu à Istedt, à Eskernförde et à Frederikstadt, fut chassé du Schleswig. La révolution se réfugia dans le Holstein, et, terrorisant les populations,

y établit un système de défense. Les troupes danoises s'arrêtèrent sur la frontière. Par respect pour les clauses du traité de Londres, le gouvernement danois s'était décidé à solliciter, avant d'agir lui-même, l'intervention germanique. Ici se présenta de nouveau la difficulté de trouver le domicile légal de la Confédération. Cette difficulté avait été prévue par la Prusse au moment de son adhésion au traité de Londres. La question paraissait insoluble. Les puissances garantes se chargèrent de la résoudre. La Russie conseilla au Danemark de s'adresser à la Diète de Francfort où elle s'offrit de faire accompagner les plénipotentiaires danois par les siens; l'Angleterre résolut de s'employer auprès de la Prusse, pour qu'elle consentît, dans cette circonstance seulement, à agir selon la décision du *plenum*. La Diète de Francfort accueillit favorablement la requête du Danemark et envoya l'ordre aux insurgés de déposer les armes. Mais la Prusse refusa toutes les ouvertures, greffa la question allemande sur la question des duchés, et prétendit que reconnaître n'importe quelle décision de la Diète de Francfort, équivalait pour elle à abandonner l'union restreinte, ce qu'elle ne pouvait faire, après les engagements pris avec les princes de cette union. Les insurgés répondirent

à la Diète de Francfort, que la Confédération s'étant désagrégée, ils ne savaient à qui obéir, à l'union restreinte ou au *plenum*.

La complication hessoise, survenue en Allemagne, aplanit, contre toute attente, cette difficulté. M. de Manteuffel, en renonçant à Olmütz à l'union restreinte, n'osa plus s'en faire un argument dans la question danoise. La Prusse consentit à envoyer à la lieutenance un commissaire chargé de lui conseiller la soumission, et s'engagea à agir selon la décision de la Confédération, à quelques mesures qu'on jugeât nécessaire de recourir pour forcer les insurgés à rentrer dans l'ordre. Le cabinet de Berlin se réservait toutefois le droit de présenter ses observations à la Diète de Dresde, ouverte, comme je l'ai dit, en décembre 1850. Il est à regretter pour la France que, absorbée par ses affaires intérieures, elle ait laissé à la Russie et à l'Angleterre l'honneur et l'avantage de régler cet important différend européen, où, par une exception rare, la bonne politique se trouvait du côté de la justice.

En étudiant les affaires de la Confédération germanique[1], nous avons étudié, en même temps, la

1. Prusse : Monarchie constitutionnelle. — Roi : Frédéric-Guillaume IV. — Population : 17,000,000 habitants.

politique extérieure de la Prusse. Nous y avons vu l'ambition d'agrandissements territoriaux, léguée par Frédéric le Grand à ses successeurs, conduire le roi à troubler l'Allemagne, par la propagation des idées libérales étroitement liées à l'idée de nationalité. L'année 1850 a été contraire à ce plan si glorieusement réalisé depuis. La Prusse, après de nombreux échecs militaires et diplomatiques, s'était vue forcée de céder sur tous les points. Les affaires intérieures de cette puissance, si libérale au dehors, nous apprennent que, de ce côté non plus, les mécomptes ne lui manquaient. Peut-être ces mécomptes, en empêchant le roi de se lancer dans une guerre alors très hasardeuse, et le forçant à attendre un moment plus opportun, eurent pour résultat définitif les événements auxquels nous avons assisté depuis, si favorables pour la grandeur d'un État existant à peine depuis un siècle. La bizarre constitution octroyée *proprio motu* par Frédéric-Guillaume, en février 1847, ne pouvant satisfaire les libéraux, n'empêcha pas la révolution de 1848, qui contraignit le roi à convoquer une Constituante dont les exigences auraient détrôné la dynastie des Hohenzollern, sans le dévouement de l'armée. Les émeutes écrasées sous le canon, l'Assemblée nationale dissoute, le roi, comprenant l'impossi-

bilité de gouverner selon le droit féodal, octroya, le 5 décembre 1848, une constitution plus acceptable que celle de février, et convoqua, le 26 février 1849, les états généraux. La nouvelle Chambre, aussi révolutionnaire que la Constituante de 1848, dissoute à son tour, on réussit à réunir, en août 1849, un Parlement disposé à traiter avec la dynastie, devenue, d'ailleurs, plus accommodante.

Le message royal, adressé aux Chambres le 7 février 1850, proposait le retour à la pairie héréditaire, sacrifiée aux exigences de la révolution, et demandait une loi sur les fidéicommis. Après avoir consenti au rétablissement, en 1852 seulement, de la pairie héréditaire, les Chambres se montrèrent intraitables sur la question des fidéicommis. Le roi dut céder, et la constitution fondamentale, revisée, publiée le 31 juillet 1850, fut accueillie avec faveur par tous les citoyens, à l'exception des Polonais du duché de Posen, dont elle anéantissait l'autonomie. Les députés polonais envoyèrent leur démission en masse. Le roi voulut donner une grande pompe à la cérémonie dans laquelle il prêta serment à la constitution. Il s'agit alors de l'appliquer, c'est-à-dire de renverser de fond en comble le système féodal de l'administration prussienne des communes et des

provinces gouvernées par la noblesse, qui jouissait d'un pouvoir légal en complet désaccord avec le nouvel état de choses. Le parlement, saisi de cette affaire, vota, en mai 1850, deux lois : l'une, de l'administration des communes ; l'autre, de celle des provinces. Pour en retarder l'application, le gouvernement trouva d'autant plus facilement des prétextes, que les Chambres, ayant rempli leur mandat, avaient terminé la session. Le 22 mai, un attentat contre la vie du roi permit d'ajourner indéfiniment la convocation du nouveau parlement. Le pays désapprouva le crime et ne protesta ni contre cette mesure, ni contre une loi restrictive de la liberté de la presse, dont la licence, en effet, avait dépassé toute mesure. Cependant les événements en Danemark et en Allemagne avaient pris, comme on l'a vu plus haut, une tournure tellement grave que le gouvernement craignit, un moment, d'en endosser seul la responsabilité. A l'instigation de M. de Radowitz, ministre des affaires étrangères, fervent partisan de la guerre, un nouveau parlement fut convoqué en novembre 1850. Le ministre comptait sur le patriotisme exagéré des députés pour obtenir un vote belliqueux. Effectivement, malgré la retraite de M. de Radowitz et l'avènement d'une politique plus modérée avec le

comte de Brandenbourg, les Chambres inclinaient à la guerre. Le discours du trône, très ambigu, ne dévoilait pas les secrètes préférences du roi. Le pays était agité. La nouvelle de la convention d'Olmütz froissa l'opinion publique, et le mécontentement trouva un écho au parlement. M. de Vincke, membre influent de l'opposition, prononça contre le gouvernement un discours injurieux où il mettait en parallèle le règne de Frédéric-Guillaume avec celui de Frédéric le Grand. Il concluait à une motion forçant le ministère à revenir sur ses engagements. Cette motion fut renvoyée à la commission de l'adresse en réponse au discours de la couronne. C'était un échec pour le ministère, et, par suite, la guerre. M. de Manteuffel conseilla au roi de proroger les Chambres jusqu'en 1851. Malgré l'émotion qu'en ressentit le pays, l'avis était sage, et il fut adopté. La Prusse, en 1850, ne pouvait prétendre à lutter contre toute l'Europe, qui, convaincue de l'excellence du système d'équilibre, n'eût pas plus souffert son triomphe que sa ruine.

Les Slaves, en Autriche, ont l'avantage du nombre, mais la domination usurpée par la race allemande était, en 1850, exercée par elle avec tant d'habileté, que non contente de gérer les affaires intérieures de l'empire, elle s'étendait

sans rencontrer d'opposition sur le reste de la Confédération germanique où, depuis 1815, l'Autriche occupait la première place[1]. L'empire est habité en dehors des Allemands et des Slaves (17,000,000) par des Italiens, des Roumains, des Magyars et par un appoint israélite de près d'un million d'âmes. L'antagonisme des races subjuguées et de la race dominante y a toujours suscité des troubles qui ont abouti à une révolution, étouffée dans le sang par les armées coalisées des Autrichiens et des Russes. Le jeune empereur François-Joseph, monté sur un trône abandonné par son père, l'archiduc François-Charles, avait fait appel aux idées de liberté constitutionnelle et d'égalité entre les races. Les Allemands, naguère exclusivement privilégiés, demandaient des réformes, mais à la condition d'être seuls à en profiter. Cependant, pour obtenir l'appui des autres nationalités, il fallait les flatter d'une espérance d'émancipation. Un discours prononcé par François-Joseph en faveur de la future égalité des races lui avait valu le concours des Slaves contre les Magyars. La dissolution de la Constituante de Kremsier et le *substi-*

1. Autriche : monarchie représentative. — Empereur : François-Joseph I[er]. — Population 35,760,000 habitants. — Armée 405000, hommes. — Marine : 40 bâtiments de tout rang.

tutum de la constitution votée en 1849 par une constitution octroyée, refroidirent à la fois les libéraux allemands et les Slaves, qui virent dans ces actes une menace et un piège. Cependant peu à peu, assistant à l'application d'une constitution sinon parfaite, du moins relativement libérale, et s'apercevant que les engagements pris étaient loyalement exécutés, les esprits commencèrent à revenir au jeune empereur. A ce moment, le cabinet de Vienne avait à sa tête un homme d'État de haute valeur : le prince Félix de Schwarzenberg, ministre des affaires étrangères et président du conseil. A la fin 1850, malgré les complications extérieures, la constitution provinciale, premier pas vers l'égalité des races, était appliquée à toutes les provinces de l'empire, à l'exception de la Hongrie, des provinces italiennes et de la Gallicie. La révolte récente des Hongrois permettait au gouvernement de temporiser, avec d'autant plus de succès, que l'antagonisme des Magyars et des Slaves ralliait à cette politique le parti représenté par le célèbre ban Jellachich qui avait rendu tant de services à la cause impériale La guerre avec la Sardaigne à peine terminée, justifiait d'autre part l'exception à l'égard des Italiens. Quant aux Polonais, leur opiniâtre résistance à accepter comme fait ac-

accompli la perte d'une nationalité jadis si glorieuse, était un prétexte suffisant admis sans trop de difficulté par les autres races qui n'avaient pas eu d'histoire. Les Polonais, fiers à juste titre des hauts faits de leurs aïeux, mélange glorieux mais bizarre de chevalerie, de patriotisme, de générosité et de folie, se refusaient à toute modification qui ne stipulait pas le rétablissement de la Pologne. En Russie, en Prusse, en Autriche, ils étaient les martyrs volontaires d'un principe héroïque, mais irréalisable. On les plaignait aussi unanimement qu'on les abandonnait à leur malheureux sort. Les Moraves, Croates, Illyriens, Slavoniens, ne songèrent pas à réclamer pour leurs voisins ce qu'ils avaient enfin obtenu pour eux : une Diète provinciale défendant les intérêts locaux aux chefs-lieux des provinces, avec voix consultative près du pouvoir central. Cette fédération, premier principe de la monarchie autrichienne, confisquée à son profit par l'élément allemand, encouragé jadis dans cette usurpation par la maison des Hapsbourg-Lorraine, était ainsi centralisée à Vienne, dans le but de transformer en bons Autrichiens les divers peuples relevant de la couronne, et de les rattacher aux intérêts d'un grand empire, qui leur donnerait le droit de parler haut en Eu-

rope, sans les dépouiller pour cela des privilèges de la liberté.

Se sentant victorieuse de la révolution, l'Autriche, en 1850, n'enregistra que des succès dans sa politique extérieure. Nous avons dit que, à la veille d'être exclue de la Confédération germanique et chassée d'Italie, elle avait su reprendre sa place dans la Confédération et reconquérir en Italie, non seulement son influence, mais une incontestable prépondérance. Ces succès enorgueillirent le cabinet de Vienne plus que ne le comportait la situation réelle. La proposition impolitique d'entrer dans la Confédération avec ses provinces magyares, slaves, italiennes et roumaines lui attira des représentations, tant de la part des Allemands que des puissances étrangères. Le prince président de la République française, ancien *carbonaro*, héritier à la fois des rancunes de son oncle et des traditions de la royauté légitime, ne s'apercevant pas du danger que présentait l'agrandissement extraordinaire de la jeune Prusse, continuait la politique surannée de l'abaissement de la maison d'Autriche. L'expédition de Rome, sans rompre les relations des deux pays, les avait refroidies. Si la France observait une stricte neutralité dans les affaires germaniques, elle accordait à la Sardaigne un appui peu dé-

guisé. Le tsar Nicolas Ier était autorisé à croire que l'empereur d'Autriche, secouru par ses armes en Hongrie, et soutenu de son autorité dans les affaires allemandes, devait se considérer comme son obligé. Il aurait dit à l'un de ses aides de camp, en montrant la statue de Jean Sobieski :

— « Nous sommes, lui et moi, deux fous! Tous deux nous avons sauvé Vienne. »

Le mécontentement de Nicolas provenait surtout de l'établissement du régime des représentations provinciales. Les tsars abandonnent rarement leurs projets d'agrandissement dont le panslavisme est, quoi qu'on en dise, un des principaux instruments. L'établissement d'un système constitutionnel dans les pays tchèques, moraves, et slavons, devait soustraire ces peuples à l'influence de la Russie. Après avoir essayé de la liberté, il était plus que probable qu'ils ne voudraient pas accepter le bon plaisir d'un autocrate, tant qu'ils se trouveraient heureux sous le sceptre de François-Joseph. Allié à l'Autriche par nécessité, mais ambitieux vigilant, l'empereur de Russie voyait d'un œil inquiet les réformes accomplies par cette puissance. Le système défensif de l'Autriche, d'une loyauté indiscutable à notre sens, avait l'avantage de la maintenir dans la voie libérale. On ne saurait approuver l'attitude de la

Russie. La reconnaissance pure concorde rarement avec la bonne politique. On ne peut que sourire, en prenant en considération la petite dose de naïveté que la nature a réservée aux Russes, aux consolations accordées aux magnats magyars venus à Saint-Pétersbourg vers la fin 1850, pour se répandre en doléances contre la cour de Vienne.

Les événements révolutionnaires ne pouvaient atteindre la Turquie[1] qui n'a d'européen que le nom. Jusqu'à un certain point, les embarras intérieurs de l'Europe lui ont même donné quelque répit pour opérer sa réorganisation administrative. Néanmoins la situation de ce malheureux empire devenait de jour en jour plus déplorable. La population de l'empire turc appartient à treize races différentes. La race conquérante (Turcs-Osmanlis) n'avait même pas en 1850 la majorité numérique (10,000,000 sur 34,500,000). Toutefois, comme la religion musulmane est un puissant trait d'union entre les diverses races qui la professent, et que, en outre des dix millions d'Osmanlis, la Turquie renferme dix autres millions de musulmans (Arabes, Égyptiens, Kurdes,

1. Turquie : monarchie absolue théocratique. — Sultan : Abdul-Medjid-Khan. — Population, 35,000,000 habitants. — Armée, 300,000 hommes.

Bosniens, Albanais), les sultans ont pu, grâce à cette circonstance, gouverner tant bien que mal, pendant quatre siècles, leur État issu de la conquête pure. Les musulmans sont égaux entre eux, dans des conditions particulières que le citoyen français, le plus intransigeant, ne comprendrait que difficilement. Tout musulman, de si basse extraction qu'il soit, peut s'élever à un haut emploi, et prétendre à l'alliance du sultan, sans que pour cela, le fils légitime, fruit de cette alliance, jouisse du moindre privilège. Cette égalité était spéciale à ceux qui professaient la religion dominante. Tout ce qui n'était pas musulman était *raya*, c'est-à-dire tributaire et corvéable à merci. La condition première de quatorze millions de chrétiens (Slaves, Grecs, Arméniens, Maronites) approchait, dans quelques districts, de l'esclavage. Cette législation, en vigueur surtout chez les Slaves massés au pied des Balkans, motivait l'intervention perpétuelle et souvent armée des deux puissants voisins de la Turquie, l'Autriche et la Russie. Au commencement du siècle, les nombreux désastres éprouvés par les Ottomans avaient fini par rendre permanentes ces interventions. Le sultan Mahmoud, pressentant la catastrophe dont une pareille situation menaçait son empire, consentit, en se débarrassant des

janissaires, à perdre en pleine guerre grecque sa principale ressource militaire, pour pouvoir, d'un autre côté, procéder à des réformes indispensables, dont les soldats de cette milice s'étaient déclarés les adversaires. La mort l'empêcha de donner suite à un projet que son successeur, Abdul-Medjid, exécuta en publiant le *hatti-chérif* du Gul-Hané. Sans toucher à la suprématie du Koran ni aux privilèges de la religion dominante, le *hatti-chérif* accordait des droits assez larges aux populations chrétiennes, établissait des lois de recrutement, des tribunaux, et, astreignait à des règles de justice l'arbitraire des pachas de province. « Ces concessions impériales, disait le *hatti-chérif*, s'étendent à tous mes sujets. De quelque religion ou de quelque secte qu'ils soient, ils en jouiront sans exception. »

A Constantinople, et dans les provinces musulmanes de l'Asie Mineure, le *tanzimat* (c'est ainsi que les Turcs appelèrent le *hatti-chérif* réformateur) fut accueilli, sinon avec faveur, du moins sans opposition. En Bosnie, l'aristocratie jouissait d'un pouvoir héréditaire et despotique. Les anciens beys, devenus musulmans, soutenus par l'Autriche qui convoitait la possession de la catholique Bosnie, se révoltèrent. On fut obligé d'envoyer contre eux une armée sous le commandement

d'Omer-Pacha. Après plusieurs rencontres sanglantes, une partie des beys révoltés se réfugia en Autriche. En Syrie, on rencontra les mêmes difficultés. Dans les principautés vassales, la condition des chrétiens était déjà de beaucoup améliorée. Le fils de Czerny Georges, le prince Alexandre, fidèle ami du sultan, gouvernait la Serbie avec le concours d'un Sénat et de la Skouptchina. En Moldavie, le prince Ghika; en Valachie, le prince Stirbey, nommés pour sept ans selon la convention de Balta-Liman, jouissaient de la même indépendance. En dehors du tribut et de la subordination diplomatique, ils n'avaient même plus à en référer au Divan sur les questions d'administration intérieure. Le Monténégro s'était affranchi de toute vassalité sérieuse. En Bulgarie, en Roumélie et en Albanie, le *hatti-chérif* appliqué avec cette lenteur habituelle aux Orientaux, n'en ouvrait pas moins aux populations l'espoir d'un meilleur avenir.

C'est en Afrique que le *tanzimat* se heurta aux plus sérieux obstacles. Méhémet-Ali et Ibrahim-Pacha, tout en ayant échoué dans leur projet d'émanciper complètement l'Égypte, avaient obtenu l'hérédité dans leur famille. Abbas-Pacha, un des plus féroces tyrans dont l'histoire ait retenu le nom, essaya de profiter du sentiment

de terreur que produisait encore à Constantinople le souvenir d'une feudataire dont la soumission apparente n'avait été obtenue qu'avec l'aide des puissances européennes. Le *tanzimat*, qu'il était obligé, comme vassal de la Porte, d'appliquer, lui était particulièrement odieux. N'osant se révolter, il passa l'année 1850 à négocier avec le Divan, pour obtenir le retrait d'une réforme qui l'empêcherait, disait-il, de gouverner des peuples habitués à un joug de fer, seul capable de les maintenir dans l'obéissance. Sans employer le ton hautain auquel son aïeul avait accoutumé le Divan, il ne mesurait pas néanmoins assez ses expressions pour que les ministres n'y puissent lire de sourdes menaces de rébellion. Les beys héréditaires de Tunis, de la famille des Husséinistes, méditaient depuis longtemps de s'affranchir de la suzeraineté de la Porte. La conquête de l'Algérie par la France leur fournit un voisin qui les encourageait dans cette voie. La France, affectant de protéger la Turquie en Orient, suivait à son égard, sans motifs bien déterminés, en Afrique, la politique de spoliation pratiquée par l'Autriche et la Russie sur le Danube. Le bey de Tunis, tout en reconnaissant officiellement la suzeraineté du sultan, et en lui payant tribut, promulgua lui-même une préten-

due loi réformatrice, pour ne pas avoir à appliquer le *tanzimat* dans ses États. C'était un pas de plus vers un affranchissement auquel la Porte, d'ailleurs, était impuissante à s'opposer. A Tripoli, l'opposition se réduisit à des protestations. Telle était la situation intérieure de la Turquie. Introduction de réformes nécessaires, exécutées lentement, entravées par le mauvais vouloir d'une partie de la population et des fonctionnaires; aux frontières, des vassaux réclamant l'indépendance; beaucoup de bonne volonté de part et d'autre, sans aucun moyen d'exécution.

A l'extérieur, la Turquie, menacée par la Russie et l'Autriche, attentives à épier le moment de sa chute pour se partager ses dépouilles, quittes à se battre ensuite sur son cadavre, se défendait avec une énergie qui lui faisait honneur. La guerre de Hongrie vint compliquer les relations éternellement tendues des trois empires. De nombreux proscrits hongrois et polonais se réfugièrent en Turquie. La Russie et l'Autriche s'empressèrent de réclamer leur extradition. Le Divan s'y refusa. Reconnaissant toutefois combien il lui était difficile de répondre par un refus hautain aux exigences de ses ennemis, il consentit à interner les réfugiés, sans cesser pour cela de se montrer bienveillant pour eux, généreux même

envers quelques-uns. Ainsi Kossuth reçut du Divan, sous forme de subside, 5000 francs par mois. Plus tard, le gouvernement turc, se sentant soutenu par l'Angleterre et la France, libéra les internés à l'exception de Kossuth et de sept de ses principaux codétenus dont il annonça toutefois l'élargissement à la date du 1er septembre 1851. La Russie et l'Autriche en furent pour leurs frais d'intimidation. L'Autriche se vengea en fomentant des troubles en Bosnie. La Russie se réserva pour une meilleure occasion. Malheureusement, la France, qui protégeait si mollement les Turcs sur le Danube, encourageait dans leurs velléités de résistance, non seulement les beys de Tunis, mais encore le vice-roi d'Égypte. Pendant ce temps les négociations pour la protection des Lieux-Saints n'avançaient pas. L'influence française et catholique était combattue par les intrigues gréco-russes. La proportion des chrétiens du rite grec à ceux du rite catholique dans l'empire ottoman est de 14 millions contre 700,000. La Turquie voyait le danger, mais, dans l'espérance d'obtenir des concessions en Afrique, elle tergiversait, et, tout en consentant à revenir aux stipulations de 1740 qui avaient réglé la situation des catholiques au Saint-Sépulcre, traînait en longueur les pourparlers et mécontentait

la France, dont la politique en cette occasion blessait également la justice et la raison.

En résumé, la situation de la Turquie, menacée de partage par la Russie, l'Autriche et la France, exploitée par l'Angleterre, indifférente aux autres puissances européennes, en désaccord avec des vassaux rebelles, était aussi critique à l'extérieur qu'à l'intérieur. Des plaies béantes de cet empire en décomposition, on voyait surgir l'éternel ver rongeur de la paix européenne, la question d'Orient!

Le royaume grec[1], fondé sous les auspices de trois puissances, la Russie, la France et l'Angleterre, était, vis-à-vis de ces puissances, en état de vassalité déguisée. Après avoir essayé, de 1820 à 1832, du gouvernement républicain, et de 1832 à 1843 du gouvernement monarchique absolu, la Grèce jouissait, en 1850, d'un jeu régulier d'institutions constitutionnelles, copié sur les chartes d'Occident. Le roi Othon Ier, prince bavarois, régnait sans gouverner. Les trois partis qui se disputaient les portefeuilles, suivaient la politique des puissances protectrices, et les chan-

1. Grèce : monarchie constitutionnelle. — Roi : Othon Ier. — Population, 1,137,700 habitants. — Armée, 8918 hommes. — Marine : 37 bâtiments armés de 152 canons.

gements de ministère avaient lieu selon que le parti russe, anglais ou français, arrivait au pouvoir. En 1850, le parti français avait au parlement une majorité jadis compacte et disciplinée par M. Coletti, mais qui semblait vouloir se désagréger depuis la mort de ce ministre. L'Angleterre, prévoyant une révolution qui mettrait au pouvoir son parti, eut recours aux intrigues, et les intrigues ne réussissant pas, passa aux menaces. Cette attitude mécontenta la France au point d'amener des dissensions sérieuses entre les deux cabinets. Quand le parti russe se rangea définitivement du côté de la majorité et appuya le parti français de son influence, l'Angleterre, craignant pour son prestige, envoya une flotte dans les eaux grecques, sous prétexte d'indemnités dues aux sujets anglais. La Grèce dut céder, la Russie et la France n'étant pas disposées à pousser leur intervention jusqu'à la guerre ; on paya les indemnités réclamées, mais l'Angleterre n'en retira pas d'autre avantage. Le roi, appuyé sur le parti français et russe, put songer à exécuter un voyage en Bavière nécessaire à sa santé, et laisser la régence à sa femme, Amélie, princesse d'Oldenbourg, qui l'obtint des Chambres malgré la vive opposition du parti anglais.

Le tsar Nicolas Ier [1], dont je tracerai le portrait détaillé dans le courant de ce travail, autocrate dans son empire, était aussi le souverain dispensateur des destinées de l'Europe. Qu'il envoie ses troupes en Moldavie pour écraser l'innocente révolution de Bukharest, faite aux cris de : « Vive le sultan », dans le but d'obtenir de la Turquie l'autorisation d'occuper militairement les principautés; qu'il étouffe dans le sang la révolution hongroise, dont le chef Géorgyi mit l'armée à ses pieds pour ne pas la livrer au féroce maréchal Haynau; qu'il empêche la Prusse de soutenir les insurgés danois, il dicte la loi à toutes les nations, prosternées devant sa puissance. En Grèce, en Turquie, en Allemagne, en Suède, en Autriche, en Italie, il étend son bras redoutable et semble exercer la police de l'Europe, tremblante à son nom et au souvenir de la prédiction de Napoléon Ier. Jusqu'en Espagne, où sa foi chevaleresque dans la légitimité du droit divin le range du côté du désordre, une réconciliation avec lui est considérée comme le plus grand des bienfaits. En 1850, Nicolas en était arrivé à se croire au-dessus des peuples et des souverains. L'héritier

1. Russie : monarchie absolue. — Empereur : Nicolas Ier. — Population, 66,008,315 habitants. — Armée, 800,000 hommes. — Marine : 104 vaisseaux et frégates portant 7262 canons.

des césars de Rome, l'empereur d'Autriche, était son obligé. Il professait pour les autres monarques le plus profond dédain, dissimulé cependant sous les formes de la courtoisie. Ceux qui l'approchaient de très près possédaient seuls le secret de ce mépris, qu'il distribuait avec une libéralité impartiale à ses contemporains; au sultan, pour la désorganisation de son empire; au roi de Prusse, pour sa faiblesse, son indécision et le peu d'étendue de son royaume; à la France pour ses discordes, pour la forme de son gouvernement et l'impuissance de son attitude. Quant aux États de second ordre, il était prêt à ne voir en eux que des sujets révoltés, les assimilant, dans sa pensée, aux traîtres de *Pologne et du Caucase*. Seule, l'Angleterre troublait son calme olympien. Sans vouloir reconnaître à la Grande-Bretagne une puissance égale à la sienne, il convenait que « c'était autre chose », étrange compromis avec un orgueil sans bornes. L'année 1850, où Nicolas se posait en suprême arbitre de l'Europe, fut remplie par des discussions diplomatiques avec le ministère anglais. La note aiguë y dominait souvent, à propos des affaires de la Grèce, du Portugal, de la Toscane. L'envoi d'une flotte britannique dans la mer Égée et la violation de la neutralité des Dardanelles, donna à réfléchir au tsar, en lui

démontrant que l'Angleterre ne partageait pas cette foi aveugle en sa puissance qu'il avait su inspirer à l'Europe. Forcé de céder à plusieurs reprises, dans des questions sans doute de deuxième ordre, celle des réfugiés polonais, par exemple, il frémissait de colère de se voir bravé avec cette froide ironie anglaise, si mortifiante pour les exaltés tels que lui.

L'homme qui avait le privilège d'exaspérer Nicolas, c'était l'iman Schamyl, adversaire déclaré de la Russie, chef reconnu des peuplades indépendantes du Caucase. Nicolas le traitait de rebelle quoiqu'il n'eût jamais été son sujet. Les établissements russes, dont le nombre augmentait sans cesse, mais trop lentement au gré de l'empereur, étaient le but des incursions des hordes de Schamyl. Les Tcherkesses se précipitaient des montagnes sur les convois de munitions ou de vivres, s'en emparaient et inquiétaient constamment les Russes, les empêchant de s'implanter solidement dans les pays conquis. En 1850, le fils aîné de l'empereur, le grand-duc Alexandre, fut, au milieu d'une revue, attaqué par une bande de Tcherkesses. L'attaque repoussée, le grand-duc reçut la croix de Saint-Georges, réservée exclusivement pour les actions d'éclat. On a prétendu que cette escarmouche avait été pré-

parée d'avance et réglée comme une mise en scène, dans un but courtisanesque, par certains généraux. Si le fait est exact, les courtisans manquèrent leur but, non auprès du grand-duc Alexandre, ravi d'avoir assisté à une bataille qui lui valait un certificat de bravoure, mais auprès de son père, plus offensé d'apprendre que Schamyl avait osé attaquer son fils, que charmé du courage déployé par celui-ci.

Cet orgueil incommensurable de l'empereur avait sa source non seulement dans la force de la Russie, qu'il croyait, d'accord en cela avec l'Europe, plus formidable qu'elle ne l'était en réalité, mais encore dans sa situation personnelle. Entouré d'un prestige auquel nul souverain ne pouvait prétendre, il se croyait le seul champion autorisé des idées monarchiques. Le pouvoir du sultan était limité par les oulémas et le Koran. Le roi de Naples avait à compter avec la religion et les usages. Des constitutions, élaborées par les peuples, restreignaient le pouvoir des autres souverains. Seul, Nicolas, à la fois pape et roi, conduisant la Russie dans le chemin de *sa sainte vocation*, était une sorte de Dieu sur la terre. Si on ajoute à ces avantages ceux d'une taille imposante, d'une figure admirablement belle, d'une voix dont l'éclat avait quelque chose de surna-

turel, d'une vigueur physique prodigieuse, d'une santé de fer, on comprendra que cet homme eût une foi mystique dans sa toute-puissance, et qu'il crût sincèrement, en chrétien fervent, avoir reçu de Dieu la mission de sauver le monde de la gangrène révolutionnaire qui gagnait du terrain et enveloppait, du côté de l'Occident, son Empire dans un cercle de constitutions dont l'élargissement, toujours croissant, l'épouvantait.

« Les rois de l'Europe sont fous ou lâches, » disait-il souvent ! Mille fois plutôt mourir qu'o- » béir ! »

Il professait un dédain insurmontable pour le gouvernement constitutionnel, auquel il préférait la république la plus démocratique.

« Le règne d'une idée, disait-il, soit ! Mais un » peuple qui se gouverne seul, commet un crime » envers Dieu ! »

Ce qu'il redoutait par dessus tout, c'était l'invasion dans ses États des idées modernes, si opposées à l'autocratisme, sans lequel il ne voyait pas de Russie. Ce patriotisme bizarre, mais logique, le rendait rebelle à toute union plus intime avec les États de l'Europe. L'installation des chemins de fer, du télégraphe, l'idée de la fraternité des peuples résultant de leur fréquentation plus étroite, trouvèrent en lui un adversaire infa-

tigable. Il réussit à comprimer sur le sol moscovite toute explosion révolutionnaire, car on ne saurait donner ce nom à la conspiration Pétrachevsky, découverte en 1849, ourdie par une centaine d'individus de médiocre importance, et étouffée dans son œuf. Les conspirateurs furent condamnés à mort et graciés par le tsar qui les envoya en Sibérie. Néanmoins, cet incident, en lui laissant entrevoir que la sainte Russie, pouvait, elle aussi, à une époque donnée, s'ouvrir à des aspirations libérales, influença l'empereur, qui dès ce jour commença à étudier sérieusement ce grave problème de l'émancipation des serfs, principale préoccupation de la fin de son règne, que son fils réalisa, par conviction personnelle et par respect filial.

Nous avons vu quelle somme d'énergie le Danemark[1] a dépensée à soutenir la lutte contre les Holsteinois révoltés, encouragés par la Prusse. Le désir d'indépendance, ou tout au moins d'autonomie résultant d'une union étroite avec la Confédération allemande, qui avait amené cette insurrection, nécessitait, pour paraître légal, un prétexte qu'on découvrit dans l'hérédité de la cou-

1. Danemark : monarchie constitutionnelle. — Roi : Frédéric VII. — Population : 2,239,077 habitants. — Armée : 25,000 hommes. — Marine : 29 navires armés de 996 canons, plus 4 vapeurs.

ronne de Danemark. Frédéric VII avait contracté un mariage morganatique et ses enfants n'étaient pas aptes à régner. La couronne, à la mort du vieux prince Ferdinand, héritier présomptif sans postérité, revenait à Louise-Charlotte, femme du landgrave de Hesse et sœur de Christian VIII. Le Holstein, arguant d'une constitution qui excluait les femmes du gouvernement, ne voulut pas suivre le Danemark dans ce changement, et demanda son autonomie, ainsi que l'union avec le duché de Schleswig qu'il prétendait se trouver dans les mêmes conditions que lui. L'argument était spécieux, car le roi de Danemark, jouissant, selon la constitution, du droit de choisir son successeur, avait annoncé qu'il disposerait de la couronne en faveur d'un prince de Holstein-Glücksbourg, issu d'une branche cadette mais masculine, de la maison royale. En outre, le roi, qui avait octroyé une constitution très libérale au Danemark, en étendait l'application aux duchés, et, par un exemple peut-être unique dans les annales de l'histoire de notre siècle, réalisait d'une façon pacifique le passage qui sépare la monarchie absolue de la monarchie constitutionnelle. Rien n'y fit, et l'honnêteté proverbiale du Danemark se heurta à la politique tortueuse de l'union restreinte et de la Prusse. Il fallut se

résigner à la guerre. De brillants faits d'armes amenèrent la pacification du Schleswig, mais la question du Holstein resta pendante, laissant pressentir toutefois une solution favorable. Le protocole de Londres, en plaçant l'intégrité de la couronne et l'ordre de la succession danoise sous la quadruple garantie de la France, de l'Angleterre, de la Russie et de la Suède, détruisait tout prétexte à une nouvelle insurrection des Holsteinois, abandonnés d'ailleurs par l'Allemagne à Olmütz. Les partis politiques, jadis divisés entre eux, se rallièrent à la couronne, reconnaissants au roi d'avoir, par une loyale et pacifique évolution, amélioré la condition du pays. Les principaux de ces partis : le parti danois qui, réclamant l'intégrité des possessions de la race scandinave-danoise, proposait de renoncer aux provinces allemandes situées au delà de l'Eider (Eider-Dansche), et le parti scandinave qui voulait l'union avec la Suède et la Norvège, offrirent au gouvernement leur concours sans conditions. La lutte, longue et sanglante, avait assuré au Danemark les sympathies de l'Europe et une paix dont rien ne faisait prévoir la rupture.

Le royaume de Suède et de Norvège[1], un des

1. Suède et Norvège : monarchie constitutionnelle. — Roi : Oscar Ier. — Population : Suède, 3,138,384 ; Norvège, 1,328,471 ;

rares États qui aient subi la crise révolutionnaire sans effusion de sang, jouissait d'une tranquillité étonnante eu égard à l'extrême antinomie des deux constitutions, aristocratique en Suède, démocratique en Norvège. L'annexion de la Norvège, réunie, en 1814, à la Suède, au préjudice du roi de Danemark, fidèle allié de Napoléon, avait excité le mécontentement des Norvégiens. Les rois Charles XIV et Oscar Ier, par leur respect des lois de leurs nouveaux sujets, réussirent à se les concilier. Oscar Ier rencontra plus d'opposition dans ses propres États, où ses tentatives de réformes constitutionnelles aboutirent à un échec. Ces dissentiments, dus surtout à l'opiniâtreté de la noblesse qui ne voulait abandonner aucun de ses privilèges, allèrent, en 1850, jusqu'au refus, par la Diète, de voter des subsides pour une intervention militaire. Le roi Oscar, si énergiquement résolu, en 1849, à protéger le Danemark, même par la force des armes, se vit obligé d'abandonner son allié. Cependant la diplomatie suédoise se maintint avec beaucoup de dignité, au congrès de Londres, à sa place

total : 4, 466,855 habitants. — Armée : Suédois, 34,362 ; Norvégiens, 23,484. — Marine : suédoise, 74 bâtiments, 256 chaloupes canonnières ; norvégienne, 19 bâtiments, 132 chaloupes canonnières ; marins des deux flottes, 50,000 hommes.

de quatrième puissance garante de l'intégrité de la couronne de Danemark. En résumé, ce petit État, qui, depuis l'agrandissement de la Russie et de la Prusse, doit, comme Frédéric le Grand l'a écrit à Gustave III, renoncer à jouer un rôle en Europe, était tranquille à l'intérieur, respecté au dehors, et dans une situation matérielle assez florissante pour lui permettre de répondre par une réciprocité complète, immédiatement après les États-Unis, aux nouvelles lois de l'Angleterre sur la navigation.

La Hollande[1] dans sa politique exclusivement maritime et coloniale, s'était presque désintéressée des affaires européennes, où elle ne peut jouer qu'un rôle très insignifiant. L'unique préoccupation de ce peuple industrieux, c'est de développer de plus en plus sa prospérité, au moyen de mesures concertées par l'accord intime entre la nation et le gouvernement du roi. Les Hollandais, habitués à une liberté dont ils jouissent depuis de longues années, conservent un attachement inébranlable à la maison d'Orange,

1. Hollande (Pays-Bas) : monarchie constitutionnelle. — Roi : Guillaume Ier d'Orange. — Population, 3,020,019 habitants, plus 186,486 (grand-duché de Luxembourg). — Armée : 100,000 hommes. — Marine : 179 bâtiments armés de 205 pièces de canons, 5880 marins et deux divisions d'infanterie de marine.

à laquelle ils doivent cette liberté. La nouvelle constitution reçut son application sans troubles, sinon sans discussions, qui amenèrent parfois un changement de ministère, mais qui n'allèrent jamais juqu'à créer une agitation menaçante pour la paix intérieure. A l'extérieur, le roi de Hollande s'était rattaché, pour ses possessions allemandes, à la politique de l'Autriche, sans toutefois s'y engager au delà des limites assignées par la plus grande prudence. Une révolte de Chinois, à Bornéo, nécessita une expédition glorieuse, mais qui coûta beaucoup de sang.

En Belgique, le roi Léopold Ier [1], qui avait offert à ses sujets de s'en aller si tel était leur désir, roi constitutionnel dans toute l'acception du mot, gouvernait par l'organe d'un ministère libéral, qui, sans trop de difficultés, accomplissait des réformes strictement indispensables. La majorité nouvellement formée avait néanmoins à lutter contre le parti catholique. Les hommes les plus distingués du pays, Liedekerke, de Mérode, Vilain XIIII, Coomans, battaient en brèche le cabinet Rogier, car le pape avait déclaré que la religion était en dan-

1. Belgique: monarchie constitutionnelle. — Roi: Léopold Ier. — Population : 4,335,000 habitants. — Armée: 90,000 hommes.

ger en Belgique. Peut-être les catholiques perdirent-ils la confiance du pays en montrant combien l'attitude de Pie IX leur était agréable. Aux élections générales, où on s'attendait à voir la désapprobation du Saint-Siège amener à l'opposition beaucoup d'adhérents, le nombre des députés catholiques n'augmenta que de cinq, et le ministère se trouva consolidé. La mort de la reine, survenue à la fin 1850, donna au pays l'occasion de prouver au roi, par un deuil profond et général, combien son gouvernement était populaire.

Les relations avec la France, tendues après l'échauffourée de « Risquons tout », où une bande de socialistes, — désavouée par le gouvernement provisoire, — après avoir pénétré sur le territoire belge, pour aider le parti républicain à chasser le *tyran* Léopold, fut expulsée par la force armée, devenues déjà plus amicales sous le ministère Lamartine, étaient parfaitement cordiales, grâce à la protestation du nouveau pouvoir de son respect pour l'indépendance de la Belgique. Le gouvernement du roi accueillit, d'autre part, avec courtoisie et franchise, les avances du gouvernement hollandais qui désirait resserrer des relations naturellement refroidies depuis la séparation.

Si l'Angleterre[1] ne s'est pas ressentie des événements de 1848, c'est que les secousses continentales ne l'atteignent que rarement. Des difficultés intérieures, d'un tout autre caractère, n'en continuaient pas moins à troubler les esprits et à diviser les citoyens de la Grande-Bretagne. Ces difficultés qui, tôt ou tard, finiront par saper un édifice constitutionnel dont la réputation de solidité me paraît surfaite, n'étaient pas, en 1848, assez aiguës pour provoquer une révolution. Les années 1848, 1849 et 1850 s'écoulèrent sans changement de ministère. C'est peut-être à ces trois années d'une paix dont les discussions entre Irlandais et Anglais, entre anglicans, puscystes et catholiques, entre wighs et tories, ne purent troubler la sérénité, que l'Angleterre doit l'admiration universelle pour une constitution irréprochable sans doute, si on la compare à celle des autres États de l'Europe, mais qui appelle des réformes à l'heure où nous écrivons.

L'année s'ouvrit par l'application des nouvelles lois de navigation, application laborieuse dans

1. Grande-Bretagne : monarchie constitutionnelle. — Reine : Victoria Ire. — Population : Europe, 27,000,000 ; colonies, 5,000,000 ; Indes et Asie, 137,300,000. — Armée, 151,287 hommes. — Marine : 401 navires, 17,023 canons ; 169,000 officiers et marins.

une île, où les armateurs, nombreux et puissants, étaient opposés à une réforme tendant à réprimer des abus tolérés par les édits de Cromwell, ces premiers instruments de la grandeur maritime de l'Angleterre. Le ministère whig, au pouvoir depuis longtemps, avait, par l'organe de sir Robert Peel, commencé la discussion des réformes votées en 1849, et que, en 1850, lord John Russell était chargé d'appliquer. Les lois de navigation privaient l'État d'un revenu que ni le rétablissement de l'*income-tax*, ni une loi sur les céréales, ne parvenaient à remplacer. La loi sur les céréales aggravait l'état, si misérable déjà, de la classe pauvre en Irlande, et pesait lourdement sur les districts agricoles. La division éclata à ce sujet dans les deux Chambres, celle des lords et celle des communes. Lord John Russell crut trouver un remède, en donnant aux colonies anglaises, considérablement augmentées depuis le commencement du siècle, une autonomie administrative, législative et budgétaire, qui, ne conservant entre elles et la métropole qu'un lien politique et commercial, facilitait l'émigration. Cette mesure, déjà appliquée dans diverses contrées, fut étendue à toutes les possessions anglaises. Le *bill*, voté à une immense majorité, dota les colonies (l'Inde exceptée) d'une indépendance réelle sous le dra-

peau anglais. Le ministère whig parut consolidé. Les tories cependant ne désarmaient pas. M. Disraëli, infatigable adversaire de lord John Russell, ne cessait de le harceler. Lois sur la traite des nègres, sur le retour aux anciennes lois fiscales, etc., provoquaient des discussions où parfois le ministère avait peine à réunir trois voix de majorité. Vers la fin 1850, la situation du cabinet whig, compliquée par les affaires extérieures, devint difficile. Lord Palmerston, chef du Foreign-Office, avait à lutter contre une opposition qui blâmait sa politique. L'Angleterre semblait alors avoir pris à tâche de molester les États secondaires. Après avoir, de concert avec la France, soutenu la Turquie dans sa résistance aux demandes d'extradition des réfugiés polonais et hongrois, la flotte anglaise avait violé la neutralité des Dardanelles et effrayé la Russie, qui céda aussitôt. Ainsi que lord Palmerston l'a avoué depuis, ce fut dans le but unique d'inquiéter le tsar que l'amiral Parker reçut l'ordre de procéder à un blocus inique des côtes de la Grèce, où la flotte anglaise captura les navires d'une puissance amie, demanda le versement dans les vingt-quatre heures, d'indemnités exorbitantes, et la cession de deux petites îles de la Morée, qui ne pouvaient être

réclamées équitablement par l'Angleterre, au nom de laquelle lord Aberdeen reconnaissait lui-même avoir signé la délimitation des possessions de la Grèce, au moment de la formation de ce royaume. Les Grecs se réfugièrent sous l'aile des États qui avaient, avec la Grande-Bretagne, garanti leur intégrité, la France et la Russie. Un sursis fut obtenu à grand'peine par le ministre de France, M. Thouvenel, lequel proposa une médiation que les traités obligeaient formellement l'Angleterre à accepter. M. Gros, nommé médiateur, arriva à Athènes; mais, ne pouvant s'entendre avec M. Wyse, résident anglais, il dut se retirer. Pendant ce temps, le blocus devenait de plus en plus rigoureux. La malheureuse Grèce allait être broyée quand MM. Thouvenel et Persiany[1], signèrent avec M. Wyse une convention qui n'était qu'un acquiescement aux exigences anglaises. Or, sur ces entrefaites, lord Palmerston avait, de son côté, signé à Londres avec M. Drouyn de Lhuys, ambassadeur de France, un compromis moins avantageux. Quand on apprit en Angleterre l'existence de la stipulation d'Athènes, on ne voulut plus exécuter le traité de Londres. La

1. Ministre de Russie.

mauvaise foi britannique était flagrante, et c'était presque une insulte à l'ambassadeur de France. M. Drouyn de Lhuys demanda ses passeports et quitta Londres. Alors seulement, lord Palmerston accepta, pour régulariser les affaires de la Grèce, le traité de Londres. La flotte anglaise se dirigea vers les côtes de Toscane pour y réclamer des indemnités en faveur de sujets anglais lésés pendant la révolution. L'Autriche protesta pour la Toscane, la Russie se joignit à elle et se montra vigoureuse dans sa note. M. de Nesselrode reprochait à l'Angleterre de profiter de la supériorité de sa marine pour opprimer les petites puissances. « Si la situation » d'un sujet anglais diffère de celle des autres » hommes, disait la note russe, l'Empereur sera » obligé de réfléchir à quelles conditions il pourra » admettre à l'avenir des sujets anglais dans ses » États. » C'était menacer le commerce, toucher l'Angleterre à son endroit sensible. Lord Palmerston, effrayé de la responsabilité qu'il allait encourir, baissa pavillon. On s'arrangea à l'amiable avec la Toscane, et l'escadre alla terroriser le Portugal. A la fin de 1850, elle était encore dans les eaux du Tage. Ces questions, agitées à la tribune par les tories, rendaient la situation du ministère très précaire. « Pourquoi, demandait-on

» à lord Palmerston, au lieu de vous acharner
» contre les faibles, ne contraignez-vous pas la
» Russie à quitter les principautés danubiennes
» qu'elle occupe sans droit? Le blocus de la Bal-
» tique n'entrave-t-il pas le commerce? Pourquoi
» l'Autriche n'envoie-t-elle pas un ambassadeur à
» Londres? »

Le chef du Foreign-Office obtint une majorité suffisante pour se maintenir au pouvoir, insuffisante pour s'y affermir. Aussi, la reine prorogea-t-elle en septembre le parlement jusqu'en 1851, afin de permettre au gouvernement de terminer les affaires urgentes. Cette même année 1850 vit se passer, en Angleterre, quelques faits d'une importance particulière; la mort de sir Robert Peel, celle du roi Louis-Philippe, celle du duc de Cambridge, l'attentat commis par Robert Pate contre la reine Victoria et l'incident Lionel Rothschild, qui, élu membre du parlement, ne put y siéger, faute de vouloir prêter le serment où le mot « chrétien » s'étalait tout au long.

Nous faisons suivre cet exposé de la situation politique de l'Europe, d'un rapide aperçu de l'histoire des autres parties de l'univers. Les affaires anglaises nous amènent naturellement à parler de l'Asie.

En 1850, cette vaste partie du monde comptait quatorze États indépendants : la Chine, le Japon, la Perse, l'Afghanistan et le Bélouchistan, l'imamat de Mascate, le Turkestan (khanats de Khiva, Khokand, Bokhara), le territoire indépendant des Turcomans, les royaumes de Siam, d'Annam et l'empire de Birmanie. La possession de l'Inde et de l'île de Ceylan investissait incontestablement l'Angleterre de la principale puissance coloniale en Asie. La Hollande régnait à Bornéo, Java, Sumatra, îles que la géographie place en Océanie, mais dont l'activité commerciale et politique s'exerce en Asie. Le littoral de ces îles était administré directement par la métropole ; quelques sultans malais et dayaks de l'intérieur (surtout à Bornéo), jouissaient d'une certaine indépendance. L'Espagne possédait les Philippines ; le Portugal Macao, Goa; la France, Chandernagor, Pondichéry et Karikal.

L'empire indien régi, sous l'autorité de la reine Victoria, par la Compagnie anglaise de l'Inde, se composait de territoires conquis et administrés directement par les Anglais ; d'États administrés par les Anglais, mais où le souverain conservait le droit d'habiter son palais, avec le titre de rajah, de nabab ou de roi ; d'États administrés par les souverains indigènes sous le con-

trôle d'un résident anglais, qui, au titre de plénipotentiaire, joignait celui de mentor, et d'États quasi indépendants, où le résident n'exerçait qu'une surveillance conventionnelle en attendant un prétexte pour la transformer en surveillance de droit. Ces États étaient : les royaumes de Kachmyr, d'Oude, du Népaul [1]; le Nizam, le Mysore, le Travancore, le Guicovar de Baroda, le Gualior [2], le Cochin, les Laquedives, le Holkar.

L'annexion du royaume de Lahore avait, en 1849, complété la conquête du nord de l'Inde. Le territoire anglais occupait le Pendjab, s'étendait sur les deux rives de l'Indus, et touchait à l'Afghanistan. C'était l'ancien empire de Rundjee-Singh, à l'exception du royaume de Kachmyr, que l'Angleterre laissa à un parent éloigné du rajah des Sikhs, Goolab-Singh, dont elle se faisait ainsi un allié. En 1850, la présence à Lahore du fils mineur de Rundjee, Dhulap-Singh, ayant éveillé la défiance ombrageuse du lord-gouverneur, le jeune prince fut transporté dans une forteresse de l'intérieur. Cette mesure, dictée par l'attitude décidée et hostile à l'Angleterre, de la mère du rajah, la

1. Népaul (Tributaire de l'Angleterre). — Monarchie absolue. — Population, 2,500,000 habitants. Le souverain du Népaul était, en 1851, de tous ceux de l'Inde, le plus indépendant avec celui des Maldives.

2. Dynastie de Sindia.

Rahana-Junda-Rhor, réfugiée au Népaul, assura l'assimilation définitive du royaume de Lahore. La politique anglaise dans l'Inde variait peu, d'ailleurs, vis-à-vis des princes indigènes : les affaiblir, les diviser, les abrutir au besoin, pour les médiatiser sous une apparence de légalité, tel était le but constant et avoué des gouverneurs. Le royaume d'Oude continuait son existence précaire ; les Anglais s'établissaient par centaines à Luknow (Lacknau). En revanche, le Nizam se remuait beaucoup, et on prévoyait le moment où les hostilités y éclateraient. En résumé, les Anglais, après avoir absorbé l'empire des Sikhs, se trouvaient en présence de nombreux princes rajpoulths et maharattes, dont ils convoitaient les possessions, destinées fatalement, par violence ou par ruse, à subir leur domination.

La même politique, sur une moins grande échelle, était suivie dans les îles de la Sonde par la Hollande, qui travaillait à refouler peu à peu dans l'intérieur les sultans malais ou dayaks. Les îles Philippines, colonie de l'Espagne, administrées par la métropole, étaient mal gouvernées. En 1850, on accusait les Espagnols d'y laisser subsister l'inquisition. Vraie ou fausse, l'accusation était motivée par le fanatisme et la misère des habitants de ces îles. Isolées au

milieu des possessions anglaises, les colonies françaises et portugaises de l'Inde végétaient, subordonnées au bon plaisir de l'Angleterre Les Portugais, à Macao, toujours en conflit avec la Chine, avaient la plus grande peine à s'y maintenir.

La Russie, séparée de ses possessions asiatiques par deux chaînes de montagnes seulement : à l'est, l'Oural, et au sud, le Caucase, poursuivait résolument sa politique d'agrandissement. La Sibérie, territoire immense, occupée en 1850 par trois millions d'habitants à peine, avait été négligée par les prédécesseurs de Nicolas Ier, qui n'en distinguaient l'utilité qu'au point de vue pénal. Traversée en tous sens par des hordes de sauvages Yakouts, Ostiaks et Samoyèdes, nomades et idolâtres pour la plupart, elle servait de lieu d'exil aux condamnés politiques et de droit commun, dont le gouvernement s'occupait exclusivement en laissant les indigènes vivre à leur gré et selon leurs usages, moyennant le payement d'un modique tribut. Nicolas fut peut-être le premier souverain qui songea à améliorer l'administration de cette partie de son empire. La contrée arrosée par le fleuve Amour, qui sépare les possessions russes de l'empire du Milieu, fut, sous son règne, explorée avec soin. L'envoi d'in-

génieurs et de topographes, la création d'une flottille et diverses mesures administratives, éveillèrent la défiance des Chinois, avec lesquels la Russie, seule des puissances européennes, entretenait des relations diplomatiques suivies depuis deux siècles [1]. Une organisation plus complète de la ligne des Cosaques faisait en effet pressentir les intentions ambitieuses du gouvernement russe, dont les opérations dans l'Asie centrale, dirigées spécialement vers une assimilation complète des peuplades kirghizes et kalmouckes de la mer Caspienne, menaçaient toutes les puissances coloniales et indépendantes de l'Asie. La Sibérie, fertile et riche en mines, régulièrement administrée, devenait un excellent campement pour des troupes régulières, et permettait, à l'aide de la ligne ininterrompue des Cosaques de l'Oural, de la mer Caspienne et de la Sibérie, de tenir l'Asie septentrionale et centrale captive entre les serres de l'aigle à deux têtes. Une guerre, malheureuse pour la Perse, avait déjà livré à la Russie le littoral sud de la mer Caspienne, devenue, à l'exception de la rive orientale hantée par les Turcomans sauvages,

1. Une ambassade extrordinaire russe était, tous les dix ans, envoyée à Pékin pour renouveler les relations commerciales.

presque une mer russe. Les Kipchaks et les Ousbegs subissaient l'influence du *tsar blanc*[1] dont le nom devenait de plus en plus populaire en Asie centrale. Seul, l'iman Schamyl résistait à Nicolas, maître par conquête ou par union volontaire, des royaumes de Mingrélie, de Géorgie, d'Imérétie. La chaîne du Caucase était habitée par des Tcherkesses, Abkases, Tchetchènes, Lazes, tribus jadis rivales, mais dont le fanatisme, habilement exploité par Schamyl, opposait une barrière infranchissable aux armées russes, contre lesquelles l'iman avait réussi à former une ligue formidable. Le Caucase franchi, la Turquie menacée en Europe et en Asie, la Perse entamée, la Chine épouvantée par une guerre sur ses frontières, il ne restait à soumettre que l'Asie centrale, pour réaliser le rêve de la conquête de l'Inde, convoitée par Alexandre Ier, à l'instigation de Napoléon. Dans son orgueil, qui ne manquait pas d'une certaine lucidité, Nicolas espérait terminer cette œuvre gigantesque.

La Turquie, puissance dont la domination en Europe n'est qu'un incident historique, possédait en Asie l'Anatolie, la Caramanie, la Syrie, la Palestine, l'Arménie et le littoral des deux mers

1. Sobriquet donné par les Asiatiques à l'empereur de Russie.

de l'Arabie. La décomposition de cet empire était moins avancée en Asie qu'en Europe. Cependant, les difficultés ne manquaient pas: difficultés avec les Arméniens catholiques, avec les Kurdes; conflits entre Druses et Maronites en Syrie; question des Lieux-Saints; en Arabie, disputes perpétuelles, engendrant parfois des escarmouches entre les princes indépendants de l'intérieur. En résumé, situation compliquée, assimilation incomplète, conséquence fatale du système de gouvernement adopté par les Ottomans après la conquête.

La Chine [1], le plus considérable des États indépendants de l'Asie, jadis fermée au commerce et à la navigation européens, était devenue plus accessible après la guerre de 1832, terminée par le triomphe de l'Angleterre. Les Portugais établis à Macao et les Russes seuls étaient autrefois admis à trafiquer avec la Chine. L'empereur Tao-Kwang fut contraint d'accorder les mêmes privilèges aux autres puissances, et d'ouvrir quatre ports, Schang-Haï, Fou-Tchéou, Ning-Pho et Amoy, au *commerce barbare*. La France obtint l'établissement d'un consulat à Canton. La

1. CHINE : gouvernement monarchique absolu. — Empereur : Y-Ching. — Superficie : 3,500 kilomètres de long sur 8,000 de large. — Population avec les États tributaires : 400,000,000 d'habitants.

prétention du christianisme d'enseigner ses principes à ceux qui en nient la vérité, trop facilement encouragée par les gouvernants, amena, à la remorque des flottes et des consuls, des bandes de missionnaires qui eurent bientôt, par leur entêtement à convertir les Chinois, mécontenté le Fils du Ciel. Le mandarin Wau, préfet de la province du Kic-Ving, adressa à ses subordonnés une circulaire empreinte d'une philosophie éclairée et de bon sens dans laquelle il s'élevait contre les novateurs acharnés à enseigner une doctrine illogique. Toutefois, Wau ne se contenta pas de philosopher, il agit de représailles en faisant arrêter un missionnaire français. Le ministre de France, M. Rouen, réclama. Comme la France avait récemment soutenu de sa flotte les Portugais de Macao, le mandarin, intimidé, relâcha le missionnaire. Cependant l'empereur Tao-Kwang étant mort en 1850, son fils et successeur, Y-Ching, disgracia le ministre Ki-Ing, favorable aux Européens, et annonça son intention de cesser, dès que cela serait en son pouvoir, toute relation avec des barbares dont son père avait été obligé de supporter la présence. Une insurrection dans l'Ouest, à la fin 1850, attira son attention de ce côté; mais l'année 1851 s'annonçait grosse de complications.

Le Japon[1], gouverné par le *mikado* Kou-Sio, et le *saïgoum* ou *taïcoun* Sou-Fou, strictement fermé aux Européens, à l'exception des Hollandais, résistait à toutes les tentatives des Anglais, des Russes, des Américains et des Français. L'exemple de la Chine ne l'influença pas, et le saïgoum répondit à une lettre du roi de Hollande, où Guillaume II le prémunissait contre un entêtement pouvant lui valoir l'hostilité de l'Angleterre ou de la Russie, que le Japon continuerait sa politique traditionnelle et saurait se défendre mieux que la Chine, ce qu'il avait d'ailleurs prouvé aux Russes lors de l'affaire des Kouriles, et aux Anglais, quand ils avaient essayé de mouiller à Yeddo. Le comptoir hollandais était établi à Nangasaki, unique port du Japon accessible aux navires européens.

L'Indo-Chine, où la France, naguère si puissante dans ces parages, a conservé une influence égale, parfois supérieure à celle de l'Angleterre, était partagée en trois empires indépendants : l'empire d'Ava ou Birmanie[2], les royaumes de

1. Japon. — Gouvernement : monarchie théocratique. — Deux empereurs : l'un spirituel, le Mikado Kou-Syo; empereur temporel, Siogoun Sa-Fou. — Système féodal. — Population, 40,000,000 d'habitants. — Superficie, 700,000 kilom. carrés.

2. Birmanie. — Monarchie absolue. — Empereur, N.... —

Siam[1] et l'Annam[2] (ce dernier composé de trois royaumes tributaires, le Tonkin, le Cambodge et la Cochinchine. Le despotisme le plus grossier pesait sur ces États, à l'exception du Laos, province du royaume de Siam, gouvernée selon un système analogue au régime féodal. Les Birmans, jadis exclusivement appliqués à résister aux empiétements de la Chine, et par cela même en continuelles relations avec le Céleste-Empire, ont emprunté aux Chinois leur haine des étrangers. La Birmanie était, en 1850, un pays fermé, et son parti pris d'exclusivisme avait découragé la Compagnie Indo-Anglaise de la lutte entreprise pour en forcer l'entrée. Toutefois, en 1845, la *Fortune*, vaisseau de guerre français, en mouillage devant Rangoun, fut accueillie avec une courtoisie inespérée. Le roi de Siam, en relations avec la France, déjà au XIVe siècle, avait,

Population, 8,000,000 d'habitants. — Superficie : 2,000 kilomètres sur 500.

1. SIAM. — Gouvernement : monarchie absolue. — Deux rois, le premier supérieur au second. Premier roi : Chao-Fa-Mongkut. — Superficie : 1,400 kilomètres sur 300. — Population, 6 millions d'habitants.

2. ANNAM. — Gouvernement : monarchie absolue et féodale. — Trois rois : L'empereur d'Annam, suzerain des deux autres ; le roi du Tonkin et du Cambodge. Empereur d'Annam : Tu-Duc. — Superficie : 1,450 kilomètres sur 600. — Population, 23 millions d'habitants.

au commencement du XIX[e], accordé aux Anglais, aux Américains et aux Hollandais, le droit de trafiquer à Bangkok, la plus considérable des villes de l'Indo-Chine. Malheureusement, les missionnaires s'y sont aussitôt installés, au grand péril de la durée de ces relations amicales. Quant à Tu-Duc, empereur d'Annam, c'était l'ennemi déclaré des Européens, surtout des missionnaires établis en Cochinchine. L'arrestation du vicaire apostolique avait nécessité, en 1847, l'envoi d'une escadre française qui anéantit la flotte annamite. Le vicaire apostolique fut délivré, mais les relations de la France et de l'Annam, rompues, nous ont ramenés à la condition des autres puissances européennes, qui n'ont jamais réussi à trafiquer avec les Annamites.

L'imam de Mascate[1], prince et pontife arabe, possédait en Afrique l'île de Zanzibar et d'autres établissements. Pays musulman et relativement éclairé, Mascate était en relations avec l'Angleterre, la Hollande et la France, qui entretenaient des consuls à Zanzibar.

Ali-Schah, Mohamed-Schah et Nasser-Eddin-Schah, princes sages, éclairés et bien intentionnés,

1. MASCATE. — Gouvernement théocratique absolu. — Iman : Saïd-Saïd. — Superficie : 540 kilomètres sur 280. — Population, 1,600,000 habitants.

employèrent leur pouvoir despotique à panser les plaies de la Perse[1]. La tâche était ardue et les plaies profondes. En 1848, M. de Sartiges, chef de la mission française de Téhéran, ne pouvant obtenir la ratification définitive d'un traité de commerce, retardée par les intrigues russes et anglaises, demanda ses passeports et rompit les relations diplomatiques. Quoique de peu d'importance, ce n'en fut pas moins un échec. Les Anglais et les Russes, en lutte entre eux, s'unissaient contre toute puissance européenne qui essayait d'entretenir avec la Perse des relations suivies. Depuis le siège d'Hérat, entrepris par le schah à l'instigation de la Russie et levé en présence des menaces de l'Angleterre, les deux pays, dont la situation avec la Perse avait été régularisée, à Téhéran, en 1814, pour l'Angleterre, et à Turkmentchaï, en 1828, pour la Russie, semblaient avoir adopté une politique plus modérée.

Les khanats de Kokhand, Tachkend, Khiva[2], Boukhara[3], le royaume de Kachgar et l'Afghanis-

1. Perse. — Gouvernement monarchique absolu. — Schah: Nasr-Eddin. — Population, 11,000,000 d'habitants. — Armée, 70,000 hommes ; artillerie 2,000.

2. Khiva. — Monarchie absolue. — Khan : N... — Population, 500,000 habitants.

3. Boukhara. — Monarchie absolue. — Émir : Mozzafar-Eddin.

tan [1], foyers du fanatisme musulman, étaient à peu près fermés aux Européens ; l'Angleterre, par la terreur de ses armes, avait réussi à nouer quelques relations intermittentes avec l'Afghanistan ; la Russie, avançant de plus en plus du côté de Tachkend, procédait par la conquête. Elle entretenait toutefois des agents commerciaux à Boukhara. Les Turcomans [2], réunis en une sorte de république fédérale dirigée par un chef de guerre élu nommé *serdar*, exerçaient sur les frontières de la Perse un brigandage effréné, sans consentir à entrer en rapports suivis avec aucun prince chrétien ni musulman. Leur pays, en 1850, était inexploré.

Il existe, sans doute, en Asie d'autres contrées tributaires, qui de la Chine, qui de la Turquie, qui de la Perse, les royaumes de Corée [3], du

— Population, 2,500,000 habitants. — Milice et Sarbaze ; trente mille âmes.

1. Afghanistan. — Fédération de sept provinces : Kaboul, Longhman, Djelalabad, Gasnah, Civi, Kandhar, Farrah. — Dans chaque province, gouvernement monarchique absolu. — Population, 2,000,000 d'habitants.

Bélouchistan. — Fédération. — Chef de guerre électif nommé serdar. — Population, 700,000 habitants.

2. Turcomans. — République fédérative. — Chef de guerre élu nommé serdar. — Population, 600,000 habitants nomades.

3. Corée (Tributaire de la Chine). — Monarchie absolue. — Population, 6,000,000 d'habitants.

Thibet[1], les principautés du Turkestan chinois, de la terre des Herbes et de l'Arabie, mais ces contrées n'avaient pas d'histoire en 1850. Nous nous contentons de les mentionner pour ne pas allonger inutilement ce chapitre où nous ne présentons qu'un aperçu succinct de la situation du monde habité à la fin de la première moitié du siècle. Si, dans le courant de l'ouvrage, les événements mettaient en relief l'un ou l'autre de ces pays, nous y trouverons une occasion plus opportune de l'étudier en détail.

L'Afrique nous retiendra moins encore que l'Asie. C'était, en 1850, un continent sans intérêt pour l'histoire et la philosophie. Un seul État indépendant y méritait le nom de puissance, l'empire du Maroc [2], gouverné despotiquement, en 1850, par Muley-Abderrahman. Les relations entre cet empire et les puissances européennes étaient à peu près nulles, toujours tendues cependant avec ses deux voisins, l'Espagne et la France. Le Maroc ne consentait à vivre en paix apparente qu'avec l'Angleterre, qui

1. THIBET (Tributaire de la Chine). — Monarchie théocratique. — Grand Lama, prêtre et roi. — Population, 6,000,000 d'habitants.

2. MAROC. — Monarchie absolue. — Empereur: Muley-Abderrahman. — Population, 8,000,000 d'habitants.

entretenait de Gibraltar un commerce réglé avec la côte africaine. Toutefois, les pillards et les *naufrageurs* du littoral ne respectaient pas plus les navires anglais que ceux des autres nations. Les cinq ports ouverts aux Européens : Tanger, Tétouan, Laroche, Mazagran et Mogador, recevaient à chaque instant la visite de quelque navire anglais, espagnol ou français, venu pour demander compte au gouvernement marocain, des déprédations de ses sujets. La France, à la fin de 1849, réussit toutefois à conclure une convention spéciale avec l'empereur, ramené à plus de circonspection par les leçons reçues à Isly, à Mogador et à Tanger. L'attitude décidée du gouverneur général de l'Algérie a rendu moins fréquentes les incursions des tribus marocaines voisines de la province d'Oran et a permis d'installer un marché régulier à Lalla-Margana, localité qui, depuis quelques années, servait de lieu d'échange entre les deux pays. Du reste, le Maroc était tombé en pleine décadence. L'autorité, sans pouvoir, n'exerçait aucun prestige sur une population fanatique habituée à vivre de brigandage, dont l'impunité était garantie par la proximité du désert.

Nous avons étudié, dans notre notice sur la Turquie, la situation des trois provinces africaines de la Porte : Tunis, Tripoli et l'Égypte.

Nous aborderons, en temps et lieu, l'examen de l'Algérie, nouvelle conquête française, à l'organisation de laquelle on procédait activement en 1850.

L'Abyssinie [1], restée chrétienne au milieu de l'Afrique musulmane ou idolâtre, n'en était pas plus civilisée pour cela. Partagée entre de nombreux rois qui se faisaient la guerre, elle demeurait fermée aux explorateurs européens. Une lettre du roi de Choa, Sahle-Salassi, adressée en 1840 à Louis-Philippe, a révélé l'existence de ce royaume qui paraissait plus policé que les autres États abyssins. Les savants songeaient à explorer ces pays à peu près inconnus, au delà desquels la carte de l'Afrique ne renfermait plus qu'un mystère absolu.

L'île de Madagascar [2], gouvernée par Radama Ier, roi des Hovas, jouissait en Europe d'une réputation équivoque. Le royaume idolâtre de Dahomey n'avait été abordé que par quelques négriers qui en faisaient des descriptions fantastiques et effrayantes, afin sans doute de n'être pas gênés

1. ABYSSINIE. — Plusieurs royaumes indépendants, système monarchique absolu et fédéral : Tigré, Choa, Dinkali, Embora, Hamgati, Noréa, Samahra. — Population, 4,000,000 d'habitants.

2. MADAGASCAR. — Monarchie tempérée. — Reine : Ranovolo. — Population, 5,000,000 d'habitants.

dans l'exercice clandestin de leur trafic. Libéria[1], colonie américaine fondée sur la côte de Guinée dans le but d'empêcher la traite, avait perdu de vue, en 1850, l'objet de sa mission.

A l'exception de la province du Cap et du Mozambique portugais, les possessions européennes en Afrique sont de peu d'importance. Les Français, toutefois, commençaient à explorer le Sénégal et à lutter contre les Yolofs idolâtres et les Maures Trarzas, tout aussi sauvages que les Yolofs.

Les nègres proprement dits, Hottentots et Cafres, formaient quelques royaumes indépendants dans le centre de l'Afrique et sur le littoral sud.

Si la plupart des peuples de l'ancien continent avaient, en 1850, accepté le régime monarchique, les États du Nouveau-Monde, à l'exception du Brésil, se sont tous constitués en républiques. Un homme d'esprit a prétendu, que, pour convaincre le républicain le plus obstiné de l'infériorité de son système politique,

1. LIBÉRIA. — République. — Président élu à temps : J. Roberts. — Population, 300,000 habitants.

il suffisait de le faire voyager en Amérique. Le continent américain est partagé entre deux races, la race anglo-saxonne et la race espagnole. L'élément indigène disparaît tous les jours, et l'heure n'est pas éloignée où il cessera tout à fait d'exister.

La race anglo-saxonne occupait plusieurs provinces autonomes, qui, rattachées par un lien purement politique, formaient les États-Unis de l'Amérique du Nord[1]. La question de l'esclavage, aboli dans les États du Nord, en vigueur dans ceux du Sud[2], divisait les Anglo-Saxons. Le congrès de 1850 s'ouvrit sur cette question. Les abolitionnistes multipliaient les meetings dans les principales villes du Nord, New-York, Boston, Philadelphie. Dans le Sud, d'autres conciliabules s'ouvrirent pour flétrir les agissements des

1. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — République fédérative. — Président élu à temps : général Zacharie Taylor, élu le 4 mars, 1849. — Gouvernement parlementaire. — Sénat de 58 membres dont deux par chaque État, élus par les autorités législatives. — Les territoires non encore admis dans la Confédération, envoient des délégués qui n'ont pas le droit de voter. — Population, recensement de 1840 : 17,077,712 habitants; blancs, 14,202,000; de couleur, 387,000; esclaves, 2,510,000. — Superficie, 108,713 milles carrés géographiques. — Armée, 17,805 hommes. — Milice, 1,803,204 hommes. — Flotte : 77 bâtiments de tous rangs, avec 2046 canons et 7500 hommes.

2. Les nègres seuls originaires de l'Afrique, étaient esclaves en 1850.

septentrionaux et la protection accordée aux esclaves fugitifs, considérée comme un attentat contre la propriété, c'est-à-dire contre la base même de tout État bien constitué. Ces meetings trouvaient un écho aux Chambres, qui avaient à statuer en outre sur d'autres questions non moins embrouillées. La Californie venait de se constituer en État indépendant, et, après avoir aboli l'esclavage sur son territoire, réclamait son admission dans l'Union, en qualité d'État autonome. Le Texas, en revanche, revendiquait la souveraineté du Nouveau-Mexique. Le congrès, après une discussion très orageuse, ne sut rien résoudre : les partis, exaspérés, perdaient leur temps à s'invectiver sans faire avancer d'un pas la question. M. Henri Clay proposa alors un compromis qui sanctionnait l'abolition de l'esclavage, dans les États où la majorité des esprits inclinait vers cette mesure, tout en laissant aux États du Sud la faculté d'agir chez eux comme ils l'entendraient. Partant de ce principe que la liberté fédérale devait être respectée, M. Clay conseillait de restituer les nègres fugitifs à leurs propriétaires. Il demandait la répression rigoureuse du commerce clandestin des esclaves dans les États libres, tout en admettant ce commerce entre États esclavagistes, et concluait à l'admission de la Califor-

nie dans l'Union, avec faculté de conserver ou d'abolir l'esclavage sur son territoire. Le *bill* fut rejeté. Sur ces entrefaites le général Taylor, président de la République, vint à mourir avant l'expiration légale de son mandat. Taylor, Virginien de naissance, s'était rendu célèbre par ses victoires sur les Mexicains, par son énergie et son opiniâtreté. Aux termes de la constitution, le vice-président, M. Millard Fillmore, lui succéda. L'avènement de M. Fillmore amena la chute du ministère, et la formation d'un nouveau cabinet entièrement whig sous la présidence de M. Webster, l'homme d'État le plus éminent des États-Unis. Ce ministre, reprenant la discussion du compromis de M. Clay, réussit à le faire voter par les Chambres. La Californie fut admise dans l'Union et les prétentions du Texas à la possession du Nouveau-Mexique furent écartées. Ce *bill* rencontra dans le pays une approbation unanime. Cependant l'agitation n'était calmée qu'à la surface. Les esclaves fugitifs poussèrent un cri d'effroi, auquel les abolitionnistes ne demeurèrent pas sourds. A Philadelphie, à la suite d'une rixe entre blancs et noirs, un des chefs abolitionnistes s'écria : « Si les États du Nord » ne sont plus un asile pour les esclaves, ils iront » au Canada ! — Non ! non ! répondit-on, on

» saura les défendre! » La session de 1851 s'annonçait plus tumultueuse encore que celle de 1850.

Le congrès des États-Unis, absorbé par les questions intérieures, a refusé, en 1850, de pactiser avec les Canadiens, désireux de secouer le joug de l'Angleterre, et d'entrer dans l'Union. Des émeutes partielles, réprimées par lord Elgin, gouverneur du Canada, n'aboutirent, par suite de cet abandon, qu'à une inutile effusion de sang. Le coup de main tenté contre Cuba, par une troupe d'aventuriers commandée par don Narcisso Lopez, échoua misérablement devant l'attitude du comte d'Alcoy, capitaine-général de la Havane, et fut désavoué par le congrès. Les relations diplomatiques avec l'Autriche et la Russie furent à la veille d'être rompues, le général Cass ayant proposé de flétrir publiquement les cruautés commises en Hongrie par le maréchal Haynau. Après une courte hésitation, la Chambre rejeta cette proposition, mais décida de se concerter avec la Turquie pour concourir avec cette puissance à la protection des réfugiés polonais et hongrois, dont la Russie et l'Autriche exigeaient l'internement. Une mission américaine fut à cet effet expédiée à Constantinople.

Le Mexique[1] ancienne colonie espagnole, soumise pendant près de trois siècles à un régime d'oppression inouï, après avoir proclamé empereur sous le nom d'Augustin Ier son libérateur Iturbide, s'était bientôt constituée en république fédérale, représentative et démocratique. Le premier président de cette république fut le général Santa-Anna. Le laps de temps écoulé depuis l'insurection des curés Hidalgo et Moralès, présente une suite ininterrompue de guerres civiles et étrangères, de révolutions, d'émeutes, de *pronunciamientos* et de changements de présidents. En 1850 le général Herrera était chef du pouvoir exécutif, mais on prévoyait que le congrès, nommé pour 1851, allait le renverser. Les partis républicain et monarchique ne désarmaient jamais. Aussi la situation était-elle des plus précaires. Déficit énorme, anarchie dans l'administration, mépris de la loi, résultats infaillibles de toute période prolongée de troubles. La paix de 1846, qui avait valu aux Américains du Nord la cession de la Haute-Californie et du Nouveau-Mexique, leur avait fait jetter leur dé-

[1] Mexique. — République démocratique, représentative et fédérale. — Président élu pour quatre ans. — Chambre des députés. — Sénat. — 2 sénateurs élus par chaque État. — 42 sénateurs. — Superficie 40,804. — Population, 7,485,205 habitants.

volu sur la Sonora, où, pour hâter le succès de leurs plans d'annexion, ils protégeaient les brigandages des tribus indiennes, Apaches et Comanches; la rapacité des Anglais qui fomentaient au Yucatan la révolte d'autres tribus indiennes, et la présence de Santa-Anna à la Jamaïque, d'où cet ambitieux épiait la première occasion de troubler le pays, faisaient au Mexique une situation pleine de périls.

Les cinq républiques de l'Amérique centrale : Guatémala, Costa-Rica, Honduras, Salvador et Nicaragua, s'étaient fédérées, sous la présidence du général Morazan. Cette union ne dura guère, et les républiques, retournées à l'isolement, vivaient d'une existence précaire. La mort de Morazan, fusillé à San-José, compléta le triomphe du mouvement séparatiste.

Don Rafaël Carrera, principal artisan de cette disjonction, devenait président de la République de Guatémala[1] que ce métis à demi sauvage terrorisait par des cruautés sans nom. Le gouvernement le plus despotique aurait reculé devant les exactions que le président Carrera et

[1] GUATÉMALA. — République indépendante. — Président à vie : don Raphaël Carrera. — Chambre législative, — Superficie, 5000. — Population, 970,650 habitants. — Armée, 3200. — Milice, 13,000.

son ministre Paëz se permettaient au préjudice des citoyens d'une république démocratique et libérale qui, en proie à une guerre civile incessante, ne pouvait guère songer à nouer des relations avec l'Europe. Cependant, en 1850, quelques traités de commerce furent conclus avec l'Angleterre et les villes hanséatiques.

La République de Costa-Rica[1] avait un meilleur sort. Le président Mora, élu en 1849, fatigué des *pronunciamientos* militaires des généraux commandant en chef les armées, supprima ce titre qui leur donnait trop de pouvoir. Le général Quéraz, investi de cette fonction, essaya de résister, mais le président réussit à prévenir tout conflit, exila Quéraz, et se fit adjuger, bien que simple négociant, le titre de commandant général des armées. On voit que dans les républiques américaines les mieux constituées, et Costa-Rica passait pour telle, il n'y a pas de milieu entre l'horrible et le grotesque. Mora, d'ailleurs, sans être aussi féroce que Carrera, exerçait le pouvoir avec une tyrannie dont l'Europe a depuis longtemps perdu le souvenir. La République de

[1] COSTA-RICA. — République indépendante. — Président à vie : don Raphaël Mora. — Chambre législative : 12 députés. — Superficie 3000. — Population, 215,000 habitants. — Milice.

Costa-Rica a envoyé, en 1850, à Londres, une mission chargée de demander à l'Angleterre de remplacer les États-Unis du Nord, dans la médiation entre Costa-Rica et Nicaragua, au sujet du territoire de Guanascate. En 1850, l'indépendance de Costa-Rica fut reconnue par l'Espagne.

La petite République de Nicaragua [1] obéissait à un chef ou directeur suprême, dont le pouvoir était limité, mais pour la forme seulement, par un Sénat et par une Chambre. En 1850, le directeur s'appelait Ramirez. L'Angleterre projetait d'ouvrir à travers le territoire de cette République, le canal destiné à relier l'océan Atlantique à l'océan Pacifique. L'occupation illicite du fort de Saint-Jean de Nicaragua, que les Anglais prétendaient appartenir au royaume des Mosquitos, dont ils se sont déclarés les protecteurs, créait entre cet État et l'Angleterre des difficultés qui pourraient avoir leur gravité, le jour où les États-Unis ou la France songeraient sérieusement à entreprendre le percement d'un canal qui, en 1850, était à l'état de projet irréalisable.

1. NICARAGUA. — République indépendante. — Président élu à temps, nommé directeur suprême : M. Ramirez. — Chambre des députés et Sénat. — Superficie, 3200. — Population 260,000 habitants. — Milice.

Les États de Honduras[1] et de Salvador[2], républiques ayant pour présidents : Honduras, don Juan Lindo; Salvador, M. de Vasconcellos, ne se distinguaient en rien du Nicaragua. Même faiblesse résultant de la rupture du lien fédéral, même désir de renouer ce lien imprudemment brisé; mêmes difficultés avec les Anglais au sujet de divers territoires censés appartenir aux Mosquitos, tribu indienne soutenue, en 1656, dans sa lutte avec l'Espagne, et que l'Angleterre persistait à protéger contre les nouveaux maîtres du sol.

Les événements dont ces républiques américaines sont le théâtre, se ressemblent parfois d'une façon étrange. Les cinq États dont nous venons de nous occuper, sont issus d'une grande fédération dont l'avenir pouvait être brillant ; il en est de même de cette glorieuse Colombie, fon-

1. Honduras. — République démocratique. — Président élu pour quatre ans : don Juan Lindo. — Chambre législative : 14 députés. — Sénat : 14 sénateurs. — Superficie 3680. — Population : 358,000 habitants.

2. Salvador. — République indépendante et démocratique. — Président élu à temps : M. Vascomblo. — Sénat et Chambre des députés. — Superficie, 1000. — Population, 400,000 habitants. — Milice.

dée par Bolivar, dont le nom a retenti dans l'Europe entière, et qui s'est démembrée en trois États bâtards comme les républiques du Centre : Nouvelle-Grenade, Vénézuéla, et Équateur.

La Nouvelle-Grenade [1], pour qui la possession de la ville de Panama, point de jonction du commerce des deux océans, est une source de fortune, par suite des relations suivies qu'elle lui permet d'entretenir avec les États européens, a été, après la séparation, assez bien gouvernée par les présidents Marquez, Herroce et Mosquera. L'arrivée au pouvoir du général Lopez l'a fait descendre au niveau de ses voisins. Un socialisme légal régissait ce pays, livré au brigandage le plus cynique.

La République de Vénézuéla [2] où le général Paëz, un des plus illustres compagnons de Bolivar, avait réussi pendant quelque temps à établir, sous son autorité, un gouvernement régulier, était retombée dans l'anarchie, sous la présidence du

1. NOUVELLE-GRENADE. — République démocratique. — Président élu pour quatre ans : Général José Hilario Lopez. — Congrès, Sénat et Chambre des représentants. — Superficie, 24,540. — Population, 2,360,000 habitants. — Armée, 1800. — Milice, 6000.

2. VÉNÉZUÉLA. — République démocratique. — Président élu pour quatre ans : le général José-Tadeo Monagase. — Congrès national. — Deux Chambres siégeant quatre-vingt-dix jours, avec faculté de prolongation de trente jours. — Superficie, 20,097. — Population, 1,356,000 habitants.

général don Grégoire Monagase ; Paëz, vaincu, désespéré, et réfugié aux États-Unis, déplorait les malheurs de sa patrie, livrée aux excès de la démagogie.

La situation de la République de l'Équateur [1], que le général Florès a rendue populaire en Europe par sa tentative d'enrôlement volontaire à Madrid, se trouvait, s'il est possible, dans une situation plus misérable encore que celle de Vénézuéla. L'échec de Florès, après des combats sanglants, avait amené au pouvoir, à Quito, le parti conservateur représenté par le général Noboa. Cette solution avait été vue d'un mauvais œil par le gouvernement démocratique de Bogota. La protection accordée par Noboa aux jésuites, expulsés de la Nouvelle-Grenade et accueillis dans l'Équateur, envenima les rapports des deux républiques. Le général Lopez, après avoir proposé au gouvernement péruvien le partage de l'Équateur, envoya sur la frontière un corps expéditionnaire de trois mille hommes, force considérable pour un État de l'Amérique du Sud. L'Équateur, livré à l'anarchie, semblait incapable de résistance.

1. ÉQUATEUR. — République démocratique. — Président élu à temps : M. Diégo Noboa. — Superficie, 13,500. — Population, 80,000 habitants. — Milice.

Le Pérou [1] après la rupture de la confédération péruo-bolivienne imposée par Santa-Cruz, a traversé une période de troubles. De nombreux compétiteurs, Gamarro, Torrico, Vidal, Vivanco, se disputaient la présidence, les armes à la main. Le général don Ramon Castello réussit, en 1844, à pacifier le pays, qu'il a gouverné sagement depuis cette époque. Le payement de la dette, une exploitation régulière du guano, principale ressource du Pérou, une administration équitable, chose rare dans les États de l'Amérique, témoignèrent de la haute valeur de M. Castello. Malheureusement les pouvoirs du président expiraient en 1850, et il était probable que l'avènement de son successeur, quel qu'il fût, deviendrait le prétexte de nouveaux désordres, inévitables dans ces contrées où la légalité est lettre morte. Pour donner une idée de l'administration intérieure du Pérou, il suffit de raconter comment on procédait aux enrôlements des soldats dont les généraux avaient besoin pour leurs *pronunciamientos*. Pendant la lutte entre Vivanco et Castello, les deux rivaux, chacun de son côté, s'emparaient en pleine rue des Indiens et

1. Pérou. — République démocratique. — Président élu pour six ans : Général don Ramon Castello. — Congrès: deux Chambres, celle des députés et celle des sénateurs. — Sénateurs, 21 ; députés, 75. — Superficie, 24,500. — Population, 2,110,000 habitants.

des métis qui venaient à passer, les enrôlaient de force, et, pour leur ôter la tentation de déserter, les marquaient au visage d'un fer rouge. Je doute qu'au XIXe siècle, un tyran, même en Asie, osât se permettre une aussi monstrueuse violence.

L'ancien Haut-Pérou, nommé Bolivie [1], en l'honneur du libérateur Bolivar, est une contrée à moitié sauvage, habitée par des Indiens Nojas, Chiquitas, etc., et qui n'a aucun avenir. Séparé de l'Océan par le territoire du Pérou, il ne saurait exister qu'en entrant, ainsi que l'avait projeté Santa-Cruz, le plus intelligent de ses présidents, dans une confédération péruo-bolivienne. L'anarchie qui y régnait en 1850 était proverbiale, même en Amérique. Le président Belzu ne pouvait sortir de Chiquisaca sans risquer d'être assassiné. Les routes étaient sillonnées par des bandes armées qui arrêtaient le développement de l'industrie et du commerce.

Le Chili [2] se distinguait des contrées vouées à

1. BOLIVIE. — République. — Président élu pour six ans : Général don Manuel Belzu. — Superficie, 22,409. — Population, 1,600,000 habitants.

2. CHILI. — République démocratique. — Président élu pour cinq ans : Général don Manuel Bulnez. — Sénat, 20 membres. — Chambre des députés. — Superficie, 11,772. — Population, 1 million 300,000 habitants. — Armée, 2650 soldats. — Garde civique, 53,000. — Flotte : 8 bâtiments et 100 canons.

la démagogie, par une constitution raisonnable. Après la guerre de l'Indépendance, le Chili traversa, lui aussi, une période de troubles, mais depuis vingt ans, il a su éviter les révolutions sanglantes. Le général Pinto, qui présida la République pendant dix ans, et don Manuel Bulnes, au pouvoir depuis 1841, habilement secondés par des ministres tels que don Diégo Portalis, M. Montt, élèves et émules du célèbre libérateur du Chili, le général San-Martin, avaient réussi à le préserver de la guerre civile. Une modération extrême, une administration sage et libérale, avaient valu au Chili la première place sans contredit parmi les États de l'Amérique du Sud. De plus en plus prospère, cette République encourageait l'industrie, l'exploitation des richesses minières de son territoire et employait ses efforts à attirer l'émigration européenne et américaine, dont la concentration donna à Valparaiso, en ces dernières années, l'aspect d'une vraie capitale européenne. La démagogie s'efforçait vainement, à Santiago, de précipiter le Chili dans le gâchis anarchique des républiques américaines; et son chef, le journaliste Bilbao, n'était rien moins que populaire.

Si le Chili était le plus florissant des États du Sud, la Confédération argentine avait le triste avantage d'occuper de ses affaires la pensée de

l'Europe[1]. Les deux partis qui s'y disputaient le pouvoir, les unitaires et les fédéraux[2], se livrèrent jusqu'en 1829 des combats sanglants qui aboutirent au triomphe des fédéraux représentés par don Juan Manuel Rosas, descendant d'une famille espagnole. Rosas unissait à une vaste intelligence une énergie qui, dans tout autre pays que l'Amérique du Sud, aurait été taxée de cruauté. Les exécutions dont il a souillé sa dictature, et qui ont rendu son nom odieux à l'Europe, avaient néanmoins consolidé un pouvoir absolu que la constitution l'obligeait à résigner tous les cinq ans, mais qui lui était toujours renouvelé, à l'aide d'intrigues où souvent le ridicule frisait le sinistre. Néanmoins Rosas a réussi à maintenir l'ordre dans la Confédération argentine, et il a su victorieusement résister à la France et à l'Angleterre. Ces puissances, pour des motifs dont la convenance et l'opportunité m'échappent, avaient pris en main les intérêts de la république de l'Uruguay, dont la capitale, Montévidéo, servait de

1. Confédération Argentine. — République. — Président élu pour cinq ans : don Manuel Rosas. — Chambre des représentants. — Superficie, 2450 kilomètres de longueur sur 1750 de large. — Population, 1,200,000 habitants.

2. Le parti fédéral demandait l'autonomie administrative de chacune des provinces dont se compose la Confédération. Le parti unitaire demandait la constitution du pouvoir à Buenos-Ayres.

refuge aux ennemis de Rosas, lequel, d'autre part, déniait à l'Uruguay, ancienne province de la vice-royauté de Buenos-Ayres, le droit de se séparer de la Confédération argentine. Cette étrange prétention, qui invoque après l'affranchissement les droits issus de la servitude, servait cependant de politique, non seulement au dictateur argentin, mais à toutes les républiques du Sud. La question de Montévidéo, après avoir valu à Rosas l'hostilité du Brésil, a motivé le blocus de Buenos-Ayres par la flotte anglo-française. Rosas traita, en 1849, avec l'amiral Le Prédour, commandant l'escadre française. Malheureusement l'Assemblée nationale refusa de ratifier ce traité, et quand l'Angleterre et le Brésil s'entendirent avec Rosas, la France se trouva seule, sans raison sérieuse, engagée dans une guerre dont elle n'avait à attendre ni gloire ni profit. Rosas avait, en outre, des démêlés avec le Chili pour la possession du détroit de Magellan, et avec le Paraguay, dont il ambitionnait l'annexion, s'appuyant sur ce même prétexte que ces États n'étaient que d'anciennes possessions espagnoles ayant fait partie de la province de Buenos-Ayres. La question de la navigation libre du rio de la Plata, réclamée par les États européens et contestée par Rosas, faisait prévoir de nouvelles complications. En somme, si

le dictateur de la République argentine a pu combattre l'anarchie avec un certain succès, son ambition effrénée lui a attiré des difficultés extérieures d'une gravité incontestable.

La République de l'Uruguay[1] était depuis quinze ans en proie à la plus épouvantable guerre civile. Le général Oribe, élu président, et renversé par son compétiteur Rivera, chef du parti des *Colorados*, avait réussi, avec le secours de Rosas, à reconquérir toute la contrée, à l'exception de la ville de Montévideo, protégée par la flotte française. Rien ne faisait prévoir la pacification de cet infortuné pays, qui, s'il était abandonné par la France, se voyait fatalement destiné à tomber au pouvoir d'Oribe, non moins implacable que Rosas. Il est extrêmement curieux de constater à quel point le despotisme, dans les républiques de l'Amérique du Sud, devient un élément non seulement utile, mais indispensable et colonisateur. La Confédération argentine devait à Rosas la paix dont elle jouissait et sa situation de puissance relativement sérieuse.

1. Uruguay. — République démocratique. — Guerre civile. — Constitution : deux Chambres et un Président élu à temps. — Superficie, 550 kilomètres de long sur 500 de large. — Population, 250,000 habitants.

Au Paraguay[1], une tyrannie bizarre, celle du dictateur Francia, obtint des résultats plus extraordinaires. Voici le régime auquel Francia avait assujetti ses concitoyens. Nul ne pouvait quitter le Paraguay sans sa permission, accordée dans des cas extrêmement rares; nul étranger ne pouvait y exercer ni commerce, ni industrie; personne, excepté le dictateur (chez qui, à sa mort, on trouva 200,000 piastres, tout le numéraire du Paraguay), ne pouvait posséder d'argent monnayé; tel propriétaire devait, sous peine de mort, cultiver le riz; tel autre, le tabac. Les professions étaient distribuées selon le bon plaisir de Francia qui ordonnait, toujours sous peine de mort, à chacun de ses administrés, d'apprendre tel ou tel métier et de n'en point exercer d'autre. On est tenté de croire que c'est un conte de fées. Et cependant rien n'était plus réel. Ce régime oppressif, auquel la population métisse et guarani du Paraguay avait été, depuis longtemps, accoutumée par les jésuites, permit à Francia d'exercer le pouvoir pendant un demi-

1. PARAGUAY. — Premier consul avec pouvoir dictatorial : don Carlos Antonio Lopez. — Congrès modérateur se réunissant tous les cinq ans, avec mission unique de sanctionner les décrets du gouvernement. — Superficie, 3600 kilomètres carrés. — Population : 800,000 habitants.

siècle, et d'éviter la contagion des troubles qui ensanglantaient les pays situés au delà des frontières, strictement fermées, de la contrée qu'il gouvernait. A la mort de ce singulier despote, la discorde éclata entre les fonctionnaires. Après une courte période d'anarchie et de guerre intestine, le neveu de Francia, Lopez, a été élu président. Lopez exerçait, en 1850, un pouvoir aussi absolu que celui de son oncle. Des Guaranis, rencontrés à Buenos-Ayres, s'entretenaient cependant de la possibilité d'un commerce jadis inexorablement prohibé, et la Confédération argentine émettait des prétentions qu'elle n'aurait jamais osé formuler du vivant de Francia.

L'historien éprouve un sentiment de lassitude et de dégoût au spectacle, même rapidement entrevu, des agitations misérables de ces républiques où l'anarchie ne cesse que pour faire place au despotisme le plus effréné. La rencontre d'un État florissant, libéral, devient pour son esprit contristé une halte dont il aime à savourer le charme. Le Brésil [1], unique monarchie constitutionnelle

1. Brésil. — Gouvernement monarchique constitutionnel. — Empereur : dom Pedro II de Alcantara. — Sénat : 52 membres. — Chambre des représentants : 102 membres. — Population évaluée à 5,000,000 d'habitants, sans compter les Indiens sauvages. — Superficie, 147,724. —Armée, 15,974. — Marine, 42 bâtiments.

de l'Amérique continentale, offrait, par la paix dont il jouissait, un heureux contraste et comme une protestation contre les turpitudes et les violences de la démagogie. Le Brésil a traversé des moments difficiles. Le parti portugais et le parti brésilien, les libéraux et les rétrogrades se combattirent longtemps. Ces luttes, après avoir amené l'abdication et le départ de dom Pedro Ier, et ensanglanté la minorité de dom Pedro II, ont abouti à la formation de deux partis qui correspondent aux wighs et aux tories d'Angleterre : les *Santa-Lucia* et les *Saquesima*[1]. Le différend, devenu purement parlementaire, ne troublait plus le pays. Le ministère *saquesima* proposait aux Chambres des lois utiles, parmi lesquelles la loi contre le trafic des esclaves, dont l'Angleterre, malgré ses pressantes instances, n'a réussi à obtenir la discussion qu'en 1850. A la fin de cette même année, le Brésil, décidé à intervenir dans les affaires de Montévidéo, se vit obligé de rompre ses relations diplomatiques avec le gouvernement de Rosas.

Sur l'océan Pacifique, les trois Guyanes, anglaise, française et hollandaise; à l'extrémité nord, l'Amérique russe, administrée par une Compa-

1. Noms de localités des environs de Rio-Janeiro.

gnie de pelletiers sous l'autorité du tsar, et enfin le Canada, dont nous avons raconté les velléités d'indépendance, formaient le territoire colonial des puissances européennes.

L'archipel des Antilles était partagé entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Danemark. Cuba, Porto-Rico appartenaient à l'Espagne; la Jamaïque à l'Angleterre ; la Guadeloupe et la Martinique à la France. Saint-Thomas était une colonie danoise.

L'ancienne île de Saint-Domingue, appelée Haïti, jadis moitié française et moitié espagnole, était, en 1850, empire dans sa partie orientale, république à l'occident. La partie française (capitale Port-au-Prince), après avoir subi la tyrannie des dictateurs et empereurs nègres Toussaint Louverture, Dessalines, Christophe et le gouvernement des présidents mulâtres, tous également incapables, Pétion, Boyer et Riché, était tombée au pouvoir du parti ultraafricain vaudoux [1]. Soulouque, élu empereur par les nègres, sous le nom de Faustin Ier, sorte de maniaque sanguinaire, se vautrait dans la boue et le sang, sous les yeux de la France, dont l'indifférence ne s'explique pas dans cette circonstance. La partie espagnole

1. Haïti. — Empire représentatif. — Faustin Ier, Soulouque, empereur. — Superficie, 500. — Population, 700,000 habitants.

de l'île, constituée en république[1] sous la présidence du général Santana, avait assisté sans en souffrir, aux orgies sanglantes des Tibères noirs de la partie française. La retraite de Santana et l'élection de Imenez enhardirent Soulouque à envahir le territoire occidental, que ses armées dévastèrent jusqu'aux environs de Saint-Domingue. Les Dominicains supplièrent Santana de les sauver. Après avoir culbuté l'armée de Soulouque, Santana rentra vainqueur dans la capitale et fit élire président son ami, don Bonaventure Baez. Imenez, fugitif, trouva asile près de Soulouque, qui le nomma duc, en l'affublant d'un de ces titres dont la liste grotesque a procuré tant de gaieté à ses contemporains.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire, en Amérique, la Patagonie et le Groënland, contrées n'ayant aucune existence politique.

Le littoral australien, en 1850, était visité par les navigateurs français et anglais. L'inté-

1. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. — Président élu pour quatre ans : Santana. — Conseil conservateur de cinq membres. — Superficie, 800. — Population: 200,000 habitants.

rieur, à peine connu, servait de refuge aux indigènes anthropophages. Le *bill* prononçant l'émancipation des colonies anglaises avait produit une excellente impression sur les habitants des anciens pénitenciers, pour la plupart descendants des *convicts*, et qui y avaient déjà construit des villes comme Sydney, Melbourne, Victoria, dont on pouvait prévoir le brillant avenir.

Nous voyons, par ce résumé, que de nombreuses contrées inconnues de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Australie, ouvraient un large champ aux savants et aux explorateurs européens. D'autre part, dans les pays explorés mais non civilisés de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, nous voyons surgir les deux questions sociales de l'affranchissement collectif et individuel, se traduisant : en Amérique, par une soif immodérée de liberté ; en Asie, par l'obligation aux peuples jadis isolés d'entrer en relations avec leurs voisins ; en Afrique, enfin, par le désir des vassaux de secouer le joug de leur suzerain, désir inconscient peut-être, mais qui résulte d'une aspiration concordante.

Toutefois, l'Europe seule, qui remplace dans la direction de la pensée du monde ses deux sœurs aînées, l'Afrique et l'Asie, voyait clairement le but de ses efforts. L'examen de la situation respective de chacun des États européens nous a démontré que les deux idées combinées de liberté individuelle et de nationalité avaient engendré chez tous les peuples des problèmes compliqués : la question d'Orient, entre la Russie, la Turquie, l'Autriche, la France et l'Angleterre ; celle de l'unité allemande, entre l'Autriche, la Prusse et la Confédération germanique ; la question italienne entre la Sardaigne, le pape, les États italiens, l'Autriche et la France ; la question danoise, et enfin la rivalité d'influence coloniale, intimement liée aux questions politiques intérieures de la France, de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie et de l'Angleterre, et à la grande question religieuse et sociale commune à toutes les nations.

Nous procéderons à l'étude historique et philosophique des événements issus des efforts accomplis par les souverains et les peuples, en vue de trancher chacune de ces questions, dont nous avons vu quelques-unes recevoir leur solution.

En 1850 le degré d'influence extérieure des

cinq grands États européens les classait dans l'ordre suivant :

1° La Russie ;
2° L'Angleterre ;
3° L'Autriche ;
4° La France ;
5° La Prusse.

1851

L'année 1851 s'ouvrait, pour la France, grosse d'événements intérieurs. Le conflit prévu entre l'Assemblée législative et le pouvoir exécutif, éclata dès les premiers jours de janvier. Le ministère, tombé sur la question du droit de l'Assemblée de requérir les troupes nécessaires à sa défense, fut remanié sans être modifié, car l'élément bonapartiste, ou plutôt l'élément favorable au président, continua à y dominer. Les ministres adjoints à MM. Baroche, Fould, Rouher et de Padoue, qui avaient conservé leurs portefeuilles, étaient MM. Drouyn de Lhuys, Ducos, Magne et Bonjean, assidus de l'Élysée. Le ministère débuta par la révocation du général

Changarnier et par la réunion, sous un même commandement, de la garde nationale de la Seine et de la 1re division militaire. Ce décret, tout en respectant la constitution, n'en dévoilait pas moins la ferme intention du président de la République d'entrer en lutte avec la majorité de l'Assemblée. Après une discussion des plus orageuses, à laquelle prirent part les sommités de tous les partis (MM. Berryer, Changarnier, Thiers), l'Assemblée, adoptant les conclusions de M. Thiers, vota, à une majorité imposante, un ordre du jour de méfiance contre le ministère, immédiatement remplacé par un cabinet extra-parlementaire. Le premier acte de ce cabinet fut de demander un crédit supplémentaire de 1,800,000 francs, destiné au traitement du président de la République. Malgré l'appui de M. de Montalembert, qui essaya de prémunir la majorité contre le danger d'une lutte systématique avec le pouvoir exécutif, le crédit fut refusé. Dès ce moment, la crise devint aiguë. Les efforts entrepris dans l'intention de former un ministère parlementaire ayant échoué, le prince Louis-Napoléon appela au pouvoir, le 10 avril, un nouveau cabinet composé en partie d'hommes dévoués à sa politique : MM. Rouher, Baroche, Fould, Magne, général Randon, et offrit des portefeuilles à des

à des députés choisis dans le parti conservateur: MM. Léon Faucher, Buffet, de Chasseloup-Laubat et de Crouseilhes. Ce fut la dernière tentative de conciliation. Le pouvoir exécutif allait entrer dans la période des discussions relatives à la revision de la constitution et à la loi du 31 Mai sur les élections. Quelques mois à peine le séparaient du terme légal des convocations électorales qui ne précédaient que de peu de jours l'expiration de ses propres pouvoirs. Les trois questions étaient fondues en une seule, la revision de la constitution, que le prince président, le ministère et une majorité considérable du parti conservateur désiraient ardemment. On réussit à intéresser le pays à ces débats. Une pétition à l'Assemblée en faveur de la revision réunit 1,500,000 signatures. Sur ces entrefaites, le prince président recommença ses voyages à travers la France, sous prétexte d'inaugurations de chemins de fer, et de comices agricoles. Les discours qu'il prononçait dans ces tournées étaient tellement hostiles à l'Assemblée, que les ministres se voyaient parfois obligés d'en corriger les épreuves avant leur insertion au *Moniteur*. Après une discussion longue et tumultueuse, l'Assemblée vota contre la revision, contre la prolongation des pouvoirs présidentiels, et se

sépara en juillet pour la session des conseils généraux, qui se termina par un vote presque unanime en faveur de la revision.

Le rejet de la revision à l'Assemblée maintenait la loi électorale restreinte du 31 Mai, le scrutin de liste et le domicile légal. Le prince président, se voyant soutenu par les masses, qui l'avaient accueilli avec enthousiasme, voyait son triomphe assuré dans le rétablissement du suffrage universel. Les républicains radicaux (la Montagne) partageaient ses idées dans un tout autre but, bien entendu. Le pouvoir exécutif se trouva sur ce point en désaccord avec une fraction notable du ministère de conciliation qui, voyant le prince décidé à proposer à l'Assemblée le rétablissement de l'intégrité du suffrage universel, donna, en entier, sa démission le 14 octobre, quelques jours avant la rentrée. Le 26, le président forma un cabinet composé d'hommes peu connus (à l'exception de MM. Turgot, Fortoul et de Casabianca). La nomination à la guerre du général Le Roy de Saint-Arnaud, mis en relief par sa récente expédition en Kabylie, laissait cependant pressentir que le nouveau ministère serait un ministère de combat. En effet, le premier acte du général de Saint-Arnaud fut une circulaire prescrivant à l'armée cette obéissance passive, si sou-

vent flétrie à la tribune par les parlementaires partisans de l'obéissance raisonnée. Le message du président insistait, en termes d'une précision hautaine, sur l'urgence du rétablissement du suffrage universel. La majorité de l'Assemblée, en présence de cette attitude du pouvoir exécutif, se désagrégeait visiblement. Dans les conversations de couloirs, on parlait haut et ferme, on mettait en avant des noms pour remplacer à la présidence le prince Bonaparte ; les conservateurs proposaient le prince de Joinville, Changarnier; les montagnards, Carnot, Nadaud. En séance, la majorité, déjà vacillante pendant la dernière session, n'obéissait plus à aucune discipline. Les questeurs, d'accord avec le parti conservateur, déposèrent un projet de loi pour rétablir, en faveur de l'Assemblée, le droit de fixer l'importance des forces militaires nécessaires à sa sécurité, de les requérir directement, et de désigner le chef qui les commanderait. C'était assurément pour la Chambre la seule chance de salut; aussi le général de Saint-Arnaud combattit-il cette proposition. M. Michel (de Bourges), orateur de la Montagne, appuya de sa parole le pouvoir exécutif dans ce débat. Les socialistes se défiaient plus des desseins de la majorité conservatrice que de ceux du prince Napoléon, ancien

carbonaro, dont personne n'ignorait les rêveries humanitaires. Le 17 novembre, le projet des questeurs fut repoussé à une majorité de plus de cent voix. Ce vote, qui mettait la force armée à la disposition du pouvoir exécutif, jeta la consternation dans les rangs de la droite et fit réfléchir la Montagne, qui essaya d'en atténuer la portée par des amendements. Il était trop tard. Le président de la République agit avec une rapidité et une énergie qui déjouèrent toutes les combinaisons. Tandis que l'Assemblée cherchait des expédients capables d'affaiblir un pouvoir si imprudemment élargi, Louis-Napoléon adressait aux officiers, aux exposants de Londres, des harangues où, tout en prodiguant à ses auditeurs flatteries et promesses, il laissait entrevoir des desseins hostiles au parlement. Partout il récoltait des applaudissements, et, en préparant dans l'ombre l'accomplissement d'un coup d'État, depuis longtemps germé dans son esprit, il ne perdait aucune occasion de grossir le nombre de ses partisans. Le lundi 1er décembre, il y avait à la présidence une de ces fêtes de nuit dont le faste et l'élégance préludaient déjà aux splendeurs futures de l'empire. Les ministres, la plupart des représentants conservateurs, et quelques républicains y assistaient. Quand la foule des invités

se fut écoulée, le président retint au palais MM. de Morny (son frère naturel), de Persigny, de Maupas, préfet de police, et le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre. Un conciliabule nocturne fut tenu. Ces quatre personnages, initiés à la politique du prince, travaillaient avec lui à un coup d'État, dont la possibilité se dégageait des derniers événements. Sur la proposition du président lui-même, appuyée par le général de Saint-Arnaud, l'exécution en fut résolue pour la nuit même. Les ministres, à peine endormis, furent réveillés par des courriers de cabinet, qui apportaient à quelques-uns l'invitation de rendre leurs portefeuilles, à quelques autres une convocation pour le lendemain à l'Élysée; les questeurs de l'Assemblée, et les principaux représentan hostiles au président (MM. Thiers, Roger [du Nord], Changarnier, Cavaignac, La Moricière), virent leur domicile envahi par les soldats, et durent sortir de leur lit pour être conduits à Mazas. Le général Magnan, commandant en chef l'armée de Paris, recevait, à trois heures du matin, l'ordre d'occuper militairement l'Assemblée et ses abords, les Tuileries et les quartiers populeux de Paris. Le préfet de police faisait en même temps placarder un décret du président de la République et plusieurs proclamations. Les Parisiens, sortis de leurs

maisons au point du jour, purent lire de nombreuses affiches où Louis-Napoléon, parlant au nom du peuple français, déclarait l'Assemblée nationale et le conseil d'État dissous, la loi du 31 Mai abrogée, le suffrage universel rétabli, et l'état de siège promulgué à Paris et dans onze départements. Le peuple était convoqué dans ses comices du 14 au 21 décembre. Peu à peu, toute la population de la capitale descendit dans la rue pour lire les nouvelles. Il faut reconnaître qu'au premier moment les Parisiens, las des discussions de l'Assemblée, accueillirent ces mesures sinon avec faveur, du moins sans protestation. Les deux cent mille prolétaires, atteints par la loi du 31 Mai, s'en montrèrent au contraire très satisfaits. Seuls, les représentants songeaient à la résistance. Les plus décidés s'étant rendus au domicile de M. Dupin, président de l'Assemblée, le forcèrent de les accompagner au palais législatif, où ils réussirent à s'introduire, pour déclarer la séance ouverte. Presque aussitôt une escouade de soldats pénétra dans la salle, et les représentants furent obligés de se retirer sur l'injonction de l'officier qui commandait ce détachement et entre les mains duquel le président Dupin, consterné, déposa pour la forme une protestation sans valeur.

D'autres représentants, conduits par M. Daru, un des vice-présidents, se présentaient au même moment à la porte de la rue de Bourgogne. Repoussés par les soldats qui blessèrent M. Étienne et manquèrent de tuer M. de Kerdrel, ils se replièrent rue de Lille, chez M. Daru, où la force armée les poursuivit. Après avoir arrêté Daru et neuf de ses collègues, les soldats forcèrent les autres à se disperser. Un troisième groupe de députés se réunissait à la mairie de la rue de Grenelle. Ce groupe était le plus nombreux. MM. Benoist d'Azy et Vitet, vice-présidents, s'y trouvaient. Tous les partis y étaient représentés; les conservateurs, par MM. Berryer, de Falloux, de Broglie, Duvergier de Hauranne, Odilon Barrot, Lanjuinais, Lauriston, Oudinot, de Sartiges; les républicains, par MM. Dufaure, Chapot; les montagnards, par MM. Tamisier, Marc Dufraisse, Pascal Duprat. Les partis, à ce moment suprême, eurent la sagesse d'oublier leurs dissensions intestines, pour parer au danger commun. Sur la proposition de Berryer, un décret de déchéance contre le président fut voté à l'unanimité des voix moins une, celle de M. Larabit, ancien officier de Napoléon Ier. On allait procéder à d'autres mesures, quand la force armée envahit la rue. M. Vitet parlementa avec

un sergent qui la commandait, et réussit à obtenir de ce sous-officier un sursis employé à demander des ordres plus précis. Cependant d'autres détachements venaient renforcer le premier. Deux commissaires de police pénétrèrent dans la salle des séances et sommèrent les représentants de se disperser. La sommation était faite au nom de la loi, en vertu de l'état de siège, promulgué par l'autorité militaire. Les représentants déclarèrent qu'ils ne céderaient qu'à la force. Un des commissaires de police requit l'intervention de la troupe. Des chasseurs et des agents arrêtèrent les membres du bureau, d'autres soldats envahirent la salle et deux cent vingt députés furent conduits à travers les rues jusqu'à la caserne du quai d'Orsay, où, internés provisoirement, ils passèrent la nuit avant d'être incarcérés le lendemain, qui à Mazas, qui à Vincennes, qui au Mont-Valérien. Leur arrestation ne provoqua aucun mouvement populaire. L'Assemblée nationale cessa d'exister sans que la moindre protestation s'élevât en sa faveur. Seuls, le conseil d'État et la haute cour de justice, en leur qualité de pouvoirs constitués par l'Assemblée, crurent de leur devoir de la suivre dans sa résistance platonique et publièrent des ordonnances, sans valeur et sans objet dans la

situation. Un quatrième groupe, composé exclusivement de républicains et de montagnards, se montre plus avisé ; les députés de ce groupe se répandirent deux par deux, un par un, dans les quartiers populeux de Paris et réussirent à organiser un semblant de résistance. Dès le 2 au soir, ses principaux membres (MM. Baudin, Schœlcher, Madier de Montjau, Michel de Bourges, Victor Hugo, Eugène Sue, Emmanuel Arago, Ronjat, etc.), avaient décidé de faire un appel aux armes. Sans fixer de lieu de réunion spécial, où ils risquaient d'être surpris par un seul coup de filet, ils firent imprimer des proclamations aux ouvriers des faubourgs à l'aide de presses clandestines qui fonctionnèrent toute la nuit du 2. La population ouvrière se souleva, mais sans ensemble et sans entrain, car les tergiversations de l'Assemblée avaient fatigué tous les partis, et la République perdait beaucoup de terrain. Peut-être même ce quatrième groupe eût-il complètement échoué dans sa tentative de soulèvement si le nouveau pouvoir n'avait pas fait afficher, le 3 décembre, un décret relatif aux prochaines élections, fait pour mécontenter la multitude. Copié sur l'ancien mode de l'appel au peuple, le vote, à l'inconvénient d'être public, joignait celui de n'être pas libre. Le décret disait : « Le peuple français,

» convoqué dans ses comices le 14 décembre, ac-
» cepte ou rejette par *oui* ou *non* le plébiscite sui-
» vant : — *Le peuple français veut le maintien de*
» *l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte, et lui délè-*
» *gue les pouvoirs nécessaires pour établir une cons-*
» *titution sur les bases proposées dans la proclamation*
» *du 2 Décembre.* — Les maires de chaque com-
» mune ouvriront des registres sur papier libre,
» l'un d'acceptation, l'autre de non-acceptation.
» Les citoyens consigneront ou feront consigner,
» dans le cas où ils ne sauraient pas écrire, leur
» vote sur ces registres, avec mention de leurs
» noms et prénoms... Le recensement du vote
» aura lieu à Paris. Le résultat sera proclamé par
» le pouvoir exécutif. »

Il est facile de comprendre combien de défiances ce décret éveilla. C'était l'inauguration d'un despotisme soupçonneux, un encouragement à la délation. Cependant les esprits étaient tellement las de l'anarchie, que ce décret imprudent qui, à toute époque, eût suffi pour dépopulariser son auteur, ne souleva pas l'indignation sur laquelle comptaient les meneurs du parti montagnard. Des barricades se dressaient lentement, faubourg Saint-Antoine, rue du Temple, rue Beaubourg. Le général Magnan n'éprouva de résistance sérieuse qu'à la barricade du faubourg

Saint-Antoine, enlevée après une vive fusillade qui coûta la vie au représentant Baudin. La nuit, les troupes rentrèrent dans leurs casernes et on put croire que la résistance était vaincue. Le 4 au matin, malgré la proclamation du général de Saint-Arnaud qui, en vertu de l'état de siège, menaçait de fusiller sans jugement et sur place tout individu construisant ou défendant une barricade, les pavés barraient les rues Saint-Denis, Saint-Martin et les boulevards jusqu'à la rue du Mont-Blanc. A deux heures de l'après-midi seulement, la troupe les attaquait avec vigueur. A cinq heures, tout était fini, tout rentrait dans l'ordre. En réalité, la lutte avait été circonscrite entre l'Assemblée nationale et le président, sans intervention sérieuse du peuple. Cependant le prince Bonaparte avait compris l'inopportunité du décret du 3 décembre. Avec une prudence qui témoignait d'un grand sens politique, il l'abrogea le 4 et ajourna le plébiciste au 21 décembre, en rétablissant le scrutin secret. Dès lors la partie était gagnée. L'agitation provinciale soulevée par des fausses nouvelles, qui dégénéra, dans quelques départements, les Basses-Alpes, par exemple, en véritable jacquerie, servit plutôt qu'elle n'entrava les desseins du pouvoir exécutif. Un rapprochement avec l'É-

glise habilement ménagé, la restitution du Panthéon au culte, la promotion au maréchalat du général Vaillant, qui avait dirigé les opérations du siège de Rome, des récompenses prodiguées à l'armée, une concession à la haute bourgeoisie, sous forme de création d'une commission consultative destinée en apparence à limiter le pouvoir dictatorial, ramenèrent promptement au président la majorité des esprits sains, dégoûtés des tristes saturnales de la démagogie et de l'incapacité des anciens dirigeants. Le plébiscite des 20-21 décembre donna au prince président sept millions cinq cent mille suffrages. La légalité du pouvoir devenait aussi indiscutable que son opportunité.

Un nouveau ministère fonctionnait depuis le 5 décembre. En voici la composition : MM. Rouher, à la justice ; de Morny, à l'intérieur ; Turgot, aux affaires étrangères ; Fould, aux finances ; Fortoul, à l'instruction publique ; Lefebvre-Duruflé, à l'agriculture ; Ducos, à la marine ; Saint-Arnaud, à la guerre ; Magne, aux travaux publics.

Les bulletins de vote, transmis par les préfets au ministère de l'intérieur, étaient renvoyés à la commission consultative chargée de les vérifier. Le 31 décembre au soir, M. Baroche, vice-président de la commission, apporta le résultat du scrutin au

palais de l'Élysée. Le même soir, Louis-Napoléon recevait les félicitations du corps diplomatique, réuni sous la présidence du nonce, et du clergé de Paris, conduit par l'archevêque Sibour, qui appela officiellement les bénédictions du ciel sur la mission pacificatrice confiée par Dieu au président. La prophétie de M. Thiers se trouvait virtuellement réalisée. « Le mot pouvait tarder encore plus ou » moins, mais la chose existait, l'Empire était » fait ! »

Une question se présente ici à l'historien. Comment doit-il qualifier le coup d'État du 2 Décembre, début de cette période, que les uns nomment « *dix-huit années de prospérité* », les autres « *dix-huit années d'orgie?* » L'acte du 2 Décembre était-il un crime ? Nous répondrons catégoriquement : — Ce n'était pas un crime ! Que, dans la suite, Louis-Napoléon se soit trouvé au-dessous de sa tâche, et que ses ennemis aient été, à leur tour, en droit de combattre son gouvernement, c'est autre chose et nous aurons à discuter cela plus tard. En 1851, Napoléon, en agissant ainsi qu'il l'a fait, est resté non seulement dans la légalité, mais encore il a accompli une œuvre utile et sage. L'incapacité des hommes qui, depuis 1848, avaient détenu ou convoité le pouvoir, était flagrante. Guerre entre les partis

licence de la presse, aucune sécurité pour les transactions, état perpétuel d'incertitude, constitution mal équilibrée grâce à l'ambition, toujours en éveil, des partis républicain et monarchique, et d'autres causes de décadence dont la liste serait longue, issues de l'omnipotence d'un parlement sans majorité stable et sans vigueur, avaient détruit l'homogénéité des institutions nécessaires à tout État constitué. L'anarchie régnait de fait en France, où personne ne pouvait compter sur la durée des lois. Anarchie dans les élections, anarchie morale et littéraire, méfiance et stagnation de l'industrie et du commerce; désordre et indiscipline dans l'armée, flottante entre l'obéissance passive et l'obéissance raisonnée; hésitation chez les hommes investis des pouvoirs publics, tout concourait à créer une situation intérieure assez désastreuse pour nous affaiblir à l'extérieur. Nous avons vu qu'en 1850, notre influence en Europe était à peu près nulle. Silence obligé dans les questions graves qui se débattaient en Allemagne; intervention en Danemark moins efficace que ne l'exigeait le rang de la France; tentatives d'intimidation de lord Palmerston et du prince Schwarzenberg, restées sans effet, sans doute, mais qui ne se seraient certes pas produites à un autre moment; perte de

notre prépondérance dans les Lieux-Saints; guerre inutile à Montévidéo; intervention stérile en Sicile; jusqu'à cette expédition de Rome, dont s'égayait la diplomatie européenne, à la lecture des notes ironiques où le prince Schwarzenberg faisait ressortir l'étrangeté de l'appui donné à la papauté par une puissance irréligieuse, tout était indigne du rang que la France est habituée à occuper dans le cénacle des puissances. Déjà, dans les premiers mois de 1851, quand, sans être accompli, le coup d'État était prévu par les esprits lucides de la diplomatie, la perspective d'un pouvoir stable profita à l'influence de la France, et ses avis furent accueillis avec plus de déférence par ses adversaires et ses alliés. Les derniers actes de l'Assemblée, où l'incertitude ne le cédait qu'à l'aveuglement, l'avaient complètement dépopularisée. Le vote du 17 novembre lui porta le dernier coup. Il était devenu évident que l'Assemblée ne saurait même pas se défendre! Comment pourrait-elle gouverner le pays? Quand le pouvoir législatif s'abandonnait, quel rôle s'imposait au pouvoir exécutif? Agir de même! C'est alors qu'il eût vraiment commis un crime politique! Investi par ses concitoyens d'un emploi de confiance, chargé de les représenter vis-à-vis des peuples étrangers, le prince président devait donc, lui

aussi, déserter la lutte? Telle n'était pas sa mission. Réunir, coordonner, concentrer entre ses mains les forces dispersées de l'administration régulière, pour replacer la puissance territoriale de la France sur un pied d'égalité avec celle des nations voisines, tel était le rôle d'un mandataire intelligent. C'est l'œuvre que Louis-Napoléon exécuta en 1851. L'accomplit-il légalement? La réponse à cette question ne saurait être catégorique. Toutefois, du moment où l'Assemblée mettait à sa disposition la force armée, c'est qu'elle se reconnaissait tacitement impuissante à maintenir l'ordre elle-même. Or, la loi est faite pour défendre l'ordre. Un des expédients usités dans les moments de crise, c'est l'état de siège. L'état de siège établi, l'autorité militaire reste seule chargée de régulariser une situation trop tendue pour céder aux ressources dont dispose le pouvoir légal. L'armée devient provisoirement maîtresse de procéder aux modifications temporaires qui lui paraissent indispensables au maintien de l'ordre. La sanction de cette mesure provisoire et sa transformation en loi fondamentale viennent après. Selon la manière de manifester sa volonté, spéciale à chaque pays, elles sont validées, soit par la sanction d'un monarque, soit par celle d'un parlement, soit enfin par la décision de la totalité

de la nation. Les choses se passèrent-elles autrement en France en 1851?

On m'objectera peut-être que rien de pareil ne peut avoir lieu dans un pays de monarchie héréditaire. L'assertion, d'abord, serait fort discutable, et je trouve dans l'histoire de nombreux exemples où la force armée s'étant emparée du pouvoir dans un moment de crise, ne l'a rendu au monarque qu'après avoir rétabli l'ordre, et à certaines conditions. Bélisaire, Monk, La Fayette ne firent pas autre chose. En second lieu, les formes de gouvernement sont appropriées au tempérament particulier des différents peuples. Je ne conteste pas que les pays dont l'hérédité monarchique est la loi fondamentale et inviolable, jouissent de certains avantages dont j'apprécie l'importance, à condition que le pouvoir du monarque héréditaire soit circonscrit dans des limites très étroites et infranchissables. La présence au faîte d'un homme habitué à cette situation exceptionnelle, peut donner des résultats satisfaisants, issus de l'expérience et de l'éducation du prince. La direction du vaisseau de l'État par un avocat ou un médecin entraîne (qu'on me passe la comparaison) les mêmes inconvénients que la direction d'une maison de commerce confiée à un acteur ou le commandement d'un corps d'armée

à un curé de campagne. Les exceptions ne font pas la règle, et s'il s'est rencontré des avocats qui ont rempli convenablement un mandat politique, il ne s'ensuit pas que le mandat politique soit de leur compétence. L'éducation donnée à un homme dans le but spécial de lui apprendre à gouverner ses semblables, l'habitude de triturer les affaires, la connaissance des relations et des dynasties étrangères seront toujours, à mon sens, indispensables à quiconque nourrit l'ambition d'occuper la première place dans un État. J'estime que les pays où la constitution n'admet aucun changement de dynastie sont, sous le rapport de la paix intérieure et de l'influence étrangère, en meilleure condition que les autres. Mais les contrées où cette constitution n'existe pas ne sauraient être, pour cela, condamnées au désordre perpétuel. Entre les maux, il faut choisir le moindre. Celui qui se sent capable d'exercer un pouvoir personnel, nécessaire au salut et à la prospérité du peuple qui lui a confié la haute mission de le gouverner constitutionnellement, est-il donc si blâmable, s'il s'empare de ce pouvoir lorsqu'il s'offre à lui ! Laissera-t-il tomber dans l'anarchie, par un vain scrupule de légalité, la nation qui a mis en lui sa confiance ? La tyrannie d'un seul est, au XIX[e] siècle, une supposition

inadmissible. Les droits de l'homme sont acquis au progrès. Celui qui exerce le pouvoir, même incapable, vicieux ou obstiné, ne saurait être mal intentionné, pour l'excellente raison que son intérêt personnel s'oppose à toute atteinte portée à la grandeur d'un pays où il occupe une situation dont il ne pourra trouver l'équivalent ailleurs. Son intérêt sert de garantie au bon vouloir d'un despote, et les cruautés exercées par les empereurs romains, byzantins et russes ne pourraient avoir leur raison d'être à notre époque, car ces cruautés étaient jadis considérées par les souverains comme unique moyen de sauvegarde, tandis qu'un monarque de nos jours sait, et pertinemment, qu'une tyrannie de ce genre serait pour lui la meilleure façon de perdre sa situation exceptionnelle. La seule tyrannie possible, c'est celle qu'exercent les partis. La démagogie et la bourgeoisie républicaines ont, pendant leurs luttes en Europe et en Amérique, commis des actes devant lesquels eût reculé le plus impitoyable tyran de nos jours. J'ai approché de très près un autocrate que j'ai eu l'honneur de fréquenter intimement, à l'époque, il est vrai, de ma première jeunesse. Je veux parler de l'empereur Nicolas Ier de Russie. Je ne saurais rendre les sentiments de profonde équité, de probité,

d'amour pour son pays et pour ses sujets qui éclataient dans les moindres actes de ce potentat, et combien de douceur et d'abnégation recélait le cœur de celui dont un regard terrifiait 80 millions d'hommes. Qu'il y ait dans le régime personnel, dont pour ma part je me déclare l'adversaire résolu, des vices qui le condamnent, je n'en disconviens pas, mais je tiens à affirmer que les déclamations démagogiques contre les exactions et les iniquités des rois n'ont aucun fondement à notre époque. Que ceux qui s'indignent du sang versé et des larmes répandues, comparent le règne entier de l'empereur Nicolas, troublé par des révolutions et des guerres, aux huit jours de la semaine sanglante, lors de la prise de Paris par les troupes de Versailles en 1871 ! Un despote n'en est pas moins un être nuisible, dont il est juste et profitable à l'intérêt des peuples d'affaiblir graduellement, par voie légale, le pouvoir discrétionnaire. Mais ce qu'il y a de plus nuisible mille fois qu'un despote, c'est la réunion de cent despotes qui, après avoir courbé leur patrie sous un joug imbécile, finissent toujours par la précipiter dans l'anarchie. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte était, en 1851, dans la force de l'âge. La première période de sa vie, où il avait fait preuve,

dans diverses circonstances, d'un courage et d'une persévérance indiscutables, n'entre pas dans le cadre de notre travail. Les traverses de son existence nomade, où la nécessité l'avait obligé de vivre au milieu d'hommes de toutes les castes, l'avaient toujours trouvé inébranlable dans sa volonté de parvenir. Il joignait à un fonds de bonté native une grande force d'initiative et un mysticisme exalté. Cette possession de qualités contraires, rarement unies dans le même homme, faisaient du prince Louis-Napoléon une individualité à part. Très laborieux, très instruit, il connaissait à fond les capitales de l'Europe, à travers laquelle il avait voyagé. Fréquentant les cours des souverains, où sa naissance lui donnait accès, pénétrant dans les bas-fonds, que son affiliation aux sociétés secrètes lui avait ouverts, il se croyait initié aux questions politiques et sociales qui agitaient le monde. Se sentant aimé et applaudi, se croyant mûr pour la lutte, ardemment épris de la grandeur d'un pays élevé si haut par le fondateur de sa dynastie, impatient de répandre la manne des grâces, des bienfaits, des fortunes sur le groupe de ses amis et sur la foule, possédé personnellement d'un insatiable appétit de jouissances matérielles, comment au-

rait-il refusé l'occasion de renvoyer au barreau ou à l'agriculture les sept cents despotes qui, depuis deux ans, conduisaient la France à sa perte! Son intérêt entra pour peu dans cette usurpation. L'attrait d'une vie de luxe et de plaisirs fut peut-être son seul mobile personnel. Se croyant destiné à faire beaucoup de bien, il profita de la circonstance pour réaliser cette ambition. En 1851, Napoléon, en s'emparant violemment du pouvoir, obéit, à notre sens, à une impulsion irréprochable. Réussit-il à remplir sa mission ainsi qu'il l'avait comprise à cette époque, et demeura-t-il fidèle aux sentiments qui le guidèrent alors ? C'est ce que l'histoire de son gouvernement nous apprendra; mais, en 1851, il est incontestable que le triomphe de Louis-Napoléon ouvrait à la France un horizon de gloire et de prospérité.

États pontificaux.

Depuis son rétablissement à Rome, le Saint-Siège était, comme nous l'avons expliqué au chapitre précédent, en désaccord avec la plupart des puissances européennes. Dans le courant de l'année, les difficultés s'aplanirent avec l'Espagne et la Toscane. Le pape obtint de ces États des concordats avantageux. En revanche, la Sardaigne persistait dans sa résolution de s'affranchir du joug ecclésiastique; l'Angleterre, profondément

froissée de la nomination du cardinal Wiseman, affectait de couvrir de sa protection Mazzini, qui organisa à Londres, d'accord avec les représentants du socialisme français, allemand et polonais, — MM. Ledru-Rollin, Ruge et Darasz, — une caisse qu'il nomma le budget des peuples, alimentée par les prêts volontaires des amis de la liberté, et destinée, ainsi que Mazzini le proclamait hautement, à combattre *l'institution orgueilleuse qui a détruit, ruiné toutes les nations servilement agenouillées sous son joug*. Le célèbre agitateur prêchait ouvertement à Londres la guerre contre le papisme. Les menaces de Mazzini ne restèrent pas sans effet. Bientôt Rome et les principales villes des États pontificaux furent terrifiées par des attaques nocturnes et des assassinats réitérés. Les victimes appartenaient exclusivement au parti théocratique. L'occupation d'Ancône et de Bologne par les Autrichiens, de Civita-Vecchia et de Rome par les Français, si onéreuse pour les populations et pour les finances du Saint-Siège, que le pape avait eu un instant l'espoir de voir cesser, s'imposait plus que jamais. D'autre part, la Russie, naguère favorable, protestait contre les agissements du pontife qui essayait d'obtenir en Turquie, par des lettres apostoliques adressées au clergé schismatique grec, la fusion des deux Églises. L'éta-

blissement d'une nonciature à Constantinople ayant été projeté par le pape, la Russie s'y opposa formellement, d'accord sur ce point avec la France, qui, en sa qualité de seule puissance protectrice des Lieux-Saints, voyait dans cette tentative une atteinte à son privilège. Cependant, à la fin de l'année, l'horizon s'éclaircit. Tant que l'issue de la lutte entre le président de la République et l'Assemblée fut douteuse, tous les regards étaient anxieusement tournés vers Paris. La papauté appréhendait cette année 1852, sur laquelle Mazzini avait fondé ses espérances. Quand il fut clairement démontré que le parti de l'ordre allait triompher, les esprits, las d'une agitation stérile et prolongée, se rattachèrent au principe religieux qui, en 1850, résumait encore en lui les bases fondamentales de la société. Si Pie IX avait compris, à ce moment, que ce retour était dû, non à la foi, depuis longtemps éclairée par le flambeau de l'instruction, mais à une aspiration universelle vers la paix et la sécurité, peut-être eût-il réussi à sauver du naufrage la barque de Saint-Pierre. Mais Pie IX, dont la foi dogmatique, comme celle des hauts dignitaires de tous les cultes, Hiérophantes et Flamines, était médiocre, avait, d'autre part, la plus aveugle confiance dans la durée du christianisme comme instru-

ment de domination. Il ne croyait peut-être pas à la divinité de Jésus-Christ; il croyait sûrement à l'infaillibilité du pouvoir papal, sanctionnée par la soumission de la majorité des consciences à la doctrine chrétienne. La croyance à la réalité et à la durée de cette soumission, simplement apparente en 1851, résultat momentané d'une lassitude générale et d'un besoin politique, lui fit commettre, en l'aveuglant, les fautes de son pontificat.

Si je porte ce jugement sur Pie IX, ce n'est pas seulement au souvenir des paroles qu'il prononça en public en 1846, mais encore d'après les conversations que j'ai eu l'honneur d'avoir à plusieurs reprises avec lui. [1]

Dans ces conversations nullement confidentielles et roulant sur des sujets où la politique

1. Voici, par exemple, quel fut notre premier entretien. J'étais à cette époque sujet russe, et je me faisais présenter aux souverains par les ambassadeurs de mon pays. M. de Meyendorff, dont les démêlés avec Pie IX sont restés célèbres, m'avait obtenu une audience particulière. Le pape, peu versé dans l'armonial du Saint-Empire, m'avait confondu sans doute avec quelque grand seigneur russe, car il me demanda si l'impératrice de Russie allait venir cette année à Nice. Il avait, disait-il, quelque chose à lui demander, qu'elle lui accorderait probablement sur un sol jadis italien (c'était en 1866). Je répondis que j'étais un trop petit personnage pour connaître les intentions de l'impératrice, quand lui, souverain pontife, les ignorait.

— Oh ! me répondit-il en fixant sur moi ses grands yeux, nous

entrait pour peu, j'ai pu constater un mélange curieux de philosophie et de croyance absolue

sommes un petit... un tout petit souverain, mais nous sommes plus grand que les rois, en notre qualité de vicaire de Jésus-Christ.

— Certainement, Très Saint-Père, répondis-je.

— Vous le reconnaissez donc, mon fils!

— Je ne l'ai jamais nié... (Ici ma nature frondeuse reprenant le dessus, je ne pus m'empêcher d'ajouter)... étant catholique de naissance.

— Vraiment? (Il me regarda.) — (J'étais en costume de chevalier de Malte)... Eh ! oui ! où avais-je les yeux? Vous êtes chevalier de Malte? Bon! bon ! j'y suis. Un prince polonais... très catholique, n'est-ce pas? Catholique comme le pape?

Je m'inclinai sans répondre. Mon silence était une protestation respectueuse. Il ne s'y trompa pas, et avec une grande vivacité :

— Douteriez-vous de notre pouvoir? demanda-t-il.

S'il m'avait interrogé avec cette vivacité sur la perfection suprême de Dieu ou tout autre dogme, je ne sais pas ce que j'aurais répondu, mais, présentée ainsi, la question ne pouvait recevoir, de la part d'un homme bien élevé, qu'une réponse affirmative.

— Dieu m'en garde ! Saint-Père !

Discerna-t-il une certaine hésitation dans ma voix, quand je prononçai ces paroles si contraires à mes opinions? Toujours est-il qu'il poursuivit avec volubilité :

— Vous ne vous confessez jamais !... N'est-ce pas... La confession n'est pas pour les gens d'esprit, et vous devez en avoir trop! beaucoup trop! Eh bien, sachez cela : Peu importe à Jésus-Christ, qui est au ciel, si vous y croyez ou non; il saura bien, dans l'autre monde, vous faire repentir de votre aveuglement. Nous, qui le représentons ici-bas, nous exigeons la soumission des consciences. Sans cela, le monde périra, et vous tous, qui avez reçu des privilèges de nos prédécesseurs, ingrats que vous êtes! Ne pas croire à une institution terrestre que votre aveuglement peut détruire, c'est un crime social plus grand pour les hommes de votre caste que de ne pas croire à ce qui est indestructible! Me comprenez-vous?

Je n'en croyais pas mes oreilles. Je m'inclinai profondément pour cacher mon étonnement, et répondis :



à la mission dominatrice et pacificatrice de la papauté. L'onction de la parole et du geste que Pie IX possédait au suprême degré, l'éclat de ses magnifiques yeux noirs qu'il voilait par un mouvement de paupière, l'harmonie musicale de sa voix, tout était étudié chez cet homme en vue d'inspirer à ceux qu'il daignait recevoir un respect mystique pour sa personne, plus vénérable, à son sens, que les dogmes les mieux établis, qu'il ne craignait pas de modifier. L'intervention de son ministre, le cardinal Antonelli, dont les opinions théocratiques étaient mitigées par une plus grande lucidité d'esprit, et qui, avant son élévation, appartenait à un parti qui consentait à pactiser, dans une certaine mesure, avec les idées nouvelles, l'empêcha souvent de nuire à ses intérêts par un trop grand entêtement puisé dans

— Mais, Très Saint-Père, je professe le plus grand respect pour votre personne sacrée.

Il rit tout à coup de son rire irrésistible.

— Revenez me voir, me dit il, car je crois, Dieu me pardonne, que vous osez discuter avec moi ! (Je fis un geste de dénégation des plus humbles.) Bien ! Bien !

Il sonna. C'était le signal avertissant l'introducteur que mon audience était terminée. Je m'agenouillai, selon l'étiquette. Il me tendit son pied. Je le baisai. Il ne s'y opposa pas. Or, à l'entrée, il m'en avait empêché, en me tendant sa main ornée de l'anneau pastoral. Depuis, il m'empêcha toujours de lui rendre cet hommage. Cette fois je crus pouvoir traduire un sourire très doux, que je surpris en me relevant, par cette pensée :

— Embrasse, mécréant !

cette idée préconçue, dont résultèrent tous ses malheurs, *que le pouvoir des papes pouvait seul maintenir l'ordre en Europe, et que les partis finissaient toujours par se grouper autour du Saint-Siège, unique institution indestructible et inaliénable.*

Les événements de la fin de 1851 confirmèrent Pie IX dans ces illusions, car les peuples des deux hémisphères, fatigués des excès de la démagogie, venaient en foule se réfugier à l'ombre de sa tiare. Le Mexique, la Bolivie, jusqu'à l'empereur nègre Soulouque, envoyaient des missions à Rome, pour supplier le Saint-Siège d'intervenir dans leurs affaires. Il y avait cependant incertitude du côté de la France. Napoléon Bonaparte serait-il hostile ou favorable? Pour arriver à ses fins, il s'était rapproché de l'Église, mais la célèbre lettre à Edgard Ney n'en subsistait pas moins. La nouvelle du coup d'État fut accueillie à Rome sans enthousiasme. Le pape se réjouissait du triomphe de l'ordre, mais sous toutes réserves.

Deux-Siciles. Les inconvénients du pouvoir absolu se faisaient profondément sentir dans le royaume des Deux-Siciles. Décidé à ne pas faiblir, Ferdinand II avait ordonné des poursuites rigoureuses contre les libéraux. En février 1851, un arrêt très dur frappa les membres de la société dite « de l'*Unita*



italiana » dont une notable fraction avait, il est vrai, sous le nom de « Chevaliers du Poignard », attenté à la vie du roi. Ferdinand commua la peine de mort prononcée contre trois des accusés en une prison perpétuelle, mais cette peine, en vertu des usages établis à Naples, n'était qu'un supplice prolongé. Enfermé dans une cave humide et malsaine, les fers aux pieds et aux mains, le malheureux condamné souffrait un véritable martyre. La clémence qui faisait une pareille existence à des hommes tels que le comte Poërio, habitués au bien-être d'une grande position sociale, n'était pas sérieuse. Le procès de l'*Unita italiana* terminé, on pouvait s'attendre à voir cesser les perquisitions, dénonciations, confrontations, accompagnement obligé des représailles politiques. Malheureusement, dans un État monarchique absolu, la bonne volonté du souverain ne suffit pas. Forcé d'accorder sa confiance à ceux qui l'approchent de près, ignorant la vérité que personne ne veut ou n'ose lui dire, privé de tout contrôle sur les agissements des fonctionnaires, trop puissant pour rencontrer de l'opposition, un souverain absolu ne peut, dans aucun cas, exercer d'influence directe que sur son entourage immédiat. Que cet entourage soit composé en entier d'hommes irréprochables, la situation

et la fortune de ceux-ci n'en dépendent pas moins d'un caprice du despote. Si une mauvaise mesure paraît bonne au souverain, s'en trouvera-t-il un parmi ces hommes distingués d'assez résolu pour forcer le maître à y renoncer? Aussi, de deux choses l'une, ou un bon souverain gouverne selon les idées toujours étroites d'une camarilla quelconque, ou un mauvais souverain gouverne mal parce que les bons conseils ne peuvent arriver jusqu'à lui. Un bon souverain bien entouré est une perfection qui n'est pas de ce monde. Le roi de Naples, malgré la présence aux affaires d'hommes tels que Filangiéri, Commitini, Fortunato, n'en subissait pas moins le joug d'une coterie composée par moitié de la noblesse et du clergé, qui croyait à la possibilité d'un écrasement définitif de la révolution. La mauvaise étoile de ces rêveurs voulut qu'en cette année 1851 M. Gladstone vint visiter Naples en touriste. L'homme d'État anglais, après avoir assisté à plusieurs des arrestations et des perquisitions exécutées journellement par les sbires du palais, ne put contenir une indignation stimulée d'ailleurs par les intérêts de sa patrie, que favorisait la séparation des Deux-Siciles. De retour en Angleterre, Gladstone écrivit ses fameuses *Lettres à lord Aberdeen sur les procès d'État du royaume*

de Naples. Les accusations de cruauté et d'injustice que contenaient ces lettres servirent la politique de lord Palmerston qui en saisit, par une note circulaire, les cabinets de l'Europe. Les rois, récemment assaillis par la révolution, ne demandaient pas mieux que de voir l'un d'eux combattre l'ennemi commun. La note de lord Palmerston ne les émut pas. Cependant, le gouvernement napolitain, qui se crut obligé de répondre, le fit sur un ton de hauteur blessante. Il refusa à l'Angleterre le droit de s'immiscer dans ses affaires, et nia les cruautés dont M. Gladstone l'accusait. Lord Palmerston envoya une flotte à Naples, sous l'éternel prétexte d'indemnités à payer à des sujets anglais. Tout en encourageant tacitement les représailles exercées par le roi des Deux-Siciles contre les révolutionnaires, les souverains de l'Europe étaient trop occupés chez eux, pour couvrir Ferdinand II d'une protection efficace. En accordant l'indemnité demandée, le roi de Naples se débarrassa de la flotte anglaise et paya à beaux deniers comptant le droit de molester ses sujets. La sécurité du royaume reçut le contre-coup de ces persécutions. Les proscrits gagnaient un à un la montagne. Le brigandage en Sicile et dans les Calabres augmenta dans des proportions extraordinaires. On

ne pouvait plus sortir de Naples sans escorte. La Sicile devenait impraticable aux voyageurs. Confiné dans ses palais de Capodimonte ou de Caserte, Ferdinand II, impassible, se berçait de l'espoir chimérique d'anéantir la révolution.

'arme et Modène. Les ducs de Parme et de Modène suivaient cet exemple. Malgré les lois les plus draconniennes contre la liberté d'association et de presse, ces petits États regorgeaient de révolutionnaires qui n'attendaient qu'une occasion pour se débarrasser de leurs oppresseurs.

Toscane. Quant au grand-duc de Toscane, son libéralisme le mettait aux prises avec l'Autriche, qui le força presque à contracter un concordat avec le pape. Toutefois, les lois léopoldines et la constitution continuèrent à fonctionner, et le pays administré par Léopold II jouissait d'un calme relatif. La préoccupation constante des hommes d'État toscans fut, pendant l'année 1851, de reconstituer une armée nationale, unique moyen de délivrer le grand-duché d'une occupation onéreuse et humiliante.

Piémont. La Sardaigne, régie par une constitution acceptée loyalement par le peuple et le souverain, s'ap-

pliquait à fortifier et à améliorer sa situation intérieure, en édictant des lois d'utilité publique, en construisant des chemins de fer et des canaux, et à s'assurer des alliances au dehors en se rapprochant de la France et de l'Angleterre par des traités avantageux, où le prévoyant petit peuple ne marchandait pas les concessions. Des hommes d'État éminents, MM. d'Azeglio, Cavour, Ratazzi se succédaient au pouvoir, sans troubles ni secousses. La lutte avec la papauté, interrompue au moment du vote de la loi Sicardi, mais reprise avec fermeté, et la question de Monaco, que les prétentions des deux Grimaldi éternisaient, prouvèrent toutefois que les Piémontais ne faisaient de concessions qu'à bon escient. Les événements du 2 Décembre inquiétèrent un moment le gouvernement, qui craignit d'être détourné par la France de la voie libérale. Le ministre de France à Turin appuya le plénipotentiaire autrichien, dans son insistance auprès de M. d'Azeglio pour obtenir une application plus sévère de la loi qui interdisait à la presse d'insulter les monarques européens. Pour éviter des complications diplomatiques, le cabinet fut obligé de proposer aux Chambres une loi qui instituait un jury et déférait aux tribunaux la répression des offenses commises envers les sou-

verains étrangers. Ce projet émut l'opinion publique, tant la Sardaigne se considérait comme l'avant-garde de la révolution en Italie, et tant cet étrange royaume avait horreur de la royauté chez les autres, en constatant que les constitutions imposées par les peuples aux souverains pesaient à ceux-ci, et qu'ils n'attendaient qu'un prétexte pour s'en débarrasser.

Telle était la situation des divers États de l'Italie. La révolution, réfugiée à l'étranger, sans se laisser abattre par ses défaites, luttait contre le despotisme des princes italiens soutenu par les armées autrichiennes. A l'exception de la Sardaigne, qui recueillait les proscrits de la péninsule et leur accordait des subsides, leur confiant même des portefeuilles (M. Farini, par exemple), tous les États gémissaient sous l'oppression. Oppression autrichienne en Toscane, en Lombardie, en Vénétie et en Romagne; oppression ecclésiastique, française et autrichienne à Rome; oppression des princes à Parme, Modène et Naples, avec l'appui des troupes autrichiennes toujours prêtes à entre en lice. Au-dessus de ces misères, au pied des Alpes, un pays libre, fier et heureux de vivre à l'abri de ses institutions libérales, ayant prouvé qu'il savait se défendre sans tomber dans l'anarchie,

estimé et respecté de ses ennemis, sympathique à ses voisins. La faiblesse des rois absolus, obligés d'implorer le secours des troupes étrangères contre la révolution, leur aveuglement et leur opiniâtreté après la victoire, étaient flagrants. L'incapacité de leurs adversaires républicains, qui songeaient uniquement, sans aucun souci de la patrie italienne, à appliquer des théories impraticables, était non moins flagrante. Peu à peu la majorité des esprits sérieux se rallia à cette conclusion : *L'Italie ne saurait être unie, libre et puissante que sous le sceptre constitutionnel des princes de Sardaigne.* Vers la fin de l'année 1851, quelques émigrés établis à Turin commencèrent à comprendre qu'une solution favorable à l'unité et à la liberté italienne pouvait être cherchée en dehors des doctrines mazziniennes. Le gouvernement sarde suivait ces conciliabules avec attention sans les encourager ni les désavouer. D'ailleurs, à cette époque, les monarques italiens ne redoutaient pas une révolution venant de l'extérieur. Il fallait un homme de génie comme l'était M. de Cavour, pour apprécier, dès 1851, les avantages que cette direction des esprits pouvait procurer à son pays.

Espagne.

Les dissensions qui éclatèrent à la fin de 1850 au sein du cabinet, aboutirent à la chute du ministère. Le duc de Valence donna sa démission et quitta l'Espagne. La reine confia la présidence du conseil à M. Bravo Murillo, et il fut procédé aux élections qui donnèrent au gouvernement la majorité. L'année fut remplie par des discussions parlementaires sur l'administration intérieure, sur la canalisation de l'Èbre, sur l'établissement de chemins de fer et surtout sur la dette considérable de ce royaume naguère si riche. A la fin de la session, une discussion sur l'inviolabilité des députés, concordant avec les nouvelles du coup d'État français, produisit beaucoup d'agitation dans le parti progressiste et M. Bravo Murillo crut opportun de dissoudre le parlement et de procéder derechef à des élections. Le retour de Narvaez lui créait, même au sein du parti conservateur, des embarras dont il était bien aise de remettre la solution à l'année suivante. La naissance d'une héritière présomptive de la couronne vint, sur ces entrefaites, consolider la popularité de la reine Isabelle II. Cet événement fut heureux à tous points de vue. Il régularisait la situation de la monarchie, et fournissait prétexte à une série de fêtes fort à propos pour détourner l'attention de la foule des événements

français. Les progressistes, toutefois, accueillirent avec défiance la dissolution des Cortès, dans laquelle ils voyaient un nouveau pas fait par le gouvernement dans la voie rétrograde. Déjà la signature d'un concordat avec le pape, qui étendait les droits du clergé, et facilitait son immixtion dans l'instruction publique, avaient fortement mécontenté les libéraux. Il était à craindre que les élections ne diminuassent la majorité. Les relations de l'Espagne avec la France restaient sur le pied de la plus grande cordialité ; les difficultés avec l'Angleterre et avec Naples furent définitivement aplanies. Le gouvernement espagnol, ayant à peu près renoncé à toute influence en Europe, était dans les meilleurs termes avec ses voisins. Seul, le Portugal, où une récente révolution menaçait le trône de dona Maria, pouvait le préoccuper, obligé qu'il était, selon les stipulations de la quadruple alliance de 1847, d'intervenir, de concert avec la France et l'Angleterre, au cas où la monarchie portugaise serait en danger. L'année fut marquée par une insurrection à Cuba, fomentée par une bande d'aventuriers américains sous les ordres de ce même général don Narciso Lopez, dont une première tentative avait échoué. Le capitaine-général, obligé de livrer bataille aux insurgés, les rencon-

tra à Pozas, les battit à plate couture, s'empara de Lopez et d'une centaine de citoyens américains. Lopez fut exécuté; les Américains envoyés aux *presidios*. A l'annonce de ces événements la population de la Nouvelle-Orléans insulta le consul espagnol, qui dut abandonner son poste. Le gouvernement de Madrid protesta auprès de la Maison-Blanche et obtint satisfaction. La reine gracia les Américains détenus aux *presidios*. Cet acte de clémence produisit sur la population de la Nouvelle-Orléans un effet contraire à celui qu'on en attendait. Dans toutes les villes du Sud, la population se déchaîna contre les Espagnols. M. Bravo Murillo proposa alors de créer un ministère spécial dit *de Ultra-Mar*, chargé exclusivement des colonies. La reine en donna la direction à M. Vasquez Queipo. C'était une mesure indispensable. L'Espagne, jadis si puissante en Amérique, après y avoir perdu son autorité, était en train d'y perdre aussi son influence. Le premier acte du ministre fut la reconnaissance de plusieurs des républiques fondées sur l'ancien domaine de la couronne. L'Espagne, avec les ressources dont elle disposait, ne pouvait plus raisonnablement espérer reconquérir des territoires irrévocablement perdus pour elle. La sagesse lui conseillait d'abandonner résolument

toute prétention dominatrice et, en cessant une bouderie inutile, de partager avec les autres puissances le bénéfice des relations commerciales avec ses anciens sujets.

Les événements dont le Portugal fut le théâtre en 1851 avaient été prévus. Le comte de Thomar succomba sous les coups de Saldanha, retranché dans son camp d'Oporto, d'où il dictait ses volontés à la reine, soumise, d'autre part, à la pression exercée par sir H. Seymour, ministre d'Angleterre. L'armée, acquise au maréchal, la presse, stipendiée par lord Palmerston, et les septembriseurs, coalisés contre le ministère, se divisèrent après la victoire. Le maréchal, qui s'était proclamé dictateur, tout en laissant à la reine son titre et sa liste civile, mécontenta les septembriseurs, partisans de l'abdication de la reine et de l'élection d'un président choisi dans leurs rangs. Lord Palmerston, voyant que l'arrivée aux affaires de Saldanha précipitait le pays dans une anarchie préjudiciable au commerce anglais, satisfait de l'exil de Thomar, avait cessé les subsides. La presse se retourna contre le dictateur qui, d'autre part, se trouva en face d'une scission provoquée dans le sein même de l'armée par son collègue au maréchalat, le vieux duc de Terceira.

Portuga

A la Chambre, une majorité écrasante se prononça contre le gouvernement du dictateur et refusa le vote du budget. Poussé à bout, Saldanha résolut de brûler ses vaisseaux. Les Chambres furent dissoutes, les électeurs convoqués pour le mois de décembre, et, en vue de parer aux éventualités de la lutte, le maréchal signa un décret financier qui n'était qu'une banqueroute partielle. Les nouvelles Chambres étaient appelées à ratifier ces mesures violentes. L'année 1852 s'annonçait menaçante.

Suisse.

A part quelques troubles locaux dans le canton de Berne à la suite des élections au Conseil fédéral, troubles d'ailleurs facilement réprimés, la Suisse jouit, en 1851, d'une paix que rien ne vint troubler jusqu'au 4 décembre. A cette époque, le gouvernement français, appréhendant les menées des réfugiés politiques massés sur ses frontières, fit des démarches auprès du gouvernement helvétique afin d'obtenir leur expulsion. Le danger créé par cette réunion de mécontents avait attiré l'attention du Conseil fédéral qui, non content de retrancher aux réfugiés les subsides dont ils jouissaient autrefois, leur avait enjoint, antérieurement à toute démarche venue de l'extérieur, de transporter leur résidence à

une distance d'au moins huit heures de marche de la frontière. Le ton comminatoire de la note française déplut aux Suisses, et si elle n'eût pas été remaniée dans un sens plus conciliant, elle n'eût pas été admise, malgré l'appui de l'Autriche, tant cette petite République se montre jalouse de sa dignité. L'organisation intérieure de la Suisse s'oppose malheureusement à toute mesure générale. Nous en avons vu des exemples dans les deux questions pendantes de Neuchâtel et des régiments napolitains. Chaque canton jouit d'une pleine autonomie. Les gouvernements de ces cantons offrent un échantillon de tous les systèmes politiques connus : démagogie[1], démocratie pure[2], démocratie représentative[3], oligarchie[4], pouvoir monarchique[5] même. Le Conseil et l'Assemblée fédérale travaillaient à faire cesser cette disparate incompatible avec la centralisation qui seule peut donner à la Suisse la force nécessaire pour faire face aux exigences extérieures.

1. Uri, les deux Unterwalden, les deux Appenzel.
2. Genève, Schwyz, Valais, Saint-Gall, Lucerne, Zurich.
3. Thurgovie, Argovie, Schaffhouse, les deux Bâle.
4. Berne, Fribourg, Zug.
5. Neuchâtel.

fédération germanique.

La Diète de Dresde, ouverte le 25 décembre 1850, se sépara en mai 1851, sans avoir rien décidé. Le changement opéré dans la politique respective des deux puissances rivales est, dans cette occasion, intéressant à constater. L'Autriche, enorgueillie par ses succès militaires et diplomatiques, dévoila tout à coup une ambition démesurée que la Prusse combattit avec succès. Le prince de Schwarzenberg se présenta à la Diète de Dresde en triomphateur. Il demandait, exigeait même des modifications inacceptables, et voulait user de représailles. L'Autriche, à son tour, se montrait résolue à se débarrasser d'une rivale. Schwarzenberg proposa le remaniement de l'administration fédérale qui serait ainsi composée : un parlement, pouvoir législatif, où tous les États auraient leurs représentants et leur voix, et un conseil exécutif restreint, comprenant neuf membres. Deux voix, dans ce conseil, appartiendraient à la Prusse; deux à l'Autriche; la Saxe, le Hanovre, la Bavière, le Wurtemberg et la Hesse auraient chacun une voix. C'était exclure de toute participation au pouvoir les anciens princes de l'union restreinte, et le châtiment, injuste, était empreint de petitesse. La Prusse protesta, appuyée par les petits États; le roi de Wurtemberg écrivit à Schwarzenberg une lettre dans laquelle il lui conseillait

plus de modération. Alors le prince proposa d'élever de neuf à onze le nombre des voix formant le conseil exécutif fédéral, Bade et les deux Hesse devaient avoir la neuvième voix, les rois de Danemark, de Hollande, et le duc de Brunswick la dixième, les autres petits États la onzième. Mais l'Autriche, en paraissant céder sur cette question, demandait l'incorporation de ses provinces italiennes, slaves et magyares dans la Confédération germanique, arguant de ce que la Prusse y avait déjà, au mépris des traités de 1815, introduit les deux Prusse et le duché de Posen. Cette proposition rencontra un accueil plein de défiance. La Prusse, en incorporant ses provinces slaves et vandales dans la Confédération, n'y ajoutait qu'une population de 3 millions d'habitants et un territoire de médiocre étendue. Les puissances signataires du traité de Vienne s'en étaient d'autant moins émues, qu'elles avaient pu constater le peu d'enthousiasme que cette incorporation avait excité chez des populations germanisées malgré elles. Mais l'Autriche, en amenant à la Confédération 25 millions d'hommes et un territoire immense, menaçait d'en rompre l'équilibre à son profit. Un mémorandum de la France, adressé à ce sujet au prince de Schwarzenberg, fut d'abord accueilli avec dédain. Les événements, en prenant

une tournure favorable au prince Bonaparte, modifièrent l'attitude des plénipotentiaires français, qui devinrent moins hésitants. Les mémorandums se succédèrent sans interruption, et leur ton s'affermissait de plus en plus. L'Angleterre et la Russie ne tardèrent pas à suivre la France dans cette voie. La Prusse, se sentant appuyée, suscita des protestations nombreuses contre le nouvel ordre de chose proposé par l'Autriche. Le Mecklembourg se détacha du parti autrichien. La majorité se trouva désagrégée. L'Autriche comprit que la continuation des conférences ne produirait rien de bon pour elle et accepta la proposition de la Prusse d'un retour pur et simple à la Diète de Francfort et au pacte de 1815. La Diète de Dresde, aussi stérile que l'avait été le parlement de Francfort, après avoir prouvé que l'établissement d'une constitution satisfaisante pour tous n'est pas plus au pouvoir des rois que des peuples, se sépara sans avoir rien résolu. Le 30 mai, la Diète de Francfort était solennellement ouverte sous la présidence du comte de Thun-Höhenstein. Sa tâche était ardue. Le commerce, l'armée, la flotte, l'administration se ressentaient de tant d'années de troubles. La question politique prima tout. La Diète, convoquée par les souverains,

résolut d'abroger les lois issues de la révolution. Le retour au pacte de 1815 fut voté, et la Confédération demeura, comme par le passé, gouvernée par un conseil restreint et un *plenum*. Le conseil restreint, nommé aussi *diète fédérative*, était revêtu d'un pouvoir exécutif pourvu d'attributions très larges et composé de dix-sept membres, ayant voix égale. Les huit rois avaient chacun une voix; les autres suffrages étaient ainsi répartis : Bade, une voix; — Hesse-Darmstadt, Hesse-Électorale, une voix; — grand-duché de Hesse, une voix; — les ducs de Saxe réunis, une voix; — les deux Mecklembourg, une voix; — Brunswick et Nassau, une voix; — Oldenbourg, Anhalt et les Schwarzbourg, une voix; — les autres petits princes, une voix; — et les villes libres, une voix.

Le *plenum*, revêtu du pouvoir législatif, comprenait au total soixante-dix voix. Chaque prince y avait sa voix; les six rois allemands, chacun quatre voix; les principales puissances, troix voix (Danemark, Hollande, Hesse, Bade, etc.) Le *plenum* entra en fonctions. Son premier acte fut d'abolir les droits fondamentaux du peuple (*Grundrechte*), votés jadis par le parlement de Francfort, adoptés partout, et qui partout avaient transformé la constitution dans un sens démocratique.

Cette abolition permettait, imposait même aux souverains et aux républiques qui avaient promulgué des lois inspirées par les droits fondamentaux, dont la base était la déclaration des *Droits de l'homme,* de les abroger pour revenir à l'ancien ordre des choses. La révolution et les excès démagogiques avaient fatigué les esprits. Excepté dans le Wurtemberg, où cette mesure provoqua quelques troubles, les peuples acceptèrent avec résignation le retour à des institutions qui, dans quelques États, les remettaient sous la dépendance des castes privilégiées. Les princes médiatisés, par exemple, récupérèrent leurs privilèges abusifs. La docilité avec laquelle les peuples obéirent à cette décision de la Diète de Francfort prouve, une fois de plus, combien est difficile et laborieux tout changement dans un ordre de choses établi, et combien la nature humaine répugne à subir la spontanéité des événements.

Après le vote de cette loi fondamentale, on s'occupa du différend prusso-autrichien. L'Autriche persistait à demander l'incorporation de ses possessions en s'appuyant sur l'exemple de la Prusse. Dans le but de lui ôter ce dernier prétexte, celle-ci proposa de retirer de la Confédération les provinces qu'elle y avait introduites de sa propre

autorité. La proposition fut acceptée et votée. En présence d'une majorité hostile et des défiances étrangères, l'Autriche se vit obligée de renoncer à sa prétention.

Les lois votées par la Diète, dans un esprit de conservation rétrograde, mécontentèrent les socialistes allemands réfugiés à Londres. Leur chef, M. Kinkel, protesta par une lettre qui équivalait à un appel aux armes. La Diète avait déjà eu, au sujet de la brochure de M. Gladstone contre le roi de Naples, des dissentiments avec l'Angleterre, car elle avait répondu par une fin de non-recevoir à une proposition d'intervention dans les affaires napolitaines. L'avènement d'un nouveau chef du Foreign-Office lui parut une occasion propice pour demander, à son tour, des explications sur la protection accordée aux anarchistes allemands. La démarche ne fut pas mieux accueillie par lord Granville qu'elle ne l'avait été par lord Palmerston. La réponse, faite en termes courtois mais précis, déniait à la Diète le droit de limiter l'hospitalité anglaise.

Le coup d'État du 2 Décembre fut accueilli avec faveur par la Confédération. La Prusse et l'Autriche, seules, sentaient se réveiller leur vieille défiance contre le nom de Napoléon. Les autres souverains allemands crurent voir dans la défaite

de la République une garantie de paix pour cette année 1852, si appréhendée par les porteurs de couronnes.

La Prusse avait dénoncé le contrat d'union douanière *(Zollverein)*, signé avec quelques princes allemands, et qui ne devait expirer qu'en 1853, pour en proposer le renouvellement avec l'adjonction de nouveaux membres, tels que le Hanovre et l'Oldenbourg. A cet effet, elle convoqua un congrès à Berlin. L'Autriche, qui, de son côté, semblait n'avoir abandonné le projet d'incorporation politique de ses provinces dans la Confédération que pour proposer leur admission commerciale dans le *Zollverein*, d'accord avec la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg, convoquait un autre congrès à Vienne. La situation, qui avait paru éclaircie un moment, se retrouvait, à la fin 1851, aussi embrouillée qu'en 1850. La morgue de l'Autriche et ses exigences pendant le congrès de Dresde avaient cependant ramené quelque peu l'opinion publique à la Prusse.

C'est à la Diète de Francfort que commença véritablement la carrière diplomatique de l'homme qui devait remplir de son nom la seconde moitié de ce siècle, le comte de Bismarck-Schœnhausen. Bismarck remplaça le général de Rochard en qua-

lité de ministre plénipotentiaire prussien à la Diète.

La question des duchés danois avait fait, pendant l'année, un pas vers une solution, mais avec moins d'avantages pour le Danemark, que les événements de cette même année permettaient d'espérer. Ce petit pays, d'une correction constitutionnelle et politique indiscutable, a toujours été mal vu par ses voisins. Trop uni et trop patriotique au gré des Allemands ; trop franchement constitutionnel pour la Russie ; trop industrieux et trop commercial pour l'Angleterre, il est toujours et fatalement abandonné à ses propres forces par ses alliés. C'est ainsi qu'après la pacification du Holstein par les troupes austro-prussiennes, chargées, selon la décision de la conférence d'Olmütz, de remettre ce duché sous l'autorité du roi de Danemark, l'Autriche se plaça à côté des adversaires de Frédéric VII. Malgré la modération dont le gouvernement danois fit preuve envers les insurgés qui, à l'exception du duc d'Augustenbourg et de trente principaux chefs, bénéficièrent de la plus large amnistie, le gouvernement autrichien reprit en sous-main le projet jadis patronné par la Prusse de l'union indissoluble du Schleswig et du Holstein, qui équivalait à l'incorporation du Schleswig dans la

Confédération germanique. Le cabinet danois, le roi Frédéric VII et la diplomatie luttaient contre cette prétention. Les populations du Schleswig, se souvenant de l'administration paternelle de M. de Tillisch, — qui exerçait, depuis la paix du 2 juillet 1850 et la retraite des troupes suédoises, un pouvoir vice-royal presque illimité, — ne profitant pas plus de la constitution holsteinoise que de la constitution danoise, n'avaient de représentant ni à Copenhague ni à Francfort. Le vœu de ces populations, reconnaissantes au souverain de sa modération, les dirigeait d'une façon manifeste vers Copenhague. Elles appréhendaient autant que le Danemark le moment où Frédéric VII, abandonné par la Russie et l'Angleterre, se verrait obligé de céder aux exigences de la Confédération, soutenues par les troupes qui occupaient le Holstein.

États allemands secondaires et de premier ordre.

Ernest-Auguste, roi de Hanovre, fils de George III d'Angleterre, mourut le 18 novembre 1851, à l'âge de quatre-vingt et un ans. Si ses débuts comme duc de Cumberland furent peu brillants, son gouvernement mérita l'approbation de l'Europe. Obligé de soutenir une lutte contre l'ordre des chevaliers, qui prétendaient rétablir l'ancienne administration féodale, il sut, sans pactiser avec

la démagogie, s'opposer au mouvement rétrograde contraire aux idées modernes. Son fils, George V, âgé de quarante ans, lui succéda. La cécité du nouveau monarque nécessita l'établissement d'un conseil chargé de contresigner ses actes. Les chevaliers enhardis par la mort d'Ernest-Auguste, complotèrent aussitôt de ressaisir leur influence perdue.

La querelle entre les chevaliers et le pouvoir troublait tous les États secondaires de l'Allemagne ; elle se faisait sentir d'une manière plus aiguë, cependant, dans les quatre royaumes que chez les petits princes qui s'entendaient volontiers avec une noblesse dont ils étaient sortis, avec laquelle ils étaient alliès, et qu'ils se voyaient oligés de traiter avec déférence. Tel prince médiatisé (Tour et Taxis, Furstenberg, Hohenlöhe), plus riche et plus influent que le souverain dont il relevait hiérarchiquement, se croyait son égal par le rang comme il l'était par la naissance. A de très rares exceptions près, les monarques allemands et la noblesse étaient d'accord pour le retour de l'ordre des choses dont l'effacement de tout vestige de la *Grundrechte* constituait la principale condition. En revanche, les peuples, persuadés que leurs droits trouveraient une sanction dans la médiatisation générale des principicules, appe-

laient de tous leurs vœux l'unité allemande, rêve dont ils avaient entrevu la réalisation, et que, pour cette raison, ils s'obstinaient à caresser. La situation des petits États était identique : souverains et chevaliers unis par un lien d'intérêt, ne pouvant espérer la restauration intégrale du passé, consacraient leurs efforts à la conservation de l'ordre de choses établi par la Diète. Les classes pauvres et moyennes travaillaient, au contraire, à leur absorption par une grande puissance. Les États sérieux soutenaient une autre lutte. Tout en répugnant par patriotisme local à une disparition complète de leur nationalité, les peuples réclamaient les mêmes libertés intérieures que celles dont jouissaient les nations voisines. Les souverains, de leur côté, comprenant combien les prétentions de la noblesse étaient contraires aux nouvelles idées et, par conséquent, dangereuses pour leur couronne, et trouvant, dans l'étendue de leurs possessions, la force nécessaire pour résister au mouvement rétrograde conduit par les princes médiatisés, luttaient avec succès contre leurs empiètements.

En Bavière, le roi Maximilien II, et son ministre M. de Pfordten, entreprirent une lutte ouverte, non seulement contre la noblesse, mais contre le clergé, qui, dans les pays catholiques, a toujours

fait cause commune avec les détenteurs des privilèges héréditaires. Tout en abrogeant ce que les lois issues des événements révolutionnaires contenaient de trop démagogique, Maximilien II, à l'exemple du roi de Wurtemberg, entravait les menées de l'aristocratie. La situation de la Bavière était celle d'un État assez important pour servir d'intermédiaire et de tampon entre les deux grandes puissances rivales. Le libéralisme du roi de Wurtemberg se trouvait aux prises avec le vote du parlement de Francfort. Placé entre les exigences de la Chambre des seigneurs, qui réclamait l'abolition des lois inspirées par la *Grundrechte*, et les récriminations de la Chambre des députés, qui, au contraire, exigeait le maintien de ces lois, il réussit à sortir victorieux de cette situation difficile. Ce prince, l'un des souverains de l'époque qui surent le mieux remplir leur mission, détruisit la *Grundrechte* sans mécontenter les peuples et sans favoriser outre mesure les prétentions de la noblesse. L'attitude du roi Guillaume à Dresde et à Francfort, où il opposa autant de fermeté aux empiétements de l'Autriche qu'il en avait opposé autrefois à ceux de la Prusse, lui valut l'estime de l'Europe et les sympathies de ses adversaires mêmes. Frédéric-Guillaume lui proposa personnellement de renouer leurs relations diploma-

tiques, rompues à la suite du discours du trône en 1850. L'électeur de Hesse-Cassel, dont les velléités autoritaires avaient failli amener une conflagration générale, rentré dans ses États à la suite de l'armée austro-prussienne, faisait préparer par ses ministres une constitution que le Conseil fédéral lui avait enjoint d'octroyer à ses sujets, l'électeur ayant dévoilé trop clairement son intention de les gouverner en autocrate.

Prusse. L'attitude hautaine de l'Autriche après la victoire lui aliéna la plupart de ses alliés, et permit à la Prusse de reconquérir le terrain perdu. Naguère opposé à la vieille constitution germanique sanctionnée par le pacte de 1815, le cabinet de Berlin vit que ce pacte était sa sauvegarde et s'y rallia franchement. Les affaires d'Allemagne réglées, la Prusse s'occupa exclusivement de rétablir le calme intérieur gravement atteint par les événements politiques. C'est dans cette partie de sa tâche qu'apparaît le véritable caractère du roi Frédéric-Guillaume. L'opinion publique avait porté un jugement sévère sur ce monarque pendant l'ère révolutionnaire. Notre patriotisme français doit s'honorer de rendre justice au caractère de ce souverain. Frédéric-Guillaume avait étudié son époque. Profondément imbu de l'esprit aristocra-

tique, si puissant chez les princes allemands, il n'en était pas moins décidé aux concessions nécessaires à la conservation de la monarchie qui lui paraissait, selon ses idées un peu mystiques, la seule forme de gouvernement capable de maintenir la Prusse au rang de grande puissance européenne. Ses tendances personnelles ne cessèrent pas pour cela d'être essentiellement féodales. « Approchez-vous plus près, mes amis », disait-il aux princes réunis à Hechingen à l'occasion de la prestation de serment de fidélité du duc de Hohenzollern; « quand je reçois une promesse d'hommes qui sont mes égaux par la naissance, la solennité pour moi consiste à recevoir leurs mains dans la mienne, à la manière allemande. C'est le plus beau symbole du peuple allemand, dont la fidélité est devenue proverbiale. » Son honnêteté personnelle, indiscutable, était une honnêté féodale; son respect était profond pour tout droit acquis par les ancêtres des princes alors régnants, et il croyait que les peuples, en voulant modifier les délimitations territoriales, commettaient un déni de justice. Mais ce sentiment purement personnel était subordonné dans son esprit au serment prêté à la Prusse de la conserver au moins aussi puissante qu'il l'avait reçue de son prédécesseur. Témoin des luttes napoléoniennes, sous

l'impression des souvenirs de la première révolution, troublé par les événements de 1848, il sentait que le gouvernement féodal n'était plus de notre siècle, et il aurait craint de préjudicier à la grandeur de son empire, en luttant avec trop d'énergie contre le courant révolutionnaire, que, prince allemand, il avait combattu de toutes ses forces, mais avec lequel, devenu roi de Prusse, il croyait devoir compter. De là, octroi de la bizarre constitution de 1847; de là ses hésitations pendant l'année 1850. Il ne voulait pas nuire à son pays en suivant une politique trop personnelle. Aussi avec quelle joie ne s'engagea-t-il pas dans la voie opposée quand il en reconnut la possibilité. Avec quelle émotion embrassa-t-il M. de Manteuffel, ministre conservateur mais libéral, pour le remercier d'avoir dit à l'ouverture du parlement de 1851 : « Oui! il est survenu un » changement dans la politique prussienne! Nous » voulons rompre décidement avec les révolu» tions! » C'est alors qu'il répondit au ministre de l'intérieur, le comte de Westphalen, un féodal celui-là, adversaire de Manteuffel, et son favori de cœur. « Eh! mon cher, nous ne savions pas, » l'année dernière, Manteuffel et moi, sur quel » pied danser! Tous les trois nous sommes du » même avis! Sacrifier nos préférences à la gran-

» deur du pays! S'il ne faut sacrifier rien du » tout, tant mieux! je m'en réjouis avec vous! » L'amour profond et désintéressé que Frédéric-Guillaume portait à la Prusse reçut sa récompense. Les Chambres, prorogées en 1850, réunies à nouveau en juin 1851, approuvèrent la conduite du gouvernement. M. de Vincke, à la seconde Chambre, et M. d'Arnim à la première, essayèrent de lui susciter des obstacles, le premier en renouvelant les propositions d'adresses au roi contre la convention d'Olmütz, le second en déposant une interpellation sur la question du Holstein, où les Prussiens, disait M. d'Arnim, après avoir encouragé la révolte, allaient l'éteindre dans le sang! Un tel reproche était-il juste et fondé? La politique marche rarement d'accord avec la morale. La majorité des Chambres avait compris que la Prusse ne pouvait lutter contre l'Europe et qu'il fallait céder. Le ministère obtint la majorité, et la question extérieure se trouva tranchée dans le sens gouvernemental. Après avoir voté une loi sur la presse et l'impôt sur le revenu, les Chambres se séparèrent en mai, laissant le pays pacifié et le ministère Manteuffel solidement établi. Le peuple semblait même avoir pris son parti du retour aux anciens usages et oublié la période révolutionnaire. M. de Man-

teuffel avait obtenu un résultat inespéré. Il fallait cependant éviter à l'avenir toute complication. Les lois provinciales et communales, votées en 1850, laissaient aux agitateurs une porte entrebâillée. Sans revenir aux anciennes institutions provinciales, le roi ordonna provisoirement leur rétablissement, reconnaissant à la hiérarchie un caractère sacré et éternel. C'était le retour prochain au système féodal si cher à Frédéric-Guillaume, mais la nation désabusée de la révolution, accepta sans protestation cette mesure. A ce moment, un voyage du roi de Prusse à Varsovie, où l'attendait son beau-frère, le tsar Nicolas, provoqua le mécontentement des progressistes. Le rapprochement des deux souverains, véritable triomphe de la politique prussienne, était en même temps une menace à l'adresse de la révolution. Le roi, venu à Berlin pour l'inauguration de la statue de Frédéric le Grand, fut reçu avec quelques murmures aussitôt étouffés sous les applaudissements recueillis par Manteuffel qui démontra combien la situation s'était améliorée à l'intérieur et à l'extérieur depuis la réconciliation de la nation et du roi. La révolution fut flétrie un moment par l'opinion publique. Manteuffel exploita ce revirement en politique habile. Pendant que le roi, de retour d'un voyage en

Autriche et en Saxe, était appelé à Hanovre, pour les funérailles d'Ernest-Auguste, Manteuffel s'apprêtait à proposer aux Chambres réunies en novembre, une loi sur la représentation communale et provinciale, qui, tout en diminuant les privilèges exorbitants dont la noblesse était investie avant 1848, n'avait pas la tendance révolutionnaire de la loi de 1850. Malheureusement le projet ne fut prêt qu'en décembre. Les circonstances étaient changées. Le parti avancé, dont il anéantissait les espérances, et le parti de la noblesse qui, à la nouvelle des événements de France, s'était mis à ruminer son coup d'État, étaient également résolus à repousser la loi. La crise qui semblait évitée allait renaître sous cette impulsion. Le ministère se trouvait divisé entre Manteuffel, dont le libéralisme éclairé était exempt de rêverie, et M. de Westphalen. Des complications extérieures surgirent d'autre part des succès mêmes de la politique prussienne. A la demande d'introduction dans le *Zollverein* des provinces non germaniques de l'Autriche, la Prusse avait répondu par un traité, signé le 7 septembre avec le Hanovre, aux termes duquel l'association douanière dont ce pays était le centre *(Stauerverein)* devait s'unir au *Zollverein*. L'Autriche mécontente convoquait à Vienne les signa-

taires de l'ancien *Zollverein*, pour leur soumettre des modifications. Manteuffel proposa un congrès à Berlin, Frédéric-Guillaume retourna en hâte dans ses États. En décembre, M. de Westphalen, présenta un projet de loi instituant une nouvelle organisation communale. Ce projet n'allait pas jusqu'à rétablir l'état de choses antérieur à 1848, mais le gouvernement, en le proposant, se montrait clairement résolu à ne pas appliquer la législation très libérale de 1850, dont les principes portaient le dernier coup à l'ordre social en Prusse.

Autriche. Les succès diplomatiques remportés en 1851 par le prince de Schwarzenberg avaient enhardi l'Autriche dans ses prétentions d'hégémonie en Allemagne. Le résultat négatif du congrès de Dresde et de la Diète de Francfort ne la découragea pas. Changeant de tactique, elle entreprit d'obtenir la prépondérance commerciale, et, dans ce but, proposa à la Confédération de se réunir à Vienne à l'effet d'établir un *Zollverein* austro-allemand, en concurrence au *Zollverein* prussien, au cas où la Prusse refuserait d'entrer avec ses alliés dans la nouvelle union douanière. Ce fut la dernière œuvre de Schwarzenberg, qui arriva en 1851 à l'apogée de sa gloire. Très affectionné

par l'aristocratie européenne dont il était un des plus illustres représentants, sa politique hautaine n'excluait pas cette générosité chevaleresque qui répond si bien aux traditions et aux instincts de la classe élevée. On lui savait gré de son attitude à la conférence d'Olmütz, de la façon altière dont il avait traité lord Westmoreland, ambassadeur d'Angleterre, en représailles de la réception enthousiaste faite à Kossuth à Londres, de ses notes dédaigneuses en réponse aux doléances de lord Palmerston sur les affaires hongroises. Le prince de Schwarzenberg fut peut-être le dernier diplomate autrichien qui sut, dans ses rapports avec les cours étrangères, faire accepter cette supériorité mystique du *césar empereur-roi* sur les autres souverains. Une telle suprématie, toute de nuances, sans importance au fond, n'en était pas moins difficile à établir, et la cour d'Autriche sut peut-être plus gré à son ministre d'avoir maintenu cette tradition surannée que de services plus sérieux. Schwarzenberg reconnut cependant qu'une de ses illusions (ou du moins une œuvre à laquelle, sans l'avoir créée, il travailla assidûment de concert avec M. de Schmerling) était irréalisable. La constitution du 4 mars 1849 et la fédération des races autrichiennes à Vienne se heurta à des difficultés insurmontables. Il ne s'agissait plus d'en

étendre l'application à la Hongrie et à l'Italie; il s'agissait de la faire accepter par ces provinces. L'amour-propre des Magyars leur faisait préférer le gouvernement absolu d'un roi hongrois, à une représentation constitutionnelle, qui aurait eu pour conséquence l'émancipation des Valaques et des Slaves. Les provinces italiennes, d'autre part, considéraient le fait d'envoyer des députés à Vienne comme une acceptation volontaire du joug autrichien et aimaient mieux gémir sous un gouvernement despotique, dont elles conservaient l'espérance de se délivrer, que d'aquiescer bénévolement au fait accompli. Ces nuances frappèrent Schwarzenberg, plus partisan du pouvoir personnel qu'il ne se l'avouait à lui-même. Le rappel du prince de Metternich, exilé par la révolution, dévoila les intentions du gouvernement. Des ordonnances promulguées le 20 août suspendirent la charte de 1849, sans l'abroger toutefois définitivement. L'empereur reprenait provisoirement le pouvoir absolu et supprimait la garde nationale, mais en s'engageant à examiner sérieusement s'il était possible de maintenir et d'exécuter la constitution du 4 mars. Cette constitution fut condamnée et définitivement rapportée le 31 décembre. Les voyages en Italie, où François-Joseph devina sans peine la haine contre

l'Autriche sous les protestations respectueuses des populations, le mécontement des Slaves, que, malgré quelques allégements, les ordonnances rejetaient sous le joug magyar, les conseils de Nicolas Ier, qui pendant un séjour à Olmütz ne négligea rien pour étouffer chez le jeune empereur toute velléité libérale, amenèrent leur résultat. François-Joseph se déclara souverain absolu, comme il l'était avant 1849. Toutefois l'ordonnance du 31 décembre ne constituait pas un retour définitif à l'ancien ordre des choses. L'égalité de tous devant la loi, la suppression des corvées et des dîmes étaient confirmées. En outre, l'empereur promettait de mettre à l'étude de nouvelles lois fondamentales et une constitution mieux appropriée que ne l'était celle de 1849 aux besoins des populations autrichiennes.

Turquie.

La situation de la Turquie s'était améliorée en apparence. L'occupation russe, onéreuse pour les populations danubiennes et humiliante pour la Sublime-Porte, continuait, même après la pacification de ces provinces, dont les aspirations démocratiques n'avaient jamais été prises au sérieux que par Ledru-Rollin. La Turquie, soutenue par la France et l'Angleterre, obtint du tsar le retrait de ses troupes. Les beys bosniens,

exterminés les uns après les autres, et la province rentrée, malgré les intrigues de l'Autriche, sous la domination ottomane, on procéda sans retard à un recrutement régulier qui donna au sultan un corps de troupes de 8000 excellents soldats. En Égypte, Abbas-Pacha, abandonné par les puissances, honteuses enfin de protéger ce satrape, fut forcé de rentrer dans son devoir de vassal, en sollicitant du Divan l'autorisation, dont il avait cru pouvoir se passer, de signer avec l'Angleterre un traité pour la construction d'un chemin de fer du Nil à la mer Rouge. Quant à l'application du *tanzimat*, ses doléances auprès des consuls européens nécessitèrent l'envoi à Alexandrie de Fuad-Effendi, diplomate revenu récemment de Saint-Pétersbourg, où il avait rempli avec succès une mission pacifique. On se rappelle que l'internement de Kossuth et des autres réfugiés hongrois avait été limitée au 1er septembre 1851. Sans souci des menaces de l'Autriche, le Divan persista dans sa résolution. Pendant que le ministre des affaires étrangères, Ali-Pacha, entretenait avec Vienne une correspondance diplomatique, le grand-vizir, Réchid-Pacha, traitait avec le commandant de l'escadre envoyée à cet effet à Constantinople par les États-Unis d'Amérique. En septembre, il fut permis à Kossuth

de quitter Konieh et de s'embarquer sur un vaisseau de guerre américain, sous la condition de se rendre directement à New-York sans toucher aucun port d'Europe. Après avoir donné sa parole d'honneur, Kossuth y manqua, en débarquant nuitamment à Gibraltar, d'où il se rendit à Londres, où sa présence provoqua des *meetings* hostiles à l'Autriche. Si le mécontentement de l'Autriche s'en accrut, c'est que le cabinet de Vienne ne voulut pas voir cette affaire sous son véritable jour : un manque de foi imputable au seul Kossuth, qui n'entachait en rien la loyauté du gouvernement turc.

A peine une difficulté était-elle aplanie, qu'une autre surgissait à point pour entraver la réorganisation de ce malheureux empire, destiné fatalement à disparaître de l'Europe. L'île de Samos, qui avait souffert de l'administration du prince Vogorides, refusa de reconnaître son successeur, M. Konemenos. On fut obligé d'envoyer une flotte bloquer l'île, et Konemenos ne fut installé qu'avec l'aide de la force armée. En Asie Mineure, le brigandage avait pris des proportions effroyables. Une crise financière s'annonçait imminente. Tout à coup la question des Lieux-Saints, qui semblait tranchée, se compliqua par suite des événements survenus en France. Le

hatti-chérif du sultan Achmet (1690) accordait aux Latins, représentés par la France, un droit de protection primant celui des chrétiens des autres rites, sur la presque totalité des lieux appelés « Saints », comme ayant été le théâtre des différentes scènes de la Passion ou de la vie de la sainte Vierge. Quelques-uns des temples édifiés sur ces lieux, détruits pendant l'incendie de 1808, furent immédiatement reconstruits aux frais des Grecs aidés par les subsides de la Russie. Prétextant de ce qu'ils avaient relevé les temples, les Grecs en réclamèrent la propriété, ou du moins la protection exclusive. Le Divan, craignant également d'offenser le tsar et de mécontenter la France, avait décidé que le *hatti-chérif* du sultan Achmet continuerait à avoir force de loi, en tant qu'il pourrait se concilier avec les faits accomplis. Or, le fait accompli était que les Grecs, profitant de l'indifférence de la France, absorbée par ses affaires intérieures, s'étaient peu à peu emparés de la haute police des sanctuaires rebâtis de leurs deniers. Tant que la République dura, le gouvernement français ne protesta que pour la forme contre cette décision qui portait cependant un coup sensible à son influence à Jérusalem. Un des premiers actes du nouveau gouvernement fut d'enjoindre à son chargé d'affaires

de revendiquer, au nom de la France, huit sanctuaires : 1° la grande coupole et l'église du Saint-Sépulcre; 2° la petite coupole et le tombeau du Christ; 3° la pierre de l'Onction; 4° les sept arceaux de la Vierge; 5° le tombeau de la Vierge; 6° la grande église de Bethléem; 7° l'autel de la Nativité; 8° la grotte des Bergers. A la fin de 1851, le sultan se vit assailli par des réclamations fermement soutenues des deux côtés. La Russie et la France étaient devenues également menaçantes.

Grèce.

L'année 1851 s'écoula pour la Grèce dans une tranquillité relative. Le roi Othon, qui avait entrepris un voyage en Europe, non seulement pour cause de santé, mais encore dans l'intention de décider un prince bavarois à changer de religion, pour pouvoir lui succéder au trône, n'avait réussi qu'à moitié. La maison de Bavière est attachée au culte catholique. La constitution grecque exigeait impérieusement que le successeur d'Othon pratiquât le même culte que ses sujets. Le roi était sans postérité; son héritier direct, le prince Luitpold, avait refusé d'abjurer. Un autre prince bavarois, le duc Adalbert, consentait, non à abjurer, mais à prendre l'engagement d'élever ses enfants dans le rite grec. De retour à Athènes,

Othon fut froidement accueilli et par le peuple et par les partis russe et français. En apparence insignifiante, la difficulté était réelle, car les Grecs n'admettent pas de transaction sur le chapitre de la religion.

Russie. La grandeur du tsar Nicolas atteignit son apogée à la fin 1851. Rien ne semblait prévaloir contre ce maître omnipotent d'un quart du globe terrestre. Avec une majesté sereine, Nicolas gouvernait des peuples soumis, donnait des conseils à l'empereur d'Autriche, recevait les hommages respectueux de son beau-frère le roi de Prusse, accordait sa protection hautaine aux princes italiens et allemands, et semblait, au milieu de cette nombreuse et magnifique famille dont il était le père et le chef bien-aimé, une sorte de patriarche d'essence presque divine. Sûr de sa puissance, sans crainte pour l'avenir, il distribuait des récompenses à ses généraux et à ses évêques, et inaugurait des chemins de fer intérieurs, construits d'après ses indications et pour ses convenances personnelles. Revêtu d'un pouvoir sans égal, il acceptait, comme un tribut, les adorations de l'univers entier. Tout lui souriait. S'il avait daigné consentir à alléger les provinces danubiennes du fardeau de l'occupa-

tion, il devenait le créancier direct des hospodars Ghika et Stirbey pour la solde due à ses troupes, et exigeait qu'ils se reconnussent ses débiteurs sans en référer à leur suzerain de Constantinople, car la vassalité des hospodars devenait ainsi plus directe envers lui, et les liens qui les attachaient au sultan se relâchaient de plus en plus. La mort de Pierre II, prince-évêque de Monténégro, et l'avènement de son successeur Daniel Petrovitch Niegosch, lui valurent un nouveau triomphe. Quoique élevé à Vienne, le jeune prince-évêque dédaigna de se faire couronner à Carlovitz, et annonça son intention de se rendre, au commencement de 1852, à Saint-Pétersbourg, pour obtenir l'investiture spirituelle et temporelle des mains de l'autocrate russe. Le prince Worontzow s'emparait du plateau de la Tchetchnia et recevait la soumission de Hadji-Mourad, lieutenant de Schamyl; le prince de Serbie envoyait ses hommages; les souverains luttaient de courtoisie envers les jeunes grands-ducs voyageant à l'étranger. La fin de l'année apporta cependant un premier souci à ce roi des rois. Malgré sa haine de la révolution, le coup d'État du 2 Décembre, auquel il aurait applaudi franchement s'il n'eût évoqué pour lui le fantôme napoléonien, lui causa une impression désagréable. Elle ne

fut que passagère. L'empressement que mirent les puissances de second ordre, effrayées par la même vision, à se réfugier sous son aile protectrice, le rasséréna. Il se sentit l'arbitre de l'Europe, et, pénétré de cette conviction, n'eut plus qu'indifférence et dédain pour les événements de France qui ne lui parurent pas dignes de l'émouvoir. Colosse d'orgueil et d'omnipotence, il se renferma dans son attitude pharaonnienne, et ordonna à ses diplomates de régler sur leurs propres appréciations leur ligne de conduite à Paris. « Le président de la République est un » trop modeste personnage », faisait-il écrire au comte Kisseleff, son ambassadeur à Paris, « pour » que Sa Majesté vous indique ses intentions per- » sonnelles à son égard. Surveillez et agissez » selon votre inspiration, vous guidant cependant » toujours sur les faits et gestes des représentants » des Hautes Puissances de premier ordre. »

Un léger point noir obscurcissait toutefois le radieux horizon de l'autocrate. Ce point, c'était l'administration intérieure. Nicolas se sentait volé, dupé, et reconnaissait son impuissance à réprimer les agissements des fonctionnaires cupides, disséminés sur la vaste étendue de son immense empire. S'il signa en soupirant le décret autorisant la construction du chemin de fer de Saint-

Pétersbourg à Varsovie, c'est qu'il comprit qu'il fallait se résigner à adopter quelques-uns des progrès modernes, pour remédier aux vices de l'organisation administrative et financière de la Russie.

Suède et Nor

Le royaume de Suède et de Norvège n'offre, en 1851, aucun événement à l'historien. La question de la revision de la constitution était pendante en Suède. Le comte de Hartmansdorff élabora un projet qui paraissait avoir des chances de réussite. En Norvège, quelques troubles provoqués par les socialistes furent aisément réprimés.

Danemark

Confiant en son droit, soutenu par les sympathies des puissances garantes, victorieux des insurgés et des Prussiens, le Danemark pouvait espérer une solution favorable à cette interminable affaire des duchés. Il n'en fut rien. Aussitôt après le retour triomphal des troupes danoises et le licenciement de l'armée insurrectionnelle, le Holstein fut occupé par les Austro-Prussiens et gouverné par trois commissaires, nommés par la Prusse, l'Autriche et le Danemark. Avant de procéder à l'évacuation des duchés, la Confédération germanique exigea de Frédéric VII une organisa-

tion définitive. Le ministère, composé des représentants des deux partis (de l'Eider et de la monarchie intégrale), donna sa démission, n'ayant pu se mettre d'accord sur la constitution des duchés. Le nouveau cabinet, plus homogène dans le sens intégral, communiqua un projet à vingt notables choisis dans tout le royaume (9 pour le Danemark, 9 pour le Schleswig et 2 pour le Holstein), qui, réunis le 14 mai à Flensborg, mirent deux mois à le discuter. Selon le projet du gouvernement, le Danemark, le Schleswig, le Holstein et le Lauenbourg devaient former une seule monarchie, avec la même loi de succession, une seule flotte, un seul drapeau, etc. Le Holstein et le Lauenbourg faisant partie de la Confédération germanique, obtenaient des chambres législatives distinctes, pour discuter leurs intérêts particuliers, et avaient le droit de se faire représenter au conseil des ministres. Le Schleswig devait recevoir une législation et une administration locales pour la justice, la police et le budget. Quelques institutions administratives, telles que l'université de Kiel, par exemple, devenaient communes au Holstein et au Schleswig. Ce projet, remanié par les notables en vue d'accentuer l'union du Schleswig avec le Danemark, et la séparation du Schleswig et du Holstein-Lauen-

bourg, fut soumis à l'approbation des puissances. La combinaison échoua devant les exigences de l'Autriche, qui réclamait une union plus étroite des duchés, à défaut de l'incorporation du Schleswig dans la Confédération. L'attitude glaciale de la Russie, naguère complètement acquise au Danemark, et l'indifférence de l'Angleterre ne laissaient guère espérer de solution favorable. Néanmoins, Frédéric VII n'avait pas, à la fin 1851, abandonné la lutte, et ses plénipotentiaires à Vienne défendaient le terrain pied à pied.

Hollande

Quelques réformes judiciaires, une loi commerciale et des modifications au budget, alimentèrent les paisibles délibérations du parlement hollandais, qui n'eut à aborder aucune question relative à la politique étrangère.

Belgique

La session parlementaire, en Belgique, fut plus agitée. Le ministère libéral Rogier-Frère-Orban, ébranlé par la discussion des réductions à opérer dans le budget de la guerre, tomba sur un vote relatif au serment des contribuables. La crise ministérielle dura trois semaines et, sur les refus des sommités du parti libéral de remplacer le cabinet déchu, celui-ci reprit le pouvoir à la fin de mai. L'année ne s'écoula cependant pas tran-

quillement. La question de l'impôt sur les successions, de l'immixtion du clergé dans l'enseignement public, continua d'agiter non seulement les Chambres, mais le pays. Les événements du 2 Décembre, en réveillant, avec la crainte du rétablissement de l'empire napoléonien, celle de l'annexion de la Belgique à la France, calma un moment les dissensions intestines. La Belgique fut la première puissance qui songea à s'abriter sous la protection de l'empereur Nicolas. Les assurances affectueuses du tsar calmèrent un peu ses appréhensions, que ne justifiaient d'ailleurs nullement l'attitude du gouvernement français.

Angleterre.

Le coup d'État du 2 Décembre porta indirectement atteinte au ministère whig, au pouvoir en Angleterre depuis six ans. Ce ministère avait à lutter contre une forte minorité dirigée par lord Stanley et M. Disraëli, et contre les fluctuations de la majorité elle même. De violentes discussions s'étaient élevées déjà au commencement de l'année sur la question des empiétements papals qui préoccupaient les Chambres, la nation et la reine elle-même. Le « bill » *pour empêcher de prendre certains titres ecclésiastiques sur les places du Royaume-Uni* ne passa pas sans orages. Presque aussitôt après, le ministère fut mis en minorité

sur une loi de réforme électorale présentée par M. Locke King[1]. Après avoir donné sa démission, lord John Russell fut obligé, faute de trouver un cabinet parlementaire et sur le conseil du duc de Wellington, de reprendre son portefeuille aux éclats de rire du parlement. L'incident Palmerston-Normanby rompit l'accord intérieur, jusque-là complet, des membres du cabinet. Lord Normanby, ambassadeur à Paris, avait appris de M. Turgot qu'il existait une dépêche du comte Walewski[2], affirmant officiellement que le chef du Foreign-Office avait exprimé à l'ambassadeur français son approbation sans réserve du coup d'État. Lord Normanby, dont les instructions étaient de se désintéresser des affaires extérieures de la France, et de ne se permettre sur ce point ni blâme ni approbation, se voyait placé dans l'alternative ou de changer de politique ou d'infliger un démenti à son ministre des affaires étrangères. De là, échange de correspondances et d'explications entre Normanby, Palmerston et lord John Russell. Sans daigner répondre par lettre aux interrogations de lord Russell, Palmerston écrivit à Normanby. Sans doute, il avait

1. La motion de M. Locke King fut repoussée en deuxième ecture.

2. Ambassadeur de France à Londres.

dit à M. Walewski qu'il voyait dans la victoire du président sur la révolution rouge une garantie de tranquillité pour la France et pour l'Europe, mais cette opinion purement personnelle, émise dans une conversation particulière avec l'ambassadeur, ne devait modifier en rien les instructions qui interdisaient au plénipotentaire anglais toute ingérence dans l'administration intérieure de la France. Lord John Russell, entraîné par un sentiment exagéré d'amour-propre, trouva ces paroles du chef du Foreign-Office anticonstitutionnelles, arrogantes et contraires à la politique générale du cabinet, et demanda à la reine le renvoi du secrétaire d'État aux affaires étrangères. Un fait, très rare dans les annales anglaises, se produisit à la fin 1851 : lord Palmerston fut destitué et lord Granville nommé à sa place secrétaire d'État aux affaires étrangères. Lord Palmerston se réserva de saisir les Chambres de cette affaire.

Deux événements se passèrent en Angleterre, qui devaient, en se reproduisant fréquemment dans le courant de la seconde moitié du XIX[e] siècle, donner un caractère spécial à notre époque; l'exposition dite du Palais de Cristal, et la grève des ouvriers mécaniciens. Déjà, en 1850, l'Angleterre, fière du calme dont elle jouissait au milieu de

l'Europe en feu, avait convié le commerce et l'industrie du monde entier à une exposition universelle de leurs produits. L'Exposition de 1851 ouvrit la série de ces fêtes pacifiques, qui, pendant quelque temps, contribuèrent à établir la fraternité des nations, mais dont la répétition abusive, exaltant la cupidité humaine, devait, dans l'avenir, se transformer en instrument de démoralisation sociale. Quoi qu'il en soit, en 1851, les peuples, las des guerres et des révolutions, accueillirent avec transport cette nouveauté. Le 1er mai, la reine et le prince Albert inaugurèrent avec solennité, aux applaudissements de l'Europe, l'exposition du Palais de Cristal.

Les discussions entre ouvriers et patrons avaient, à plusieurs reprises, dégénéré en grève, mais ces incidents locaux n'avaient encore jamais atteint les proportions d'un événement politique. Les ouvriers mécaniciens fondèrent une société recrutée dans tous les corps d'état qui s'occupaient de machines, dans un but hostile aux patrons. Pourvue d'une organisation régulière, d'un comité exécutif, armée de pied en cap, possédant un budget alimenté de dons volontaires, la « Société Combinée » *(Amalgamated Society)* forma dans l'État un corps à part qui, par son apparence révolutionnaire, devenait un

véritable danger social. Le comité exécutif somma les patrons d'avoir à accepter les conditions des ouvriers. Si le 31 décembre ils ne s'étaient pas soumis, leurs usines devaient être mises en interdit.

Les relations extérieures de l'Angleterre avec les puissances européennes se bornèrent à un échange d'explications assez aigres avec l'Autriche, à propos de la réception enthousiaste faite à Londres, à Kossuth; avec la Confédération germanique au sujet de la protection accordée aux socialistes, et avec la Russie, à l'occasion des affaires d'Orient. En Asie, l'empire anglo-indien s'est accru de 100,000 lieues carrées dans le Sindh par l'annexion du royaume de Mear-Aly-Mourad-Khan, convaincu de mauvaise foi dans l'exécution des traités. Le gouverneur général de Calcutta déclara, en octobre, la guerre au roi d'Ava qui, non content d'avoir maltraité des sujets anglais établis à Rangoon, avait refusé de fournir au commodore Lambert, envoyé en mission près de lui, les explications qu'il était chargé de demander. La découverte des mines d'or en Australie, et l'émigration qui en fut la conséquence, augmentèrent l'importance de ces lointaines colonies, récemment pourvues d'une autonomie parlementaire. En Afrique,

l'Angleterre eut à soutenir une guerre coûteuse contre les Cafres, voisins incommodes de sa colonie du Cap.

L'étude de la philosophie de l'histoire des États européens, en 1851, fait constater partout un revirement en faveur de l'ancien ordre de choses. Les idées révolutionnaires, dont l'incarnation dans une forme de gouvernement républicain n'est peut-être pas suffisamment raisonnée, perdent du terrain. L'Autriche revient au gouvernement absolu; l'Allemagne abolit la *Grundrechte*; le roi de Prusse obtient de son parlement des concessions considérables; la France s'apprête à jeter sa cocarde républicaine; le ministère whig agonise en Angleterre, et les peuples accourent en foule à Rome, implorant auprès du souverain pontife un peu de quiétude et de repos.

Les esprits superficiels voyaient dans ces symptômes la fin de la crise révolutionnaire, et déjà le clergé et la noblesse n'aspiraient à rien moins qu'à reconquérir leur domination perdue, s'imaginant, les uns, que le christianisme était redevenu l'unique garantie de l'ordre, les autres, que les droits de l'homme avaient perdu l'autorité du fait accompli. Un peu de réflexion cependant eût épargné, au clergé, les vicissitudes qu'il subit au-

jourd'hui, à la noblesse, la perte irréparable de son influence. Le retour à l'ancien ordre de choses n'était qu'apparent. Si incomplète qu'elle fût, la révolution de 1848 avait accompli son œuvre en ajoutant de nouveaux dogmes à la religion de la liberté. Les rois replacés sur leurs trônes se sentirent sur un terrain moins solide qu'autrefois, et se résignèrent à sacrifier quelques-unes de leurs prérogatives. Convaincus que la noblesse ne pouvait à elle seule défendre leur couronne, et que la superstition était insuffisante à assurer le respect de leur domination, ils reconnurent que l'intérêt de la monarchie n'était plus aussi indissolublement lié à celui du clergé et de l'aristocratie. De là plus de modération, moins d'arrogance dans l'exercice du pouvoir. Tout en se déclarant souverain absolu, l'empereur d'Autriche prend l'initiative d'une constitution ; le roi de Prusse renonce en partie à ses illusions féodales ; le président de la République française confisque provisoirement le pouvoir exécutif pour préparer les voies à un empire constitutionnel, du moins en apparence. Les nations sont partout appelées à discuter leurs propres affaires. On essaye de les en désintéresser en leur procurant le bien-être, destiné, dans l'esprit des détenteurs du pouvoir, à détourner leur attention de la chose

publique, mais leur incapacité à se gouverner ne peut plus être érigée en principe. Forcé de compter avec l'opinion, tout pouvoir établi se préoccupe de ses fluctuations. La dilapidation des deniers de l'État est devenue chose impossible. Le despotisme personnel ne peut pas dicter ses arrêts à des tribunaux qui ne jugent plus à huis clos. Un monarque ne saurait plus lancer inopinément le pays dans une guerre hasardeuse ; il faut qu'il y ait préparé l'opinion longtemps à l'avance, qu'il ait fait naître chez ses sujets des sentiments conformes aux siens. Comment y parviendra-t-il ? En faisant aimer son gouvernement ; en édictant des lois sages et utiles, en protégeant le travail et la science. Un mal final commencerait ainsi par produire quelque bien, et c'est là, sans contredit, une des principales conquêtes de la révolution de 1848. Mince dédommagement, me dira-t-on, accordé à cette révolution qui avait un instant ambitionné d'entraîner l'univers entier dans son orbite. Sans doute, mais, à ce moment, le dédommagement était suffisant. La révolution avait prouvé que son heure n'était pas venue. Incapable de constituer, elle s'était appliquée à démolir des institutions dont elle analysait les dangers, sans en voir les avantages. Conduite par des penseurs et des théoriciens contre les hommes qui

avaient depuis longtemps l'habitude de traiter les affaires publiques, elle manquait fatalement d'instruments capables de mettre en pratique des idées déjà impraticables par elles-mêmes, ou du moins d'application laborieuse. Elle avait toutefois amené ce résultat, satisfaisant pour l'époque, que les événements révolutionnaires ont convaincu ceux-là mêmes contre lesquels ils se sont produits, de la nécessité d'appliquer, dans un avenir prochain, quelques-unes des idées nouvelles. Les rois et les ministres comprirent que, pour éviter des complications futures, il fallait modifier leurs théories gouvernementales, et procédèrent d'eux-mêmes à des réformes que leur expérience des rouages de la machine administrative leur permettait d'accomplir sans rien bouleverser. Cette tâche eût été au-dessus de la capacité des chefs républicains, trop ignorants pour exercer un pouvoir dû au hasard des événements. L'impuissance des révolutionnaires provient de cette seule raison : leur incapacité dans le gouvernement. L'art de conduire les hommes exige des siècles d'expérience. La domination ne s'improvise pas, et il n'y a pas de réformes possibles sans domination, c'est-à-dire sans prohibition. Les théoriciens de la révolution n'en ont pas moins accompli une partie de leur tâche. La pensée du monde, avant

d'être dirigée résolument vers la justice absolue, forcée de se retremper dans la liberté, trouva suffisante, en 1851, la dose de liberté obtenue. N'ayant plus ni force d'impulsion, ni éléments nécessaires pour continuer une lutte ouverte, car les facultés initiales de la génération étaient usées par un trop long fonctionnement, la majorité des hommes songea, instinctivement, à reprendre des forces pour une nouvelle lutte. Le creuset des passions humaines ne s'éteint jamais. Les peuples, ayant reconnu l'inutilité de leurs efforts pour obtenir l'affranchissement réel, découvrirent par intuition les deux causes principales de leur impuissance ; la défectuosité des délimitations territoriales et l'état trop misérable du grand nombre relativement aux classes dirigeantes. Les deux questions surgirent presque aussitôt après l'accalmie de 1851, et aboutirent : la première aux guerres internationales qui occupent toute la seconde moitié du siècle; la deuxième à l'extension de l'industrie et du commerce qui, en enrichissant les classes pauvres et moyennes au préjudice de la classe privilégiée et des corporations gouvernementales (diplomatie, armée, magistrature et administration), ont amené la crise aiguë que nous traversons aujourd'hui. Réunis plus nombreux sous une même loi, les peuples, se sentant plus forts,

ne manquèrent pas de revendiquer une plus large part de liberté, et recoururent aux moyens obtenus par le morcellement des propriétés et l'émiettement du capital, principal objectif des théoriciens révolutionnaires de nos jours. Une nouvelle convulsion qui, nous n'en doutons pas, troublera bientôt l'Europe, réalisera de nouveaux progrès. La génération qui subira cette convulsion en souffrira, sans contredit, mais la souffrance est la préface obligée de toute transformation. Il serait à souhaiter, sans doute, que l'on pût obtenir les réformes indispensables à l'avènement de l'équité absolue, principale condition du bonheur sur terre, sans convulsions, ni secousses. Si la majorité des hommes pensait comme nous, ce but aurait été atteint. Malheureusement l'humanité n'en est point là, et ceux qui espèrent, avec l'auteur de cette étude, obtenir une bonne organisation sociale en la basant sur le bien relatif, sur la nature de notre planète et sur les limites de notre compréhension, ceux-là sont traités de rêveurs. Cette qualification, nous la reconnaissons méritée. Nous rêvons en effet, et il est de toute évidence que nous n'assisterons pas à la réalisation de notre rêve! Qui sait cependant si nos travaux, entrepris dans le but de nous faire avancer d'un pas vers la limite assignée au perfectionnement de la race humaine,

n'en assureront pas le bienfait à nos arrière-petits-neveux !

L'histoire des États asiatiques présente, en 1851, peu d'événements dignes de mention. Les prévisions d'un conflit entre les Européens et le gouvernement chinois ne se sont pas réalisées. A l'exception du martyre d'un prêtre et de l'hostilité progressivement soulevée contre les Européens par les agissements des missionnaires, l'entente n'a pas été troublée entre les représentants des puissances et les autorités chinoises, préoccupées de la révolte de l'Ouest, dont le chef, refusant de reconnaître Y-Ching, s'était proclamé empereur. Asie.

En revanche, au Japon, l'exclusivisme a reçu une grave atteinte. M. Webster, chef du cabinet de Washington, a envoyé dans les eaux du Japon une escadre commandée par le commodore Perry, porteur d'une lettre autographe de M. Fillmore au taïcoun. Le président des États-Unis conjurait le souverain temporel du Japon d'autoriser la nouvelle ligne de bateaux à vapeur destinée au commerce entre la Chine et les États-Unis, à faire escale dans les ports de son empire pour s'y approvisionner de vivres et de charbon. Les instructions du commodore l'autorisaient à user de tous les moyens pour obtenir cette con-

cession. La présence dans les mers japonaises d'une flotte de cette importance, troubla le taïcoun, qui ne fut pas sans comprendre que le commodore, très conciliant au début, pouvait, s'il n'obtenait rien des négociations, recourir à la force pour assurer le succès de sa mission, l'établissement de la ligne américano-chinoise étant indispensable au commerce des États-Unis.

L'Angleterre et la Russie poursuivaient à Téhéran leur politique d'intervention. La mort du grand vizir Mirza-Zaghi-Khan, étranglé par ordre du schah, fesait pencher la balance du côté de la Russie.

Le roi de Siam mourut en avril. Son successeur, Chao-Fa-Mongkut, se montra disposé à nouer des relations avec les gouvernements d'Europe. En apprenant que la Compagnie Indo-Anglaise avait déclaré la guerre à l'empereur d'Ava, il ferma ses ports aux navires birmans et montra les dispositions les plus conciliantes pour les Anglais.

Afrique. L'empereur Muley-Abder-Rhaman avait décidé qu'à l'avenir les ministres accrédités résidant à Tanger ne pourraient plus correspondre directement avec lui. Le pacha de Tanger, chargé des relations extérieures, déclara au doyen des

missions européennes que son sublime maître ne consentirait à lire désormais que les lettres autographes des souverains; qu'il était défendu d'envoyer à Fez aucun courrier diplomatique, et que lui, pacha de Tanger, répondrait aux réclamations. Il en résulta que les naufrageurs et les pillards continuaient impunément leurs déprédations, car les plaintes portées contre eux n'étaient même plus écoutées. Au commencement de 1851, un brick français échoué fut dépecé et pillé. M. Bourée, ministre à Tanger, écrivit à son gouvernement que la sécurité de nos possessions algériennes serait compromise si on ne faisait pas un exemple. Une escadre commandée par l'amiral Dubourdieu ayant M. Bourée à son bord, bombarda Salé pendant trois jours, réduisit la ville en cendres et vint mouiller dans le port de Tanger. M. Bourée débarqua, se rendit au consulat, et exigea la soumission du pacha. Sans moyens de défense, épouvanté du sort de Salé, le pacha se soumit; mais après avoir infligé à ses administrés les châtiments exigés par le ministre de France, il en référa à l'empereur. M. Bourée alla attendre en Espagne la réponse de Fez.

L'année 1851 était de courte session pour le congrès des États-Unis. Quelques lois de médiocre Amérique États-Uni

importance (colonisation des noirs d'Afrique, distribution de terres aux indigents, adoption de lois de crédit, etc.), occupèrent le congrès, qui se sépara en attendant l'importante session de 1852. En revanche, le pays fut agité par l'éternelle question de l'esclavage. La loi contre les esclaves fugitifs, amendée suivant le compromis de M. Clay, reçut son application dans tous les États. Des meetings protectionnistes s'organisèrent aussitôt. Dans quelques localités, l'agitation dégénéra en émeute. A Boston un magistrat qui avait ordonné la remise à son maître d'un esclave fugitif, fut expulsé du tribunal par la foule des noirs et des habitants, pendant que l'esclave était soustrait aux recherches. Le gouvernement central intervint et réussit à arranger l'affaire, sans toutefois apaiser le mécontentement des populations sudistes, qui se voyaient réduites dans l'avenir à l'impossibilité de rentrer en possession d'esclaves réfugiés dans le Nord. La Caroline du Sud arbora le drapeau de la séparation, et proposa aux États voisins de former une fédération restreinte et indépendante de l'Union. Cette proposition échoua auprès de la Géorgie, de la Virginie et de la Caroline du Nord. Trois États du Sud seulement (la Caroline du Sud, le Mississipi et l'Alabama) y adhèrent sans restriction. M. Webster, d'ailleurs,

étouffa ce mouvement presque à son éclosion. Il ne s'en présentait pas moins dans l'avenir comme un danger d'autant plus sérieux, qu'aux ordres les plus sévères envoyés aux magistrats pour exécuter le compromis, quatre États du Nord, New-York, Ohio, Vermont et Massachusetts, opposèrent leur protestation et résolurent de poursuivre avec leurs propres ressources l'abolition de l'esclavage. Dans les relations extérieures des États-Unis, nous ne trouvons à signaler qu'une rupture avec l'Autriche. La mission à Constantinople et l'envoi de la frégate le *Mississipi*, chargée de transporter Kossuth en Amérique, avaient à juste titre mécontenté le cabinet de Vienne. L'accueil fait au dictateur magyare à New-York et à Washington accrut ces griefs. Après avoir provoqué en Angleterre des meetings contre l'Autriche, Kossuth projetait de demander au congrès des États-Unis un vote d'intervention dans les affaires européennes. On comprend combien les illuminations et les banquets qui se multipliaient sur le passage de l'agitateur pouvaient inquiéter le gouvernement impérial-royal. L'empereur de Russie, d'autre part, froissé de cette explosion du sentiment démocratique, formula des représentations à Washington. Le ministère évita d'y répondre, mais une célèbre

caricature, répandue à de nombreux exemplaires sur le passage de Kossuth, montra au tsar le peu de cas que les Yankees faisaient de ses observations. Au-dessous de cette caricature qui s'étalait à toutes les vitrines, on lisait : « *Les États-Unis à l'Ours russe... Mêle-toi de tes affaires !* » Nicolas, qui n'apprit ce fait qu'en 1852, fut obligé de dévorer l'affront.

Au Mexique, le président élu, don Manuel Arista, se heurtait aux mêmes difficultés que son prédécesseur. Obligé de lutter contre les Américains, dont l'agglomération dans la Sonora et sur le Rio Bravo del Norte grossissait chaque jour, il eut à réprimer une révolte suscitée par ces voisins turbulents et conduite par un aventurier du nom de Carvajal, en même temps qu'il avait à se défendre diplomatiquement contre les prétentions des États-Unis à la possession de l'itshme de Téhuantépec, et à soutenir au Yucatan une guerre contre les Indiens Mosquitos, soudoyés par les Anglais et les Yankees.

Les républiques de l'Amérique du Sud continuaient, sous les mêmes présidents, leur existence précaire. Don Rafaël Carrera a octroyé, au cours de cette année, une constitution ou pacte fondamental à Guatémala.

Le Vénézuéla, tyrannisé par la dynastie des

Monagas, donnait le triste spectacle d'une anarchie inénarrable.

Le général socialiste Lopez, à la Nouvelle-Grenade, s'était, au moment de franchir les frontières de l'Équateur, trouvé en présence d'une révolution intérieure qui, en renversant le parti conservateur et son chef Noboa, avait amené au pouvoir les démocrates représentés par le général Urbina. Là question se résolut pacifiquement, La promesse d'expulser les jésuites et de marcher ensemble dans la voie démocratique scella la réconciliation des deux républiques.

En Bolivie, le président Belzu, chaque jour menacé de se voir supplanté par son concurrent Bollivian, convoqua une Constituante pour doter le pays d'un semblant de constitution, sans cependant rien céder de ses privilèges.

A l'expiration des pouvoirs, au Pérou, de don Ramon Castilla, le général Echenique, élu à sa place, eut à réprimer à Aréguipa une révolte soutenue par l'ancien président Vivanco. Après sa victoire, le général Echenique s'efforça de rétablir la paix et de développer l'industrie et le commerce, dont le guano était le principal élément. A l'extérieur, Echenique forma une ligue avec le Chili, contre l'invasion du socialisme, favorisé dans les États voisins de la Nouvelle-Grenade et de

l'Équateur, avec lesquels les relations de son gouvernement devinrent, par suite, fort tendues.

Le Chili traversa, en 1851, une crise redoutable dont il sut triompher. A l'expiration des pouvoirs du président Bulnes, deux candidats se trouvèrent en présence. Le parti conservateur était représenté par M. Montt, d'origine indienne, ministre de Bulnes, et l'un des hommes les plus distingués de l'Amérique du Sud. Le parti démocratique lui opposait la candidature du général José-Maria de La Cruz. L'élection de Montt alluma la guerre civile. L'ex-président Bulnes donna, en cette circonstance, un grand exemple de civisme. Acceptant le commandement de l'armée, sous les ordres de son ancien subordonné, il écrasa La Cruz à Langomilla, et consolida, par sa victoire, le pouvoir de son successeur.

De graves événements se passèrent, en 1851, sur le rio de la Plata. On se souvient sans doute que Rosas, dictateur de la Confédération argentine, avait centralisé le pouvoir à Buenos-Ayres, et qu'il prétendait imposer à la République de l'Uruguay l'adhésion à une confédération dont il était le maître absolu, et dont il gouvernait les provinces au moyen de gouverneurs jusque-là fidèles à sa politique. Le général Oribe, ex-président de l'Uruguay, assiégeait, on s'en souvient

également, avec l'appui de Rosas, la ville de Montévidéo, défendue par l'escadre de l'amiral Le Prédour. Les négociations entre Rosas et la France n'ayant pas abouti, la flotte française stationnait dans les eaux argentines; nous avons vu le Brésil se préparer à intervenir en faveur de Montévidéo. Rosas tenait tête à l'orage, organisait son armée et, se croyant certain de la fidélité de ses lieutenants, rompit brusquement les relations diplomatiques avec le Brésil en rappelant son représentant de Rio-Janeiro. A ce moment, les pouvoirs de Rosas expiraient. Le dictateur, omnipotent depuis tant d'années, s'apprêtait à recourir aux intrigues qu'il avait l'habitude de renouveler tous les cinq ans. Il prétextait de son âge et de l'état précaire de sa santé, pour donner sa démission, et se faire supplier de la reprendre. Les supplications venaient à point caresser l'orgueil du dictateur qui, sans suspendre un seul instant l'exercice de son autorité sans limites, se laissait implorer pendant quelques jours. Dans ces occasions, les adresses les plus flatteuses lui étaient envoyées, non seulement par le parlement de Buenos-Ayres, mais encore par les gouverneurs, interprètes des vœux des provinces confédérées. Cette fois, les choses se passèrent autrement. Le Sénat de

Buenos-Ayres envoya bien son adresse ordinaire, quelques gouverneurs expédièrent leurs lettres de protestation, mais le général José-Maria Urquiza, gouverneur de la province de Entre-Rios, soupçonné, depuis longtemps, d'hostilité envers Rosas, déclara que, pour sa part, il acceptait la démission du dictateur, en ce qui touchait les relations extérieures de la République, et qu'il assumait sur lui l'exercice de la souveraineté dans sa province, en attendant la réunion d'un congrès. Le général Virasoro, gouverneur de la province de Corrientes, suivit l'exemple d'Urquiza. Du coup, la Fédération argentine se trouva désagrégée. Rosas eut beau mettre Urquiza et Virasoro au ban de la Confédération, les deux généraux, se sachant soutenus par le Brésil, se déclarèrent en rébellion ouverte. En quelques semaines, les troupes réunies d'Urquiza et de Virasoro marchèrent sur l'Uruguay. Une armée brésilienne forte de douze mille hommes, sous les ordres du comte de Caxias, franchissait en même temps les frontières de cet État. En novembre, Montévidéo se trouva débloquée, Oribe forcé de capituler, le gouvernement de l'Uruguay constitué, et une armée de trente mille hommes, composée des troupes d'Urquiza et de Virasoro, d'un contingent de l'Uruguay commandé

par don César Diaz, et de la division brésilienne du marquis de Souza, occupa la province de Santa-Fé, qui se déclara pour Urquiza. Cette armée, la plus nombreuse que l'Amérique du Sud ait jamais réunie, après s'être donné le nom de la grande armée libératrice de l'Amérique du Sud, franchit l'arroyo del Medio, le 26 décembre 1851, et entra sur le territoire de Buenos-Ayres, avec l'intention hautement exprimée d'exterminer Rosas et ses partisans, les sauvages fédérés (formule analogue à celle employée dans les actes de Rosas, qui commençait ses proclamations par cette phrase : *Meurent les sauvages unitaires !*). Le dictateur argentin, se préparait à la résistance.

Délivré d'Oribe, le gouvernement de Montévidéo convoqua les électeurs pour le mois de décembre, à l'effet de nommer un président. La majorité était acquise au général Garzon, commandant en chef les armées montévidéennes. La mort de ce général, survenue en décembre, vint remettre tout en question.

La République du Paraguay, sans intervenir directement dans les opérations militaires, signa un traité d'alliance avec Urquiza. L'escadre française assistait impassible, et quelque peu honteuse de son inaction, à ces événements.

Quelques démêlés, de peu d'importance d'ail-

leurs, avec la France et l'Angleterre, avec la France au sujet de la frontière de la Guyane, avec l'Angleterre sur la traite des nègres, tranchée par le vote prohibitif des Chambres, étaient tout ce que nous permet de relever, en dehors de l'intervention dans les affaires de l'Uruguay, la politique extérieure du Brésil. A l'intérieur cet empire jouissait d'une paix profonde inconnue à ses voisins républicains.

L'histoire de l'empire nègre d'Haïti a traversé cette année une de ses plus bizarres péripéties ; le sacre de Soulouque et de sa femme Adelina, copié exactement sur le programme du sacre de Napoléon Ier. Rien ne manqua au grotesque de cette cérémonie. Un évêque qui n'en était pas un, M. l'abbé Cessens, oignit l'autocrate vaudoux. M. Cessens, envoyé à Rome pour obtenir le titre d'évêque, échoua complètement, mais se garda bien de l'avouer et, usurpant ce titre, s'affublant d'un costume qu'il n'avait pas le droit de porter, sacra bravement Soulouque, qui se laissa faire, bien que l'on prétendît qu'il avait été avisé de l'imposture par l'agent français. Ce funambulesque empereur, entouré d'un cortège de princes, ducs, marquis, barons et chevaliers de sa création, singea pendant une journée Napoléon Ier et, après avoir comblé de faveurs sa cour noire, accorda

gravement à la République dominicaine, qui ne la demandait pas, une trêve de deux ans, après laquelle, disait-il, « nos sujets de l'Ouest rentreront sans doute dans le devoir ». Il est vraiment honteux que les puissances aient permis la prolongation scandaleuse d'une telle parodie, alors qu'il aurait suffi à n'importe quelle nation européenne d'envoyer un vaisseau de guerre pour y mettre un terme. Plus on approfondit l'histoire, plus on est effrayé de la distance qui sépare la race humaine d'une perfection relative obtenue à l'aide de la réflexion. Cependant, pour en arriver à ce degré de perfection, il suffirait d'exercer la justice avec la plus scrupuleuse équité. Il est impossible de ne pas déplorer que les passions, rebelles au raisonnement, rendent infranchissable la fragile barrière qui nous sépare du bonheur véritable. Si la loi, équitable pour tous, était ainsi faite, que tout le monde soit obligé de s'y soumettre sans pouvoir l'éluder, même en apparence, quel besoin y aurait-il de despotes, de révolutions et de guerres, amenant trop souvent des mascarades pareilles à celles de Faustin Ier, éternelle honte de l'humanité qui se prétend créée à l'image de la Perfection Suprême !

1852

Dès le 1er janvier, le rétablissement prochain de l'empire devint facile à prévoir. Le prince Bonaparte avait beau affirmer qu'il maintiendrait la République, et que, seule, la nécessité de sauvegarder l'ordre l'avait forcé à modifier la constitution, personne ne croyait à ses protestations. Sans en prendre le titre, le prince s'était d'ailleurs accordé, immédiatement après la vérification des suffrages plébiscitaires, les attributs du pouvoir souverain. La constitution, modifiée selon ses idées, se rapprochait étrangement de celle de l'empire, dont il ne manquait aucune occasion de faire l'éloge. Au *Te Deum* solennel chanté à Notre-Dame le jour de la nouvelle année, on remplaça les mots :

Domine salvum fac Rempublicam, par ceux-ci : *Domine salvam fac Ludovicum Napoleonem*, formule bien personnelle pour un président de République. Le même jour, le *Moniteur* annonça que les Français pouvaient, sans ambage, adopter les symboles glorieux de l'empire, les aigles sur les drapeaux et la croix de la Légion d'honneur; enfin, le palais des Tuileries fut assigné comme demeure au chef de l'État, autorisé plus tard à disposer, pour ses villégiatures, des palais et parcs de Fontainebleau, Saint-Cloud, Compiègne, Versailles, Saint-Germain et Marly. La constitution promulguée le 14 janvier élargissait considérablement les prérogatives du pouvoir exécutif. Le gouvernement parlementaire se transformait en gouvernement représentatif. Les institutions étaient presque servilement copiées sur les institutions consulaires et impériales. La responsabilité passait des ministres à l'autorité suprême. Un Corps législatif, élu par le suffrage universel, était investi du privilège de voter les lois et l'impôt, sans aucun droit d'initiative. Un amendement dans les projets du gouvernement ne pouvait être introduit par ce corps que d'accord avec le conseil d'État, composé de membres choisis par le président. Le principal des corps de l'État, le Sénat, formé en entier de membres inamovibles

et à vie, nommés par le pouvoir exécutif était chargé de veiller à l'intégrité du pacte fondamental. Une haute cour de justice, ayant pour jurés les membres des conseils généraux de toute la France, avait pour mission de juger les crimes envers l'État.

En promulguant cette constitution de sa propre initiative, le prince Bonaparte annonçait que son dessein n'était pas d'enfermer dans un cercle infranchissable les destinées d'un grand peuple. En faisant acte de souverain constitutionnel, il s'essayait à renverser le faible obstacle qui le séparait de la monarchie. Le Sénat pouvait, en vertu de la constitution du 14 janvier, modifier, de concert avec le gouvernement, tout ce quin'était pas fondamental dans la constitution; quant aux bases sanctionnées par le plébiscite du 20 Décembre, elles étaient incommutables, à moins d'un vœu contraire exprimé par le peuple dans son ensemble. La constitution promulguée, il fallut user de mesures coercitives contre l'opposition qui, bâillonnée mais non vaincue, se traduisait par des caricatures et des pamphlets clandestins. M. de Morny, que des attaches parlementaires et orléanistes faisaient passer pour un modéré, fut remplacé au ministère de l'intérieur par M. de Persigny, dont le dévouement à la personne de Louis-Napoléon était sinon plus

sincère, du moins plus exclusif et plus ardent. La plupart des représentants emprisonnés le 2 Décembre se virent expulsés du territoire français, quelques-uns temporairement, d'autres pour la vie. Les moins compromis, mis en liberté, furent autorisés à habiter la France sous la surveillance de la police. Des commissions mixtes, composées de fonctionnaires des deux ordres, administratif et judiciaire, furent chargées de juger, au lieu et place des tribunaux ordinaires, ceux qui avaient ouvertement résisté au coup d'État. Ces commissions, investies de pouvoirs étendus, reçurent le droit de prononcer toutes les peines, à l'exception de la peine de mort, réservée exclusivement aux conseils de guerre (transportation à Cayenne ou en Afrique, expulsion de France, internement, mise en surveillance). Enfin, le 23 janvier, parut le décret en vertu duquel les princes de la famille d'Orléans, dépossédés au profit de l'État des biens provenant de la donation faite par Louis-Philippe à ses enfants en 1830, devaient vendre, dans le délai d'un an, les autres biens qu'ils possédaient sur le territoire de la République.

Ces mesures de rigueur, reprochées avec tant d'amertume à Louis-Napoléon par ses ennemis politiques, ont pourtant leur excuse. Un gouvernement dont la légalité est contestable ne peut se

soutenir qu'à force d'énergie. Établi dans le but de rétablir l'ordre, il ne doit pas se laisser soupçonner de faiblesse. N'ayant pas eu le loisir de prouver ses bonnes intentions, il est obligé d'être ferme pour obtenir le respect. Les instructions envoyées aux tribunaux mixtes n'étaient pas sanguinaires. On déférait uniquement aux conseils de guerre les individus convaincus de meurtre ou de tentative de meurtre, et la transportation à Cayenne ne pouvait être prononcée que contre des repris de justice. Les deux peines les plus graves n'étaient donc appliquées qu'à des criminels de droit commun. Il est absolument déraisonnable d'exiger d'un pouvoir issu d'un coup d'État une amnistie générale. Ce serait inviter les révolutionnaires à essayer un contre-coup d'État qu'ils ne manqueraient pas de tenter, s'ils en prévoyaient non seulement la possibilité mais encore l'impunité en cas d'échec. La répression a été aussi modérée que le permettaient les circonstances. Les instructions envoyées en janvier par M. de Persigny aux préfets, prescrivaient d'élargir immédiatement, et de rendre à leurs familles, ceux des adversaires du pouvoir qu'ils jugeraient inoffensifs pour la paix intérieure. Quant aux autres, c'étaient des ennemis non seulement du nouvel ordre de choses, mais de la France

qui, par 7,500,000 voix, avait confié à Louis-Napoléon la mission de la gouverner. Le dilemme était logique. Du moment qu'un gouvernement a choisi le plébisciste comme base de son pouvoir, il est absurde de lui demander de combattre sa propre légalité. Toute opposition au plébiscite pouvait être considérée par ce gouvernement comme un crime politique. C'était un crime, en effet. Si les républicains et les monarchistes croyaient, en conscience, leur système gouvernemental plus profitable que celui du prince Louis-Napoléon à la grandeur de la France, ils n'avaient qu'à le faire prévaloir. N'ayant pas su se maintenir à la tête du pays, ils devaient céder la place à plus habile qu'eux, et, la place une fois prise, se résigner à obéir sous peine d'être traités de factieux. C'est l'histoire éternelle des révolutions. Un gouvernement ne saurait présider aux destinées d'une nation en tolérant une opposition armée et arrogante.

La politique suivie par toute dynastie nouvelle consiste à affaiblir l'influence de celle qui l'avait précédée, en tenant ses représentants éloignés. La prison de Ham était aussi dure à supporter que la perte de quelques millions enlevés à des princes qu'elle n'appauvrissait pas. D'ailleurs il était de droit royal aussi bien qu'impérial « que les

biens particuliers des princes qui parviennent au trône sont acquis à la nation », et c'est en vue de cette loi que Napoléon annula la disposition prévoyante par laquelle Louis-Philippe avait essayé de l'éluder. Il eût été niaisement chevaleresque de laisser à des compétiteurs les moyens de corruption que donne l'argent et ceux que donne la présence, quand on pouvait légalement écarter ce double péril, sans crime ni effusion de sang. Agir autrement eût été affaiblir bénévolement son gouvernement, et laisser une porte ouverte au désordre. L'opinion publique, un instant émue de ces décrets, se calma vite, faute de pouvoir se faire entendre. C'est ce que voulait le prince Bonaparte, qui travaillait assidûment, et sans se laisser détourner de sa tâche, à la consolidation de son pouvoir. Persuadé que l'unique raison de la crise que traversait la France résidait dans la faiblesse des gouvernants qui s'étaient succédé avant lui, il employait ses moyens d'action à augmenter les privilèges du chef de l'État. Le mois de février fut consacré à des mesures propres à relever le prestige du président. Plusieurs décrets furent promulgués qui tous visaient à réprimer la licence introduite dans la vie publique et dans l'administration. Décret restreignant l'inamovibilité de la magis-

trature; décret prononçant la dissolution et la réorganisation de la garde nationale, jusque-là presque indépendante du pouvoir; création d'un ministère de la police et d'État; décret pour l'établissement d'un Crédit foncier soumis au contrôle du gouvernement. L'énergie du pouvoir reçut sa récompense. Aucune protestation sérieuse ne s'éleva contre ce remaniement radical de l'administration, entrepris dans le but d'augmenter les attributions du pouvoir suprême, et cependant il était visible qu'en soumettant la presse à un système de compression, le président étouffait l'expansion de l'opinion publique, dont en 1851, malgré un commencement de décomposition provenant de la cupidité, de l'ignorance et de la légèreté des journalistes, la presse était encore l'organe fidèle; que, en limitant l'inamovibilité des magistrats et en se réservant la nomination aux grades supérieurs dans la garde nationale, le prince se créait une magistrature et une administration dévouées, concentrées entre ses mains par a création d'un ministère de police et d'État, et que, enfin, la fondation du Crédit foncier mettait entre ses mains un puissant instrument financier, propre à faciliter légalement les transactions de ses partisans. Ces décrets, rendus et appliqués dans l'espace de deux mois à peine

permirent à Napoléon de constater à quel point son prestige était solidement établi. Les élections du 20 février, où la plupart des candidats s'empressèrent de rechercher le patronage du pouvoir, donnèrent au prince une imposante majorité. A l'exception de Paris et de Lyon, où quelques députés républicains (Carnot, Cavaignac) furent élus, et de l'Ouest, qui restait fidèle à ses tendances légitimistes, tous les candidats officiellement recommandés par l'administration furent envoyés au Corps législatif [1].

Ayant affermi son gouvernement par des institutions restrictives de la liberté, ne pouvant plus douter de sa popularité, le prince Napoléon résolut de clore la période de terreur relative qui régnait depuis le coup d'État. Sans pouvoir être comparés à la première Terreur ou à la Terreur blanche, les trois mois qui venaient de s'écouler n'en avaient pas été moins pénibles pour nombre de citoyens toujours à la veille de se voir arrêtés et traduits devant les commissions mixtes. Le 19 mars 1852, un décret présidentiel levait l'état de siège. A l'avenir, aucune arrestation ne devait être faite en dehors des lois de droit commun.

1. Quelques modifications électorales eurent lieu à ce propos. Le droit de suffrage était accordé indirectement à l'armée, et l'éligibilité était restreinte.

Les commissions mixtes étaient supprimées. Le 20 mars, Louis-Napoléon ouvrit les séances du Corps législatif et du Sénat, et prononça, debout et découvert, devant les ministres et les députés assis, un de ses plus admirables discours. Après avoir fait preuve de modération en abdiquant le pouvoir dictatorial qu'il avait réussi à transformer en pouvoir présidentiel bien défini, le prince fit preuve d'habileté en prononçant son discours du 20 mars. Il s'excusait pour ainsi dire du coup d'État.

« J'aurais donné ma démission, disait-il, si je » ne voyais pour me succéder qu'une seule chose, » l'anarchie. » Le prince se déclarait l'adversaire du pouvoir personnel, blâmable même chez son oncle, « qui avait été entraîné à un exercice trop absolu du pouvoir ». « Si j'avais voulu un » titre pompeux, rien ne m'eût été plus facile » que de le demander au peuple le 20 décembre ! » Je me suis contenté de celui que j'avais, et je » n'accepterais de modification à l'état présent, » que si j'y étais contraint par la nécessité. D'où » peut naître cette nécessité ? Uniquement de la » conduite des partis ! » Après avoir flétri les désordres provoqués jadis par le choc des opinions, il ajouta : « Mais ne nous préoccupons pas » de difficultés qui n'ont sans doute rien de

» probable. Conservons la République. Elle ne » menace personne, elle peut rassurer tout le » monde. Sous sa bannière, je veux inaugurer une » nouvelle ère d'oubli et de conciliation, et j'ap- » pelle sans distinction tous ceux qui veulent » franchement concourir avec moi au bien pu- » blic. »

Ce discours est, à mon sens, un très remarquable morceau oratoire. La phrase : « Conservons la République », hautaine et modérée à la fois, c'était un défi jeté aux partis, car cela signifiait : « D'un mot, d'un geste, je puis anéantir la République. Je ne le désire pas ! Prenez garde de m'y forcer ! » Il est impossible de ne pas convenir que, dans le cours de cette année 1852, il n'y eut pas une faute de commise par le prince.

Jérôme Napoléon, l'ex-roi de Westphalie, nommé président du Sénat, proclama dans son discours d'ouverture, que la politique napoléonienne résidait exclusivement dans la souveraineté du peuple. La nomination de l'ex-roi de Westphalie était un acte de la plus haute habileté. Cet abandon des prérogatives royales, même du titre de « Majesté », et l'acceptation de fonctions relativement subalternes sous un gouvernement républicain, devenait, de la part des Bonapartes, une

délicate flatterie à l'adresse de la multitude. Tandis que les représentants des dynasties européennes, se prétendant issues du droit divin, conservaient même en exil les attributs extérieurs du pouvoir souverain, les princes de la famille Bonaparte, n'appuyant leur élévation que sur la volonté des peuples, rentraient dans la vie privée dès que leur trône appartenait à d'autres.

Après avoir voté le budget dont l'article le plus significatif fut l'élévation à 12 millions de francs de la liste civile du président, le Corps législatif se sépara en juin. Le message de clôture faisait l'éloge de la nouvelle constitution et énumérait les services rendus à la paix et à l'ordre. Louis-Napoléon parla aussi de la fête de la distribution des aigles à l'armée, où ces emblèmes de l'empire avaient été universellement acclamés. Cette allusion seule faisait présager l'avenir, car le message, très constitutionnel dans son ensemble, promettait le maintien de l'ordre et de la forme du gouvernement pendant les vacances des députés. La politique à la fois prudente et décisive du président ne se démentit pas durant cette période, et lui valut l'affection de ses concitoyens et l'admiration des puissances étrangères. Le voyage entrepris à travers la France pendant l'été de 1852 lui fut une large compensation des

sarcasmes des Parisiens qui, sous toutes les formes, écrits, chansonnettes et caricatures, s'étaient évertués à le ridiculiser. Louis-Napoléon commença son voyage par l'Est, et se rendit à Strasbourg pour l'inauguration d'un chemin de fer. Les populations de la Champagne, de la Lorraine et de l'Alsace se précipitaient sur son passage en criant : « Vive l'empereur ! » cris inconstitutionnels, mais tellement multipliés qu'ils défiaient la répression. A Strasbourg, le triomphe fut complet et la popularité croissante du président éclata aux yeux de l'Europe, représentée par les envoyés du roi de Prusse et de la plupart des princes allemands, venus pour féliciter le prince. De retour à Paris, Napoléon se rendit dans le Centre et dans le Midi. Les cris de : « Vive l'empereur ! » le suivaient partout. A Nevers, sur l'arc de triomphe élevé en son honneur, on lut pour la première fois le nom que le président devait porter plus tard : « Vive Napoléon III ! » La réception dans le Midi fut encore plus enthousiaste. A Grenoble, le prince se rencontra avec le général La Marmora, envoyé par le roi de Sardaigne, pour le complimenter. Enfin, à Bordeaux, ne pouvant plus conserver de doute sur les sentiments de la France, il se décida à lever le masque. Nous employons peut-être ce terme à tort, car, au témoi-

gnage des intimes de Napoléon, il se serait contenté de sa situation de président élu pour dix ans, et investi d'un pouvoir illimité, s'il n'avait pas constaté l'enthousiasme de la France pour l'empire et sa volonté de le rétablir. Déjà, à Lyon, il avait laissé entrevoir la possibilité de ce rétablissement. Mais là il n'était pas encore persuadé de l'unanimité des sentiments de la nation. A Bordeaux, il avait achevé, si je puis m'exprimer ainsi, son tour de France. Partout, il avait rencontré les dispositions les plus bienveillantes. Il parla de l'empire conditionnellement, il est vrai, mais avec assurance. Lui aussi, il en désirait le rétablissement, mais il voulait tenir la couronne du peuple, chargé d'exprimer son vœu par un plébiscite. C'est alors qu'il prononça cette phrase célèbre qui lui amena de nouveaux et nombreux partisans :

« Il est néanmoins une crainte à laquelle je » dois répondre, » dit-il à Bordeaux. « Par esprit » de défiance, certaines personnes disent : « L'em- » pire, c'est la guerre ! » Moi, je dis : « L'empire, » c'est la paix ! »

Louis-Napoléon couronna son voyage par un trait de générosité chevaleresque, en rendant la liberté à un illustre prisonnier détenu à Amboise contre la foi des traités. En visitant l'émir

Abd-el-Kader, le président de la République lui annonça que non seulement il était libre de se rendre à Brousse, dans les États du sultan, mais encore que la France, voulant honorer le courage, même chez ses ennemis, lui servirait partout où il désirerait établir sa résidence une pension considérable. Le premier usage qu'Abd-el-Kader fit de sa liberté fut de réclamer son droit de citoyen français, pour voter en faveur de son libérateur. A la fois généreuse et habile, cette mesure provoqua un enthousiasme indescriptible. Tous les cœurs se mirent à l'unisson des sentiments vraiment français exprimés par le chef de l'État. En traversant Paris pour se rendre à Saint-Cloud, Napoléon put constater son succès. Les troupes et la garde nationale étaient sur pied. Sur les murs pavoisés, dans les rues illuminées, les emblèmes de l'empire se succédaient sans interruption. L'hésitation n'était plus possible. La France désirait le retour de l'empire aussi ardemment peut-être que le prince lui-même. Napoléon ne consentit cependant à aucun compromis avec une loi qu'il avait établie lui-même. Décidé à accepter la couronne, il ne voulut la recevoir que constitutionnellement. Le 10 octobre, le Sénat fut convoqué pour le 4 novembre suivant, à l'effet de statuer sur le changement de la forme de gouvernement. L'ex-roi

de Westphalie communiqua, à l'ouverture de la séance, le message. Le président sollicitait le Sénat de sanctionner la volonté exprimée par un grand nombre de Français, qui demandaient un changement dans la forme gouvernementale et renouvelait les promesses pacifiques de Bordeaux. Le prince ajoutait : « Ce sera la nation qui, en m'élevant au trône, se couronnera elle-même. »

Ce message, d'une habileté incontestable, fut approuvé par le Sénat, par la nation et par l'Europe. En se soumettant à la décision d'un corps de l'État auquel il demandait pour ainsi dire l'autorisation d'en appeler au peuple, Napoléon témoignait de son respect pour les lois. En blâmant indirectement la politique de son oncle, il calmait les appréhensions de l'Europe frémissante à ce souvenir. M. Troplong, chargé du rapport, se prononça en faveur du rétablissement de l'empire. Son long travail, qui ne faisait que détailler le instructions du prince président, ne saurait trouver sa place dans cet ouvrage. Un seul passage mérite une mention spéciale. Le futur empereur devait prendre le nom de Napoléon III, qu'on avait déjà vu écrit en lettres lumineuses sur l'arc de triomphe de Nevers. Si l'opinion publique en France, résolument bonapartiste à cette

époque, et qui considérait Napoléon II comme ayant régné légalement pendant quelques jours, acceptait volontiers cette dénomination, les cabinets européens, qui n'avaient jamais reconnu le fils du grand Napoléon qu'en qualité de duc de Reichstadt, pouvaient s'en offenser. C'était cependant, d'autre part, tout en se soumettant à la volonté nationale, rendre hommage au principe européen de l'hérédité dynastique. Aucune habileté ne manqua au prince pendant cette période de son existence.

Le rapport qui concluait, nous l'avons dit, au rétablissement de l'empire, fut voté à l'unanimité du Sénat. Le 7 novembre 1852, l'ex-roi de Westphalie, devenu par ce vote membre de la famille impériale, donna sa démission. Le vice-président, M. Mesnard, porta aux Tuileries le résultat de la séance. Le même jour, le prince président signa deux décrets : l'un convoquait le peuple dans ses comices pour les 21 et 22 novembre à l'effet de plébisciter le rétablissement de l'empire; l'autre appelait le Corps législatif au recensement des votes.

Le plébiscite donna un résultat magnifique et peut-être inespéré : 7,830,000 Français sur 8,140,000, désiraient le rétablissement de l'empire. C'était l'immense majorité. Le 2 décembre, un an après le coup d'État, l'empire fut officiel-

lement proclamé. Le décret qui promulguait le plébiscite était précédé de la formule : « *Napoléon,* » *par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empe-* » *reur des Français.* » Les rues de Paris étaient pavoisées. Des félicitations affluaient de tous les coins de la France.

Le sénatus-consulte du 7 novembre avait réglé la succession au trône, sanctionnée par le plébiscite du 22. La famille impériale se composait: du prince Jérôme Napoléon, ex-roi de Westphalie, du prince Jérôme-Napoléon, son fils, avec droit à la couronne, et de Mathilde Bonaparte, princesse Demidoff de San-Donato. Après cette parenté directe, les descendants de l'ex-roi de Naples venaient au second degré. Le soir du 2 décembre 1852, Napoléon III, entouré de sa famille, recevait les félicitations de ses sujets, selon l'étiquette usitée à la cour des souverains.

Dès le lendemain, le roi des Deux-Siciles reconnut l'empire; puis, jusqu'à la nouvelle année, ce fut une succession ininterrompue de télégrammes. L'Angleterre, par l'organe de lord Cowley, son ambassadeur, reconnut Napoléon III, le 6 décembre, puis la Belgique, le Piémont, la Suisse, la Hollande, la Suède, le pape, et les États-Unis de l'Amérique. Les trois grandes puissances du Nord n'avaient pas encore officiel-

lement fait savoir leurs intentions. La cause de ce retard provenait des intrigues de la Russie. Nicolas condescendait à reconnaître le nouvel empereur, en voyant que la Prusse et l'Autriche étaient décidés en principe à cette reconnaissance, mais il lui répugnait, à lui souverain du droit divin, traiter d'égal à égal avec un élu du suffrage universel. La nuance résidait dans la formule. Les rois et les empereurs se traitent entre eux de « monsieur mon frère ». Nicolas ne voulait pas donner à Napoléon ce titre de « frère ». Un conflit pouvait surgir de cet incident, car les cabinets de Vienne et de Berlin, tout en déclarant à la Russie qu'ils ne la suivraient pas dans sa politique de non-reconnaissance, avaient cependant consenti à ne reconnaître l'empire qu'après la solution de cette question d'étiquette, et il avait été convenu que les plénipotentiaires de Prusse et d'Autriche ne viendraient présenter leurs félicitations aux Tuileries qu'après la réception du plénipotentiaire russe. Or, cette réception était subordonnée à l'acceptation par Napoléon III de la formule adoptée par le tsar. Ce fut en plaisantant que l'empereur se conforma au caprice de l'autocrate russe. On assure même qu'il aurait dit : « Ces menues » questions d'amour-propre ne méritent pas l'at-

» tention d'un gouvernement fort. Peu m'importe,
» tant qu'il s'agit de choses futiles! Dans une
» question sérieuse, si le cas se présente, ce que,
» pour ma part, je désire éviter, nous saurions
» nous montrer moins accommodant. »

La modération de Napoléon III lui valut les sympathies de l'Europe, qui crut y voir le présage d'une politique de paix. Toutes les difficultés se trouvèrent aplanies à la fin de l'année. L'audience de M. de Kisseleff fut fixée au 5 janvier, les plénipotentiaires autrichien et prussien étaient convoqués pour les jours suivants. L'empire allait prendre son essor.

Nous n'avons eu jusqu'ici qu'à enregistrer les succès de Louis-Napoléon, dus à une conduite inspirée par un esprit de conciliation, de sagesse et de loyauté. Si ce terme de loyauté choque quelques-uns, ils peuvent y substituer celui de « légalité ». Je ne vois pas en effet qu'il y ait eu, avant 1852, un gouvernement plus légal que celui de Napoléon III. Si on examine les origines des dynasties régnantes, on y trouve invariablement une illégalité, c'est-à-dire un renversement par la force, des choses antérieurement établies, principe éternel des combinaisons de la politique humaine. En Angleterre, Guillaume III chasse le monarque légitime dont le frère avait été illégalement re-

placé sur son trône par Monk ; Catherine II inaugure son règne par le meurtre de Pierre III ; les Bernadotte remplacent par l'adoption d'un roi élu, la dynastie de Holstein-Gottorp, dont le dernier descendant légitime, Gustave IV, avait été déposé. La couronne impériale, élective en principe, est devenue héréditaire dans la famille des Habsbourg Lorraine ; les Pays-Bas ont été violemment arrachés à l'Espagne, etc. Si nous remontons plus loin dans l'histoire, nous trouvons que l'origine des Stuart, Holstein-Gottorp, Capet, Habsbourg, Wasa, n'était pas plus légale, et que des faits violents, tels qu'une guerre ou une révolution, ont été la source de leur avènement. En un mot, le principe de toute monarchie est illégal, car son établissement a nécessité la disparition d'un ordre des choses établi. Il suffit à un gouvernement, pour être respectable, de se maintenir dans la légalité, après son accession au pouvoir, dont les origines sont hors de cause. En reconnaissant la loi de la souveraineté nationale, Napoléon III lui a témoigné un respect dont aucun des princes régnants en Europe n'aurait osé donner l'exemple. Les sentiments autoritaires de Nicolas I[er] furent même profondément blessés par cette soumission à la volonté nationale. Napoléon ne brigua la couronne qu'après avoir consulté le peuple à diffé

rentes reprises : deux fois par un plébiscite ; une fois par des élections générales ; dans plusieurs circonstances, par des voyages au cours desquels ses discours initiaient les populations à son programme politique. On ne saurait nier qu'après le coup d'État, rien ne lui eût été plus facile que de ceindre la couronne impériale, sans en demander la permission au peuple. Peut-être en agissant ainsi, eût-il mieux consolidé sa dynastie, et n'eût-il pas eu besoin plus tard de demander à un deuxième plébiscite la confirmation de son pouvoir; mais cette modération ne prouve-t-elle pas que, dans son esprit, l'autorité dynastique était subordonnée à une loi choisie par lui comme la meilleure dans toutes les législations pratiques et théoriques connues, mais à laquelle, une fois qu'il l'eut adoptée, il s'est soumis sans réserve ? A l'exception du coup d'État, dont la légalité (non l'urgence) est contestable, nous ne voyons rien dans l'avènement au rang suprême de Louis-Napoléon que puisse condamner le jurisconsulte le plus éclairé et le plus rigoureux. S'il n'avait pas commis de fautes dans le courant de son règne, il eût laissé la mémoire d'un fondateur de dynastie, dont le droit avait trouvé dans le suffrage universel une base peu solide peut-être, mais d'une légalité réelle.

[redacted]

États romains

Les affaires du Saint-Siège pendant l'année 1852, avaient pris une tournure favorable à l'entretien des illusions de Pie IX. La papauté brillait d'un nouvel éclat. Toutes les discussions semblaient closes et le retour apparent à la soumission des consciences, qui s'accomplissait sur le continent, préjudiciant aux idées radicales, laissait le champ libre au développement du pouvoir spirituel du pontife chrétien. Le conflit avec l'Angleterre, si imprudemment ouvert, se termina d'une façon imprévue. Le retour du pays entier au catholicisme était un rêve irréalisable, et Pie IX y renonça; en revanche, la force de résistance du parti catholique éclata aux yeux de l'Europe. La lettre de lord John Russell à l'évêque de Durham descendait au rang de simple bravade; les bills que le ministère whig avait obtenus d'une infime majorité, devenaient lettre morte, et le gouvernement anglais entra en arrangements avec le Saint-Siège. Un autre pays protestant, la Hollande, entamait à la même époque des négociations pour le règlement des affaires de ses sujets catholiques. Sans céder aux exigences pontificales, la Sardaigne avait déjà, à la fin de 1851, renoué des relations diplomatiques. Pie IX échangea une correspondance intime et amicale avec Victor-Emmanuel. Correspondance et négo-

ciations eurent des résultats relativement satisfaisants. Si le cabinet de Rome se heurta au refus du roi de Sardaigne de retirer les lois sur les mariages civils et les biens ecclésiastiques, il en obtint l'ajournement de la discussion au parlement. L'Autriche, puissance catholique, était régie par un code dit *lois Joséphines*, qui gênait étrangement l'exercice du pouvoir ecclésiastique dont l'empereur Joseph II avait été l'adversaire. Le Saint-Siège négociait un concordat dont la récente réaction autrichienne lui faisait espérer l'obtention. Ces victoires successives, en éloignant pendant l'année 1852 l'attention du Saint-Siège de l'union des Églises grecque et latine dans les provinces slaves de la Turquie, et dans les provinces occidentales de la Russie, lui valurent un rapprochement avec le tsar. Quant à la France, la modération dont Pie IX avait fait preuve pendant la lutte entre les évêques ultramontains et gallicans lui conquit les sympathies du gouvernement. L'hésitation du souverain pontife à approuver le coup d'État du 2 Décembre fut de courte durée. Renseigné sur les intentions conciliantes du prince Bonaparte, il reçut avec la plus grande bienveillance les félicitations que vint lui apporter, au nom de la France, le général Gemeau, commandant en chef du corps d'occupation, et ne

fit pas de difficulté pour reconnaître le rétablissement de l'empire. La *consulta* des finances, instituée en vertu des réformes accomplies *proprio motu* par Pie IX à son retour de Portici, entra en fonctions en 1852. Les électeurs de province, convoqués à l'effet d'élire les conseils municipaux et provinciaux destinés à composer cette consulte, envoyèrent à Rome leurs députés qui ouvrirent les séances sous la présidence du cardinal Brignole. Si peu radicale qu'elle était, cette réforme, visant la sécularisation de l'administration et le contrôle du budget, fut accueillie avec reconnaissance par les sujets du pape, dont le discours adressé aux membres de la consulte venus en corps au Vatican, a été interprété dans un sens libéral. Le gouvernement romain commençait à se rassurer au sujet des menées mazziniennes. Le mouvement de l'opinion en Europe avait découragé les révolutionnaires et on pouvait croire que, reconnaissant l'inutilité de leurs efforts, ils laisseraient quelque répit à l'administration. Cependant l'insuffisance des ressources militaires du Saint-Siège nécessitait l'occupation franco-autrichienne. Pour se procurer le contingent dont il avait besoin, le gouvernement du pape avait bien songé à négocier avec les cantons suisses, mais la loi fédérale prohibitive des enrôlements volon-

taires, compliquée de la question napolitaine, opposait au succès de cette négociation, un obstacle d'autant plus insurmontable que l'Autriche, par crainte d'affaiblir son influence en Italie, refusait l'autorisation de créer des dépôts de recrutement sur le territoire de ses provinces limitrophes de la Suisse. Toutefois, à la fin de 1852, la situation intérieure des États du pape paraissait améliorée à un tel point que François-Joseph se décida à diminuer l'effectif de son armée d'occupation et que Napoléon III n'hésita pas à promettre au Saint-Siège qu'il consentirait, si les circonstances s'y prêtaient, à l'évacuation définitive de Rome par les troupes françaises. En décembre, Pie IX, enhardi par le succès et convaincu de la grandeur de sa mission, tint, prétend-on, à M. Bulwer, envoyé auprès de lui pour négocier l'établissement d'une mission anglaise, ce langage arrogant : « Nous ne nous connaissons » pas d'égal sur la terre, car notre pouvoir vient » de Dieu ! Il n'y a qu'une vérité et il ne peut » y en avoir deux. Sa Majesté la reine d'Angle» terre ne s'offensera sans doute pas au souvenir » de ces paroles du Sauveur à sa divine mère : » — Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous » et moi ? »

Deux-Siciles.

L'apparente tranquillité dont, pendant l'année 1852, a joui le royaume des Deux-Siciles, n'en laissa pas moins éclater, dans les incidents les plus insignifiants, les vices du pouvoir absolu. La chute du marquis Fortunato, auquel Ferdinand II redemanda le portefeuille des affaires étrangères, fut un de ces incidents. On se souvient sans doute des lettres de M. Gladstone à lord Aberdeen, sur les procès d'État dans le royaume de Naples. La publication de ces lettres amena la disgrâce du prince de Castelcicala, ministre à Londres, que Ferdinand II appela à Caserte et qu'il réprimanda en termes durs de n'avoir pas su éviter cette malencontreuse publicité. Le prince répondit qu'il avait fait son possible pour cela, et que M. Gladstone avait promis de ne pas communiquer ces lettres à la presse, à la condition que le gouvernement napolitain consentirait à relaxer le comte Poërio, dont la triste situation intéressait l'Europe entière. Castelcicala avait transmis cette proposition au marquis Fortemato pour être communiquée à Sa Majesté. Le silence dédaigneux du roi avait irrité M. Gladstone. Très étonné, le roi, qui n'avait pas reçu la communication dont parlait son ambassadeur, manda immédiatement au palais le marquis. Fortunato déclara avoir, en effet, eu connaissance de la note du ministre napo-

litâin à Londres, mais indigné de cette mise en demeure, adressée par un simple particulier à une tête couronnée, il n'avait pas osé la mettre sous les yeux de son souverain. Le bon sens de Ferdinand n'admit pas cette excuse, qui rappelait trop les mœurs du Bas-Empire. Considérant combien d'humiliations et d'argent lui avait coûté le rop profond respect de son ministre, le roi pria Fortunato de résigner son portefeuille, qu'il donna au chevalier Traja. Le procès de l'unité italienne terminé, les représailles politiques n'y perdirent rien. On avait commencé en 1851 la procédure contre les individus impliqués dans l'insurrection du 15 mai. En 1852, sept sentences de mort et d'innombrables condamnations aux fers et à la réclusion furent prononcées. Le roi commua la peine des condamnés à mort et confirma les autres arrêts. Des hommes distingués, tels que MM. Léopardi, Scialoja, expièrent leur crime politique dans d'infects cachots. Cependant le brigandage augmentait dans des proportions inouïes et l'état des finances devenait désastreux. Le roi, qui se flattait d'avoir écrasé l'hydre révolutionnaire, donnait des fêtes aux grands-ducs de Russie, de passage à Naples, et complimentait les souverains étrangers.

En Toscane, la signature du concordat avec le Saint-Siège entravait l'application des *lois Léopoldines*. Le grand-duc, subissant l'influence de l'Autriche et du pape, retira les garanties constitutionnelles et reprit l'exercice du pouvoir absolu. Dès le lendemain de cet acte, dont il avait prévu l'inopportunité, le grand-duc se trouva en présence d'un premier conflit. Selon les lois concordataires, deux sujets toscans, l'aubergiste Madini et sa femme Rose, poursuivis pour avoir apostasié le catholicisme, embrassé la religion protestante dite évangélique, et cherché à faire des prosélytes, furent condamnés aux travaux forcés et à une forte amende. Les Anglais, fervents missionnaires du protestantisme, s'insurgèrent contre cette condamnation et en saisirent l'opinion publique de l'Europe. Tous les gouvernements protestants s'émurent. M. Bulwer, plénipotentiaire anglais, de retour de sa mission à Rome, et M. d'Arnim, ministre prussien, intervinrent officiellement auprès du grand-duc pour obtenir la grâce des condamnés, dont le crime était d'un autre siècle, et qui, dans aucun pays, n'auraient encouru une peine aussi rigoureuse. Léopold II voulut se retrancher derrière les termes d'un concordat qu'il reconnaissait lui-même avoir eu tort de signer. Le ministre de France vint Toscane.

alors ajouter ses représentations à celles des pays protestants. Le grand-duc demanda un sursis pour sauvegarder sa dignité, et promit de signer, en 1853, la grâce des époux Madini. On voit, par ce petit incident, combien la cause de la liberté religieuse avait gagné du terrain.

Parme et Modène.

La signature d'un traité douanier entre les duchés de Parme, de Modène et l'Autriche, qui réussit à obtenir l'adhésion des principautés italiennes à son *Zollverein*, est le seul événement de quelque importance dans cette partie de l'Italie. En resserrant les liens de leur vasselage envers l'Autriche, et en se ralliant volontairement à une combinaison germanique, les ducs de Parme et de Modène mécontentaient leurs sujets et faisaient monter au paroxysme l'irritation des libéraux italiens.

Sardaigne.

La mort de M. Pinelli, président de la Chambre sarde, et les élections qui en furent la conséquence, nécessitèrent une modification ministérielle. M. Rattazzi, patronné par Cavour, ministre des finances, fut élu au préjudice de M. Buoncompagni, soutenu par Azeglio ministre des affaires étrangères. M. d'Azeglio voulut se retirer, mais le roi n'accepta pas sa démission, et M. de Cavour

lui céda la place. Le ministère d'Azeglio, après examen de la situation, la trouva au-dessus de ses forces. Le chef du cabinet, dont la santé était délabrée, sentit lui-même que M. de Cavour, déjà considéré comme l'homme nécessaire, était plus apte que lui à tenir les rênes du gouvernement. En effet, c'était grâce aux traités de commerce élaborés et conclus par Cavour avec les États étrangers que la Sardaigne se voyait soutenue par les grandes puissances de l'Europe; c'était Cavour qui, le premier, avait signalé au gouvernement les avantages que pourrait recueillir la Sardaigne du mouvement de l'opinion en Italie; c'était Cavour qui avait insisté sur l'entente cordiale avec la France; enfin c'était encore lui qui s'était opposé avec le plus d'énergie aux exigences papales. M. d'Azeglio se trouvait en présence de la loi sur les mariages civils en discussion au Sénat où les opinions étaient tellement partagées, qu'on ne savait de quel côté pencherait la majorité et par conséquent quelle serait l'attitude du gouvernement, résolu, malgré ses négociations avec Rome, de suivre, dans cette affaire, l'impulsion de l'opinion publique. Un dissentiment avec la France sur la question des réfugiés venait s'ajouter aux complications que l'état des esprits en Lombardie devait amener fatalement avec

l'Autriche. M. d'Azeglio, obéissant à l'esprit d'abnégation patriotique qui animait à cette époque les hommes d'État sardes, pria le roi de confier le pouvoir à Cavour, avant la rentrée des Chambres. Le ministère fut ainsi constitué : M. de Cavour, président du conseil, ministre des finances ; général La Marmora à la guerre, M. Dabormida aux affaires étrangères; les autres portefeuilles étaient donnés à MM. Buoncompagni, Paleocapa Ponsa de Saint-Martin. M. Rattazzi demeurait président de la Chambre. Le triumvirat Cavour, Rattazzi, La Marmora qui, à dater de ce jour, ne quitta pour ainsi dire plus les affaires, ouvrit cette série d'hommes d'État et de généraux illustres qui devaient élever si haut la destinée de la maison de Savoie. Le ministère débuta par une mesure extrêmement habile. Le premier article du projet de loi sur les mariages civils ayant été repoussé au Sénat par 50 voix contre 38, le gouvernement retira tout le projet. Ajournant ainsi la solution d'une question brûlante, il calmait les inquiétudes du Saint-Siège, tout en évitant de froisser l'opinion par le rejet d'une loi populaire.

La situation de l'Italie s'est peu modifiée en 1852. La popularité du gouvernement sarde s'était accrue par le contraste de sa conduite avec les

efforts des autres souverains de la péninsule dans le but de rétablir chez eux le pouvoir absolu. L'émigration en Sardaigne était l'objectif des patriotes italiens, et Turin voyait augmenter le noyau d'hommes distingués envoyés par Naples, Rome, Milan, Florence et Venise. Ce groupe, devenu compact, commençait à avouer hautement son dessein de travailler à l'élévation de la maison de Savoie-Carignan, protectrice des libertés italiennes. M. de Cavour était peut-être l'unique confident de ces projets que les autres ministres traitaient d'illusoires et qu'ils n'osaient encourager dans la crainte d'un conflit avec quelque gouvernement de la péninsule, préoccupation peu justifiée, car les princes italiens, mal renseignés, ne s'inquiétaient guère de ce mouvement, confondant les aspirations des réfugiés à Turin avec celles dont Mazzini, à Londres, était le principal inspirateur. Ce groupe des libéraux, qui, en 1852, existait à peine à l'état d'embryon, nous occupera souvent dans le cours de ce travail, car c'est de son sein que sortit la doctrine de l'unité italienne, circonscrite dans les limites légales, pure de tout contact avec les théories subversives de l'école mazzinienne.

Espagne.

Le coup d'État du 2 Décembre avait, ainsi que nous l'avons vu, amené à la fin de l'année précédente la suspension des Cortès espagnoles. Délivré du contrôle parlementaire, M. Bravo Murillo revint à une politique rétrograde, qu'un événement regrettable lui permit d'accentuer. Un fanatique révolutionnaire, le curé Martin Mérino, attenta à la vie d'Isabelle II, qu'il blessa d'un coup de poignard. Ce crime, en soulevant l'indignation générale, permit au ministre de soumettre la presse à un régime de compression et d'édicter diverses lois restrictives de la liberté. L'attitude courageuse mais étrange de Mérino, qui ne se démentit pas à l'heure du supplice, démontra cependant que le curé n'avait pas de complices, et que les progressistes n'étaient pas responsables de l'attentat. M. Mendizabal adressa un manifeste au pays contre les agissements du cabinet. Les Cortès, réunis le 1er décembre, donnèrent le fauteuil présidentiel au candidat de l'opposition, M. Martinez de Rosa, et prirent occasion de la situation financière pour attaquer le gouvernement. Le ministère se trouvait ainsi, avant la séance, en minorité à la Chambre. Le Sénat ne montrait pas de dispositions plus conciliantes, et le parti modéré, dirigé par le duc de Valence, ne dissimulait pas son mécontentement. Le ministère

accepta la lutte, prononça la dissolution des Cortès, et fixa les élections au 1er mars 1853. Le parti progressiste et le parti modéré publièrent chacun leur manifeste, hostile au cabinet, et M. Bravo Murillo vit se dresser devant lui une opposition formidable. Le projet de revision de la constitution, qu'il avait rédigé et publié aussitôt après la dissolution des Cortès, rencontra le blâme des partis, du peuple et même de la reine. Au moment où son acte de vigueur paraissait l'avoir consolidé, il se sentit plus faible que jamais, reconnut l'impossibilité de rester au pouvoir, et à la suite d'une discussion au palais, provoquée, dit-on, par la reine douairière Christine, M. Bravo Murillo donna sa démission le 13 décembre 1852. Le général Roncali, comte d'Alcony, ex-capitaine-général de Cuba, fut chargé de recruter un ministère dans le parti modéré. Ses principaux collaborateurs furent MM. Alejandro Llorente, comte de Mirasol, Vahey, Reutt, Lara. On voit que, sous une apparence de calme, l'Espagne était profondément troublée par les rivalités des partis. En 1852, mourut le célèbre général Castaños, duc de Baylen, qui avait fait capituler en rase campagne le corps d'armée du général Dupont.

La diplomatie espagnole s'est bornée cette

année à négocier auprès des gouvernements français, anglais et des États-Unis, la conclusion d'un traité par lequel chacune de ces puissances s'engageait à condamner toute entreprise qui aurait pour but de conquérir l'île de Cuba, dont la possession était garantie à l'Espagne. Les négociations à Paris et à Londres ayant abouti, les deux cabinets notifièrent leur accord au cabinet de Washington, en l'invitant à s'y joindre. Les Américains répondirent qu'ils n'encourageaient pas les agressions contre Cuba, mais qu'ils ne voulaient pas prendre d'engagement. La réponse ne manquait pas d'une certaine hauteur, car elle faisait observer aux cabinets européens que les États-Unis d'Amérique ne s'étaient jamais, jusqu'ici, ingérés dans les affaires de l'Europe. Il restait à l'Espagne à veiller sur sa colonie, à l'administrer sagement, et à se tenir prête à repousser toute agression, éventualité peu probable à ce moment, car, dans sa réponse aux puissances, la diplomatie américaine avait protesté de son profond respect, en temps de paix, de la domination espagnole à la Havane.

Portugal.

Les Cortès, réunis à Lisbonne en 1852, ayant censuré le gouvernement du maréchal Saldanha, le vieux dictateur, décidé à ne pas abandonner le

pouvoir malgré la défection des septembriseurs, l'animosité des chartistes, et l'indifférence de l'Angleterre, leur ordonna de se dissoudre, les menaçant de les expulser par la force. Le camp d'Oporto était sur pied de guerre et les Cortès, obligées de céder, abandonnèrent au maréchal une autorité sans limites jusqu'aux prochaines élections, annoncées pour juin 1853. Profitant de ce délai, Saldanha, dont la haine contre le comte de Thomar était plus ardente que jamais, se hâta d'achever la destruction de l'œuvre de son prédécesseur. Il rendit jusqu'à deux cent trente-cinq décrets modifiant les lois promulguées en vertu de la charte de dom Pedro, et ne laissa à doña Maria, reléguée dans son palais, que la vaine apparence du pouvoir. Cependant, comme Saldanha ne paraissait pas songer à la détrôner, les puissances garantes de l'intégrité de la couronne n'avaient aucune raison de s'immiscer dans les affaires intérieures du royaume. Cette situation permettait au dictateur portugais, fort de l'appui de l'armée, de conduire le pays au gré de sa volonté.

En Suisse, l'Assemblée fédérale employait toutes Suisse.
ses ressources à raffermir le pouvoir central et à amener les cantons fédérés à une union plus

étroite et plus homogène. Malheureusement le Trésor public n'était pas assez riche pour une pareille transformation. Toutefois on y travaillait assidûment, et chaque jour apportait sa pierre à l'édifice. Après la défaite du *Sunderbund*, une minorité radicale s'empara du pouvoir à Fribourg, et l'exerça avec rigueur. En juillet 1852, la majorité conservatrice se réunit à Posieux, village situé à quelques lieues de Fribourg, dans le but de solliciter l'intervention du Conseil fédéral pour destituer cette minorité. Tout en rejetant la demande, le Conseil, très satisfait de cette déférence, s'empressa d'apporter quelques allégements aux contributions que les cantons du *Sunderbund* étaient obligés de payer.

Confédération germanique.

La Confédération germanique, si agitée pendant les années 1850-1851, avait retrouvé le calme en 1852. La question douanière du *Zollverein*, traitée à Vienne et à Berlin, ne troubla pas les travaux de la Diète de Francfort, qui procéda à la réorganisation de l'armée, de la flotte et de l'administration fédérales. Si la rivalité de la Prusse et de l'Autriche reparaissait dans chaque question d'organisation intérieure ou de contingent militaire, elle se résolvait en concessions mutuelles. Un fait se produisit à Francfort au-

quel l'avenir devait donner un caractère piquant. Le comte de Bismarck occupait le fauteuil présidentiel, en l'absence du plénipotentiaire autrichien, au moment où la Confération recevait de France la notification du rétablissement de l'empire. La reconnaissance du nouvel état de choses fut votée à l'unanimité, et ce vote, antérieur à la reconnaissance des gouvernements autrichien et prussien, attentifs à la solution de la question d'étiquette soulevée par la Russie, dut certainement influer sur les décisions des deux cabinets, qui, refusant de suivre plus longtemps Nicolas Ier dans ses réticences, amenèrent le tsar à se contenter d'un simulacre de satisfaction. Ainsi ce même Bismarck, qui, plus tard, contribua si largement à la chute de l'empire, exerça à ce moment une influence favorable sur les destinées de Napoléon III.

En étudiant l'histoire du Danemark, nous verrons que, de ce côté aussi, une solution, sinon définitive, du moins satisfaisante, rassura momentanément les esprits sur toute éventualité de guerre. La question du *Zollverein* se termina, le 20 février 1852, par une transaction. La Prusse, en abandonnant la prétention de ne traiter avec l'Autriche qu'après l'adjonction du *Stauerverein* ou *Zollverein*, permit au cabinet de Vienne de se montrer conciliant à son tour. On préparait le

projet d'un nouveau traité de douane commun à tous les États.

its secondaires

Les États secondaires de l'Allemagne présentaient le même calme apparent. Les questions religieuses agitaient la Bavière, à la surface seulement; le roi de Wurtemberg éludait les garanties constitutionnelles, sans les abroger; la lutte entre les chevaliers et le gouvernement troublait à peine le Hanovre; les autres pays retournaient peu à peu à l'ancien ordre de choses, tout en ménageant, dans les limites du possible, les susceptibilités libérales.

Prusse.

La session des Chambres prussiennes n'apporta aucun changement à la situation provisoire. L'accord ne put se faire sur la Chambre des pairs. Le projet du gouvernement — qui proposait au roi la nomination de tous les pairs indistinctement — repoussé, la discussion sur la désignation des princes ayant droit à la pairie héréditaire n'aboutit à aucun résultat. Le Parlement se sépara sans avoir rien résolu. La première Chambre statua cependant sur l'administration provinciale et communale, non sans doute conformément aux préférences du parti féodal et aux secrètes espérances du roi, mais dans un sens plus conservateur

qu'en 1851. Comme la seconde Chambre n'eut pas le temps de discuter ce projet, le provisoire continua. Cependant les solutions favorables des questions germaniques et douanières avaient écarté bien des préoccupations, et le ministère Manteuffel-Westphalen pouvait se considérer comme investi de la confiance du pays.

La visite à Berlin des empereurs de Russie et d'Autriche témoignait de l'apaisement général auquel la reconnaissance de l'empire français par le roi de Prusse n'avait pas peu contribué. Présage trompeur ! l'accalmie devait être éphémère. La question allemande terminée, la question d'Orient se dressait menaçante à l'horizon.

Autriche.

Le prince Félix de Schwarzenberg mourut subitement à Vienne, le 15 avril. Schwarzenberg ne fut pas remplacé dans ses fonctions de premier ministre. M. de Buol-Schauenstein reçut le portefeuille des affaires étrangères, mais l'empereur se réserva la présidence du conseil. Le nouveau cabinet poursuivit la concentration des pouvoirs à Vienne sans demander toutefois l'appui des Diètes provinciales. Tout en continuant de prévaloir en principe, la politique de Schwarzenberg se trouva ainsi modifiée. Cette modification avait d'ailleurs précédé sa mort, car l'em-

pereur avait publié une patente supprimant la commission nommée pour examiner si la charte était applicable, et avait repris l'exercice pur et simple du pouvoir absolu.

Turquie.

L'empire ottoman traversait une crise des plus dangereuses. Les complications s'accumulaient au point de rendre la situation inextricable. Un des premiers actes du prince Bonaparte avait été de relever notre influence en Orient. Devant l'attitude d'un gouvernement fort et sympathique à la Turquie, le grand-vizir Réchid-Pacha, un des hommes d'État les plus éminents d'alors, réussit à vaincre les hésitations d'Abdul-Medjid, que les exigences de la Russie avaient empêché jusque-là de satisfaire aux justes réclamations de l'ambassadeur de Napoléon III. Le 6 février 1852, le Divan conclut un traité avec la France. Prenant pour base le firman d'Amurat III, la Porte rendait aux Latins les sanctuaires réclamés par le cabinet de Paris. Ce traité mécontenta si profondément la Russie, qu'il ne reçut pas son exécution. Effrayé des menaces de son voisin, Abdul-Medjid crut devoir lui sacrifier Réchid-Pacha, qui fut destitué, sans cependant tomber en disgrâce. Le nouveau vizir, Réouf-Pacha, envoya immédiatement à Jérusalem un *hatti-chérif* qui

restreignait les faveurs accordées aux catholiques, et apaisa la Russie par ces concessions. Mais le gouvernement français, décidé à se faire respecter, ordonna à son ambassadeur à Constantinople, M. de La Valette, alors en congé, de retourner à son poste, et de se faire escorter par un navire de l'État, *le Charlemagne*, pour lequel l'ambassadeur, sans souci des stipulations internationales, exigea le passage libre des Dardanelles, en ajoutant que le refus équivaudrait à une déclaration de guerre. Réouf était déjà en mésintelligence avec le chargé d'affaires de France, auquel il refusait le châtiment d'un fanatique, du nom d'Omar-Effendi, accusé d'avoir assassiné à Antioche un prêtre latin, le père Bazile, protégé français. Sur un autre point de l'empire, à Tripoli, la population ayant assiégé le consulat pour se faire remettre deux déserteurs, qu'elle voulait de force convertir à l'islamisme, le pacha avait approuvé ces violences. La France exigeait le châtiment d'Omar-Effendi, la révocation du pacha de Tripoli, le passage libre du *Charlemagne* à travers les Dardanelles, et l'exécution du traité du 6 février. Le Divan céda sur les trois premiers points, et demanda un sursis pour le quatrième, afin de trouver un biais qui conciliât les exigences de la Russie avec celles de la France. L'ambassadeur,

voulant éviter à la Turquie une rupture avec le tsar, accorda le sursis, pénétra dans le Bosphore, à bord du *Charlemagne*, et se rendit au palais de France après cette imposante démonstration.

Ce différend n'était pas terminé qu'un autre plus grave se produisit. Le *wladika* du Monténégro, Pierre II Pietrovitch Nicgosch, avait désigné pour lui succéder son neveu, Daniel Pietrovitch. Selon l'usage établi par son prédécesseur, le nouveau *wladika* partit pour Saint-Pétersbourg afin de s'y faire sacrer. Arrivé à Vienne, il écrivit au Sénat de Cettigne qu'il était décidé à abandonner le titre d'évêque, à résigner toute fonction ecclésiastique et à régner en prince temporel. Il continuait cependant son voyage à Saint-Pétersbourg, dans l'unique but d'obtenir l'agrément du tsar. La lettre de Daniel Ier fut approuvée par le Sénat, qui lui adjoignit une mission chargée de certifier à Nicolas que cette résolution était conforme aux vœux de la nation. De retour à Cettigne, le prince, dépouillé volontairement de son caractère ecclésiastique, fut reçu avec enthousiasme. Il rapportait une lettre du tsar qu'il publia. Nicolas, ne faisant aucune allusion aux liens de vasselage du Monténégro envers la Turquie, autorisait le prince Daniel à reporter sur

un autre la dignité ecclésiastique attachée à sa couronne et à changer la constitution monténégrine. C'était un acte d'usurpation flagrante. Cette prétention d'un souverain étranger de dicter des lois à son vassal, irrita justement la Porte qui, nonobstant les conseils de la France et les dispositions peu rassurantes de l'Autriche ordonna à Omer-Pacha, commandant militaire de la province de Bosnie, de punir le vassal rebelle. Les Monténégrins, ayant prévu l'orage que leur révolution intérieure allait attirer sur leurs têtes, ouvrirent les hostilités eux-mêmes, en s'emparant de la forteresse turque de Zabliah, sur le lac de Scutari. Omer-Pacha envahit le Monténégro. L'Autriche, appréhendant la désapprobation des peuples slaves de son empire, déjà aigris par l'ingratitude dont on les avait payés de leur fidélité pendant la guerre hongroise, concentra, peut-être à contre-cœur, ses troupes sur la frontière dalmate. L'empereur Nicolas, froissé par la question des Lieux-Saints, annonça avec hauteur l'envoi à Constantinople d'un ambassadeur extraordinaire chargé de demander des explications au sultan en personne. Pendant ce temps, les embarras financiers de la Turquie, dus à l'altération des monnaies et au bas prix des *caïmées* (papier-monnaie), avaient nécessité la négociation d'un em-

prunt sur les places de Londres et de Paris. Le successeur de Réouf au grand-vizirat, Ali-Pacha, crut pouvoir autoriser l'envoyé turc à Paris, le prince Callimaki, à contracter un emprunt de 50 millions de francs à 6 pour 100, 1 pour 100 de prime, et 2 pour 100 de commission. Abdul-Medjid, informé du fait par le parti vieux-turc, opposé à Ali-Pacha, fut blessé qu'on eût agi dans cette circonstance sans son autorisation préalable. Le mécontentement du sultan n'était pas motivé, car les mesures financières de ce genre ne dépassaient pas les attributions du grand-vizir. En refusant de ratifier le traité, Abdul-Medjid força Ali-Pacha à se démettre. Sa succession échut à Méhémet-Ali-Pacha ; Vely-Pacha remplaça à Paris le prince Callimaki. La situation financière, aggravée par les complications extérieures, ne pouvait que péricliter entre les mains d'hommes appartenant au parti intransigeant des vieux-turcs. Les puissances protectrices de la Turquie s'en alarmèrent. Seule, la présence au sein du cabinet de Fuad-Effendi, qui, au milieu du chaos ottoman, avait rempli avec succès plusieurs missions difficiles, et qui venait de terminer heureusement à Alexandrie les négociations entamées avec Abbas-Pacha, au sujet de l'application du *tamsimat*, rassurait quelque peu les

esprits. En résumé, il était difficile d'imaginer une situation plus désastreuse que celle de la Turquie à la fin 1852. L'Autriche et la Russie mécontentes; la France et l'Angleterre froissées des tergiversations de la susceptibilité ottomanes, froidement conciliantes; au pouvoir, le parti vieux-turc; le sultan, renfermé dans son harem, livré aux intrigues des femmes, et, prétendait-on, à un penchant excessif pour la liqueur défendue par le prophète de l'Islam; en Bosnie, un mouvement général provoqué par une mesure d'Omer-Pacha, qui venait d'interdire aux chrétiens de porter des armes; la question des Lieux-Saints en souffrance; une crise financière imminente, tout se réunissait pour amener l'effondrement prochain de cet empire en décomposition. Aussi, Nicolas Ier avait-il dit au prince Mentschikoff, envoyé en ambassade extraordinaire auprès du sultan : « — Parlez haut et ferme. Pas de concessions! Il est temps d'en finir! »

Grèce.

En Grèce, les affaires religieuses étaient entrées en voie d'accommodement. L'organisation définitive du saint-synode, indépendant de l'autorité royale, mais où le gouvernement pût exercer son contrôle par la présence, dans le sein de l'assemblée

ecclésiastique, d'un commissaire de la couronne, en l'absence duquel les votes du synode étaient entachés de nullité, trancha une grave difficulté. Cependant, la divergence du culte professé par le souverain agitait les esprits. Le moine Christophore Popoulaki, sorte d'énergumène, attaqua violemment en chaire le roi Othon, réunit un groupe de mécontents, et força le gouvernement à envoyer des troupes contre lui, et le synode à l'excommunier. Popoulaki, vaincu, fut fait prisonnier. Cependant le roi Othon, comprenant combien le peuple grec était attaché à son culte et combien la différence de religion entre lui et ses sujets pouvait susciter de complications, résolut de dégager l'avenir d'un pareil danger. Son voyage en Bavière n'ayant pas été couronné de succès, il entama des négociations avec les puissances garantes de l'intégrité de la couronne. Les plénipotentiaires de France, d'Angleterre, de Russie, de Grèce et de Bavière signèrent, le 20 novembre 1852, à Londres, un traité par lequel il était donné satisfaction à l'opinion publique en Grèce. Tout successeur d'Othon sur le trône devait professer la religion orthodoxe orientale. Comme le prince Luitpold de Bavière avait refusé d'accepter cette condition, la couronne revenait, au cas où le roi Othon mourrait sans

enfants, au plus jeune des fils du roi Louis, le prince Adalbert. Cependant, le plénipotentiaire de Bavière ne fut pas tout à fait d'accord sur un dernier point avec le plénipotentiaire grec, car Adalbert ne voulait consentir à l'abjuration qu'au moment de son avènement, tandis que les Grecs l'exigaient immédiate pour le proclamer héritier de la couronne.

La question des Lieux-Saints, tranchée par le Divan en faveur de la France, et l'attitude résolue du gouvernement d'une puissance qui lui avait, à plusieurs reprises, trop facilement cédé, avaient profondément blessé Nicolas Ier. Voulant témoigner au sultan un dédain qu'à partir de ce jour il ne prit même plus la peine de dissimuler, il affecta de le désigner, dans les actes diplomatiques, sous le nom de « Grand-Turc » et reçut presque à l'égal d'un souverain le prince Daniel de Monténégro, auquel il accorda, sans en avoir aucun droit, l'autorisation de changer la constitution de ses États. Le perpétuel froncement du sourcil olympien du tsar eût été à lui seul l'indice suffisant d'une guerre inévitable. A la réception des nouvelles de Constantinople et du Monténégro, des préparatifs belliqueux avaient été ordonnés dans tout l'empire, sans cependant que

Russie.

personne fût assez téméraire pour préjuger des intentions de l'autocrate. Le ministre de la guerre, le très vieux prince Tchernicheff, céda la place à un titulaire plus jeune et plus actif, le général prince Dolgorouki, et se retira du service, couvert d'honneurs et de dignités. Le ministre de l'intérieur, comte Perovsky, nommé directeur du cabinet impérial, fonction plus élevée mais moins active, fut remplacé par le général Bibikoff. L'empereur avait en tête un projet et, pour l'exécuter, choisissait minutieusement ses collaborateurs. Les vieux serviteurs lui paraissaient insuffisants, et il les comblait de distinctions, de croix et de titres pour s'en débarrasser honorablement. Il paraissait nourrir un dessein préconçu, car la destitution de Réchid-Pacha et le firman de Jérusalem ne l'avaient pas déridé. Il est vrai que l'occupation du Monténégro par Omer-Pacha lui démontrait clairement que, tout en le ménageant, la Porte ne se soumettrait jamais à ses exigences. A la fin de l'année, le prince Mentschikoff, dont la discrétion n'était pas la vertu dominante, annonça à ses amis qu'il allait être chargé de porter au sultan un ultimatum de la Russie. Il est avéré que Nicolas, si exigeant envers ses serviteurs, apprit les indiscrétions de Mentschikoff après son départ, et ne lui en témoigna jamais aucun mécontentement. Ce

simple fait nous autorise à croire que, déjà en 1852, Nicolas était décidé à la guerre. La question d'étiquette, soulevée à propos de la reconnaissance de Napoléon III, dont il avait approuvé le coup d'État, nous paraît la conséquence d'un désappointement motivé par l'attitude de M. de La Valette. S'il ne s'était pas vu abandonné par la Prusse et l'Autriche, peut-être même n'eût-il pas reconnu Napoléon III, mais il ne voulut pas être seul à protester. — « C'eût été », dit-il au comte de Nesselrode, « trop d'honneur pour la » nation française, qui a le gouvernement qu'elle » mérite. Empereur des Français, soit! peu » m'importe! mais il ne sera jamais mon égal. » L'empereur d'Autriche fera à sa guise; moi, » je vous ordonne d'établir un point de distinc- » tion. »

Un voyage que la santé du roi de Suède l'obligea à entreprendre sur le continent, dévoila les imperfections de la constitution suédoise, dont les projets de revision avortés, comme nous l'avons vu, ne pouvaient être repris qu'à la Diète prochaine de 1854. En quittant le royaume, le roi est obligé de résigner son autorité, dont le plein exercice revient de droit à une régence formée en parties égales d'éléments suédois et norvé- **Suède.**

giens[1]. Les actes de cette régence, légaux pendant l'absence du souverain, ne peuvent cependant recevoir qu'une application provisoire, le retour du monarque annulant de droit toute décision. On comprend quel gâchis peut résulter d'une pareille organisation, qui emprisonne pour ainsi dire le roi de Suède dans ses États. D'ailleurs, dans ces conseils de régence, les Suédois s'entendaient rarement avec les Norvégiens, les uns et les autres étant habitués, en temps ordinaire, à s'occuper exclusivement des affaires locales, qui se présentaient sous un aspect différent dans chacune des deux contrées, vu la divergence de leur constitution respective. Les esprits sérieux, en Suède, attendaient avec impatience l'année 1854, espérant qu'elle amènerait enfin l'entente sur la question de revision.

Danemark.

Ainsi qu'il était à prévoir, le Danemark ne put résister à la pression combinée de l'Autriche et de la Prusse. Reconnaissant que les négociations à Vienne aboutiraient à un échec, s'étant rendu compte de l'opinion publique qui poussait les députés à annoncer que les Chambres ne ratifieraient pas un traité signé dans ces conditions

1. Conseil de régence. — 20 conseillers : 10 Suédois, 10 Norvégiens.

(ce qui aurait équivalu à une déclaration de guerre aux puissances allemandes), se sentant abandonné par la Russie et l'Angleterre, le roi se sépara du ministère au commencement de 1852, choisit un cabinet exclusivement pris dans le parti intégral modéré, et, par une ordonnance publiée le 25 janvier, apprit au pays le résultat des conférences de Vienne. Sans reconnaître l'union indissoluble du Holstein-Schleswig, cette ordonnance annonçait les concessions faites à l'esprit germanique. Le Schleswig et le Holstein posséderaient à l'avenir chacun un ministère distinct, et demeureraient en dehors de la constitution danoise. En un mot, sans être uni au Holstein, le Schleswig restait séparé de la couronne. L'opinion accueillit avec froideur et mécontentement les ordonnances, et, dès ce moment, le nouveau ministère devint impopulaire. Redevenu souverain absolu en Holstein et en Schleswig, le roi nomma gouverneurs du Schleswig, M. de Moltke; du Holstein, M. de Revenslow-Criminil. Il ne faut pas croire que le retour au pouvoir absolu dans les duchés fût agréable à Frédéric VII, qui, préférant le bien du pays à une vaine satisfaction d'amour-propre, n'y consentit qu'à contre-cœur, en ordonnant à ses représentants de gouverner les duchés avec la plus grande modération et d'étudier à leur

usage le plan d'une constitution spéciale, puisque les traités l'obligeaient à cette distinction. La question des duchés ainsi réglée au préjudice du Danemark, il restait à établir la succession au trône. Frédéric VII transféra après lui la couronne au prince Christian de Glucksbourg, de la maison de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, marié à une fille de Christian VII, et à ses descendants mâles. Ce traité ratifié par les puissances garantes à Londres, le 8 mai 1852, la loi de succession fut simultanément modifiée dans le sens de la loi salique et approuvée aussitôt par le tsar Nicolas qui, en qualité de chef de la maison de Holstein-Gottorp, réclama en même temps ses droits au trône, au cas d'extinction de la ligne mâle de la dynastie appelée à régner. Le pays approuva le choix de Christian de Glucksbourg, mais blâma la modification de la loi fondamentale de succession, qu'il ne connut officiellement que par le message royal à la rentrée du *Rigsdag*. Le roi, après avoir désigné Christian de Glucksbourg pour son héritier présomptif, demandait aux Chambres de ratifier le changement de l'ordre de succession qui, jusqu'à ce jour, agnatique et cognatique, devait, conformément au traité de Londres, devenir exclusivement agnatique. Le *Rigsdag* nomma dans son sein un comité qui proposa de



repousser la partie du projet royal relatif au changement dans l'ordre de succession. D'autre part, le ministère, malgré ses excellentes intentions, et les deux gouverneurs des duchés, hommes d'État de la plus haute capacité et indiscutablement honorables, étaient impopulaires. Le ministère, pour exécuter une des clauses du traité de Vienne, proposa aux Chambres une nouvelle législation douanière : les douanes de l'Eider devaient être abolies. Le projet de loi fut repoussé, et le roi se vit forcé, pour éviter une guerre étrangère, d'annoncer aux Chambres que si elles ne voulaient pas se soumettre aux décisions des puissances garantes, il se verrait dans la nécessité de les dissoudre.

La paix profonde dont jouissaient les Pays-Bas ne fut même pas troublée pendant les élections, qui, selon la constitution, étaient ordonnées pour le renouvellement d'une moitié de la Chambre. Presque tous les députés sortants furent réélus, et le parlement s'occupa des affaires administratives de cet heureux pays, où la politique n'entre presque pour rien dans les travaux de ses mandataires. Hollande.

lgique. En Belgique, le ministère Rogier, au pouvoir depuis 1849, et qui déjà en 1851 avait été obligé de donner sa démission, fut définitivement renversé. Les catholiques, froissés par des mesures qui atteignaient le clergé dans son influence sur l'enseignement public, et les libéraux, mécontents de l'augmentation des impôts, se coalisèrent contre M. Rogier, dont le caractère exalté, ayant subi le contre-coup des événements, entraînait le gouvernement belge dans une imprudente guerre de tarifs avec la France, préjudiciable au commerce et surtout à l'industrie linière. A la fin d'octobre, M. Rogier fut remplacé à la présidence du conseil par M. Henri de Brouckère, ex-ministre plénipotentiaire auprès des cours d'Italie. Le 31 décembre, une convention modificatrice des tarifs, signée avec la France, laissa prévoir la conclusion d'un traité définitif et apaisa le peuple, qui, effrayé des faux bruits de soi-disant décrets signés par Napoléon III stipulant l'annexion de la Belgique, se préparait déjà, à la fin 1852, à résister par la force des armes, aux empiétements présumés de la France.

eterre. Le ministère whig croula dès le début de la session. Lord John Russell, préoccupé des agissements de lord Palmerston, avait fait des ouver-

tures à une fraction du parti libéral, nommée le parti *peeliste* (en souvenir de sir Robert Peel), qui se tenait dans une réserve, sinon hostile, du moins indifférente envers le ministère. Pour se rallier franchement, les peelistes exigeaient un portefeuille pour un des leurs, sir James Graham. Croyant acheter ainsi trop cher un appoint de onze voix, et comptant sur la brièveté et l'insignifiance d'une session rapprochée des élections, lord John Russell refusa. L'unique *bill* dont la discussion pouvait être appréhendée par le cabinet, le *bill* de la milice locale, avait reçu l'approbation de Palmerston, qui, semblant abandonner ses idées de vengeance, avait déclaré qu'il voterait le projet du ministère, l'institution d'une milice lui paraissant rationnelle, à l'exception cependant d'un point. Il semblait à lord Palmerston que la milice pouvait être employée au dehors de l'Angleterre, et que le terme de milice générale devait être substitué à celui de milice locale : Question d'épithètes. Lord John Russell ne s'en effaroucha pas. Il faut connaître les mœurs parlementaires anglaises pour comprendre la tactique des orateurs des deux partis qui, voulant avant tout démontrer au pays et à l'Europe l'excellence de leur système représentatif, animés d'ailleurs d'un profond esprit de patriotisme et de conciliation,

choisissaient pour base d'une discussion une question d'une importance relative. Ambitieux surtout de ne pas agiter l'opinion, ils prenaient le prétexte en apparence le plus futile pour discuter une affaire grave, présentée de cette façon en second ordre comme mesure de précaution, plutôt que d'urgence. C'est ainsi que lord Palmerston attaqua le ministère sur ce terrain de milice locale; le pays était tranquille; il n'y avait nul besoin de milice si on ne voulait pas l'employer au dehors de l'Angleterre. Lord John Russell répondit que l'observation était juste, et qu'on pouvait, si le cas se présentait, employer la milice en dehors de l'Angleterre. C'était là que l'attendait Palmerston. « Lord John Russell craignait donc » des troubles et se défiait de lui-même? Oui, en » effet, la création était nécessaire! Mais, alors, » pourquoi le ministre demandait-il une milice » locale qui n'était pas locale? C'est que, incer- » tain de la tranquillité à l'intérieur, il était en » mauvaises relations avec l'extérieur! » Pour couper court aux malentendus, lord Palmerston proposait de substituer le terme « milice générale » à celui de « milice locale ». Ainsi présenté, l'amendement signifiait que des troubles ou une invasion française étaient possibles. Le ministère, en se ralliant à cette proposition, reconnaissait l'exis-



tence d'un état de choses] propre à troubler le pays. Lord John Russell vit trop tard le piège où il était tombé, et résolut de se sacrifier plutôt que d'émouvoir l'opinion. Il déclara que le gouvernement s'opposait à l'amendement et persistait dans sa rédaction. L'amendement de lord Palmerston obtint une majorité de onze voíx. Le même soir lord John Russell porta sa démission à la reine, qui appela aussitôt lord Derby, chef du parti tory, et lui confia le soin de former un ministère. La proposition ne trouva pas les torys au dépourvu, comme elle les avait trouvés en 1851, et la perspective de présider aux élections fit accepter au parti conservateur la mission difficile de gouverner avec une Chambre des communes où la majorité, quoique hostile à lord John Russell, était incontestablement wigh. Après avoir échoué auprès de Palmerston qui refusa un portefeuille, et qui ne consentit pas à amener au gouvernement l'appui de ses nombreux amis, Derby forma un cabinet entièrement composé de tories, après avoir toutefois reçu des wighs l'assurance de ne pas être attaqué jusqu'aux élections. Cette modération des partis contraires au moment des élections est peut-être ce qu'il y a de plus admirable dans le système parlementaire anglais. Le nouveau cabinet fut ainsi constitué :

Premier lord de la Trésorerie et premier ministre.	Lord Derby.
Lord Chancelier . . .	Lord Saint-Léonard.
Président du Conseil privé	Comte de Landale.
Gardien du sceau privé.	Marquis de Salisbury.
Chancelier de l'Échiquier	M. Disraeli.
Secrétaire d'État pour l'intérieur	M. Walpole.
Secrétaire d'État pour l'extérieur.	Comte de Malmesbury.
Secrétaire d'État pour les colonies	Sir John Pakington.
Président du bureau du contrôle	M. Herrins.
Premier lord de l'Amirauté	Duc de Northumberland.
Président du bureau du commerce. . . .	M. Stanley.
Maître général des postes	Comte de Hardwicks.
Premier commissaire des forêts	Lord John Maurice.

Les élections n'apportèrent pas au ministère un



apport suffisant pour lui permettre de gouverner. La politique extérieure, et surtout l'acceptation par la Toscane d'un ultimatum relatif à une indemnité due à un sujet anglais maltraité par l'armée d'occupation autrichienne, où lord Malmesbury fit preuve d'une modération à laquelle lord Palmerston n'avait pas habitué les puissances continentales, donna bien quelques sièges aux tories, mais le cabinet fut renversé dès la première session, sur une question budgétaire. Les événements d'Orient s'accentuaient et l'alliance anglo-française attendait sa conclusion. Les partis, mus par ce sentiment patriotique qui rend si respectables leurs luttes parlementaires, toujours subordonnées à l'intérêt général, résolurent de se coaliser contre le ministère tory qui n'avait pas la confiance de la majorité. Les *peelistes*, malheureux aux élections, s'allièrent aux wighs purs, lord Palmerston et lord John Russell se réconcilièrent, et, à l'étonnement de l'Europe, le cabinet qui remplaça le ministère tory fut ainsi composé :

Premier lord de la Trésorerie et premier ministre.	Lord ABEERDEEN.
Lord Chancelier.	Lord CORNWALLIS.
Président du conseil. . .	Comte GRANVILLE.
Lord du sceau privé . . .	Duc d'ARGYLE.

Secrétaire d'État à l'extérieur.	Vicomte PALMERSTON.
Secrétaire d'État à l'intérieur.	Comte DE CLARENDON.
Secrétaire d'État aux colonies	Duc de NEWCASTLE.
Chancelier de l'Échiquier.	W. E. GLADSTONE.
Premier lord de l'Amirauté.	Sir JAMES GRAHAM.
Président du bureau du commerce	M. E. CORDWALL.
Président du bureau de contrôle	Sir CHARLES WOOD.
Secrétaire de la guerre. .	SIDNEY HERBERT.
Maître général des postes.	Vicomte CONNING.
Commissaire des bois et forêts	Sir WILLIAM.

Ministres sans portefeuille :

Leader (chargé de la discussion à la Chambre des communes)	Lord JOHN RUSSELL.
Ministre sans portefeuille.	M[is] DE LANDSDOWNE.

Les peelistes, réunis au groupe de M. Gladstone, avaient cinq ministres : MM. Aberdeen, Gladstone, sir James Graham, duc de Newcastle, Sydney Herbert; un portefeuille fut accordé à la nuance

dite libérale dans la personne du duc d'Argyle. Palmerston, qui, tout en rejetant la proposition tory, n'était pas, sur certains points, d'accord avec les wighs purs, représentait le groupe de plus en plus important de ses amis; le reste du ministère appartenait aux wighs sans mélange. Un cabinet ainsi constitué était sûr de la majorité à la Chambre des communes et pouvait gouverner dans les circonstances qu'on commençait à prévoir. Les deux Chambres, en effet, s'ajournèrent sans discussion au 10 février 1853, laissant au chancelier de l'Échiquier le temps de préparer son budget. La période de la lutte des partis était terminée.

La « Société combinée », dont nous avons précédemment exposé la constitution révolutionnaire, ne put réussir à vaincre l'obstination des patrons et se désagrégea, faute d'argent, après deux mois de lutte. Toutefois les patrons, craignant de voir renaître une nouvelle association hostile, que les meneurs du socialisme annonçaient comme prochaine, se départirent quelque peu de leur prétentions.

Le vainqueur de Waterloo, le vieux duc de Wellington, s'éteignit en 1852.

Sans interrompre son système d'intervention dans les royaumes d'Oude et de Nizam, la Com-

pagnie de l'Inde conduisait vigoureusement la guerre avec l'empire d'Ava Le commodore Lambert et le général Goldwine agissaient par terre et par mer. En juin, les troupes de la Compagnie battirent l'armée et la flotte birmanes, occupèrent Basseim, et enfin Rangoon. Le vice-roi lord Dalhousie, se rendit alors en personne à Rangoon, pour traiter de la paix. Les négociations échouèrent, car l'empereur, réfugié dans l'intérieur des terres, faisait inquiéter les Anglais par une armée innombrable de partisans. Les hostilités reprirent à la fin de 1852, et, au commencement de 1853, l'Angleterre était maîtresse de la province de Pégu, des principaux ports birmans, et de l'embouchure de l'Iraouaddy.

En Afrique, la guerre des Cafres terminée avec succès, et la situation de l'Égypte réglée avec la Porte, délivraient de toute appréhension extérieure le gouvernement britannique, qui, consolidé à l'intérieur, redouté au dehors jusqu'aux dernières limites du monde connu, disposait d'une puissance que l'autocrate de toutes les Russies pouvait en effet qualifier « d'autre » que la sienne.

L'année 1852, si appréhendée des conservateurs, s'écoula sans convulsion. La révolution semblait



vaincue, et l'idée républicaine se voyait partout refoulée par l'idée monarchique. Cette tendance des esprits prolongea cet aveuglement momentané que nous avons déjà constaté en 1851. Trois hommes d'État, seuls en Europe de ceux qui exerçaient le pouvoir, se rendirent compte de la fragilité de l'échafaudage construit pour étayer l'ancien édifice; c'étaient Napoléon III, M. de Cavour et lord Palmerston. Tous les trois savaient que la révolution vaincue n'était pas terrassée, qu'on avait assez reculé et qu'il fallait s'arrêter, car le progrès, lui, ne s'arrêterait jamais, et qu'un événement probable et imprévu, différent sans doute des cataclysmes précédents, réveillerait plus vivement qu'une convulsion violente les aspirations indestructibles vers la liberté et la justice. Chacun de ces hommes d'État agit en conséquence. Napoléon III et M. de Cavour adoptèrent les idées de nationalité, auxiliaires naturelles des révolutionnaires, car en leur permettant de faire alliance avec les ambitions monarchiques, elles leur donnaient un moyen détourné de poursuivre leur œuvre. Tous deux résolurent de profiter de ce mouvement prévu : Napoléon III, dans le sens un peu abstrait du bien de l'humanité entière; M. de Cavour, dans le sens le plus exclusif, mais plus pratique, du bien de l'Italie.

En subordonnant si résolument son acceptation de la couronne impériale à la volonté du peuple, Napoléon III déposa un éclatant hommage aux pieds de la révolution. L'hommage de M. de Cavour, qui tendait à la destruction, en Italie, du pouvoir personnel, était moins éclatant, mais plus réel. Lord Palmerston voyait, dans l'extension du commerce et de l'industrie, un acte des plus révolutionnaires, mais il y aidait de tout son pouvoir en vue de l'intérêt de l'Angleterre. Si la protection limitée du commerce et de l'industrie n'est pas contraire aux anciennes idées sociales et politiques, leur prospérité démesurée ne peut servir que la révolution. En enrichissant des individualités qui se désintéressent par leur métier de la chose publique, le commerce crée une fréquente transformation des couches sociales, produit un appauvrissement des classes adonnées à la conduite des affaires de l'État au profit des classes indépendantes, et devient contraire à tout système basé sur les lois féodales et le principe monarchique. Le jour où le bien-être, le luxe et, par conséquent, le pouvoir pourront être conquis autrement que par la participation à la chose publique, les liens qui rattachent le gouvernement aux gouvernés se relâcheront au point de faire mépriser le service de l'État, et



c est la phase que nous traversons aujourd'hui. La protection illimitée accordée au commerce, au préjudice des autres activités nationales, est une idée subversive, issue du désir de protester contre l'omnipotence du pouvoir dirigeant. Cependant, telle était la force des courants mystérieux qui dirigent les destins de l'humanité, que cette idée, plus révolutionnaire certainement dans ses résultats futurs que n'importe quelle loi administrative, fut accueillie avec enthousiasme non seulement par les peuples, mais aussi par les rois. Il est vrai que la plupart des rois n'en mesuraient pas la portée. Seul peut-être Nicolas s'opposa, autant qu'il était en son pouvoir, à cette tendance de son époque.

Il répondit à ceux qui lui proposaient d'installer le télégraphe privé :

— « De cette façon, mes sujets pourront savoir
» les nouvelles avant moi! Et ceux qui trafiquent
» pourraient s'enrichir en entretenant des rela-
» tions avec l'étranger à mon insu et quelquefois
» contre ma volonté... Qu'est-ce que des sujets
» pareils? autant vaudrait abdiquer! »

Pour brutale qu'elle fût, l'appréciation était exacte. L'affiliation internationale financière et commerciale a grandement préjudicié aux autorités établies, et si, dans les commencements, elle

a fait avancer l'Europe vers la fraternité des peuples, aujourd'hui elle devient une source d'obstacles à l'apaisement général. Nicolas ne put s'opposer à l'établissement du télégraphe privé dans son empire, car c'était exclure ses sujets des transactions européennes, et perdre par conséquent une partie de son influence. Ce sentiment universel qui avait fait accourir, en 1851, à Londres, les représentants pacifiques des nations du monde entier, s'accentua en 1852, et força les gouvernements de s'occuper de la construction des lignes de chemins de fer, de bateaux à vapeur, de télégraphe. Tous les jours, on reliait deux tronçons de chemin de fer, et on signait dans ce but des conventions internationales. Le même voyageur qui, en 1850, pour aller de Vienne à Paris, était obligé de changer plusieurs fois de mode de locomotion, pouvait, en 1852, se rendre à l'aide de la vapeur, de Vienne à Londres, en traversant six États divers, et en passant par Paris. Le bien-être y entrait pour peu de chose : l'amélioration étant surtout commerciale, et les trains organisés pour le trafic. La modification pacifique s'accomplissait, acceptée avec reconnaissance par les classes moyennes, sans aucune protestation des anciens dirigeants qui, au contraire, y collaboraient de leur côté. Les fortunes financières et



commerciales qui, à l'heure où nous écrivons, se chiffrent par milliers, étaient à ce moment à leur éclosion, mais déjà il était visible qu'elles contre-balanceraient l'influence des fortunes territoriales héréditaires. Les Compagnies de chemins de fer, les grandes usines, les sociétés financières se fondaient fébrilement, prêtes à faire la loi aux gouvernements, qui ne soupçonnaient pas à quel point ils seraient obligés de compter dans l'avenir avec elles. L'ancien système rétabli partout en apparence, ayant vaincu la révolte armée, s'étiolait dans une lutte sourde avec une révolution latente. Peu d'esprits se rendaient compte de la marche des choses. On applaudissait à la paix, au retour de la sécurité des transactions, sans prévoir que cette sécurité même, œuvre préméditée, quoique inconsciente de la révolution, amènerait une solution plus prompte de la question sociale, par l'émiettement des intérêts parmi le plus grand nombre. Le dernier nuage de la tourmente démocratique était encore à l'horizon qu'un nouvel orage s'amassait, et la révolution reprenait sa marche, agissant tout ensemble, avec violence dans la question des nationalités, avec lenteur et persévérance dans l'extension de l'industrie et du commerce au préjudice des carrières publiques.

L'impulsion donnée à l'humanité était tellement irrésistible, que cette idée des nationalités jadis inconnue, et que nul conquérant n'a jamais songé à invoquer, fut jetée à la face du monde par l'autocrate le plus jaloux de son autorité. Nicolas Ier ne prévoyait certes pas les résultats des événements qu'il provoquait, quand il contestait au sultan le droit de gouverner ses peuples selon son bon plaisir, quand il plaçait la question de race au-dessus des droits acquis, quand il dérangeait enfin l'équilibre au profit des populations qui réclamaient contre le fait accompli. Il n'en porta pas moins une rude atteinte au principe conservateur et, instrument inconscient de la force qui règle nos destinées, il n'en aida pas moins la révolution à renverser les dernières barrières qui séparent, dans les délimitations territoriales, les races dominées des races dominantes ; la force de la raison et de la justice.

Asie. La Chine était en pleine révolution. Le chef des révoltés, Tien-Ti, après avoir battu dans plusieurs rencontres les troupes envoyées contre lui, se présenta aux portes de Nankin, seconde capitale de l'Empire. Il s'était fait précéder par un manifeste où, se qualifiant de dernier rejeton de la dynastie des Ming, il traitait d'usurpateur Y-Ching,



empereur de la dynastie tartare. La prise possible de Nankin rendait la situation extrêmement grave. Les consuls européens suivaient les événements sans s'émouvoir, en observant la plus stricte neutralité. Malgré les intentions antieuropéennes exprimées par Y-Ching à son avènement, et dont l'exécution avait été retardée uniquement par la révolte des Taïpings, les représentants des puissances ne voulaient pas pactiser avec les adversaires de l'ordre.

La flotte américaine partie de New-York à la fin de 1851, attendue avec anxiété à Yeddo, a relâché pendant toute l'année 1852 dans les îles japonaises de Liou-Tchéou. La raison de ce retard n'était pas bien expliquée, mais on prétendait que les négociations entre New-York et Yeddo se poursuivaient activement, et que le *taïcoun* serait disposé à des concessions dans l'espoir d'obtenir du commodore Parvy que son escadre ne mouillerait pas dans les eaux de Yeddo.

Un complot *babiste* (de *Bab,* chef de cette secte, fusillé à Tauris en 1852) ensanglanta la Perse. Six fanatiques avaient tenté d'assassiner Nasser-Eddin dans une chasse, et les représailles contre ces sectaires se poursuivaient avec l'inexorable férocité qui caractérise les despotes orientaux.

Afrique.

La sécurité des possessions françaises de l'Algérie, de l'organisation intérieure desquelles on s'est occupé résolument depuis l'affaire de la Zaatcha, nécessita dans l'année 1852 deux expéditions militaires : l'une sur la frontière du Maroc contre la tribu des Beni-Sassan ; l'autre dans le désert contre le cheik d'Ouargla. Une petite armée commandée par le général de Montauban se porta rapidement sur la frontière marocaine et, en quelques engagements, dispersa les maraudeurs. La campagne contre le cheik d'Ouargla présenta plus de difficultés. Une première colonne, sous les ordres du général Yousouf, s'avança jusqu'à Laghouat, mais fut obligée d'attendre, pour attaquer l'oasis, l'arrivée d'un renfort commandé par le général Pélissier. Les deux colonnes réunies prirent d'assaut Laghouat, le 4 décembre 1852, et reçurent aussitôt la soumission d'un grand nombre de cheiks et de caïds. Le bombardement de Salé, les excuses que l'empereur du Maroc s'était vu obligé de présenter au ministre de France, la générosité avec laquelle Napoléon III avait traité Abd-el-Kader, inspirèrent aux Arabes une haute idée de notre puissance, et notre domination en Algérie se trouva solidement établie. Quant à Muley-Abd-er-Rhaman, son arrogance avait fait place à la plus basse servilité. Non

content d'autoriser le ministre de France à correspondre directement avec lui, il lui adressa des félicitations sur l'expédition du général de Montauban, qui lui avait, assurait-il, rendu un grand service, en délivrant ses frontières des brigands qui les infestaient.

La côte occidentale d'Afrique, depuis si longtemps livrée à la traite des noirs, a vu, cette année, diminuer considérablement ce commerce, entretenu par les rois nègres de l'intérieur. Dans le but de se procurer de l'eau-de-vie, du tabac et des étoffes pour leurs femmes, ces souverains barbares se faisaient une guerre continuelle et vendaient les prisonniers aux aventuriers qui se donnaient rendez-vous dans les criques de la côte, et dans les ports portugais où le trafic était, sinon encouragé, au moins toléré dans une certaine mesure, le Brésil étant un des principaux débouchés de ce commerce. L'Angleterre réussit enfin à gêner l'exercice de la traite. Exécutant loyalement ses engagements, le Brésil ferma ses portes aux négriers. Les États esclavagistes de l'Union américaine et la Havane leur demeurèrent seuls ouverts. La lutte entre les esclavagistes et les abolitionnistes fut même, cette année, transportée en Afrique. La colonie de Libéria, fondée en 1820, et abandonnée aussitôt par la métropole,

se constitua peu à peu en république indépendante, se donna une constitution, et, après avoir élu président M. J. Roberts, l'envoya aux États-Unis et en Europe, avec mission de réclamer une protection plus efficace pour ce petit État, créé sur la côte d'Afrique dans le seul but de détruire la traite. Parti de Libéria en 1849, M. J. Roberts revint en 1851, porteur de réponses sympathiques et de promesses d'appui. Ces promesses furent tenues. A plusieurs reprises, les croiseurs anglais et français châtièrent, sur la plainte du Sénat libérien, les peuplades nègres, hostiles à la mission libératrice de la République. Sous l'aile protectrice des grandes puissances, Libéria, si inférieure naguère au grand rôle qu'elle s'était attribué, avait agrandi son territoire, bâti des villes, creusé des ports. Monrovia, capitale de l'État, infime bourgade en 1849, prenait les proportions d'une ville florissante. Stimulé par la prospérité que cet établissement de nègres libres avait trouvé dans les encouragements et dans l'appui des puissances européennes, l'État de Maryland établit, au sud de Libéria, une colonie analogue qui reçut le nom de Maryland-Libéria. Le gouvernement des États-Unis, la France, l'Angleterre, le Portugal, le Brésil, reconnurent ces deux États et unirent leurs efforts à ceux de ces

pionniers de la civilisation, pour achever l'anéantissement d'un honteux trafic, dernier vestige des temps barbares.

Le commerce des esclaves possédait un dernier débouché sur la côte orientale d'Afrique, dans la presqu'île de Zanzibar, appartenant à l'imam de Mascate. Les puissances ont également dirigé leur attention de ce côté, et par traité, ont obtenu de l'imam Saïd-Saïd des franchises commerciales qui leur donnent un pied dans le pays, en attendant qu'elles puissent y réaliser leurs intentions civilisatrices.

Le centre de l'Afrique, complètement inconnu, était devenu le principal objectif des explorateurs et des savants. On a reçu en 1852 des nouvelles de l'expédition de MM. James Richardson, Overseg et Barth, qui, partis de Londres en 1850, débarqués à Tripoli, avaient annoncé leur intention d'explorer la région comprise entre cette ville et le lac Tchad, étendue d'eau qu'on supposait occuper le centre de l'Afrique. Après avoir traversé le Sahara, les voyageurs étaient entrés dans le Bornou. En 1851, M. Richardson succomba à Kouka, dans le Bornou. MM. Overseg et Barth arrivèrent sur les bords du lac Tchad, qu'ils trouvèrent beaucoup moins considérable qu'on ne le supposait. De retour à Kouka, où ils avaient réussi

à obtenir la bienveillance du cheik de Bornou, ils annoncèrent l'intention de tenter un voyage de Kouka à l'océan Indien, par l'intérieur de l'Afrique. Dès le début de l'entreprise, M. Overseg succomba. Avec une énergie admirable, M. Barth, de qui l'Europe tient ces renseignements, reçus en 1852, résolut de continuer seul l'expédition projetée.

L'étude des événements d'Asie et d'Afrique prouve combien l'idée de liberté avait profondément germé non seulement en Europe, mais dans tout l'univers. Si l'on considère, d'une part, l'interminable succession de siècles pendant lesquels la Chine, le Japon et la Cochinchine ont été rebelles à tout contact avec les étrangers, et que, d'autre part, on reconnaisse que quelques efforts ont suffi pour vaincre cette obstination, on ne saurait se refuser à y voir la preuve d'une prodigieuse transformation dans la pensée des hommes. Les défauts de l'ancienne organisation apparaissent visibles à ceux-là mêmes qui croyaient le plus fermement à sa perfection. L'opposition des peuples de Chine et du Japon au rapprochement avec les étrangers, résultait des efforts des unités, intéressées à la conservation d'un état de choses abusif, mais profitable ; empereurs, bonzes,



mandarins. Luttant pour des privilèges dont ils appréciaient l'injustice, alors que jadis, ils en profitaient inconsciemment, ils n'étaient plus persuadés de l'excellence de leurs droits. Cette opposition faible, hésitante, ne se sentait plus soutenue par la foi des nations. La facilité des communications introduite par les Européens dans l'Extrême-Orient a porté ses fruits. Les récits des émigrants chinois, qui après avoir servi comme coolies dans les colonies, étaient rentrés chez eux, provoquaient les populations du Céleste-Empire à réfléchir sur leurs institutions administratives, et sur l'influence que la démolition définitive de la Grande-Muraille pouvait avoir sur leurs destinées futures. Tout en demeurant soumis à ceux qui les gouvernaient, ils ne ressentaient plus autant que leurs maîtres, la haine de l'étranger dont ils devenaient ainsi les complices forcés. La rapidité avec laquelle toute « bonne nouvelle » se propage parmi les déshérités; fait que les nations les plus exclues de la fraternité des peuples récoltent les bruits qui leur arrivent par une voie mystérieuse. Ainsi le veut la Force qui nous régit, et qui désire que nous nous perfectionnions. Nul ne peut empêcher les hommes d'entendre le signal donné pour briser les fers de ceux qui souffrent par ignorance. On peut retarder, mais non éviter leur délivrance.

Toute transformation s'opère lentement. Telle est la loi physique, qui subordonne les existences à leur durée. Il nous eût été impossible de vivre, si nos fonctions avaient pu se produire spontanément. En effet, qu'est la vie, sinon une succession de transformations nécessaires à sa durée? C'est cette loi dont les brusques démolisseurs ne tiennent pas suffisamment compte. Vouloir démolir violemment c'est s'attaquer à la nature, qui, en procédant par coups violents, agirait forcément au préjudice de sa durée. Il ne faut pas désespérer de l'avènement de l'équité absolue, qui pourra se produire plus rapidement même qu'on ne le pense. Les changements auxquels nous assistons ne prouvent-ils pas que la nature, s'aidant de notre compréhension, a, pendant les siècles écoulés, accompli un enfantement laborieux qui nous assure une délivrance facile? Ainsi, par exemple, depuis que les hommes, en inventant l'écriture, ont pu transmettre aux générations la connaissance de l'histoire des temps passés, l'Afrique a été la terre privilégiée de l'esclavage. La Bible, les hiéroglyphes, les historiens grecs, romains et arabes en font foi. Les Africains étaient prédestinés à obéir servilement aux hommes des autres continents. Jamais aucune protestation contre l'idée de la domination de l'homme

par l'homme, n'a surgi de cette partie du monde. L'histoire de la colonisation phénicienne nous apprend que, même dans le Nord, les envahisseurs n'avaient pour combattre d'autre motif que de s'exercer au commandement. Les Carthaginois, colons phéniciens, firent peser sur les populations aborigènes un lourd esclavage. Massinissa et Jugurtha, souverains d'Afrique, n'étaient pas africanisés, c'est-à-dire noirs. Chez les Maures, les croisés, les Turcs, plus tard, chez les Américains, dans les colonies anglaises et françaises la race noire destinée à l'esclavage ne protestait pas. Les récits des voyageurs qui ont visité le centre de l'Afrique témoignent d'une servilité poussée au suprême chez les sujets des despotes noirs de l'intérieur. Un de ces explorateurs, en racontant son entrevue avec un roi nègre, rapporte qu'il avait vu ce roi assis sur un tronc d'arbre, les pieds appuyés sur les têtes de deux des principaux fonctionnaires du royaume, — les ministres de l'intérieur et de la guerre, — auxquels de temps en temps il crachait au visage. A Madagascar, chez les Hovas, un esclave rend hommage à son maître en lui léchant les pieds. Dans certains pays, les femmes du souverain envoyaient comme marque de leur plus grande faveur, aux ministres de leur époux, les calebasses dans lesquelles

elles avaient bu du lait caillé; ces ministres, après les avoir nettoyées de leur langue, devaient les porter sur leur poitrine en guise de décoration. Notre siècle a vu ces hommes engourdis dans la servitude, sentir, au vent de liberté venu d'Europe, se réveiller en eux des sentiments virils. Les nègres libres, inconnus à l'histoire, ont formé des États en Amérique et en Afrique. Les droits de l'homme sont destinés à régir l'univers entier. Le principe juste et fécond, selon lequel il est donné à la loi seule de restreindre la liberté individuelle, pénétrera partout. Hautement proclamé en Europe et en Amérique, il n'était que bégayé en Asie et en Afrique, mais ce seul fait ne constituait-il pas un progrès immense pour ces contrées où l'existence d'un tel principe a été ignorée pendant quarante siècles? Les penseurs sérieux, ceux qui ne consentent à une révolution que pour amener à ce résultat doivent, en telle circonstance, se montrer satisfaits. Quant aux théoriciens qui subordonnent la loi à une liberté sans limites, leur mécontentement importe peu, car, illogiques et pernicieuses, leurs doctrines tendent à retarder l'avènement de la justice réalisable. Le projet d'obtenir la liberté par des moyens pacifiques, issu d'une idée germée en Europe au commencement du siècle, et qui avait, après 1848,



dirigée en partie les aspirations des hommes vers l'extension du commerce, de l'industrie et du bien-être du plus grand nombre, a trouvé les populations européennes à l'étroit dans leur petit continent. Un irrésistible courant les a attirées vers l'Asie et l'Afrique où elles apporteront, avec la civilisation, le sentiment de la dignité humaine. Plus nous avancerons dans l'histoire de notre époque, plus nous verrons grandir cette idée de liberté destinée fatalement, en s'épurant, à se transformer en idée d'équité absolue, dernière limite du perfectionnement auquel l'esprit humain peut prétendre, dans les conditions présentes de son développement.

Amérique. Etats-Unis.

L'importante question de l'élection du nouveau président, en absorbant tout autre intérêt, détourna, pendant l'année 1852, les esprits de la question des esclaves, qui, en revanche, fut portée devant l'Europe par l'apparition du célèbre roman intitulé *Uncle Tom's Cabin,* de mistress Beecher-Stove, femme d'un ministre presbytérien. La mort de M. Clay (l'auteur du Compromis), dont l'élection semblait certaine, suscita de nombreuses candidatures à la magistrature suprême. Les wighs, les démocrates, les radicaux, les esclavagistes eurent chacun leur favori. Les principaux

de ces candidats étaient : M. Fillmore, vice-président exerçant la présidence ; M. Webster, président du conseil ; M. Cass, républicain farouche ; M. Douglas, etc. On s'aperçut bientôt qu'aucun de ces prétendants ne réunirait les conditions nécessaires. Les partis whig et démocrate, ne pouvant s'entendre, quelque peu troublés par le souvenir de la tentative de séparation de la Caroline du Sud, décidèrent qu'il était urgent surtout de mettre à la tête du gouvernement un *Union-Man*, c'est-à-dire un homme hostile aux projets séparatistes. Les démocrates reportèrent leurs voix sur M. Francis Pierce, les wighs sur M. Webster. La mort de M. Webster, survenue en octobre, assura le triomphe des démocrates. Le 4 novembre, M. Francis Pierce fut élu président des États-Unis et M. Rufus King, vice-président.

Les relations diplomatiques avec l'Europe se compliquèrent en 1852. Kossuth avait échoué dans son espoir d'obtenir l'intervention des États-Unis en faveur de la Hongrie, et la bizarre proposition du général Cass, — qui demanda que les États-Unis, en vertu même de leur politique de non-intervention, intervinssent pour empêcher les autres puissances de se mêler des affaires de leurs voisins, visant ainsi l'intervention russe en Hongrie, — avait été repoussée ; mais le ministre



d'Autriche quitta son poste, ne pouvant continuer à représenter son souverain dans un pays où ce dernier était journellement insulté. Le refus du cabinet de Washington de signer avec la France et l'Angleterre un traité par lequel les trois puissances s'engageaient à désapprouver toute tentative sur Cuba, autorisa l'Espagne à prescrire au nouveau capitaine-général de la Havane d'édicter des mesures rigoureuses contre la presse et les étrangers, c'est-à-dire les Américains. En réponse à ces mesures, les populations du Sud organisèrent des meetings contre l'Espagne. Des conflits particuliers s'élevaient à chaque instant entre les sujets des deux nations; l'irritation croissait, et M. Fillmore, en quittant le pouvoir, appela l'attention du Congrès sur un état de choses dont la première cause remontait à l'expédition de Narciso Lopez, que pour sa part il déclarait désavouer complètement. L'affaire de l'isthme de Téhuantépec était pendante avec le Mexique. Santa-Anna avait, en 1842, accordé à un citoyen américain nommé Garny une concession pour ouvrir une communication entre les océans Atlantique et Pacifique, à travers l'isthme de Téhuantépec. Ne possédant pas les ressources suffisantes pour exécuter le traité dans les termes fixés, Garny vendit la concession à une société

anglaise qui, à son tour, la recéda à la maison américaine Hargauss et Cie. Ce troisième concessionnaire somma le gouvernement du général Arista de lui faciliter les travaux du percement d'un canal à travers l'isthme. Cette affaire, oubliée depuis sept ans, impressionna les Mexicains, qui croyant y découvrir un nouvel empiétement des Yankees, refusèrent d'exécuter une convention considérée par eux comme périmée. Le cabinet de Washington soutint les prétentions de la maison Hargauss et Cie avec une ténacité hautaine. Désespéré, M. Arista écrivit une lettre très humble à M. Fillmore, auquel il annonçait que les Chambres mexicaines consentaient à accorder aux États-Unis une concession pour le percement d'un canal, mais sur de nouvelles bases et sans tenir compte de la concession de M. Garny. Le Congrès rejeta cette offre. Les Américains étaient en outre en contestation avec le Pérou pour la possession des îles Lobos. On voit par ces exemples que les États-Unis d'Amérique, se sentant accrus en force et en puissance, inauguraient une politique qui pouvait inquiéter non seulement le nouveau continent mais aussi l'ancien. Chaque année se compte pour eux par une nouvelle conquête, par une ambition assouvie. L'audace de ces républicains



menaçait la société d'un danger plus grand que les utopies des théoriciens nébuleux de la vieille Europe.

A côté de cette puissance grandissante, le Mexique se présentait sous l'aspect le plus déplorable. Dans son message du 24 mai, M. Arista constatait franchement toute l'étendue du mal : « Le gouvernement lui-même, disait-il, ne sait » comment expliquer sa propre conservation au » milieu de tant et de si graves dangers. » L'explication fut donnée promptement, et M. Arista n'eut bientôt plus à s'étonner de rien. La révolution éclata en même temps sur tous les points du Mexique. La ville de Mazatlan, port de l'État de Sinaloa, donna l'exemple en refusant de payer l'impôt, et en chassant le gouverneur accouru avec quelques soldats pour rétablir l'ordre. Simultanément, les États de Xalisco, Michoacan, Durango, Zacatecas, San-Luis de Potosi, Tamaulipas, Nueva-Leon, Queretaro, Puebla, s'insurgèrent. D'abord la révolution semblait n'avoir pas de but bien précis, et le gouvernement put espérer vaincre un mouvement aussi désordonné. A la fin de l'année, l'État de Xalisco publia un programme de réformes, nommé le plan de Guadalajara, du nom de la capitale de cet État. Les bases de ce programme étaient la nomi- Mexique.

nation d'un chef du pouvoir exécutif, la convocation de nouvelles Cortès, la revision de la constitution et la création d'un système de défense contre les Yankees et les Indiens sauvages. Les auteurs du plan de Guadalajara demandaient le rappel de Santa-Anna, et la nomination du général don Lopez Uraga au commandement en chef des troupes mexicaines. Les autres États insurgés adhérèrent successivement à ce programme et le gouvernement, déjà en présence de difficultés croissantes avec l'Angleterre et l'Amérique, se trouva aux prises avec une redoutable insurrection. Dans les derniers jours de 1852, Vera-Cruz se déclara pour les insurgés, et le président Arista se vit presque sans armée, enfermé dans Mexico, qui seul de tous les États, reconnaissait son autorité, exercée d'ailleurs par lui d'une façon toute personnelle, sans ministres ni fonctionnaires[1], vu l'impossibilité de trouver des gens décidés à accepter ces emplois. Pour donner une idée de l'anarchie qui régnait au Mexique, il nous paraît utile de rappeler en quelques lignes une expédition en Californie, qui tient plus du roman que de l'histoire.

1. Le ministère tout entier, se déclarant incapable de gouverner, crut devoir donner sa démission.

Un gentilhomme français, M. de Raousset-Boulbon, avait signé, avec l'autorisation du gouvernement, avec la Société *Restauradora*, de Mexico, un traité en vertu duquel il s'engageait à recruter une compagnie de cent cinquante hommes, à explorer les mines d'or d'Arizona, à en prendre possession, et à en pratiquer l'exploitation à main armée. Après avoir recruté ses hommes surtout parmi ses compatriotes, M. de Raousset se rendit à Guaymas, dans l'intention de se diriger sur Hermosillo, d'où il n'était qu'à une courte distance d'Arizona. La présence d'une troupe armée et peu disciplinée inquiéta le gouverneur de la Sonora, le général Blanco, qui intima aux Français l'ordre de déposer les armes. Fort de l'autorisation du pouvoir central, M. de Raousset refusa, en faisant observer que l'obéissance aux ordres du gouverneur équivalait pour lui à l'abandon de son projet, impossible à exécuter sans armes sur le territoire indien. Blanco lui ordonna alors de se rendre immédiatement à Arispe pour y choisir entre trois alternatives : 1° se faire naturaliser Mexicain; 2° continuer son expédition sans armes; 3° ou attendre une nouvelle autorisation de Mexico, c'est-à-dire, vu la distance et les lenteurs administratives, rester inactif plusieurs mois. M. de Raousset déclara

que, puisqu'on l'y obligeait, il s'ouvrirait un chemin par la force, et, quittant Guaymas, marcha, avec sa petite armée, sur Hermosillo. De son côté, le général Blanco, à la tête des troupes dont il disposait, barra le chemin à l'aventurier français, dont l'entreprise téméraire n'était peut-être pas sans arrière-pensée de conquête. Les Mexicains et les Français se rencontrèrent devant Hermosillo. Une bataille sanglante eut lieu. Les Mexicains, vaincus, abandonnèrent Hermosillo. Raousset-Boulbon y entra en conquérant, s'en empara en son propre nom et gouverna pendant quelques semaines selon son bon plaisir. N'est-ce pas du roman pur, et un fait pareil peut-il se représenter ailleurs qu'en Amérique? Il est vrai que les divisions des partis favorisaient l'entreprise de M. de Raousset-Boulbon, et que, s'il osa déclarer la guerre à un gouvernement établi, c'est qu'il se savait soutenu par les adversaires de ce gouvernement. Mais le fait d'une bande d'étrangers s'emparant d'une ville et s'y installant en conquérants pendant quelques semaines, suffit pour dépeindre l'état d'un pays où pareilles choses peuvent arriver. Si le vainqueur eût été Mexicain, il est probable que son entreprise eût abouti. Sa nationalité seule l'empêcha de réussir. On l'avait encouragé avec l'intention

de créer des difficultés au gouvernement, mais on ne s'attendait pas à un succès aussi éclatant. Une maladie contractée à Hermosillo, la défection de plusieurs de ses soldats, la froideur des populations et l'hostilité croissante de ceux-là mêmes qui l'avaient poussé à la révolte, l'engagèrent à profiter d'une capitulation honorable que le général Blanco proposait. Avec le reste de sa troupe, il quitta Hermosillo et s'embarqua à Guaymas, abandonnant et le projet de conquête et l'exploitation des mines d'Arizona. C'est un de ces coups d'audace, si familiers aux Français, que, tout en les blâmant, on ne peut s'empêcher d'admirer. Le mercantilisme a tué parmi nous l'esprit chevaleresque et aventureux. Est-ce un bien? J'en doute. La France s'est faite grande et puissante en suivant l'impulsion donnée par le Créateur à ses enfants. Fasse le ciel que son enrichissement exagéré, en diminuant en elle l'esprit de résistance, ne lui soit pas préjudiciable, et qu'elle ne suive pas l'exemple donné à l'histoire par tous les peuples mercantilisés, attachés à leurs richesses, qui ont subi le joug de voisins plus pauvres qu'eux !

Républiques du Centre.

Des cinq républiques du Centre de l'Amérique, Costa-Rica, seule, jouissait sous la présidence de

M. Mora, d'un calme relatif que, partout ailleurs qu'en Amérique, on aurait qualifié d'anarchie. Guatémala, malgré les cruautés de Carrera et malgré le semblant de constitution octroyé en 1852, était en révolution, car le pays, las du régime sauvage auquel il était assujetti depuis de longues années, faisait des efforts patients mais soutenus dans le but de s'y soustraire. Salvador, Honduras et Nicaragua, États représentant : Honduras 300,000 habitants et 500 hommes de troupes ; Salvador, 400,000 habitants et 700 hommes ; Nicaragua, 250,000 hommes et 400 soldats, c'est-à-dire un total des moins importants, après avoir reconnu l'impossibilité d'exister séparément, ont essayé d'une fédération et signé à cet effet un traité. Les députés de chacun de ces États devaient se réunir à Tegucigalpa, devenue capitale fédérale. Comme il faut que l'histoire de ces contrées ne ressemble à aucune autre, on fut obligé d'employer la force pour réunir les Chambres. Les mandataires élus refusant de se rendre à Tegucigalpa, on publia une loi qui frappait de 500 pesetas d'amende tout député qui n'exercerait pas son mandat. Tant bien que mal, les Chambres de Tegucigalpa élaborèrent un semblant de constitution.

Don Grégorio Monégas avait été élu président du Vénézuéla, le 17 octobre 1850, en remplace-



ment de son frère Tadéo qui avait employé toutes les ressources dont il disposait à cette nomination. En 1852, les Monégas ne s'entendaient plus; don Tadéo, incriminant l'administration de Grégorio, lui faisait une opposition sourde qui éclata ouvertement aux élections vice-présidentielles. Chacun des deux frères proposa son candidat; celui du président en fonction, le docteur Herrera, fut élu; les Monégas se brouillèrent tout à fait et on commençait déjà à prévoir la chute de cette famille dont le pouvoir était devenu quasi dynastique, quand une imprudence de Herrera qui, dans une lettre à un de ses amis, dévoilait l'ambition de supplanter les Monégas, en profitant de leurs dissentiments, amena la réconciliation des frères, et le parti conservateur perdit tout espoir, car les Monégas, appartenant au parti démocratique, étaient soutenus par les États voisins de la Nouvelle-Grenade et de l'Équateur.

Si le gouvernement de Vénézuéla n'était pas un modèle de sagesse et de modération, celui de la Nouvelle-Grenade le surpassait en excentricité. Le président néo-grenadien, don Hilario Lopez, n'était cependant pas un homme sans valeur, et s'il avait su résister aux vœux de ses concitoyens, peut-être se serait-il arrêté dans une voie qui ne pouvait conduire qu'à l'anarchie. Après la chute du

parti conservateur, les démocrates de la Nouvelle-Grenade avaient promulgué de nombreuses lois. Ce petit pays était le foyer d'un socialisme militant, et, chose étrange, depuis une année, depuis que les idées les plus subversives y étaient légalement appliquées, il jouissait d'un calme relatif. Les intérêts de nombreux citoyens étaient profondéments atteints par le gouvernement, mais les années 1851 et 1852 n'enregistrèrent aucune de ces rixes sanglantes, si fréquentes dans l'Amérique du Sud. L'État avait déclaré la guerre à la religion et décidé de soumettre les prêtres, même dans leurs fonctions sacerdotales, à l'autorité civile. L'archevêque de Bogota, Mgr Mosquéra, et les évêques de Pampelune et de Salamanque, furent exilés ou destitués. A la fin de 1852, la Nouvelle-Grenade se trouva sans évêques et, pour ainsi dire, sans prêtres, l'exercice du culte étant devenu impraticable. Tout en reconnaissant que les événements pareils à ceux dont la Nouvelle-Grenade était le théâtre doivent servir de leçon de tolérance à l'Église catholique, il nous est impossible d'approuver des réformes aussi arbitraires. On ne saurait s'étonner des sentiments des populations qui, ayant pendant de longues années gémi sous le joug espagnol, n'avaient pas oublié les moyens employés par le catholicisme pour éta-



blir sa domination. Ceux qui avaient essayé du régime de l'Inquisition, ne pouvaient être animés d'un grand amour pour la religion d'État. Mais une réaction violente atteint rarement son but. L'instruction, la discussion, la raison froide, la légalité servent mieux la cause de la liberté que des persécutions exercées même contre des bourreaux, qu'elles transforment en victimes. Les agissements de la démagogie néo-grenadienne ont nui à la cause du progrès, plus que les exactions du clergé catholique. Le chargé d'affaires de France crut devoir intervenir auprès de Lopez, en faveur de Mgr Mosquéra, contre lequel le président avait signé un ordre d'exil, et qu'il voulait forcer de quitter immédiatement Bogota, mesure équivalant, dans l'état de santé de l'archevêque, à un arrêt de mort. Ainsi, le représentant d'une nation républicaine et professant chez elle la liberté des cultes, se croyait obligé de protester contre le châtiment infligé à un prélat chrétien! Est-ce là le moyen de servir la libre pensée et la philosophie? Et les novateurs ne devraient-ils pas étudier l'histoire et réfléchir que les persécutions violentes n'ont jamais favorisé que la cause des persécutés !

La République de l'Équateur faillit amener un conflit général entre les États de l'Amérique du

Sud. Le général Florès qui, depuis 1850, parcourait l'Europe et l'Amérique, à la recherche de partisans, avait réussi, à la fin de 1851, à recruter une troupe composée d'Américains du Nord, d'Espagnols, d'Allemands et de citoyens équatoriens, et à organiser une flottille d'expédition. En avril, il quitta le Pérou, où il avait préparé son coup de main, envahit le territoire de l'Équateur et se présenta devant Guayaquil, où il resta pendant quelques mois en observation, assiégeant la ville, mais sans vigueur. L'explosion d'un bateau à vapeur de la flottille et de nombreuses désertions parmi les soldats de Florès forcèrent l'aventureux général à évacuer précipitamment le territoire de l'Équateur. Urbina, qui, depuis la chute de Noboa et du parti conservateur, exerçait provisoirement le pouvoir dictatorial, put réunir alors les électeurs, et se faire proclamer légalement président de la République, avec M. Pacifico Chiriboga comme vice-président. Après avoir, en août, pris solennellement possession du pouvoir, il résolut d'en finir avec Florès, qu'il déclara pirate, et qu'il mit au ban des nations. Urbina représentait le parti démocratique et l'alliance avec le Vénézuéla et la Nouvelle-Grenade ; Florès, le parti conservateur et l'alliance avec les gouvernements du Chili et du Pérou. Le premier accusa le gouver-

nement péruvien d'avoir soutenu l'expédition du second et demanda une indemnité exorbitante. A toutes les assurances de neutralité, il répondit que le Pérou avait un excellent moyen de prouver la franchise de ses intentions, c'était d'interner Florès, réfugié sur son territoire. Florès réussit à quitter le Pérou avec les débris de son armée. Urbina accusa alors le ministère péruvien, non sans quelque raison, de connivence dans cette fuite, et rompit les relations diplomatiques. Les trois Républiques, nées de la Colombie, avaient à cette époque, arboré résolument le drapeau de la révolution socialiste et, se soutenant entre elles, menaçaient non seulement le parti de l'ordre au pouvoir au Pérou et au Chili mais encore, avec cette outrecuidance qui caractérise les démagogues, elles profitaient de leur faiblesse pour insulter les gouvernements européens. C'est ainsi qu'Urbina, qui avait sans succès demandé aux représentants des puissances de s'associer à l'accusation de piraterie lancée contre Florès, résolut, après la fuite de son adversaire, de se venger de ceux des ministres résidents qui avaient repoussé sa demande. Il commença par le ministre de France. Insulté journellement par la canaille équatorienne, M. de Montholon dut demander ses passeports, qui lui furent remis avec

des procédés outrageants. A la fin de l'année, une lettre menaçante écrite à Urbina par le capitaine Pellion, commandant la station française dans l'océan Pacifique, et les nouvelles d'Europe qui annonçaient le prochain rétablissement de l'empire, édifièrent le gouvernement équatorial sur les conséquences de sa forfanterie. Ses deux voisins lui conseillèrent la circonspection. Lopez surtout, le leader de la démagogie dans cette partie du nouveau monde, caressait le rêve de la reconstitution d'une Colombie démagogique et recommandait à l'égard des gouvernements européens, une grande prudence, qui seule pouvait amener le développement du socialisme. Lopez invoquait la doctrine de Monroë (aux termes de laquelle l'Amérique appartient exclusivement aux Américains) et approuvait la politique de non-intervention en Europe.

La République péruvienne était assez calme à l'intérieur. En revanche, le Pérou a eu, en 1852, à régler quelques affaires extérieures assez compliquées. Des spéculateurs anglais avaient jeté leur dévolu sur les îles Lobos, riches en guano, situées à une assez grande distance des côtes, pour que cette distance leur parût un argument suffisant à la contestation des droits du Pérou Ils firent beaucoup de bruit, essayèrent de



rendre le parlement complice de leur combinaison et portèrent leur réclamation devant la Chambre des communes. Le général Echemique fut obligé d'en aviser le ministre du Pérou à Londres, en lui enjoignant de défendre les intérêts de son pays. Les spéculateurs furent désavoués. Le gouvernement anglais déclara qu'il ne savait pas à qui appartenaient ces îles, mais qu'en aucun cas elles ne pouvaient appartenir à l'Angleterre, qui les avait toujours reconnues comme propriété péruvienne. L'orage évité de ce côté éclata sur un autre point. Le gouvernement de New-York, s'appliquant la première phrase de la déclaration anglaise, — que l'Angleterre ignorait à qui appartenait les îles Lobos, — en revendiqua la propriété. La promptitude avec laquelle le général Echemique s'empressa de mettre ces îles en état de défense, le courant de l'opinion publique dans tous les États de l'Amérique du Sud, sans même en excepter le Brésil, firent renoncer les Yankees à leur exorbitante prétention. Le cabinet de Lima eut, en outre, comme nous l'avons vu, des démêlés avec l'Équateur à propos de l'expédition de Florès, avec Bogota pour la liquidation de la dette péruo-colombienne, et avec les trois gouvernements démocratiques qui employaient toutes les ressources de leur diplomatie à créer

des embarras aux conservateurs. En revanche, un traité d'alliance et d'amitié fut le résultat de la rectification définitive de frontières entre le Pérou et le Brésil.

Si la mort de Bollivian, emporté en quelques jours à Rio-Janeiro par la fièvre jaune, délivra le général Belzu d'un compétiteur à la présidence de la Bolivie, cette mort, du même coup, réveilla l'ambition de Santa-Cruz, qui donna sa démission de ministre à Paris et s'embarqua pour l'Amérique. Les tentatives d'assassinat et d'empoisonnement contre Belzu continuaient de plus belle, et la Bolivie, enfoncée dans le centre de l'Amérique, sans moyens de communication ni débouchés, souffrait de la plus épouvantable anarchie. Pour comble de malheur, les relations de M. Belzu avec Lima se gâtèrent à la fin de 1852, au sujet de la fraude qui résultait de l'émission exagérée de monnaie à faible titre pratiquée par le gouvernement bolivien aux abois.

La victoire de Longomilla ayant consolidé le pouvoir de M. Moutt, le Chili a été assez heureux pour ne pas avoir d'histoire. Sagement administré, le Chili donnait à l'Amérique du Sud le rare exemple d'un État florissant sous la forme de gouvernement républicain.

Après avoir passé l'arroyo del Médio, la grande



armée de l'Amérique du Sud, réunie pour exterminer Rosas et ses partisans, se dirigea sur Buenos-Ayres. Le dictateur argentin rencontra l'ennemi à Monte-Coseros, le 5 février. Après une bataille sanglante, Rosas, battu sur toute la ligne, s'embarqua avec sa famille sur un navire anglais et s'enfuit en Europe. L'armée libératrice entra à Buenos-Ayres le 20 février. Les derniers partisans de Rosas fugitif ayant été écrasés à Santos-Cavallos, la division brésilienne et le contingent de l'Uruguay repassèrent le rio de la Plata, et laissèrent Urquiza libre de ses mouvements. Urquiza profita de la victoire avec modération. Les unitaires, longtemps persécutés, usèrent sans doute de représailles, mais les actes de barbarie, suite inévitable de la guerre dans ces contrées à demi sauvages, furent moins fréquents dans les premiers mois de l'occupation de Buenos-Ayres que pendant la dictature de Rosas. Le calme cependant était loin d'être rétabli dans la République. Urquiza, nommé dictateur provisoire de la Confédération, fit élire gouverneur de la province de Buenos-Ayres, M. Vicente Lopez, et convoqua les gouverneurs des provinces à San-Nicolas de Arroyos, pour délibérer sur une constitution future. La réunion de San-Nicolas conclut à un arrangement provisoire, en attendant la

convocation d'un Congrès à Santa-Fé, fixé au mois d'août, et prolongea jusqu'à cette époque les pouvoirs d'Urquiza. Cette convention ne reçut pas l'approbation de la province de Buenos-Ayres, qui prétendait réagir la Confédération. Le gouverneur provisoire, M. Lopez, fut obligé de donner sa démission, le parlement refusant de ratifier les actes passés à San-Nicolas. Urquiza, désespérant de tout accommodement, envahit la salle des représentants, se saisit de plusieurs députés qu'il embarqua de force sur un navire de l'État, et se déclara maître absolu jusqu'à la réunion du Congrès. Toutefois, ne voulant pas paraître usurper le pouvoir dictatorial, il réintégra le gouverneur. Le coup d'État d'Urquiza eut lieu le 15 juin. Au commencement de juillet, don Vicente Lopez se reconnaissait incapable de tenir tête aux partis et se démettait volontairement. Urquiza assuma sur lui, outre la dictature provisoire, le gouvernement de la province de Buenos-Ayres. Pendant les deux mois qu'il exerça le pouvoir suprême, Urquiza signa deux décrets contraires au système politique de Rosas. Par le premier, il reconnaissait l'indépendance du Paraguay, en engageant à l'avenir la Confédération argentine à éviter d'émettre aucune prétention à la suzeraineté de cette République; par le second,



il proclamait définitivement la liberté de la navigation des rivières (Rio de la Plata et Paraña). Ces deux décrets font le plus grand honneur à la modération et au sens politique du dictateur. Cependant, le moment de la réunion du Congrès à Santa-Fé approchait, et Urquiza se vit obligé de quitter Buenos-Ayres avec le gros de son armée. A peine se fut-il éloigné qu'une révolution éclata et son lieutenant, laissé avec une faible garnison, fut obligé de battre promptement en retraite devant l'émeute. Les insurgés déclarèrent Buenos-Ayres séparé de la Confédération, et proclamèrent un gouvernement provisoire à la tête duquel ils placèrent le général Pinto. On accusait Urquiza de vouloir transporter la capitaledans la province d'Entre-Rios, de pactiser avec Rosas, d'accaparer le pouvoir suprême, et on refusa péremptoirement d'envoyer des députés au Congrès de Santa-Fé, qui s'ouvrit néanmoins en novembre. Toutes les provinces, à l'exception de Buenos-Ayres, y envoyèrent leurs représentants. Urquiza, sans s'occuper davantage de la province révoltée, s'établit avec son armée à Santa-Fé, déclarant protéger les travaux du Congrès et garantir la liberté des discussions. En voyant l'assemblée s'ouvrir sans son adhésion, Buenos-Ayres comprit sans doute la faute commise, mais, au lieu de recon-

naître l'erreur et de la réparer en envoyant des délégués à Santa-Fé, les insurgés s'entêtèrent dans leur résistance. Les derniers mois de 1852 amenèrent de nouveaux troubles MM. Pinto, Alssica, le colonel Lagos se succédèrent alternativement au pouvoir; Urquiza administrait le reste de la Confédération, en attendant la clôture des travaux du congrès.

Pendant que la République argentine était agitée par la guerre civile, l'Uruguay, délivré du général Oribe, travaillait à sa réorganisation. L'élection à la présidence de M. Francisco Giro, homme modéré et influent, valut à l'Uruguay les sympathies de l'Angleterre, de la France et du Brésil. Ce dernier État accorda même à M. Giro, en 1852, une rectification de frontières avantageuse.

La République du Paraguay, gouvernée par le neveu de Francia, don Antonio Lopez, vivait isolée du monde entier, et comme séquestrée par le système de l'ancien dictateur, continué par son neveu, avec moins d'exclusivisme toutefois.

La flotte française, qui stationnait dans les eaux de la Plata, suivait les événements sans y prendre part, et sa présence inutile dans ces parages avait pour unique résultat d'y diminuer notre prestige. Cet état de choses était également



préjudiciable au budget de la marine et à l'influence française.

La quiétude assurée au Brésil par ses institutions ne fut pas troublée pendant les élections, qui donnèrent la majorité au ministère. La solution favorable des guerres de l'Uruguay et de la Confédération argentine, la modération de dom Pedro II après la victoire, une convention conclue avec le Pérou pour la navigation libre de l'Amazone, l'exécution loyale du traité avec l'Angleterre, en vue de mettre fin au commerce des esclaves, étaient autant d'indices de la stabilité d'un système qui, en faisant respecter à l'intérieur et à l'extérieur le gouvernement impérial, étendait son influence dans l'Amérique du Sud, des destinées de laquelle le Brésil est, tôt ou tard, réservé à devenir le régulateur. La paix et la civilisation ne peuvent que gagner à la prépondérance exercée par une monarchie très constitutionnelle et protectrice de la liberté individuelle, sur des foyers de démagogie exaltée, qui produisent fatalement l'anarchie, et, par contre-coup, le retour aux abus du despotisme.

C'est à cette tendance absolutiste, favorisée surtout par le clergé, que nous devons la durée d'une mascarade telle que le trop long règne de Soulouque à Haïti. Le pape Pie IX, pour qui la

possession de la conscience de tout peuple, si peu considérable que fût ce peuple, était une affaire d'importance, ne put s'empêcher d'envoyer à Haïti Mgr Saccapietra, évêque d'Arcadiopolis, chargé d'une mission spéciale. Ce légat devait pourvoir à la nomination d'un évêque, et à l'interdiction de l'abbé Cessens, qui avait procédé au sacre sans en avoir le droit. On peut s'imaginer la joie de Soulouque lorsqu'il apprit l'arrivée d'un envoyé officiel du pape. Mais cette satisfaction n'empêcha pas le monarque nègre d'agir à sa fantaisie. Reçu avec tous les honneurs possibles, logé au palais, Mgr Saccapietra s'aperçut bientôt qu'il échouerait dans sa mission. Soulouque se trouvait bien sacré, ne voulait pas entendre parler d'erreur, et proposait à l'envoyé pontifical, pour qu'il ne fût pas dit qu'il était venu inutilement à Haïti, de faire un archevêque de l'abbé usurpateur. Sur le refus du nonce, qui essaya en vain d'éclairer Soulouque sur la hiérarchie ecclésiastique, l'empereur ordonna de continuer à traiter le légat avec égards, mais de le considérer comme prisonnier d'État, et de lui refuser toute communication avec le dehors. La situation du nonce était devenue critique, et on ne saurait trop blâmer le pape d'avoir compromis ainsi son autorité, faute d'avoir prévu,



tant il était aveuglé par son ambition, que toute mission envoyée à Soulouque devait fatalement avoir une issue ridicule. Dans la partie occidentale de l'île, le général Santana se faisait élire président en remplacement de Bonaventure Diaz, dont il avait été jadis l'ami intime, mais que, le lendemain de son élection, il s'empressait d'exiler.

Les partis extrêmes ne devraient-ils pas méditer l'histoire des républiques américaines ? Le despotisme exagéré de l'Espagne catholique avait inspiré une haine naturelle du pouvoir absolu et de l'Église dominante. Mais les contrées où cette haine ne s'est pas traduite par des mesures violentes, ont joui d'une influence autrement sérieuse et d'un plus grand bien-être que celles où la fureur des factions s'est exercée sans mesure contre tout ce qui, de loin ou de près, rappelait un état de choses justement exécré. A l'époque où nous sommes parvenu, le Brésil et le Chili donnaient, au milieu du chaos des démagogies américaines, le spectacle d'États conservateurs où la liberté n'est pas un vain mot, et où le despotisme d'un seul est impossible, sous quelque forme qu'il se présente. Le conservatisme de ces États ne rappelle en rien le mouvement rétrograde de l'Europe à la même époque.

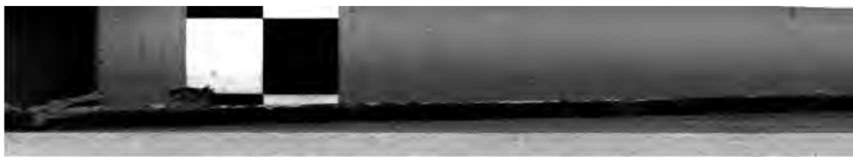
Aucune aspiration féodale ne vient primer l'idée de l'ordre conciliée avec celle de l'égalité de tous devant la loi. Les rétrogrades ne songeaient pas à la possibilité de revenir à l'ancienne administration espagnole, catholique et inquisitoriale. C'étaient là de vieux fantômes que les plus arriérés considéraient comme à jamais disparus avec les temps qui les avaient vus naître. Le sentiment conservateur, républicain au Chili et au Pérou, monarchique constitutionnel au Brésil, se résolvait en un profond respect pour les nouvelles institutions, nées en même temps que l'indépendance nationale. Personne ne songeait à les modifier, car tous convenaient qu'elles offraient des garanties contre le retour des anciens abus, et reconnaissaient aisément que, si elles n'étaient pas parfaites, au Pérou surtout, et si elles laissaient place à nombre de réformes, elles suffisaient néanmoins, telles qu'elles étaient, à sauvegarder la propriété, la vie et la sécurité des citoyens. Les contrées livrées à la démagogie, en voulant les transformer dans l'espérance d'obtenir ainsi une somme de liberté qu'on peut rêver en théorie, mais dont l'application pratique nécessite un degré de perfectionnement auquel la race humaine n'est pas encore parvenue, ont atteint le but opposé.



A la place d'institutions sans doute insuffisantes, mais relativement pratiques, ils ont obtenu un despotisme démagogique, le plus terrible de tous. Que le régime qui les accable soit nobiliaire et catholique, ou démagogique et athée, peu importe aux victimes. Je doute que les populations de Buenos-Ayres, de Guatémala ou du Paraguay, aient jamais tremblé devant les vice-rois espagnols et les inquisiteurs généraux, comme elles tremblaient au seul nom de Rosas, de Francia ou de Carrera, leurs maîtres démocrates, égalitaires et constitutionnels. Si cela s'appelle la liberté, c'est par un de ces paradoxes sous lesquels l'humanité aime à dissimuler ses inconséquences.

Là où l'explosion des idées radicales n'a pas amené le despotisme d'un seul, elle a abouti à la tyrannie d'un parti, comme à la Nouvelle-Grenade, à Vénézuéla, à l'Équateur, ou à l'anarchie, comme au Mexique et en Bolivie. Ces pays, en formation ou en révolution, ne sauraient avoir une influence extérieure quelconque. Voici donc le résultat des idées violentes : despotisme ou anarchie, insécurité à l'intérieur, impuissance à l'extérieur. Depuis cent ans qu'ils essayent de fonder une nouvelle société, les rêveurs égalitaires devraient cependant s'apercevoir de l'inutilité de leurs efforts ! Ne feraient-ils pas mieux de travailler dans

leurs cabinets à chercher l'application pratique de leurs théories, que d'en tenter inconsidérément l'essai sur une société composée d'éléments contraires, au risque d'exterminer peu à peu le nombre, déjà limité, de leurs disciples. Car les hommes éblouis un instant par un miroitement de vaines promesses, ne tardent pas à comprendre que les promesses sont plus faciles à exprimer qu'à réaliser, que la fraternité pure, l'égalité, la justice, ne servent jamais de solution aux événements violents, que l'étude seule de la nature et de la raison première peut nous amener à obtenir ce que nous n'atteindrons certainement pas par la force des armes. C'est ainsi que les hommes se sont détournés du christianisme qui les avait trompés. Peu à peu la multitude, désillusionnée, se détournera du socialisme. Le christianisme, toutefois, compte de nombreux fanatiques. Dans les rangs de la démocratie, ceux qui meurent pour défendre leurs idées sont rares. Les doctrinaires démagogues nuisent au progrès, en prétendant le servir par des entreprises prématurées et vexatoires. Depuis la Terreur de 1793, jusqu'à la fondation des républiques du Sud, les exemples ne manquent pas pour démontrer qu'une application violente des idées libérales préjudicie à la cause de la liberté !



1853

Dès le lendemain du rétablissement de l'empire, opération conduite, comme nous l'avons vu, avec une remarquable lucidité, Napoléon III commit sa première faute. Dans les premiers jours de janvier 1853, l'empereur annonça son mariage avec mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba. Dieu garde notre plume d'écrire une phrase qui puisse blesser l'auguste veuve, dont l'infortune, supportée avec une dignité sereine, a mérité les respectueuses sympathies de tous les cœurs. Si nous qualifions le mariage de Napoléon III de faute, nous parlons dans un sens politique, et nous expliquerons notre pensée en détail, en faisant

d'ores et déjà nos réserves quant à l'illustre personnalité dont notre devoir d'historien, parfois pénible, nous force à nous occuper. Nous désirons, contrairement aux vœux de tout écrivain qui aspire à être lu, que ces lignes ne tombent jamais sous les yeux de S. M. l'impératrice Eugénie. Ce désir n'est pas motivé par la crainte d'offenser la femme et la souveraine, car nous ne nous écarterons jamais d'une ligne du profond respect qui lui est dû; mais il nous paraît inutile d'ajouter une amertume, si légère qu'elle soit, aux douleurs d'une grande adversité. Si un hasard néfaste faisait toutefois que notre sincère désir ne fût pas exaucé et que Sa Majesté l'impératrice eût connaissance de notre travail, nous la prions de prendre en considération notre mission d'historien impartial, et de nous accorder à ce titre un pardon que nous sollicitons humblement.

Le mariage de Napoléon III fut une faute, car, sans lui procurer l'appui d'aucune fraction dissidente française, il l'a, dès le premier jour, exclu du cénacle des souverains étrangers. La franc-maçonnerie des rois et des empereurs n'a pas la même base que l'aristocratie nobiliaire. La naissance n'y entre presque pour rien; tout y est convention pure, et on n'y veut pas admettre de



souverain allié à une famille qui ne règne pas ou qui n'ait pas régné.

En 1852, ce sentiment surtout était général. La famille de la comtesse de Téba pouvait rivaliser d'ancienneté avec nombre de maisons régnantes avec lesquelles une alliance eût été parfaitement proportionnée, avec les Romanoff, les Bragance, les Beauharnais, les Bernadotte. L'ancienneté ne suffit pas, il faut *la sanction de la souveraineté reconnue*. Cette sanction obtenue, le reste ne compte plus. Une princesse Bonaparte, Murat, Beauharnais, Bernadotte, s'il y en avait eu, aurait été acceptée par les souverains étrangers plus facilement que la grande dame espagnole dont l'empereur avait fait choix pour l'associer à ses destinées. Qu'on ne m'objecte pas les tentatives d'alliance de Napoléon III avec la princesse Carola Vasa, et, prétend-on, avec d'autres princesses allemandes. Ces tentatives, il y avait renoncé quand il n'était que président de la République, et au moment où le rétablissement de l'empire n'était pas en question, ou, si l'on doit ajouter foi à un bruit, après un refus opposé à des ouvertures d'alliance faites à une grande cour du Nord. Napoléon III conduisit avec une précision prudente l'affaire du rétablissement de l'empire; ne pouvait-il pas attendre le revirement de l'opinion pu-

blique en Europe, comme il l'avait attendu en France? Pour l'Europe, en 1852, l'empereur était un aventurier dont la situation n'était même pas consolidée. Mais, en 1860, après les guerres de Crimée et d'Italie, devenu le souverain omnipotent de la première puissance de l'Europe, rejeton d'une lignée impériale, à quelle alliance n'eût-il pas pu prétendre ? Je me souviens avoir entendu à Gênes, en 1861, la grande-duchesse Marie de Russie, veuve du duc de Leuchtenberg, répondre à quelqu'un qui lui parlait de la France, de l'empire et du luxe de l'impératrice Eugénie, cette phrase caractéristique, qui m'a fait — peut-être à tort — deviner bien des choses :

« — Eh ! bon Dieu ! qui est-ce qui n'aurait
» pas pu devenir impératrice des Français ? En
» 1852, quelle est la princesse en Europe qui
» n'aurait pu s'asseoir sur ce trône qu'on envie
» tellement à cette femme ? Il y a de quoi, vrai-
» ment ! »

La grande-duchesse Marie, avec sa grâce et sa bonté habituelles, ajouta toutefois en souriant : « — Il est vrai qu'elle est belle et cha
» mante. Beaucoup de princesses qui parai
» la dédaigner, envient certainement son

Il n'y a pas d'alliance à laquelle Na
n'eût pu prétendre, déjà en 1856, a



de Crimée ... patience ... grave que ... pereur est ... prétendu ... seul l'a ... impoliti... tiers dyn... appréhen... force de l'... de l'ur... pour ex... que peu... sous la ... ment d... qui ont ... la Révol... ronnes! ... es D'ailleurs, ... les sans être ... gent, ... basse, ... nple du ... it, ni gai, ... tout était ... ut. On criait ... pavan...





tible peut-elle servir d'argument? Quoi qu'il en soit, le refus des souverains d'admettre la nouvelle impératrice comme leur égale, se continua pendant tout le règne de Napoléon III. Ni la gloire militaire, ni le faste de la cour impériale, ni les avances d'un homme dont la puissance indiscutée fut un moment sans rivale, ne parvinrent à effacer la ligne de démarcation tracée par l'étiquette. La cour des Tuileries a dû à cette réserve cet aspect particulier, qui, à notre avis, n'était pas à son avantage. Je me souviens de l'impression produite sur moi par les salons des Tuileries, la première fois que j'y pénétrai [1], impression partagée par d'autres étrangers qui se souviendront peut-être d'avoir, à ce moment, échangé avec moi leurs appréciations. J'étais plein des souvenirs de la famille impériale de Russie; de la dignité bienveillante et majestueuse de l'impératrice Alexandra; de cette grâce charmante mais sérieuse des grandes-duchesses, filles ou brus de l'empereur Nicolas, dont le maintien royal inspirait à ceux qui les approchaient un si profond respect; de cette atmosphère rayonnante des palais impériaux où péné-

1. En 1860. Cette première visite fut suivie d'une autre et ne se renouvela plus. Si je critique la cour de Napoléon III, c'est que je ne l'ai pas fréquentée d'une manière assidue.



traient ceux-là seuls qui avaient obtenu cette faveur par de longs services, l'habitude du plus grand monde, ou une naissance princière; de ces vastes salons où une foule chamarrée se promenait lentement et sans que les conversations de mille personnes arrivassent jamais au diapason d'un murmure; je me souvenais de cette étiquette qui, plaçant chacun à un rang déterminé, n'admettait ni empiétement, ni malentendu; de cette légère anxiété étreignant le cœur de ceux qui étaient appelés auprès d'un membre de la famille impériale, tant elle avait su s'envelopper d'une auréole infranchissable et tant son abord faisait éprouver au profane le sentiment exagéré du pécheur à l'entrée d'un sanctuaire. Tout dans le palais accusait la majesté du pouvoir. La monarchie s'était donné un cadre digne d'elle. Les salons un peu nus, les tentures un peu lourdes, les voûtes un peu sombres, les uniformes chargés et surchargés d'or et d'argent, les figures glaciales, les conversations à voix basse, ajoutaient à l'aspect imposant de ce temple du privilège. Ce n'était sans doute ni élégant, ni gai, mais c'était grandiose. Aux Tuileries, tout était joli, élégant, doré, brillant, clinquant. On criait, on riait aux éclats, on sautait, on se pavanait. Ce qui me frappa surtout, ce fut d'y voir un

Russe en uniforme de marchand (en ce temps là, toutes les corporations en Russie avaient leur uniforme) danser le quadrille à côté de l'impératrice. C'était la première fois que je rencontrais cet uniforme ailleurs que dans l'antichambre d'un ministre. Nous comprenons, sans l'approuver, une cour démocratique. Alors l'uniforme devient inutile. Qu'un négociant en habit noir fréquente la cour, le cas importe peu ! Mais pourquoi l'affubler d'un uniforme, si l'uniforme ne sert pas à distinguer les représentants des diverses formes de l'activité nationale et à faire reconnaître ceux qui ont ou qui n'ont pas le droit exclusif d'approcher du souverain ? Le bal des Tuileries me fit l'effet d'un bal public. L'impératrice, que je vis de loin, était d'une suprême élégance et rayonnante de beauté, mais je trouvai qu'on l'approchait et qu'on causait avec elle avec un sans-gêne qui me choqua. Deux jeunes gens (deux Espagnols je crois, amis ou cousins de l'impératrice) s'appuyant l'un contre l'autre, riaient aux éclats en désignant un groupe de danseurs. Sa Majesté riait aussi, et daignait suivre de l'œil la direction du doigt indicateur. Je ne vis plus grand'chose de ce qui se passa ce soir-là ; la cohue, le désordre étant devenus tels, que, dans les couloirs et les buffets, on en était arrivé

à s'apostropher et à rire, sans aucun souci du lieu. Je crois qu'on valsa, qu'on polka, que l'impératrice dansa le cotillon et le conduisit elle-même, mais je n'affirme rien, car il me fut impossible de rien voir. Cependant aucune infraction à l'étiquette établie aux cours de l'Europe ne m'eût étonné outre mesure! Plus tard, en 1868, me trouvant avec quelques amis, en même temps qu'une compagnie des plus gaies et des moins catholiques, à la Grenouillère de Bougival, je vis passer le bateau à vapeur impérial qui descendait la Seine de Saint-Cloud à Saint-Germain. L'empereur et l'impératrice se tenaient sur le pont, entourés d'invités, parmi lesquels nous comptions quelques amis. Le beau-frère de l'empereur, le duc d'Albe, nous salua discrètement d'un sourire et d'un léger mouvement, condescendance amicale que nos relations permettaient et à laquelle nous nous apprêtions à répondre avec la même discrétion. Mais voilà que, tout à coup, quelques jeunes gens de la suite, surprenant ce salut, se mirent à agiter leurs chapeaux. Alors la société plus que gaie, débouchant en costume excentrique des galeries du chalet en bois que connaissent les Parisiens, se massa sur les escaliers, et là, viveurs et viveuses, jetant leurs bérets en l'air, poussèrent un long cri de « Vive l'empereur! » auquel

Aucune aspiration féodale ne vient primer l'idée de l'ordre conciliée avec celle de l'égalité de tous devant la loi. Les rétrogrades ne songeaient pas à la possibilité de revenir à l'ancienne administration espagnole, catholique et inquisitoriale. C'étaient là de vieux fantômes que les plus arriérés considéraient comme à jamais disparus avec les temps qui les avaient vus naître. Le sentiment conservateur, républicain au Chili et au Pérou, monarchique constitutionnel au Brésil, se résolvait en un profond respect pour les nouvelles institutions, nées en même temps que l'indépendance nationale. Personne ne songeait à les modifier, car tous convenaient qu'elles offraient des garanties contre le retour des anciens abus, et reconnaissaient aisément que, si elles n'étaient pas parfaites, au Pérou surtout, et si elles laissaient place à nombre de réformes, elles suffisaient néanmoins, telles qu'elles étaient, à sauvegarder la propriété, la vie et la sécurité des citoyens. Les contrées livrées à la démagogie, en voulant les transformer dans l'espérance d'obtenir ainsi une somme de liberté qu'on peut rêver en théorie, mais dont l'application pratique nécessite un degré de perfectionnement auquel la race humaine n'est pas encore parvenue, ont atteint le but opposé.

A la place d'institutions sans doute insuffisantes, mais relativement pratiques, ils ont obtenu un despotisme démagogique, le plus terrible de tous. Que le régime qui les accable soit nobiliaire et catholique, ou démagogique et athée, peu importe aux victimes. Je doute que les populations de Buenos-Ayres, de Guatémala ou du Paraguay, aient jamais tremblé devant les vice-rois espagnols et les inquisiteurs généraux, comme elles tremblaient au seul nom de Rosas, de Francia ou de Carrera, leurs maîtres démocrates, égalitaires et constitutionnels. Si cela s'appelle la liberté, c'est par un de ces paradoxes sous lesquels l'humanité aime à dissimuler ses inconséquences.

Là où l'explosion des idées radicales n'a pas amené le despotisme d'un seul, elle a abouti à la tyrannie d'un parti, comme à la Nouvelle-Grenade, à Vénézuéla, à l'Équateur, ou à l'anarchie, comme au Mexique et en Bolivie. Ces pays, en formation ou en révolution, ne sauraient avoir une influence extérieure quelconque. Voici donc le résultat des idées violentes : despotisme ou anarchie, insécurité à l'intérieur, impuissance à l'extérieur. Depuis cent ans qu'ils essayent de fonder une nouvelle société, les rêveurs égalitaires devraient cependant s'apercevoir de l'inutilité de leurs efforts ! Ne feraient-ils pas mieux de travailler dans

élections conservatrices de 1871, qui faisaient prévoir l'avènement en France d'un régime monarchique autre que l'empire, elle eut pour cause principale ce mariage, acte révolutionnaire, et considéré comme tel par les monarques de droit divin.

Je joins à mon appréciation personnelle celle de l'empereur Nicolas, recueillie par une personne qui me touche de très près, et qui jouissait auprès de Sa Majesté d'une grande considération.

« — J'aurais compris qu'il épousât une Montmorency ou une La Rochefoucauld, mais c'est » le fait d'un aventurier de chercher à l'étranger, » pour la mettre sur le trône, une jolie femme » qui ne peut lui être d'aucune utilité. Qui songe » à ses plaisirs n'est pas fait pour le trône. Il a » vécu trop longtemps en simple particulier pour » comprendre sa mission. En parlant au Sénat, » il se fait un mérite de ce qui est sa condamnation. Une Espagnole, a-t-il dit, a l'avantage de ne pas avoir en France une famille à » laquelle il faille donner honneurs et dignités. » Mais c'est justement la seule excuse d'un » mariage de parvenu, que de s'entourer d'une » famille nombreuse intéressée à la conservation » de la dynastie. Si, pour ma part, j'avais été dans » l'impossibilité de trouver une femme égale à » moi par la naissance, j'aurais accepté pour moi



» et pour mes fils l'alliance des familles les plus
» considérables de mon empire. Napoléon III est
» un aventurier habile, mais il ne fondera pas
» de dynastie. »

Le jugement de Nicolas est parfaitement juste, car eût-il raisonné en parvenu, ainsi qu'il se qualifiait lui-même dans son discours au Sénat, le principal but de Napoléon aurait dû être de rechercher une alliance étrangère ou nationale. Les qualités d'un souverain dynastique ont toujours fait défaut à Napoléon III. C'était un parvenu, non certainement dans ses manières ni dans ses goûts, mais dans sa façon de comprendre la mission d'un souverain. Je me souviens qu'au moment de la plus grande prospérité du second empire, les courtisans voulant flatter le *patron*, ainsi qu'ils l'appelaient familièrement, ne tarissaient pas d'éloges sur les souverains qui, ayant vécu de la vie de tout le monde avant leur avènement au trône, connaissent ainsi les exigences sociales, au lieu de se renfermer dans une réserve étudiée, qui, en isolant la personne royale, influe de la façon la plus fâcheuse sur ses idées et ses sentiments. Nous trouvons, pour notre part, que Napoléon III exagéra cette attitude, et que cette longue période de son existence où il avait vécu simple particulier, a laissé à son jugement

des impressions souvent pernicieuses. Il est de toute évidence qu'il est profitable pour un homme destiné à gouverner ses semblables de s'initier à leurs besoins. Les princes élevés dans leurs palais, sans aucune communication directe avec leurs sujets, seront toujours insuffisants. Mais de là à perdre le souvenir de sa condition, il y a un abîme. Je proposerais volontiers aux rois d'envoyer leurs héritiers vivre à l'étranger de la vie la plus modeste pendant quelques mois; ces princes, ayant conscience de leur rang, ne pourraient rompre l'incognito durant toute une période qui servirait ainsi de complément à leur éducation. La discipline qui régit les familles royales de l'Europe rendrait facile l'exécution de ce plan.

Un jour, à Monte-Carlo, jouant au trente-et-quarante avec un prince d'une des principales maisons souveraines de l'Europe, j'étais assis à table où, selon nos conventions, j'engageais l'argent commun. Je perdais. Le prince m'accusait de ne pas savoir jouer.

« — Eh! monseigneur, dis-je impatienté, fai-
» sons une chose bien simple. Changeons de place.
» Jouez notre argent!...

» — Je le voudrais bien, répondit-il en riant,
» car je joue mieux que vous.



» — Eh bien! qui vous empêche?

» — La défense formelle de ma cour. Il nous » est interdit de nous attabler ici. »

Le prince, âgé de trente-cinq ans, n'osait pas, à l'extrémité opposée de l'Europe, enfreindre une défense d'aussi peu d'importance. Il serait, je le répète, très facile, en usant de cette discipline, d'envoyer les fils de rois destinés à régner, vivre à l'étranger de la vie de tout le monde — ou, du moins, d'une vie très modeste — avec défense formelle de révéler, sans autorisation et dans n'importe quelle circonstance, leur rang véritable. Ce temps d'apprentissage à la réalité leur serait profitable, et la certitude d'un meilleur avenir les empêcherait de toucher aux écueils, semés par le besoin, sur le chemin de quiconque n'est pas sûr du lendemain. Dans son incertitude de l'avenir, Napoléon III a rencontré ces écueils. Il apporta sur le trône cette ardeur de sentiments si contraire aux saines traditions monarchiques; ses goûts n'étaient pas ceux des autres monarques, car il avait vécu trop longtemps avec ses semblables pour s'en isoler. Un souverain qui désire être pris au sérieux doit savoir s'ennuyer; c'est une science que Napoléon III ignorait et qu'il ne voulut jamais apprendre. De complexion amoureuse, aimant les femmes et la

femme, c'est-à-dire détaillant dans son imagination, avant de les connaître, les perfections de la femme désirée, il succomba à son amour pour la comtesse de Téba, trop grande dame pour qu'il ait pu un seul instant caresser l'espoir d'en faire sa maîtresse. Enivré d'une popularité qui, tout en lui donnant le pouvoir, ne pouvait suppléer à l'éducation préparatoire au rang souverain qui lui manquait, il crut, il l'a dit lui-même, faire un acte politique tout en cédant à l'amour irrésistible inspiré par la gracieuse reine de la mode, des bals de l'Élysée et du *High-Life* parisien. Les vieilles maisons royales n'en jugèrent pas ainsi. Dès le lendemain de son union, le couple impérial fut mis à l'index. L'impératrice Eugénie ne s'imposait pas, comme Joséphine, par les victoires de son mari; c'était, au surplus, une jolie femme intelligente qui avait profité de l'entraînement d'un aventurier heureux pour s'asseoir sur un trône, ne fût-ce que pour quelques heures. Jusqu'en 1870, cette opinion des femmes de race royale, adoptée par leurs maris, ne varia pas. Aujourd'hui, elle s'est modifiée, mais ce changement est uniquement dû à la façon vraiment impériale dont l'impératrice Eugénie supporte l'adversité. Ni l'impératrice de Russie, ni l'impératrice d'Autriche, ni la reine de Prusse, ni



la plupart des souveraines de second ordre ne consentirent à accompagner leurs maris à l'Exposition de 1867, ce qui, aux yeux des gens au courant de l'étiquette des cours, équivalait à une impertinence. Les rois vinrent s'amuser à Paris comme dans un mauvais lieu, sans leurs femmes. Quand Alexandre II reçut l'invitation de Napoléon III, il l'accepta immédiatement, enchanté de visiter Paris, mais, dès qu'on lui parla du cérémonial, il se récria :

« — Pas de cérémonial... J'irai voir l'empe-
» reur, m'amuser avec lui quelques jours ! »

Quand il sut que Napoléon III voulait déployer dans ces occasions tout le faste de sa cour, et que les autres souverains s'étaient assujettis à ce règlement de cérémonial qu'il déclinait, Alexandre II ne put s'empêcher de dire :

« — Mais l'impératrice ne viendra pas !... la
» reine de Prusse non plus... Nous allons à Paris
» sans façon. »

Il lui fut répondu que tel était le désir formel de Napoléon III :

« — Soit! dit-il. Comme il voudra. Mais c'est
» bien étonnant ! »

Nous nous sommes étendu aussi longuement sur les inconvénients de ce mariage pour ne plus avoir à y revenir dans le courant de ce travail.

En 1853, Napoléon III, à notre sens, ne se préoccupait pas suffisamment de l'avenir, en tant que fondateur de dynastie. Heureux au jeu des conspirations, qui n'est qu'un jeu de hasard, il voulait obtenir une félicité complète en devenant heureux en amour. Nous n'affirmerons pas que la faute fut inconsciente; il est même probable qu'elle fut commise en connaissance de cause. Elle n'en est pas plus excusable. Quoi qu'il en soit, ce fut la seule faute de cette année, et la politique impériale se continua, d'autre part, avec la sagacité et la sûreté de coup d'œil dont le nouveau César avait fait preuve en 1852.

Le mois de janvier fut occupé par les préparatifs de la solennité, célébrée civilement aux Tuileries, le 29 janvier, en présence des deux princes Jérôme-Napoléon, le père et le fils, témoins de l'empereur, du ministre d'Espagne et de deux grands d'Espagne, le duc d'Ossuna et le marquis de Bedmar, témoins de l'impératrice. Le 30 janvier, la cérémonie religieuse eut lieu à Notre-Dame avec une grande magnificence. La maison impériale, depuis l'élévation de la liste civile à 25 millions de francs, était organisée et peuplée de hauts dignitaires: grand maréchal du palais, grand veneur, grand maître des cérémonies, grand écuyer, etc... Dès le lendemain, l'impératrice,

trouva une cour prête à l'entourer d'admirations et d'hommages. Cette cour avait été formée, en deux mois, d'éléments entièrement nouveaux. C'est peut-être la raison pour laquelle elle ne fonctionna jamais d'une façon irréprochable.

Le mariage de l'empereur fut mal accueilli en France et en Europe : en Europe, parce qu'il était considéré comme une preuve de dédain des traditions monarchiques; en France, parce qu'on ne voulut pas y accepter d'emblée une impératrice qui, à l'inconvénient d'être étrangère, joignait celui de ne pas être princesse. La presse, soumise à un régime sévère, ne pouvait exprimer l'opinion du pays, dont il était cependant facile de se rendre compte par les lazzi qui se croisaient dans l'air. Le mécontentement se fit jour à l'étranger, où on envoyait de France des récits divers, mais hostiles à l'impératrice. On parlait du sacre, de l'intention de faire venir le pape à Paris, etc., La publication de *Napoléon le Petit*, dans lequel Victor Hugo exilé attaquait l'empereur avec violence, excita le gouvernement à une mesure vexatoire. Une saisie de lettres fut pratiquée à la poste; on arrêta quelques écrivains, et on leur fit le triste procès *des correspondances*, suite de la première faute commise, procès inique et antilibéral. C'est le premier acte tyrannique de Napoléon III,

c'est la première fois que ce rêveur humanitaire a voulu forcer l'opinion publique à faire silence sur ses écarts. Le mécontentement s'accentua et la popularité de Napoléon III reçut une atteinte que le mauvais état de la récolte de 1853 devait aggraver. Les royalistes, en même temps, recommencèrent à tenter une fusion entre Frohsdorff et Claremont. Les démocrates attentèrent à la vie de l'empereur, et, dans la soirée du 5 juillet, on déjoua une tentative d'assassinat en arrêtant cinq individus suspects à l'entrée de l'Opéra-Comique. Les difficultés extérieures compliquèrent la situation. Il est vrai qu'au printemps la réception par l'empereur de diverses députations anglaises, venues pour protester contre les insinuations des journaux britanniques, attachés, dès le rétablissement de l'empire à soulever l'opinion contre l'héritier du conquérant, avait tranquillisé les populations, complètement édifiées sur l'entente cordiale de nos voisins avec le chef de l'État par la remise du testament olographe de Napoléon Ier. A l'été, l'échange des notes diplomatiques avec la Russie sur les affaires d'Orient arriva à la connaissance du public. La fréquentation par l'empereur du camp de Satory, le discours belliqueux adressé aux soldats, dirigèrent les esprits vers la politique extérieure, diversion heureuse



pour Napoléon III. Sans les complications d'Orient, venues à point pour consolider son pouvoir, nous ne savons pas si sa popularité eût résisté à son mariage.

La session de 1853 prouva qu'un parlement soumis à une volonté supérieure, et n'ayant que voix consultative, est préférable à un parlement militant. Les corps de l'État, sans souci de l'agitation et sans exciter par des discussions le mécontentement des partis, procédaient paisiblement à des travaux réformateurs. Le Sénat, sous la présidence de M. Troplong, le Corps législatif, sous celle de M. Billault, votèrent des lois de finances et d'utilité générale, prirent des mesures relatives à l'administration de la fortune publique, et se séparèrent sans trouble. A la fin de 1853, on ne s'intéressait plus qu'aux nouvelles de Constantinople. Les Français savaient gré à leur gouvernement d'avoir, dans cette circonstance, adopté une attitude résolue. On attendait, avec l'Europe entière, l'issue des négociations entamées, mais en se préparant à l'éventualité de la guerre, de plus en plus probable.

Nous modifions ici le plan de notre ouvrage. Quand il surgira une complication de nature à attirer l'attention de l'Europe, nous nous en occu-

perons exclusivement en l'étudiant dans tous ses détails. Ainsi ce n'est qu'après avoir résumé les affaires d'Orient, que nous procéderons à l'examen de la situation intérieure des autres États européens, situation dont l'intérêt pâlit devant celui des événements qui vont nous occuper.

A la fin de 1852, Nicolas I[er] croyant le moment opportun pour augmenter sa puissance au préjudice de l'empire ottoman, qu'il appelait « le malade », et dont il cherchait par avance à capter la succession, prit prétexte de la question des Lieux-Saints, résolue par Réchid-Pacha en faveur des Latins, et de l'occupation du Monténégro par les troupes d'Omer-Pacha, pour signifier au sultan son mécontentement. Un ambassadeur extraordinaire avait été chargé par le tsar d'exiger le renouvellement du traité d'Unkiar-Skelessi, modifié en 1841, par lequel la Russie, en se donnant l'apparence de protéger officiellement la Turquie, avait étendu, à l'exclusion des autres États, son influence sur les populations chrétiennes.

Le prince Mentschikoff quitta Saint-Pétersbourg au commencement de février. Pour porter à la connaissance de tous, que l'échec de sa mission aboutirait à une déclaration de guerre, il passa en revue, dans les gouvernements méridionaux,



les armées de terre et de mer. A son arrivée à Odessa, Mentschikoff fut avisé que l'ambassadeur extraordinaire autrichien envoyé en toute hâte à Constantinople, le comte de Leiningen, avait obtenu de la Porte l'évacuation du Monténégro, et de l'ambassadeur français la promesse d'être conciliant sur la question des Lieux-Saints, afin de permettre au Divan de s'entendre avec la Russie. Un commissaire turc, Ali-Bey, était en conséquence parti pour Jérusalem, avec des instructions très larges. En consentant à conserver au patriarche grec la jouissance des lieux usurpés par ses prédécesseurs au préjudice des catholiques, la France affirmait sa sympathie pour la Sublime-Porte, dont la situation était devenue désespérée en présence des exigences de deux grandes puissances. L'évacuation du Monténégro, obtenue par l'Autriche, en enlevant au prince Mentschikoff son principal grief, l'irrita au point qu'il ne parvint pas à disssimuler son mécontentement. « — Ah! dit-il publiquement à Odessa. L'Autriche » nous joue un tour pour nous remercier de » l'avoir servie! »

On se demande en quoi consistait *le tour*? Une intervention officieuse facilitant ce que Menstchikoff était chargé officiellement de négocier ne pouvait, de bonne foi, être qualifiée ainsi. Si la

politique russe avait été franche, Mentschikoff eût dû retourner à Saint-Pétersbourg. Mais Nicolas, ainsi qu'il appert de ses conversations avec sir Hamilton Seymour, ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, et des notes échangées entre le comte de Nesselrode et les lords Russell et Clarendon, — livrées à la publicité en 1854, — avait dès lors l'intention de provoquer, coûte que coûte, une complication avec la Turquie, afin de consommer le partage des États ottomans. Les griefs plausibles écartés, il s'agit d'en inventer de nouveaux. Non seulement Mentschikoff poursuivit son voyage, mais, débarqué à Constantinople, il prit une attitude provocante, traita les fonctionnaires de la Porte avec la plus insultante hauteur, exigea la démission de Reiss-Effendi Fuad, le plus populaire des membres du cabinet ottoman, manqua de respect au sultan, et s'établit à Constantinople plutôt en conquérant qu'en ambassadeur. Cette attitude devint à un moment donné tellement hostile, qu'il fallut toute l'influence des ambassadeurs français et anglais pour déterminer la Porte à prendre patience. Cependant, les menées du prince Mentschikoff, les notes diplomatiques, échangées entre MM. Drouyn de Lhuys et Nesselrode, la question des Lieux-Saints dont la solution hybride ne



satisfaisait personne, nécessita l'envoi d'une flotte française, qui jeta l'ancre, le 4 avril 1853, dans la baie de Salamine. Désireux de témoigner de ses intentions pacifiques, mais imbu de l'idée que l'intégrité de l'empire ottoman était indispensable à l'équilibre, considéré alors comme essentiel à la paix européenne, Napoléon III se préparait à toute éventualité. Au commencement de 1853, la politique du gouvernement anglais n'était pas tout à fait aussi nette. Il résulte des documents relatifs à la mission de sir Hamilton Seymour, et d'autres notes diplomatiques, que, pendant le séjour de Mentschikoff à Constantinople, Nicolas faisait à l'ambassadeur anglais des ouvertures au sujet d'un partage de l'empire ottoman. La part de l'Angleterre aurait été l'Égypte et l'île de Candie. Quoiqu'il eût rejeté ces propositions, le gouvernement anglais croyait que le tsar n'entreprendrait rien sans le consulter au préalable, et, tout en maintenant son escadre à Malte, il lui interdisait toute démonstration hostile. M. de Nesselrode, en présence du rejet de ses propositions par l'Angleterre, convaincu qu'il échouerait dans sa tentative d'écarter la France de la question d'Orient, résolut d'user de l'élasticité légendaire de la diplomatie russe et d'empêcher une entente entre les deux cabinets qu'il s'agissait de trom-

per sur ses véritables intentions. Il s'appliqua à convaincre M. de Castelbajac, ministre de France, très attentif aux négociations dont il se sentait exclu, que la Russie n'avait pas d'ambition; elle savait que sa principale faiblesse était l'étendue de ses frontières; elle ne voulait pas acquérir de nouvelles provinces; le testament de Pierre le Grand et l'ambition de Catherine II étaient d'un autre siècle. Pourquoi ne pas s'entendre directement, à l'exclusion de la Porte, sur la question des Lieux-Saints? On parla de la cession de Tunis à la France comme d'un événement probable. En un mot, le chancelier russe recommença, auprès de M. de Castelbajac, les tentatives d'entente particulière que l'empereur Nicolas avait déjà essayées auprès de sir Hamilton Seymour. Tout en évitant de répondre, le ministre de France, dont les instructions étaient pacifiques, entretenait M. Drouyn de Lhuys dans l'espoir d'un accommodement, désiré ardemment à cette époque par tous les États européens, un peu pour éviter une conflagration générale, beaucoup par une crainte exagérée de la puissance russe.

Pendant que ceci se passait à Saint-Pétersbourg, et que M. de Nesselrode leurrait les cabinets d'Occident de l'espoir d'une solution pacifique, le prince Mentschikoff usait à Constan-



tinople de tous les procédés diplomatiques pour obtenir de la Porte un traité avantageux. Il proposait tantôt le renouvellement de la paix d'Unkiar-Skelessi, tantôt une alliance défensive et offensive (ce qui eût équivalu pour la Turquie à la reconnaissance de la suzeraineté russe), tantôt il demandait pour son gouvernement le droit exclusif à la protection des populations chrétiennes; la Porte, de son côté, déférente aux conseils des puissances, améliorait chaque jour le sort des chrétiens par des concessions spontanées. Les armements continuaient, et les négociations donnaient des résultats négatifs. En présence d'une situation qui se prolongeait outre mesure, le sultan résolut de transformer son ministère, et rappela le grand-vizir Réchíd-Pacha, sacrifié aux exigences russes. En quelques semaines, ce dernier écarta résolument les propositions de l'ambassadeur de Nicolas. Mentschikoff envoya un ultimatum, qui fut rejeté, et, après avoir ainsi échoué dans sa mission, quitta Constantinople le 21 mai. Très arrogant avec la Porte, il avait été plus conciliant avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre. La question des Lieux-Saints quasi réglée, il n'y avait pas de raison pour une rupture directe entre la Russie et les puissances occidentales. Mais la France et l'Angleterre, se souvenant

des ouvertures faites à leurs représentants à Saint-Pétersbourg, considérant le danger qui résulterait pour l'équilibre d'une désagrégation de l'empire turc, résolurent d'en empêcher l'effondrement. Quand il fut devenu certain que Mentschikoff avait quitté Constantinople après avoir échoué dans sa tentative d'obliger le Divan à un engagement synallagmatique, l'ordre fut donné aux flottes de se rapprocher de Constantinople, démonstration qui parut utile aux cabinets pour bien affirmer leur résolution inébranlable de protéger la Turquie. Le 15 juin 1856, l'escadre anglo-française mouilla dans la baie de Besika. De son côté, le comte de Nesselrode envoya une note avertissant le Divan, que, s'il n'adhérait pas sans aucune variante à la dernière note de Menstchikoff, le gouvernement russe se verrait obligé de faire occuper par des troupes un point du territoire ottoman, que la Russie garderait en gage jusqu'au moment où la Turquie lui aurait accordé les garanties demandées. La Porte ayant répondu à cette note par un refus, les troupes russes franchirent le Pruth le 8 juillet et occupèrent sans coup férir les principautés danubienues.

La foi dans la puissance de Nicolas était si robuste que les États d'Occident hésitaient à en

[redacted]

venir aux armes, engageaient la Porte à temporiser, la détournaient de repousser la force par la force et lui conseillaient de paraître accepter les protestations de l'empereur de Russie, qui, en occupant les principautés, avait déclaré ne pas faire la guerre à la Turquie. Les troupes russes, d'ailleurs, n'avaient point franchi le Danube et semblaient prendre leurs quartiers d'hiver en Moldo-Valachie.

Le Divan se laissa persuader et attendit (en continuant ses préparatifs de guerre) le résultat d'une conférence convoquée à Vienne, pendant laquelle les partis devaient s'abstenir de toute manifestation hostile. La flotte anglo-française devait stationner à Besika ; les troupes russes et les soldats turcs, de chaque côté du Danube. La conférence s'ouvrit en août. L'Autriche et la Prusse, désintéressées de la querelle, réunirent leurs efforts à ceux des puissances occidentales dans le but de conserver la paix. L'Autriche avait déjà glissé quelques représentations amicales, mais ces avis avaient été repoussées avec hauteur. Une lettre autographe de François-Joseph à Nicolas, portée par le comte Gyulay, fut considérée par le tsar comme nulle et non avenue, car, le jour même de sa réception, les troupes russes occupaient les principautés danubiennes.

Cette attitude inquiéta et froissa l'Autriche, que l'on vit dès ce jour se préoccuper, plus qu'elle ne l'avait fait, de l'intégrité de l'empire ottoman. Les plénipotentiaires français, anglais, prussien et autrichien rédigèrent une note collective modifiant les notes russe et turque, et l'envoyèrent à l'acceptation des deux puissances. Cette note, très ambiguë et pouvant donner prise à diverses interprétations, fut acceptée par la Russie et refusée par la Porte; mais, presque aussitôt, la Russie se déjugea par une communication de M. de Nesselrode, qui, en faisant ressortir les obscurités de la note, les interprétait dans le sens exclusivement russe et selon l'ultimatum du prince Mentschikoff. Alors la Turquie, se sentant soutenue par les deux grandes puissances, qui lui garantissaient l'intégrité de son territoire, déclara la guerre à la Russie. Dans les premiers jours d'octobre, le Divan, après avoir fait sommation au prince Gortschakoff, commandant en chef de l'armée d'occupation, d'avoir à quitter le territoire ottoman dans le délai de huit jours, et n'en ayant pas reçu de réponse, donna à Omer-Pacha, nommé généralissime de l'armée d'Europe, l'ordre de franchir le Danube. Le 2 novembre, Omer-Pacha, après un glorieux et sanglant combat, délogea les Russes de leurs positions d'Oltenitza et de



Kalafat. Le mauvais temps l'empêcha de continuer la campagne, et il repassa le Danube après avoir donné cette leçon au tsar, à l'étonnement de l'Europe entière qui, du même coup, reconnut la valeur des troupes turques et l'exagération de son opinion sur la puissance russe. En effet, dès les premiers coups de canon, on constata avec stupéfaction que les préparatifs dont on faisait tant de bruit se réduisaient à très peu de chose, que l'armée d'occupation des principautés était insuffisante, mal vêtue et mal armée. En Asie, où la lutte commença en même temps, les Turcs obtinrent un succès, la prise du fort Saint-Nicolas, et essuyèrent des revers, les batailles d'Akalzikh et de Bash-Kadyk-Lar, perdues par le séraskier Abdi-Pacha, qui, après avoir envahi la Transcaucasie, fut obligé de repasser la frontière. L'approche de l'hiver suspendit les hostilités ; les Turcs demeurèrent toutefois en possession du fort Saint-Nicolas. En résumé, les premiers engagements étaient défavorables à la Russie, son prestige était entamé et l'empereur Nicolas s'apercevait, mais un peu tard, qu'il n'était pas de taille à lutter contre les puissances d'Occident. C'est en constatant la désagrégation administrative de son empire, la vénalité de ses fonctionnaires, en reconnaissant que son armée, formidable sur le

papier, se réduisait à peu de chose en réalité, se sentant trompé et volé depuis vingt ans, qu'il trouva dans son patriotisme le courage nécessaire à une démarche qui devait lui coûter énormément. Il résolut de se rendre à Olmütz pour s'entendre avec son jeune ami, François-Joseph. Nicolas mesurait l'abîme qui s'ouvrait devant lui et qui devait l'engloutir. Il se voyait obligé de venir presque en suppliant auprès d'un souverain jadis considéré comme son protégé. Mais les circonstances avaient changé; on discutait sa puissance; il avait cessé d'être l'arbitre de l'Europe, et ce n'était pas pour émettre un avis décisif sur les destinées des autres qu'il quittait ses États, c'était pour parler de ses propres affaires. Les deux monarques s'isolèrent souvent en tête à tête. Le résultat de cette entrevue fut la rupture de leur amitié. François-Joseph rendit à Nicolas sa visite à Varsovie. Mais ce ne fut qu'une courte et glaciale visite de courtoisie à laquelle le roi de Prusse assista. Nicolas ne pardonna pas à François-Joseph d'avoir repoussé son alliance. Un entretien surtout blessa profondément l'autocrate. Cet entretien, peu de personnes le connaissent, car le tsar ne l'a raconté qu'à de très rares occasions et à des amis sûrs, et son orgueil souffrait pendant ces narrations. La per-



sonne de qui je tiens le récit suivant avait frémi à l'émotion profonde du colosse, aiguillonnée par la conscience de son humiliation. Nous ne portons pas de jugement dans cette circonstance. La force des événements prime les sentiments. L'empereur d'Autriche ne pouvait sacrifier les intérêts de son empire à ses devoirs de reconnaissance personnelle. C'eût été un crime de lèse-nation. Mais Nicolas, au souvenir du sang de ses sujets versé pour la cause de ce jeune homme, forcé maintenant de repousser ses avances, n'était-il pas excusable de s'indigner contre une ingratitude dont, en sa qualité de Russe, il ne pouvait comprendre l'indispensable nécessité ! Chacun se plaçait à son point de vue : tous deux avaient, en somme, raison ; mais quelle amertume pour Nicolas Ier, dans ce déplacement de la situation réciproque des deux monarchies, si douloureux pour son patriotisme et pour son orgueil !

Voici cet entretien poignant, dont j'entendis le récit à l'âge de douze ans, et qui s'est sténographié dans ma mémoire. M. d'Haussonville dit, quelque part, que le bonheur des puissants a le privilège de provoquer les larmes de ceux qui les entourent. Je crois que la manisfetation extérieure, chez un souverain omnipotent, d'une dou-

leur trop profonde pour être dissimulée, doit produire sur son entourage une impression plus grande encore. On en jugera par ce qui va suivre[1].

« — Enfin, Sire », avait dit Nicolas à François-Joseph à la fin d'une longue conversation politique, « je ne désire pas la guerre; mais, si je » suis obligé de la soutenir contre l'Europe en» tière, dites-moi franchement quelle sera votre » attitude ?

» — Il m'est impossible aujourd'hui de ré» pondre à Votre Majesté d'une façon catégo» rique ! Les circonstances, l'intérêt de l'empire, » mais avant tout, l'amitié, la reconnaissance et » le respect que j'ai voués à Nicolas Ier seront » mes guides...

» — Circonstances... amitié... je croyais pou» voir espérer davantage !

» — Comment l'entendez-vous, Sire ?

» — Je croyais que nous marcherions la main » dans la main, unis contre les révolutions et » les ennemis extérieurs de nos empires ? »

1. Quelqu'un de très compétent me fait observer que Nicolas tutoyait François-Joseph. C'est possible, mais, après trente ans écoulés, il m'est difficile de me souvenir de tous les termes d'une conversation qui me fut transmise par un tiers. Mais je garantis le sens de la conversation absolument authentique.

François-Joseph rougit.

« — Oh ! Sire, je me considérerai éternelle-
» ment comme votre obligé ; et si, chose impos-
» sible, Dieu merci, en Russie, il vous fallait
» mon armée pour réduire la révolution, je ne
» vous l'enverrais pas, je vous l'amènerais moi-
» même. Mais... (l'empereur d'Autriche hésita)
» laissez-moi ne pas insister, croyez seulement
» que je fais les vœux les plus sincères pour la
» splendeur du règne de Votre Majesté.

» — Pourquoi cette hésitation... Sire... ! For-
» mulez votre secrète pensée... L'heure n'est pas
» à la courtoisie !... Vous ne voulez pas... A moi
» de la compléter... Vous faites allusion à mon
» ambition de conquête... Cela n'est pas ! Ce
» monsieur (Nicolas appelait ainsi le sultan) m'a
» indignement trompé !... Vous ne me croyez
» pas ! »

Nicolas se leva.

« — Alors, je ne puis pas compter sur vous ! »

François-Joseph ne répondit rien.

« — Soit... au moins vous ne m'attaque-
» rez pas... Vous ne répondez pas... Oh !... les
» circonstances, n'est-ce pas ? Il me sera peut-
» être difficile de lutter contre toute l'Europe ! »

Francois-Joseph saisit avec beaucoup d'habileté l'occasion qui se présentait.

« — Sire, laissez-moi vous prouver mon affec-
» tion, prendre l'initiative d'une reprise de négo-
» ciations. Songez au sang versé, aux calamités
» de la guerre! Daignez consentir à de légères
» concessions! C'est du profond de mon cœur
» que j'emploierai les ressources dont je dispose
» à sauvegarder votre dignité! Laissez-moi faire!»

« — C'est tout ce que j'ai pu obtenir de cet
» homme, » disait Nicolas en relatant cet entre-
tien, « et encore il ne réussit pas! Comprenez-
» vous cela? »

A la suite de la conférence d'Olmütz, M. de Buol avertit les cabinets de Paris, de Londres et de Constantinople que la Russie consentirait à certaines concessions si on voulait reprendre les négociations. Il était trop tard. Les hostilités ouvertes, la Porte refusa. Néanmoins, la France et l'Angleterre, tout en accueillant froidement les ouvertures autrichiennes, adhérèrent à la réunion d'une conférence destinée à discuter à Constantinople les propositions de la Russie. De son côté, Nicolas Ier, de retour dans ses États, avait envoyé aux cours étrangères une circulaire dans laquelle il protestait de son désir de conserver la paix. Les représentants des puissances médiatrices rédigèrent, sur la base des propositions russes envoyées à la suite de l'entrevue d'Olmütz,



une note que la Porte accepta. On revenait à l'espoir d'une solution pacifique, quand on apprit que la flotte russe, sans égard aux assurances rassurantes du cabinet de Saint-Pétersbourg, venait de surprendre et de brûler la flotte turque dans sa station de Sinope, et que le tsar, au reçu de cete nouvelle, avait répondu à l'amiral prince Menstchikoff — nommé général en chef des forces de terre et amiral de la mer Noire — par une approbation absolue de cet acte. Aigri par tant d'échecs successifs, Nicolas félicita vivement Menstchikoff de la destruction de la flotte turque, et ajouta au bas de la lettre qu'il lui envoya à cet effet, après la formule ordinaire : « Je demeure votre affectionné », le mot « et reconnaissant », écrit de sa propre main. La mesure parut comble aux puissances. La flotte anglo-française qui s'était, depuis l'ouverture des hostilités, avancée jusqu'au Bosphore, reçut l'ordre de le franchir. En même temps il fut notifié à la Russie que cette flotte était chargée de la police de la mer Noire et qu'elle coulerait bas tout navire russe qui se rendrait coupable d'agression contre un port ou un navire turc. Sans être déclarée, la guerre était imminente en 1854.

Il est intéressant d'étudier les origines de cette guerre que personne ne semblait vouloir, et dans

laquelle tout le monde finit par se trouver impliqué. L'empereur Nicolas protesta jusqu'à sa mort de son désir de maintenir la paix. Les puissances s'évertuèrent à conseiller la modération à la Porte; ces conseils, qui nous font sourire à l'heure actuelle, nous semblaient toujours équivoques. Ces puissances si fières de leur honneur national, s'entendant pour engager leur protégé à faire litière du sien, nous rappellent la fable de Bertrand et de Raton. Quand on examine les notes turques et russes, sur la rédaction desquelles on ne s'entendait pas, et qui d'ailleurs n'étaient, comme toutes les notes, traités, protocoles, ni éternelles ni indestructibles, et en constatant que ces notes servirent d'unique prétexte à la guerre de Crimée, on est tenté de croire que l'humanité, dans les moments de crise, est atteinte d'un accès d'aliénation mentale. Il eût été certes plus logique de faire la guerre sans aucun prétexte, que d'en fournir d'aussi incroyablement futiles.

Sauf quelques modifications de peu d'importance, les discussions roulaient sur la rédaction de deux notes, dont on peut contester l'importance surtout si l'on réfléchit au peu de stabilité de tout acte diplomatique. Cependant il n'est pas absolument exact que les fauteurs de la guerre de Crimée l'aient désirée en principe. Il est évi-



dent que Nicolas Ier voyait son prestige détruit en Orient depuis le refus d'extradition des réfugiés hongrois et polonais, et surtout depuis l'avènement de Napoléon III, et qu'il aurait parfaitement consenti à ne pas déchaîner la guerre s'il avait pu rétablir ce prestige par un expédient pacifique. C'est même dans cet espoir qu'il poussa trop loin, malheureusement pour lui, son système d'intimidation. Une croyance aveugle, non seulement en sa propre puissance, mais encore en la foi de l'Europe en cette puissance, lui faisait entrevoir des avantages qui faciliteraient pour l'avenir des projets ambitieux, ajournés depuis qu'il s'était rendu compte de l'insuffisance de ses ressources. Napoléon III, tout en désirant détourner l'opinion de son usurpation et de son mariage, et consolider son pouvoir par un succès extérieur, aurait consenti à obtenir ce succès sans l'intervention de la force. Une sanction de la prépondérance française dans le concert européen, et la menace de son épée jetée dans la balance au moment suprême, lui paraissaient un dérivatif suffisant. L'Angleterre, de son côté, aurait fait bon marché de l'amour-propre de sa protégée, la Turquie, sous la condition d'obtenir un avantage réel, ce à quoi Nicolas aurait certainement accédé. Pour la Porte seule, une cam-

pagne entreprise dans le but de sauvegarder son autonomie, était profitable sans restriction, mais comme il lui était impossible de la soutenir avec ses propres ressources, son intérêt, naturellement, était hors de cause.

Comment alors cette guerre, que personne ne désirait, a-t-elle éclaté, malgré les tentatives faites pour l'éviter, avec une apparence de bonne foi réciproque? C'est que cette question d'équilibre, qui semblait devoir éternellement présider à l'ordre de choses établi en Europe, en était à son dernier mot. D'autres aspirations allaient désormais mettre les peuples et les souverains en présence. Les anciennes garanties paraissaient déjà insuffisantes, mais on n'était pas encore assez persuadé de leur caducité, et il fallait vider la question. Une nouvelle période s'ouvrait: tous les États approuvaient la nécessité d'une nouvelle politique, et sentaient que l'ancienne ne disparaîtrait pas sans effusion de sang, mais tous aussi se défiaient de leurs propres forces, et hésitaient avant d'entreprendre une lutte dont l'issue était incertaine. Nicolas avait réussi, par un système d'isolement à outrance, à tromper tout le monde sur ses ressources. Tant qu'il fut persuadé que l'Europe le craignait, il procéda par intimidation, car il espérait se renforcer avant l'heure de la lutte



qu'il ne prévoyait pas aussi prochaine. Ce ne fut qu'à contre-cœur qu'il se décida à braver l'Europe en armes. Il ne faut pas croire que la bataille de Sinope, qui rompit les négociations et provoqua la guerre, fut un acte de piraterie pure. Mentschikoff sut le présenter à Nicolas sous un jour différent de celui sous lequel l'ont considéré les puissances européennes, et son rapport n'était pas dénué de fondement. La flotte turque embossée dans le golfe de Sinope portait, selon la version de Menstchikoff, des munitions et des vivres aux Circassiens hostiles à la Russie. Le fait est plus que probable. Si, en la détruisant, la Russie manquait à ses engagements, elle pouvait alléguer qu'elle se défendait contre des hostilités détournées, exercées sur son propre territoire. La bataille de Sinope fut donc considérée à tort par les cabinets comme un défi jeté à l'Occident. Nicolas, exaspéré contre la Turquie, voulait l'empêcher de lui nuire, sans avoir d'autre intention arrêtée, car la faiblesse de ses ressources l'engageait à ménager l'Europe. Mais les puissances étaient d'autant plus déterminées à le pousser dans ses derniers retranchements, qu'elles lui avaient cédé pendant de longues années par crainte d'une force dont les premières batailles leur avaient démontré l'exagération. Les victoires turques de Ka-

lafat, d'Oltenitza et de Saint-Nicolas enhardirent la France et l'Angleterre beaucoup plus que la Porte, que la valeur déployée par ses troupes n'aveuglait pas, et qui s'était rendue compte de la parfaite désagrégation de la Turquie. Chacune des puissances, dans son intérêt particulier, avait autant de raisons pour éviter la guerre que pour la faire, mais le sentiment général réclamait la solution de la question suivante : l'équilibre imposé par la Sainte-Alliance continuerait-il à servir de base à la politique européenne, ou la nouvelle voie ouverte aux imaginations progressistes, le système des nationalités, allait-il, à l'avenir, régler les destinées des peuples? Or, dans les conditions où se trouvait l'Europe à la fin de 1853, cette question ne pouvait être tranchée que par une guerre suivie d'un congrès. Peut-être Nicolas, dont l'intérêt exigeait la conservation d'un équilibre édifié principalement par Alexandre Ier, comprit-il qu'une conflagration générale, la première depuis 1815, nuirait à l'œuvre de son frère, si profitable à une influence qui, pour s'affermir, n'avait aucun besoin de se lancer dans une guerre hasardeuse ! C'est probablement là une des raisons qui dictèrent les tentatives de conciliation essayées par lui après le rejet de celles auparavant tentées auprès de lui avec tant d'humilité. Mais les cir-



constances s'étaient modifiées. Non seulement les puissances occidentales, encouragées par les premiers revers essuyés par le tsar, étaient devenues plus exigeantes, et faisaient bon marché des intérêts de Nicolas et même de son amour-propre, mais encore le peuple russe, excité par des manifestes hautains, entraîné par des appels réitérés à sa religion et à son patriotisme, trompé par des bulletins menteurs qui transformaient le affaires de Kalafat et d'Oltenitza en victoires éclatantes, demandait la guerre à grands cris. Les mensonges officiels avaient porté leurs fruits! Des prétendues victoires étaient acclamées dans les villes; le commerce et l'industrie en baptisaient leurs produits; on vendait des crayons Kalafat, du papier, des cigarettes Oltenitza; les journaux étrangers, à l'exception du *Nord*, vendu au tsar, ne franchissaient pas les limites de l'empire, et la Russie entière croyait marcher à une victoire certaine! Comment Nicolas eût-il pu céder? Triste résultat d'un despotisme qui fait de l'ignorance le principal instrument de sa domination! La guerre était devenue imminente et toute l'Europe la pressentait.

Il est vraisemblable que les tentatives faites jusqu'en novembre 1853, pour éviter une conflagration, étaient sincères; depuis cette époque, les

protestations pacifiques étaient des deux côtés mensongères. La situation, tendue outre mesure, forçait ceux-là même parmi les États européens qui n'y étaient pas directement intéressés, à se préparer à la guerre.

Saint-Siège.

Les affaires d'Orient, en détournant l'attention de la révolution, dont le catholicisme était le principal adversaire, faisaient miroiter aux yeux de Pie IX, à l'aspect des peuples inclinés docilement devant son bâton pastoral, la réalisation de ses chimères. Le prétexte des événements qui se préparaient en Orient, la question des Lieux-Saints, donnait à la conflagration un caractère de croisade qui flattait la vanité du pontife chrétien. Il est vrai que cette fois la croisade se prêchait contre des chrétiens et que les infidèles étaient reçus dans le giron sacerdotal, car Pie IX, pendant la guerre de Crimée, fut hostile à Nicolas I[er] et très bienveillant pour Abd-ul-Medjid; mais on n'y regardait pas de si près à Rome, tant il est vrai que la question de croyance pèse peu dans la balance, quand le pouvoir pontifical est dans l'autre plateau. Les républiques américaines, jadis hostiles au catholicisme, signaient des traités avantageux; la protestante Hollande, oubliant les souvenirs sanglants

du duc d'Albe, consentait à l'établissement de cinq sièges épiscopaux à Utrecht, Haarlem, Bois-le-Duc, Bréda, Roermond. Le résultat inespéré d'un enrôlement en Suisse permettait de diminuer l'effectif de l'armée d'occupation française. A l'exception de la lutte entre catholiques et protestants en Allemagne, le ciel pontifical était sans nuage. Aussi Pie IX croyait-il avoir vaincu la révolution, dont sa myopie l'empêchait de voir le changement de front.

Deux-Sicil

Pie IX était encouragé dans ses rêves par ses amis et voisins, surtout par le roi des Deux-Siciles, occupé à juger contradictoirement ou par défaut, et à les emprisonner quand il le pouvait, ceux de ses sujets qu'il soupçonnait d'avoir, de près ou de loin, pactisé avec les libéraux. L'application des mesures coercitives, la gêne des populations, et enfin la mauvaise récolte de 1852 provoquèrent en Sicile un sourd mécontentement qui, sans se traduire en révolte ouverte, amena néanmoins des arrestations et un désarmement général des paysans, ordonné par le général Filangieri, prince de Satriano, vice-roi. Le roi de Naples, l'allié de Pie IX dans sa lutte contre la révolution, se sépara de lui dans la question d'Orient. Ferdinand II partageait non seulement

les idées gouvernementales de Nicolas Ier, mais il considérait le tsar — avec lequel il était personnellement lié, — comme le plus solide rempart de la monarchie. Ses préférences russes, hautement exprimées, lui ayant attiré des désagréments avec les puissances occidentales, notamment avec la France et l'Espagne, il devint plus circonspect, sans toutefois modifier ses sentiments. Il est heureux pour l'Europe que les ressources dont disposait Ferdinand II ne lui permirent pas de jeter son épée dans la balance, car, le cas échéant, il se serait, sans aucun doute, rangé du côté de la Russie.

scane.

La grâce des époux Madini, promise par le grand-duc de Toscane au ministre de France, fut signée en mars 1852, et les Madini mis en liberté. Léopold continuait à donner l'exemple d'un prince dont le libéralisme survivait aux circonstances; il travaillait, d'accord avec ses ministres, à la réorganisation de l'armée, des tribunaux, en réduisant, autant qu'il était en son pouvoir, l'influence du clergé, développée outre mesure depuis la signature du concordat. Quant aux ducs de Parme et de Modène, ils ne modifièrent en rien leur détestable administration; le duc de Parme surtout, se déchargeant de tout travail sur son favori

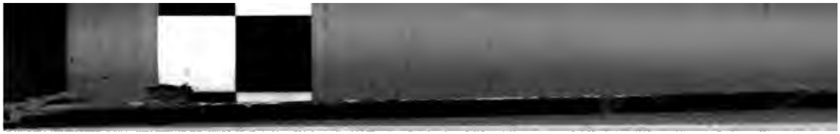


anglais, le baron Woord, gouvernait le petit duché à la façon de Louis XIV.

Le 6 février, une insurrection contre le gouvernement autrichien éclatait à Milan. Sans direction, sans alliés, sans écho dans le pays, l'insurrection fut écrasée dans l'œuf[1]. Mazzini l'avait provoquée par des proclamations incendiaires, où il s'était servi sans autorisation des noms de Kossuth et d'Agostini. Après avoir étouffé le mouvement, le maréchal Radetsky, gouverneur de la Lombardie, déclara la guerre aux idées subversives et lança une proclamation terrifiante. Il menaçait de la répression la plus rigoureuse tout individu accusé de connivence avec les révolutionnaires et enjoignait aux autorités judiciaires de mettre sous le séquestre, *dès les premiers indices légaux, les biens de ceux qui se rendraient complices de haute trahison, quand même elle ne consisterait que dans l'omission de la révélation à laquelle chacun est tenu.* Le séquestre fut ainsi mis sur les biens de nombreux Lombards réfugiés en Piémont et naturalisés Piémont.

1. Les deux chefs des socialistes, Mazzini et Kossuth, entamèrent à ce moment une polémique sans issue à propos de la proclamation adressée par Kossuth aux soldats de nationalité hongroise, cantonnés en Italie. Cette proclamation invitait les soldats hongrois à refuser de combattre les Italiens. Mazzini seul l'avait écrite et envoyée à Milan.

Piémontais. Le comte de Reval, ministre de Sardaigne à Vienne, protesta. Il déniait au maréchal Radetsky le droit de disposer des biens de sujets sardes, et demandait au cabinet de Vienne de faire lever les séquestres. Sur le refus du gouvernement autrichien, M. de Reval demanda ses passeports; M. d'Apponyi, plénipotentiaire autrichien à Turin, suivit son exemple. M. Dabormida, ministre des affaires étrangères, saisit de la question l'Europe par une note circulaire. Les complications les plus graves pouvaient naître de l'attitude décidée du Piémont et des exigences autrichiennes, quand les événements d'Orient, en détournant l'attention de l'échauffourée de Milan, forcèrent les deux pays à rester dans le *statu quo*. Mais les démagogues, qui confondent volontiers les libertés établies avec leurs utopies, espéraient que le Piémont les soutiendrait envers et contre tous. Plusieurs réfugiés essayèrent de franchir la ligne douanière sarde pour pénétrer en armes sur le territoire toscan. Cette tentative fut réprimée par le gouvernement, qui prouva ainsi qu'il savait résister à la tyrannie démagogique et au despotisme césarien. Une autre tentative ayant pour objet le pillage du ministère des finances, dirigée probablement contre M. de Cavour, échoua devant l'attitude résolue des cara-



biniers. Alors, les démagogues, revenant à leur tactique habituelle, voulurent pousser le gouvernement à se mêler de la question d'Orient en s'alliant à la Russie, et cela dans l'unique but de créer des complications au cabinet de Vienne. La clairvoyance de M. de Cavour déjoua cette manœuvre ; la Sardaigne, en se ralliant aux puissances, reçut l'approbation unanime du pays, qui donna au gouvernement, aux élections d'août, une imposante majorité. En cette année 1853, la démagogie, avec l'imprudence et l'égoïsme qui l'ont toujours caractérisée, opéra sa dernière campagne en Italie. Sans se préoccuper de l'issue de la lutte, sans calculer ses forces, sans réfléchir aux conséquences d'un coup de tête, Mazzini et ses coreligionnaires risquèrent une fois de plus d'ajourner pour longtemps la délivrance de l'Italie. Si cette campagne a été moins funeste à la cause de la liberté qu'on ne s'y serait attendu, et si les représailles du gouvernement autrichien se bornèrent aux rigueurs de Radetsky en Lombardie et en Vénétie, et au redoublement de vigilance des princes de l'Italie, c'est que les affaires d'Orient attiraient les esprits d'un autre côté. Il est impossible de suivre avec indulgence les libéraux italiens dans leurs doléances contre l'Autriche, le Piémont et M. de Cavour. Chaque fois qu'un

peuple soumis au joug étranger se révolte sans espoir de vaincre, il mérite les châtiments les plus rigoureux. Faire la nique à son professeur est le fait d'un gamin. Il y a parmi les ultra-révolutionnaires beaucoup de gamins. L'intransigeant réclame l'avènement d'un état de choses inapplicable, dans l'unique but d'exaspérer les maîtres du pouvoir. Celui qui, pour le triomphe de pareilles utopies, risque sa liberté et sa vie, est le fanatique d'une lubie et ne saurait exciter que la pitié dédaigneuse du sage. Le chemin libéral, dans lequel s'est, depuis 1789, engagée l'humanité, est assez large pour lui permettre d'arriver au but. Toute convulsion, toute secousse retardera fatalement la solution désirée.

Espagne. Ce que les Espagnols appellent *Cosas de España*, et qu'ils reconnaissent eux-mêmes être lettre morte pour les étrangers, c'est la lutte de leurs partis politiques. En 1853, cette lutte était à son paroxysme, mais c'était peine perdue pour le chercheur le plus consciencieux d'essayer de découvrir le point précis autour duquel s'enchevêtraient les opinions. Les trois partis dont les aspirations correspondaient aux aspirations monarchistes constitutionnelles, monarchistes absolues, et républicaines, non seulement ne formulaient



pas leurs aperçus de la même façon qu'on les formule dans le reste de l'Europe, mais encore étaient partagés en une quantité de subdivisions qui, tantôt alliées, tantôt ennemies entre elles, épaississaient le chaos. Une opposition militaire, ayant à sa tête les généraux O'Donnell, Serrano, Prim, accordait son appui à l'un ou l'autre des partis. De tout cela, il résultait la situation la plus inextricable et qui, cependant, finissait par s'éclaircir. La tourmente passée, l'Espagne restait unie, dès qu'il s'agissait de lutter contre l'étranger. En 1853, l'orage s'amassait à l'horizon. Trois ministères se succédèrent sans réussir à le dissiper : les ministères Roncali, Leonardi et San Luis. Le cabinet Roncali tomba sur la question de revision de la constitution dès l'ouverture des Cortès. Les Cortès dissous, le ministère Leonardi ayant fait, sans succès, des ouvertures au parti libéral modéré, et ne pouvant s'entendre avec la Cour, céda la place au ministère très modéré dont fut nommé président le comte de San Luis.

Le comte de San Luis fit d'abord des concessions à l'opposition, mais voyant la Chambre des députés, et surtout le Sénat, décidés à le combattre quand même, il prononça, à l'exemple de ses prédécesseurs, la dissolution des Cortès et révoqua les généraux Ros de Olano et Concha, qui

avaient voté contre lui. L'opposition militaire liguée avec le parti absolutiste rendait tout gouvernement impossible et, à la fin 1853, l'Espagne se trouvait dans une situation telle, qu'un député nouvellement élu, M. Olozaga, disait dans une lettre publique adressée à ses électeurs : « Vous me demandez quand les Cortès seront » ouverts. Je ne le sais pas et personne ne le » sait », et il finissait par cette plaisanterie : « Pour expliquer la rapidité d'un fait quelconque, » on a dit jusqu'ici qu'on n'avait eu que le temps » d'ouvrir et de fermer les yeux. On dira désor- » mais, le temps d'ouvrir et de fermer les Cor- » tès. » Ce malaise dérivait du principe de la situation politique de l'Espagne qui recelait un vice profond. La révolution n'avait pas abouti; le pays n'avait pas essayé, comme les autres États européens, d'une forme de gouvernement républicaine. On cherchait des améliorations à un ordre de choses incomplet, il est vrai, mais dont on n'avait pas encore constaté l'impossibilité de perfectionnement. Des aspirations vagues vers une liberté mal définie, d'une ignorance profonde, principal défaut de la nation espagnole, de la crainte du retour vers un régime de compression qui réveillait les souvenirs les plus amers, sortirent des courants contraires qui troublaient les



esprits et les consciences. Les hommes politiques les mieux intentionnés ne savaient pas au juste ce qu'ils voulaient et même ce qu'ils ne voulaient pas. De là une situation des plus tendues, n'ayant d'équivalent dans aucun pays, qui prolongeait dans la péninsule ibérienne le mouvement révolutionnaire aigu, terminé dans le reste de l'Europe. Cependant ce patriotisme opiniâtre qui fait de l'Espagne l'écueil où viennent se briser la plupart des ambitions conquérantes, empêchait le mal de dépasser la frontière. Sur les questions extérieures, les partis accordaient toute latitude au gouvernement, et le soutenaient même dans une certaine mesure. Ainsi, dans la question d'Orient, l'Espagne garda une neutralité sympathique à la cause défendue par les puissances alliées, affirmée par l'autorisation donnée au général Prim, comte de Reuss, un des chefs de l'opposition, de combattre les Russes dans les rangs de l'armée turque. Le gouvernement de la reine Isabelle, en représailles du refus de Nicolas de reconnaître sa légitimité, resserra ses liens d'amitié avec la Turquie, par la nomination d'un ministre plénipotentiaire à Constantinople, et par l'envoi de nombreuses décorations aux principaux fonctionnaires ottomans. Cette attitude, toute platonique d'ailleurs, n'en froissa pas moins le tsar,

habitué à la déférence que les puissances de second ordre lui avaient jusque-là trop facilement accordée.

Une commission mixte, composée d'arbitres français et espagnols, se réunit sur la frontière de la Bidassoa pour régler une délimitation attendue impatiemment depuis de longues années. L'avènement au pouvoir, à Washington, du parti démocrate, l'élection de M. Pierce, et l'envoi à Madrid de M. Soulé, en qualité de ministre, réveillèrent les méfiances, toujours éveillées, du cabinet de Madrid sur la question de Cuba. Un discours des plus pacifiques adressé par M. Soulé à la reine le jour de son audience, ne modifia pas l'opinion, hostile au plénipotentiaire américain. Un différend exclusivement personnel, survenu entre M. Soulé et le ministre de France, M. Target, aboutit à un duel. M. Target ayant été blessé, les Madrilènes, en vue d'une démonstration antiaméricaine, s'inscrivirent en foule chez lui.

Portugal. Les Cortès réunis en 1853, las de lutter contre l'opiniâtreté du maréchal Saldanha qui, malade et alité, n'en menaçait pas moins de garder le pouvoir si les Chambres refusaient de sanctionner ses nombreux décrets et ses désastreuses



mesures financières, ratifièrent les actes de la dictature qui cessa aussitôt. Le Portugal rentra ainsi dans une situation normale, et Saldanha échangea son autorité dictatoriale contre celle d'un président du conseil. Son pouvoir, cependant, n'était pas indiscuté, de nombreux adversaires s'élevaient contre lui, et peut-être eût-il été renversé si un événement inattendu ne fût venu le consolider. La reine Maria de Gloria mourut en couches, le 10 novembre, à l'âge de trente-quatre ans. Cette princesse, dont le règne fut une longue suite de révolutions et de *pronunciamientos*, supportait difficilement la tyrannie de Saldanha. D'un caractère énergique et hautain, elle avait répondu à une remontrance du maréchal « qu'elle » n'acceptait les conseils de ses domestiques[1] que » lorsqu'elle les leur demandait ». Forcée d'obéir à ce *domestique* qui disposait de l'armée et qui lui conservait la couronne « par faveur », ainsi qu'il le disait lui-même, elle soulageait sa haine contre lui en le ridiculisant. La mort prématurée de cette reine, mort certainement hâtée par les amertumes dont elle fut abreuvée, délivra Saldanha de son principal adversaire. Doña Maria laissait sept enfants. Son fils aîné, dom Pedro V,

1. Saldanha était majordome du palais, la plus haute des fonctions de la cour de Portugal.

mineur, lui succéda. La régence revenait de droit au mari de doña Maria, dom Fernando, de la maison de Saxe-Cobourg-Gotha, prince sincèrement constitutionnel. Le ministère Saldanha ayant la majorité dans les Chambres, le régent, oubliant les griefs personnels qu'il pouvait avoir contre son chef, le maintint à la tête des affaires.

La mort de doña Maria améliora sensiblement la situation intérieure du Portugal ; le jeune roi était populaire, le régent était aimé et estimé; le maréchal Saldanha, satisfait, avait licencié son camp d'Oporto, et le ministère possédait à la Chambre une majorité assurée. A de rares exceptions près, le gouvernement d'une femme est nuisible au pays obligé de le supporter. Les femmes manquent de logique. Ce n'est pas avec les sentiments qu'on gouverne un peuple.

Il est très difficile à un étranger de porter un jugement sur le maréchal Saldanha. C'était incontestablement un ambitieux intrigant, mais il n'en est pas moins vrai que, seul des hommes politiques qui se sont succédé au pouvoir, il a réussi à maintenir l'ordre dans un royaume dont la constitution manque de cette solidité acquise par un long exercice d'institutions libérales. Dans les affaires d'Orient, le Portugal s'est rangé du côté des puissances occidentales, sans toutefois



rompre ouvertement avec le tsar, que les Portugais accusaient, peut-être à juste titre, de soutenir secrètement dom Miguel. Le Portugal alla même plus loin que l'Espagne dans l'expression de ses sympathies pour les défenseurs de l'empire ottoman. Les Cortès votèrent un subside aux volontaires qui désireraient servir dans les armées ou sur les flottes des puissances alliées contre la Russie.

La centralisation cantonale, en Suisse, présentait des difficultés d'autant plus grandes, que le parti radical, au pouvoir depuis 1848, perdait du terrain dans plusieurs cantons, à Genève par exemple, où il était renversé dans la personne de M. James Fazy qui ne réussit pas à se faire réélire. Sans être d'une grande portée politique, la centralisation était cependant urgente, et les événements dont le canton du Tessin fut le théâtre en 1853, en démontrèrent la nécessité. Le gouvernement de la Lombardie était déjà, à la fin 1852, en désaccord avec les autorités du canton du Tessin, qui avaient expulsé des religieux établis sur le territoire tessinois, mais relevant de l'évêque de Côme. M. de Karnisky, ministre d'Autriche à Berne, porta le différend devant le Conseil fédéral. Il lui fut répondu que le canton du Suisse.

Tessin jouissait d'une pleine autonomie, et qu'il fallait s'adresser directement à son gouvernement. L'échauffourée de Milan amena de nouvelles difficultés entre l'Autriche et le Conseil fédéral. Le cabinet de Vienne accusait le canton du Tessin de pactiser avec les révolutionnaires lombards. M. de Karnisky était chargé de dénoncer au Conseil l'hostilité d'un canton de la Confédération qui, non content d'accueillir les réfugiés lombards, faisait une active propagande sur ses frontières et entretenait des dépôts d'armes destinées aux rebelles. Il fut encore une fois répondu à M. de Karnisky que le Conseil ne pouvait s'immiscer dans l'administration intérieure d'un État autonome, à moins de complications étrangères.

« — Ah! il vous faut une complication étran-
» gère, répondit M. de Karnisky... Eh bien, la
» voilà! »

Il demanda ses passeports et se rendit à Milan, où le maréchal Radetsky publia immédiatement un décret qui expulsait dans les vingt-quatre heures les Tessinois établis en Lombardie. Le Conseil fédéral, ému, envoya un commissaire au Tessin, ferma l'unique dépôt d'armes qui s'y trouvait, et décida, au sujet de l'affaire des capucins et des réfugiés, que les Tessinois devaient éviter à l'avenir d'entrer en conflit avec une puis-

sance voisine. Cette étroite et platonique application de la loi fédérale déplut à l'Autriche, qui ne permit pas à Karnisky de retourner à Berne, en déclarant cependant qu'elle ne rompait pas avec la Suisse ses relations diplomatiques. D'autre part, malgré l'interdiction par le Conseil des enrôlements volontaires, le pape put recruter un régiment entier en Suisse, formé sur le territoire lombard et dirigé vers Rome à travers les provinces autrichiennes. Le Conseil, impuissant à réaliser le projet unitaire, caressé par le parti radical libéral, voyait les conservateurs reprendre du terrain (Vaud, Genève, Berne) et ne pouvait songer à employer la force pour appliquer la loi fédérale, qui ne s'exécutait dans les cantons que si tel était le bon plaisir des gouvernements de ces cantons. Ces dissensions ne dégénérèrent jamais en troubles; les Suisses revenaient à l'union la plus parfaite dès qu'il s'agissait de faire face à un danger extérieur.

Confédération germanique.

Les travaux de la Diète de Francfort, présidée en 1853 par M. de Prokesh, en remplacement du comte de Thunn-Höhenstein, eurent surtout pour objet l'organisation intérieure et le système de défense de la Confédération (forteresses fédérales, troupes, marine). La discussion relative à

la prépondérance commerciale que se disputaient la Prusse et l'Autriche fut close par un traité signé le 4 février 1853. Le *Zollverein* était reconstitué à nouveau avec l'adjonction du *Stauerverein*. Les deux associations, fondues en une seule, devaient durer jusqu'au 31 décembre 1865. L'union douanière de l'Allemagne était ainsi assurée pour douze années. La question d'Orient fut évoquée devant la Diète par l'Autriche et la Prusse, qui communiquèrent au Conseil fédéral leur résolution d'observer la neutralité, tout en conservant leur pleine liberté d'action. La Diète répondit par l'organe du plénipotentiaire bavarois, d'accord avec les plénipotentiaires saxon, hanovrien et badois, que la Confédération désirait ardemment conserver la paix, mais émettait le vœu que les grands cabinets allemands fissent des communications fréquentes à la Diète sur les événements qui agitaient l'Europe. Cette réponse faite, les délibérations organiques continuèrent pacifiquement, les difficultés étant aplanies dans la plupart des États confédérés, préoccupés de la grande question d'équilibre qui alarmait le monde.

États secondaires et de troisième ordre.

Un conflit d'influence entre les évêques catholiques et l'État protestant, troublait le sud de l'Allemagne, surtout le grand-duché de Bade, où



le prince régnant se vit obligé d'entrer en hostilité ouverte avec l'archevêque de Fribourg. Ces embarras ecclésiastiques provoquèrent une démarche de l'Autriche qui proposa sa médiation entre l'autorité protestante et le Saint-Siége.

Au Hanovre, la lutte des chevaliers et du pouvoir s'accentuait. Les Chambres ayant repoussé un projet modifiant la constitution des assemblées provinciales, la seconde Chambre fut dissoute, la première ajournée. Après ce coup de force, le ministère se désagréga de lui-même, et M. de Hule, président du conseil, très opposé aux prétentions des chevaliers, fut remplacé par M. de Lutcken, connu pour un des adversaires les plus déclarés des idées nouvelles. Tout en ayant perdu la première manche, les chevaliers paraissaient devoir, sous ce ministère rétrograde, reconquérir leur influence.

La session parlementaire fut favorable au ministère. M. de Manteuffel recueillait les fruits de sa longue et prudente administration. Combattant à la fois les prétentions féodales et les agissements révolutionnaires, il réussit à obtenir une majorité modérée et fidèle à sa cause. La seconde Chambre vota les lois communales et provinciales, et le parlement procéda à la discussion de la question Prusse.

de la pairie. La proposition gouvernementale ainsi modifiée : « *La formation de la première Chambre a lieu par ordonnance royale. La Chambre sera composée de membres que le roi appelle à vie ou à titre héréditaire,* » fut acceptée, et la Prusse sortit enfin d'une situation dont le provisoire avait trop duré. A la clôture des travaux, le 25 mars, Manteuffel remercia chaleureusement les représentants du pays du concours large et désintéressé qu'ils avaient apporté au gouvernement du roi. La session terminée, le roi voulant procéder à la nomination des pairs, se heurta contre l'opposition des princes et des grands propriétaires féodaux qui demandaient une modification en leur faveur. Désireux de ne léser aucun intérêt, le gouvernement consentit à réunir une dernière fois la première Chambre provisoire (c'est-à-dire élective) composée comme elle l'était en 1853. Le parlement, dont les événements extérieurs nécessitaient d'ailleurs la réunion, fut convoqué en novembre. Dans son discours d'ouverture, M. de Manteuffel déclara que le gouvernement, reconnaissant les droits des princes royaux et médiatisés dont les prérogatives étaient grandement diminuées par les lois provinciales, les autorisait à faire partie de droit de la Chambre haute, et était décidé à soumettre un



projet dans ce sens. Cette déclaration fut accueillie convenablement; mais on ajourna la discussion du projet à l'année suivante, la question politique extérieure présentant une plus grande urgence. L'empereur Nicolas s'était rencontré avec le roi de Prusse à Varsovie et avait presque réussi à entraîner ce dernier dans son alliance. Mais, en mai, la Prusse reconnaissait la nécessité de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman, se ralliait franchement à la politique des puissances alliées, et annonçait aux cabinets occidentaux qu'elle était prête à les suivre dans ce qu'ils croiraient utile d'entreprendre pour assurer l'exécution des traités antérieurs. Une ancienne amitié, la proche parenté des deux souverains, leur conformité d'âge, un respect peut-être exagéré pour la personne du tsar, avaient un instant influencé Frédéric-Guillaume à un tel point, qu'on craignit à Berlin des complications inattendues résultant de la chute de M. de Manteuffel, opposé à l'alliance russe. Mais l'intérêt du royaume l'emporta sur les préférences personnelles. Manteuffel resta au pouvoir et la Prusse, engagée sans doute avec moins d'empressement que l'Autriche dans la politique occidentale, s'employa néanmoins au maintien de la paix, signa de concert avec la France, l'Angleterre

et l'Autriche les notes collectives envoyées à Saint-Pétersbourg en faveur de la Turquie, prit part aux conférences de Vienne et de Constantinople et fit comprendre au tsar qu'elle ne favoriserait pas ses projets contre l'empire ottoman. Ce programme politique fut exposé par M. de Manteuffel aux Chambres réunies. « La Prusse », dit le premier ministre, « s'appuyant sur ses propres » forces, dont elle a l'entière conscience, poursui- » vra avec indépendance et impartialité ses sin- » cères efforts en faveur de la cause de la paix et » de la modération. Quelle que soit la tournure » que doivent prendre les événements, la Provi- » dence a placé le roi à la tête d'un peuple brave, » uni, plein d'amour pour la patrie, et le gouver- » nement, — soyez-en fermement convaincus, » — dans tout ce qu'il sera appelé à faire, » prendra pour guide exclusif de ses efforts, les » intérêts du pays, qui sont inséparables de ceux » de la couronne! »

Le gouvernement prussien affirmait ainsi sa volonté de ne pas se séparer du reste de l'Europe. M. de Radovitz, le prédécesseur et l'adversaire politique de Manteuffel, mourut à Potsdam en 1853.

Autriche. Le maréchal Radetsky gouvernait la Lombardie avec une rigueur justifiée par l'échauffourée



de Milan, et par l'attentat de Lebenji contre la vie de François-Joseph. Cette rigueur mécontenta la France. M. Drouyn de Lhuys appuyait les réclamations de M. de Reval, quand la question d'Orient vint interrompre les négociations qui ne s'y rattachaient pas directement. Au commencement de l'année, on ne voulait voir à Vienne dans l'attitude du cabinet de Saint-Pétersbourg qu'une tentative d'intimidation, et en reconnaissance du service rendu en Hongrie, on penchait du côté de Nicolas. En juillet, l'ordre donné aux armées russes de franchir la frontière du Pruth, parti de Saint-Pétersbourg le jour même de la réception par le tsar d'une lettre autographe de François-Joseph, refroidit les relations des enpereurs. L'intérêt de l'Autriche, puissance quasi slave, pour laquelle les agissements russes constituaient un danger des plus sérieux, apparut plus clairement à l'esprit de son souverain. Il fallait s'opposer à toute tentative de partage de l'empire ottoman placé entre les Slaves du Nord et les Slaves du Sud, comme seule barrière capable d'empêcher leur fusion. L'Autriche, puissance allemande, a des intérêts slaves, qui la pousseront toujours à s'opposer à la propagande russe dans les Balkans. En attendant une occasion qui lui permît d'aller à Salonique et

de régner sur les Slaves du Midi, elle préférait les voir sous la domination de la Turquie dont tout le monde prévoyait la chute prochaine, que sous le sceptre d'un souverain aussi puissant que Nicolas Ier. Ces réflexions sont peut-être venues à l'Autriche tardivement, à la suite des propositions blessantes du tsar, et des reproches d'ingratitude qu'il lui distribuait trop libéralement. La chose importe peu. L'Autriche vit clair dans ses intérêts, et, se rangeant résolument du côté des puissances occidentales, elle adopta l'attitude décidée mais conciliante que nous lui avons vue à la fin 1853, à la suite des conférences de Vienne et de Constantinople.

La loi qui réglait l'organisation politique et l'administration de l'empire (à l'exception du royaume lombard-vénitien) parut en juin. Les provinces autrichiennes, devenues par alliance, héritage ou conquête, la propriété de la maison de Habsbourg, avaient conservé, en grande partie, leur caractère, leur physionomie propres. L'histoire, les lois, les usages, les langues, les aptitudes étaient plus variés en Autriche que dans n'importe quel État du continent. Reliées par un lien purement dynastique, ces provinces formaient un État si peu homogène, qu'elles n'avaient même pas de nom avant Joseph II, qui lui avait donné



celui de monarchie autrichienne (*Oestereich*), royaume occidental. Les crises dont souffrait l'Autriche résultaient de ce manque d'homogénéité auquel les empereurs, depuis Joseph II, avaient inutilement essayé de remédier. Nous avons vu la Diète de Kremsier, la constitution octroyée par François-Joseph et les tentatives de constitution à l'aide des Diètes provinciales, échouer successivement. Le 31 décembre 1851, l'empereur avait repris le pouvoir personnel et abrogé la charte, inapplicable aux populations disparates de l'empire. C'est sur le principe de ses ordonnances qu'il établit le remaniement administratif. L'Autriche fut partagée en douze grandes provinces : Haute-Autriche, Basse-Autriche, Tyrol et Vorarlberg, Styrie, Istrie, Bohême, Moravie, Gallicie et Lodomérie, Transylvanie, Voïvodie, Croatie et Dalmatie; en six petites provinces: Carinthie, Carniole, Silésie, Bukowine, Salzbourg et Cracovie; et en deux royaumes obéissant à des lois particulières, les royaumes de Hongrie et de Lombardo-Vénétie. Les constitutions et les Diètes provinciales furent supprimées pour toutes les provinces. Le pouvoir central se réserva non seulement la nomination du personnel politique, administratif et judiciaire, mais encore celui des maires et officiers municipaux; il conserva à

chaque pays sa langue, ses usages, les délimitations territoriales et les coutumes consacrées par l'usage [1]. A la tête de chaque grande province fut placé un haut fonctionnaire avec le titre de lieutenant de l'empereur (traduit textuellement chef d'État, *Statthalter)* nommé directement par l'empereur, surtout en Gallicie et en Hongrie, où furent installés comme *Statthalter,* deux archiducs : Albert pour la Hongrie, Charles-Louis pour la Gallicie. Les petites provinces furent administrées par un fonctionnaire d'ordre inférieur, avec le titre de président du pays *(Landprœsident).* Chaque province fut divisée en cercles, dont les chefs dépendaient directement du président ou du *Statthalter* qui relevaient eux-mêmes de la couronne. Cette organisation terminée, la Hongrie fut châtiée de sa rébellion par la formation en États autonomes de trois provinces, relevant jadis de sa juridiction (la Croatie, la Voïvodie et la Transylvanie), que l'on récompensa ainsi de leur fidélité. Ce qui restait de la Hongrie fut confié à l'administration de l'archiduc Albert, auquel on conféra des pouvoirs très étendus. Tout vestige de constitution disparut ainsi en Autriche, qui conserva à peine le souvenir des événements révolutionnaires

1. A l'exception de la Hongrie.

au milieu desquels étaient venues échouer ses aspirations vers le parlementarisme et l'égalité des races. La lassitude et les préoccupations extérieures étaient telles que ces mesures rétrogrades ne provoquèrent aucune protestation. Il est vrai que l'administration, tout en se modifiant dans un sens réactionnaire, recevait de Vienne des instructions libérales et que partout, les fonctionnaires, strictement contrôlés, étaient forcés d'exécuter la loi. Le royaume lombard-vénitien seul resta soumis à l'état de siège, levé à son tour à la fin de l'année, en présence des complications européennes et de l'engagement pris par la Sardaigne, sous la garantie des puissances occidentales, de ne favoriser, pendant la guerre d'Orient, aucun mouvement séparatiste dans cette province. Ces arrangements ne présentaient certes pas un sérieux caractère de stabilité. La centralisation est difficilement applicable à des pays de nationalités si différentes, et le gouvernement prévoyait qu'il se passerait du temps avant qu'un Hongrois, ou un Polonais ou un Lombard consentît à se considérer comme Autrichien, surtout avec la certitude de perdre, avec sa nationalité, sa liberté provinciale. Mais, en 1853, d'autres préoccupations étaient à l'ordre du jour. Populations et gouvernements se résignèrent au provisoire, dans

l'attente de la solution de la question capitale qui agitait l'Europe.

Turquie. A la stupéfaction de ses ennemis et de ses alliés, la Turquie, qu'on supposait capable à peine de lever quelques régiments de troupes irrégulières, commandés par des généraux sans expérience, a pu réunir, équiper et mettre en ligne, en moins de six mois, une armée régulière de 250,000 soldats. Cette armée laissait sans doute à désirer; les finances turques étaient, il est vrai, dans un déplorable état; la flotte se ressentait encore du désastre de Navarin, mais l'effort démentait l'opinion répandue en Europe un peu trop à la légère, sur la précoce décomposition « de l'homme malade ». La présence aux affaires de Réchid-Pacha qui, attentif aux conseils de l'Europe, avait réussi à soustraire Abd-ul-Medjid aux influences délétères du parti vieux-turc, et à la tête de l'armée d'Europe du *mudir* Omer-Pacha, ancien sous-officier autrichien, illustré déjà par de nombreux succès, mais que les batailles de Kalafat et d'Oltenitza révélèrent aux yeux de l'Europe comme un général de la plus haute capacité, inspirait confiance au Divan, qui se préoccupa activement de la défense nationale. Le sultan lui-même abandonna sa vie voluptueuse pour veiller au



salut de l'empire, et se départissant de la réserve héréditaire des descendants d'Othman, conférait longuement et fréquemment avec ses ministres et les ambassadeurs étrangers. L'agression de la Russie avait rétabli d'une façon inespérée les affaires. Ces populations, que le tsar prétendait protéger, se souciaient médiocrement de sa protection, en présence des dispositions conciliantes du gouvernement turc. En Moldo-Valachie, les hospodars n'étaient pas favorables à l'occupation russe qui, malgré les assurances doucereuses contenues dans le manifeste du prince Gortschakoff, devenait de plus en plus arbitraire. Aussitôt après l'occupation, Gortschakoff intima aux hospodars l'ordre de cesser de payer le tribut à la Turquie, et d'en employer l'argent à solder la dette russe. Les princes Ghika et Stirbey en référèrent au Divan, qui leur enjoignit de quitter immédiatement leurs capitales; mais, reconnaissant bientôt que leur départ allait livrer les provinces à la domination russe, il les autorisa à demeurer à condition qu'ils trouveraient un moyen détourné de payer le tribut. Ne pouvant contenter les deux parties, craignant la Russie et ne voulant pas se déclarer rebelles à leur suzerain légitime, les hospodars abdiquèrent. En attendant des ordres précis de Saint-Pétersbourg, Gortscha-

koff prit les rênes du gouvernement à Bucharest, et délégua à Jassy le prince Ouroussoff. Nicolas envoya le baron de Budberg, avec le titre de commissaire plénipotentiaire et extraordinaire. Les populations danubiennes auxquelles on avait promis, au moment de l'occupation, de respecter leurs lois et usages, furent soumises au plus cruel despotisme. Un général menaça de pendre sans jugement tout membre du conseil qui se permettrait la moindre critique contre les actes de l'armée ou de la diplomatie russe. L'arrivée du baron de Budberg ne changea rien à ce système, et le parti libéral moldo-valaque envoya en Occident une note protestant contre l'occupation, et exprimant le vœu des habitants de vivre sous l'autorité ottomane. En Serbie, la destitution de M. Garachanine, ministre dévoué à la Porte, dont Mentschikoff avait exigé le renvoi, produisit une impression assez défavorable pour que Nicolas crût urgent d'envoyer à Belgrade, M. de Fonton, avec le titre de commissaire extraordinaire de la puissance protectrice, chargé d'effacer, par tous les moyens possibles, la mauvaise impression produite par la destitution de Garachanine. Ni les intrigues de Michel Obrénovitch, protégé russe et prétendant au trône du prince Alexandre, ni les protestations de M. de



Fonton, qui assuraient aux Serbes un avenir brillant s'ils consentaient à rompre avec le sultan, ne réussirent à calmer la défiance que le despotisme de Nicolas avait éveillée dans la presqu'île des Balkans. Les Serbes restèrent fidèles à leur souverain, et s'ils ne lui envoyèrent pas de contingent (ce qui aurait été trop exiger), ils observèrent la plus stricte neutralité, avec d'autant plus d'empressement, que le sultan, sur le conseil de lord Sttratford Redcliffe, publia un firman par lequel il s'obligeait à leur conserver, dans tous les cas, les avantages spécifiés par les traités antérieurs passés avec la Russie. Ces petites nationalités, imbues de l'esprit d'affranchissement infiltré dans la pensée du monde, préféraient vivre sous la loi d'un maître faible, obligé de suivre les conseils des puissances civilisées, que de se jeter dans les bras d'un potentat, dont la volonté, après la victoire, n'eût cédé devant aucune considération. Le pacha d'Égypte, quoique mécontent, remplit fidèlement son devoir de vassal. A la première demande de la Porte, il fit équiper une flotte et envoya à Constantinople un corps auxiliaire de quinze mille hommes, commandé par un de ses meilleurs généraux, Sélim-Pacha. Assurée du concours des puissances occidentales, et des vassaux naguère hostiles, la

Turquie se trouvait en état de soutenir une lutte qui paraissait au-dessus de ses forces.

Grèce.

Le royaume de Grèce, où les dissensions intestines et les préoccupations religieuses faisaient trêve devant les événements politiques, espérant tirer profit de la conflagration qui se préparait, s'apprêtait à y jouer un rôle. Les populations chrétiennes de la Macédoine et de l'Épire s'agitaient, et les Grecs ne dissimulaient pas leurs sympathies pour ce mouvement. A la fin de 1853, l'attitude prise par le cabinet d'Athènes devint tellement agressive que la France et l'Angleterre crurent nécessaire de lui envoyer un premier avertissement.

Russie.

Les regards de l'univers étaient tournés vers Saint-Pétersbourg, et cette anxiété fut la dernière satisfaction donnée à Nicolas I[er]. Malgré son attitude jupitérienne, le tsar souffrait cruellement et les tristes pressentiments qui l'assiégeaient laissaient des traces profondes sur son visage. Au commencement de l'année, il joignait une santé de fer à une prestance juvénile, et présidait avec majesté aux destinées du monde entier. A la fin de la même année, triste et courbé, il était en proie à une irritation perpétuelle, car



il avait sondé la profondeur de l'abîme où son incommensurable orgueil l'avait précipité. Ce n'est qu'après avoir jeté le gant à l'Europe qu'il daigna se rendre un compte exact de ses propres ressources. La situation intérieure de la Russie était déplorable. Le régime de compression intellectuelle et morale avait porté ses fruits. La servilité avait engendré la démoralisation. Ces courtisans, si bassement flatteurs, si dévoués en paroles, n'avaient eu qu'un but : s'enrichir aux dépens du Trésor. L'abus de confiance se pratiquait, en Russie, sur la plus vaste échelle. Les troupes étaient mal armées, mal équipées ; les routes impraticables ; la flotte en mauvais état. Une nuée de fonctionnaires, dont le plus honnête méritait les galères, avaient tout désorganisé. Ce titan, dont un froncement de sourcil faisait trembler l'Europe, vit avec effroi qu'il ne pouvait pas, dans l'éventualité d'une guerre avec la Turquie, masser sur le Danube un corps d'armée suffisant pour prendre l'offensive. Sa flotte de la mer Noire, si formidable sur le papier, n'oserait pas — Mentschikoff l'écrivait au tsar — soutenir le premier choc des flottes d'Occident. Nicolas ne voulait pas plier devant les circonstances. La conduite de ses agents dans les principautés en était une preuve éclatante. Ne consentant pas à re-

connaître que les idées avaient marché, et que son despotisme lui aliénait les populations du Danube, il n'acceptait aucun compromis. Toutefois, se rendant compte peut-être, au fond, combien un système de mystères et de mensonges était impraticable au XIXe siècle, il haussait mélancoliquement les épaules à l'explosion du patriotisme, qui, au moment où on apprenait la protection dont l'Occident couvrait la Turquie, se traduisit par une levée de boucliers volontaire. Le peuple russe, trompé par les bulletins officiels des premiers engagements, croyait marcher à une conquête facile, à la délivrance des frères opprimés, et se préparait à courir à la frontière pour combattre l'infidèle.

« — Nous arriverons à Constantinople avant » les ennemis d'Occident ! Mène-nous-y, notre » père ! » criaient les populations enthousiasmées; et tous, nobles, marchands et paysans demandaient à s'engager, à former des bataillons de volontaires *(Opoltchenic)*. Mais Nicolas ne se nourrissait pas d'illusions; il savait que cette foule indisciplinée ne pourrait tenir contre une armée régulière; que ce serait une honte de plus; que d'ailleurs son empire manquait de moyens de communication, et que les armées d'Occident seraient à Constantinople avant lui. Heureusement,



on était à l'entrée de l'hiver; il accepta les dévouements particuliers, mais il prit prétexte de la rigueur de la saison pour retarder le départ des volontaires. Cette situation fausse l'alarmait cependant. Tout en activant de tous ses moyens, dont il constatait avec colère l'insuffisance, les préparatifs nécessaires à la guerre qui lui paraissait inévitable, il prescrivait à sa diplomatie de reprendre les négociations.

« — Sans cesser un instant, ajoutait-il, d'avoir » égard à la dignité de la couronne, qui doit » primer toute autre considération ! »

Personne n'osait lui répondre :

« — Même celle de la grandeur du pays, Sire ? »

Il est vrai que c'eût été risquer beaucoup pour ne rien obtenir. On raconte que Nicolas avait encouragé la verve des rimailleurs, qui s'évertuait à l'envi, excitée par l'attitude menaçante des puissances occidentales, à ridiculiser ces peuples jadis si humbles. Il avait souri à ce dicton du peuple russe, qui, comptant sur sa force numérique, prétendait étouffer sous ses bonnets les envahisseurs du territoire. A la fin de 1853, il changea de gamme, et, s'entretenant à ce sujet avec un haut fonctionnaire connu pour sa modération, il dit :

« — Nous avons trop de confiance en nous-
» mêmes ! Le peuple doit comprendre que rien
» ne s'obtient facilement. Il faudrait le lui en-
» seigner ! D'ailleurs, tout peut s'arranger ! Il
» est inutile d'exciter l'opinion. Une guerre est
» toujours une extrémité redoutable ! Quant à
» moi, je désire la paix, et je vois avec regret
» que mon peuple s'y résoudrait difficilement !

» — En effet, Sire, répondit le fonctionnaire,
» enhardi par ces confidences. La paix vaudrait
» mieux... car si, ce qu'à Dieu ne plaise, un suc-
» cès éclatant ne venait pas couronner nos ef-
» forts, l'impression produite... »

Nicolas l'interrompit vivement.

« — Vous croyez que nous serons battus !

» — Non, Sire, Dieu m'en garde ! Mais il faut tout prévoir.

» — Tout, excepté la honte !... Penser cela !
» c'est d'un mauvais Russe, monsieur ! Vous ne
» m'avez pas compris ! Je désire épargner le sang
» de mes sujets. Mais je ne céderai jamais et ne
» supporterai certes pas l'insolence des étrangers.
» Si l'Europe veut s'éviter les malheurs d'une
» guerre longue et sanglante, qu'elle songe à
» sauvegarder ma dignité ! Allez, monsieur, et
» souvenez-vous de cet entretien où vous avez
» eu la témérité de préjuger de mes intentions ! »

Un homme du caractère de Nicolas, habitué depuis un quart de siècle à voir tout plier devant lui, ne pouvait subir aucune influence, et toute tentative pacifique devait désormais échouer près de lui.

Suède et Nor

Le projet de réformes constitutionnelles repoussé derechef par les Chambres, on fit trêve à Stockholm aux discussions intérieures, pour diriger l'attention du parlement vers les affaires d'Orient, auxquelles, par suite de sa position géographique, le royaume de Suède et de Norvège était obligé, qu'il le voulût ou non, de prendre une part active. La navigation dans la mer Baltique, les détroits des deux Belt, Sund, Skagerrak et Kattégat, qui font communiquer cette mer avec l'Océan, se trouvaient aux mains des puissances scandinaves: la Suède et le Danemark. Nicolas avait ouvert des négociations, dans le but de contracter une alliance avec un voisin qui avait depuis un siècle eu tant à souffrir de la Russie. Ces négociations échouèrent. La Suède proposa au Danemark de s'unir pour une déclaration de stricte neutralité. Il était cependant peu probable que cette attitude pût être observée en cas d'une conflagration générale, et alors il n'était pas douteux que la Suède ne se rangeât du côté des puissances occidentales.

Tout en acceptant la déclaration de neutralité, Nicolas, qui prévoyait le moment d'une rupture, se renferma vis-à-vis de la Suède dans cette réserve hautaine qu'il affectait d'opposer à quiconque lui déplaisait.

Danemark.

Le Danemark accéda à la proposition suédoise, et se déclara strictement neutre dans la question d'Orient. Cependant une circonstance récente, où le libéralisme scandinave, en effrayant le tsar, l'avait porté à sacrifier les intérêts de son protégé à ceux de l'absolutisme, avait laissé une triste impression au Danemark qui penchait visiblement du côté de l'Occident, dont il était évident qu'il embrasserait le parti, le jour où il serait obligé de choisir. Quant à la situation intérieure, elle n'était rien moins que satisfaisante. Dès le 10 janvier, le roi s'aperçut que les Chambres ne consentiraient jamais à ratifier ses engagements avec les puissances allemandes, et prononça leur dissolution. Les collèges électoraux, convoqués pour le 20 janvier, renvoyèrent les mêmes députés au parlement, dont la session fut ouverte le 17 mars. Le gouvernement échoua auprès de ces Chambres sur la question de succession au trône et sur d'autres questions dans lesquelles il se croyait engagé envers les puissances garantes. Le 20 avril,



les Chambres furent à nouveau dissoutes, et le roi, après avoir accepté la démission du ministère qui n'approuvait pas cette dissolution, appela à la présidence du conseil M. Œsted, du parti du *Hellstatt* (principe de l'intégrité de la monarchie). La raison principale du refus de ratification du nouvel ordre de succession au trône était la protestation du tsar Nicolas, qui, on s'en souvient sans doute, revendiquait ses droits à la couronne danoise, au cas d'extinction de la ligne masculine de la dynastie appelée à régner. Le parlement craignait qu'il ne se présentât dans l'avenir telle éventualité où la couronne danoise pût être réunie à la couronne russe et ne voulait pas voter une loi favorable à cette réunion. Frédéric VII, s'associant aux appréhensions patriotiques des représentants du pays, s'adressa aux puissances garantes pour obtenir une déclaration portant que la succession au trône de Danemark, devenue, par le fait du traité de Londres, une affaire européenne, ne pouvait devenir vacante, sans que toutes les puissances signataires du traité fussent appelées à l'établir sur de nouvelles bases. Les cabinets ayant consenti à cette déclaration, le ministère la présenta aux Chambres dont le patriotisme fut rassuré, et qui votèrent la loi de succession telle qu'elle était présentée par la cou-

ronne. Un gros problème était résolu, mais la situation n'en restait pas moins embrouillée. Le roi avait promis aux Allemands diverses réformes, plus impopulaires les unes que les autres. M. Œrsted, obligé de présenter des projets antipatriotiques, accusé d'absolutisme, y perdit sa popularité. Une démonstration eut lieu à la Bourse de Copenhague; de nombreux électeurs signèrent une adresse au roi, en le priant de changer son ministre. Le roi résista et M. Œrsted se trouvait encore au pouvoir à la fin de 1853, mais en conflit déclaré avec les Chambres qui repoussaient systématiquement toutes ses propositions.

Hollande. Si les négociations avec Rome pour le rétablissement, dans les Pays-Bas, de la hiérarchie catholique, amenèrent, à la fin 1852, la chute du ministère Thirbecke, les nouveaux ministres, MM. Van Hult et Curtius, obtinrent des Chambres l'approbation d'un traité, indispensable à la population catholique très nombreuse dans certaines provinces. Mais, en Hollande, la passion ne fait jamais oublier les règles de la prudence. Après un long débat, où les questions soulevées par l'organisation catholique devinrent l'objet d'un examen dans lequel les partis opposés apportèrent la même ardeur, le traité fut, comme nous

l'avons vu, définitivement signé avec le Saint-Siège, dans des conditions favorables à la papauté. La Hollande était un de ces pays heureux que la question d'Orient ne pouvait émouvoir. Elle dut cependant répondre à une communication de la Suède, qui lui proposait d'entrer dans une alliance de neutralité armée avec le Danemark, l'Espagne, le Portugal et les États-Unis. Désirant éviter tout contact direct avec les puissances européennes, et rester à sa place d'État de second ordre, la Hollande déclina la proposition, attendu qu'elle n'avait ni la prétention ni le pouvoir de peser sur les destinées de ses voisins.

Belgique.

La Belgique, sous ce rapport, était mieux partagée encore. Les affaires d'Orient ne la concernaient en aucune façon; le parlement, très occupé des affaires ecclésiastiques et du traité de commerce avec la France, n'y fit même pas allusion. M. de Broukère eut à négocier avec le cardinal archevêque de Malines, et M. Drouyn de Lhuys, afin de ramener à un état plus satisfaisant les relations entre la Belgique, l'Église et la France, relations que le libéralisme patriotique, mais exalté de M. Rogier, avait quelque peu troublées. Vers le milieu de l'année, l'archevêque de Malines tomba d'accord avec le ministère; d'autre

part, on espérait, en poursuivant vivement les contrefaçons, arriver à la signature d'un traité de commerce avec la France.

inde-Bretagne. Le ministère de coalition avait préparé, pour la rentrée des Chambres, les projets de *bills* suivants : 1° *bill* pour autoriser la législature canadienne à disposer des propriétés privées du clergé[1] ; 2° *bill* pour régler le droit de pilotage ; 3° *bill* pour l'émancipation politique des israélites, c'est-à-dire la question déjà pendante et rendue urgente par l'élection de Lionel de Rothschild et de l'alderman Salonenery. Les deux premiers bills furent votés; le troisième, après avoir obtenu une faible majorité à la Chambre des communes, et une forte minorité à la Chambre des lords, fut retiré par le gouvernement, qui reconnut que le préjugé contre les juifs n'était pas suffisamment déraciné. Le parlement passa ensuite à la question

1. Au moment de la guerre de l'Indépendance des États-Unis, de nombreux Anglais protestants avaient émigré au Canada. On leur avait fait des distributions de terrains, en réservant le septième de ces terrains pour les besoins du clergé, auquel le gouvernement anglais avait garanti un minimum de 9000 livres sterling de revenu. L'autonomie obtenue par les colonies, se régissant par leur propre parlement, détermina le Canada à demander à la métropole le droit de disposer de ces terres qui, restées en friche, et formant échiquier avec les terres des propriétaires, nuisaient à l'agriculture.



des convicts. Les colonies ayant obtenu, ainsi que nous l'avons vu, leur autonomie, déniaient à la métropole le droit de leur envoyer le rebut de la société. La découverte des mines d'or, en Australie, rendait urgente une réforme, car beaucoup de prolétaires commettaient des vols dans l'unique but d'obtenir du gouvernement un passage gratuit. Cette question, soulevée par la colonie de Van-Diemen, qui avait refusé de recevoir un transport de condamnés, fut tranchée par un *bill* qui prohibait l'envoi de convicts dans toute autre colonie que l'Australie occidentale, réservée à la déportation provisoire jusqu'à l'établissement d'une colonie pénitentiaire. Le parlement autorisait le gouvernement à employer les condamnés à moins de quatre ans, aux travaux publics dans les arsenaux et dans les pénitenciers. Les discussions sur la prolongation de l'*income-tax* et sur la réforme parlementaire furent renvoyées à la session prochaine, vu la gravité des événements extérieurs.

Le *Foreign-Office*, dont la direction avait été, le 20 février, cédée par lord John Russell à lord Clarendon, fut cité, dès le commencement de la session, à la barre du parlement. L'opposition tory l'interpella d'abord sur les relations avec la France, que les rumeurs propagées par les jour-

naux, représentaient, sinon hostiles, du moins trop tendues au gré des intérêts anglais. M. Disraëli prit prétexte de discours prononcés par un membre du cabinet, sir Charles Woord, président du bureau de contrôle, lequel, en s'adressant à ses électeurs d'Halifax, s'était exprimé, disait-on, en termes ambigus sur l'empereur des Français. Lord Aberdeen répondit avec précision et fermeté. Les relations avec la France étaient amicales, et, en présence des événements de la presqu'île des Balkans, dans la voie d'une entente cordiale. L'opposition attaqua alors le ministère sur l'abus que faisaient les réfugiés politiques de l'hospitalité anglaise, en suscitant des difficultés avec les gouvernements amis. Lord Palmerston, chargé du ministère de l'intérieur, répondit que la Grande-Bretagne accordait une hospitalité très large aux réfugiés politiques, et refusait aux autres gouvernements le droit de limiter cette hospitalité, mais n'entendait pas que les réfugiés en abusassent. On venait de saisir un dépôt d'armes et de matières inflammables dans la demeure de Kossuth, qui serait, pour cette cause, déféré aux tribunaux. Les discussions gravitèrent bientôt autour de la seule question d'Orient, de plus en plus compliquée. Au commencement de l'année, Nicolas, dans ses conversations avec sir Hamilton Sey-

mour, avait fait à l'Angleterre des ouvertures au sujet du partage de l'empire ottoman. « Re- » portez mes paroles à lord John Russell », avait dit le tsar, « et surtout à lord Aberdeen, que » j'ai appris à estimer depuis quarante ans que » je le connais. Dites-lui que je suis tout prêt » à échanger avec lui nos paroles de *gentleman*. » Cette proposition étrange de l'autocrate, sans être accueillie par le gouvernement britannique, lui fit supposer que la question d'Orient se bornerait à une lutte d'influence à Jérusalem entre la France et la Russie. Persuadé que la Russie n'agirait pas sans prendre préalablement l'avis de l'Angleterre, le cabinet de Londres s'abstint de toute démonstration. Le manifeste du prince Mentschikoff et l'entrée des troupes russes dans la Moldo-Valachie ébranlèrent quelque peu cette robuste confiance. Naguère on accusait la France de troubler l'Europe à propos d'une misérable discussion d'étiquette; on reconnut que la question était de la plus haute gravité, et que le prétention de la Russie de protéger officiellement 14 millions de sujets du sultan équivalait à l'annihilation de la puissance ottomane. Tandis que le gouvernement s'attardait dans les ménagements, les *meetings*, où l'on réclamait pour l'Angleterre une attitude franche et énergique, se multipliaient.

On allait même jusqu'à demander une déclaration immédiate de guerre. Le gouvernement avait déjà autorisé sir Stafford Radcliff à disposer de la flotte de Malte, mais il se dérobait dès qu'il s'agissait de renseigner le public sur l'état des négociations entamées. Les lords Malmersbury, Clanricarde, M. Layard, demandèrent en vain aux ministres de s'expliquer catégoriquement sur ce point. Lord Aberdeen s'y refusa. Il affirma que le gouvernement anglais s'opposerait à toute atteinte à l'intégrité de l'empire ottoman; qu'il s'était entendu avec l'empereur des Français à ce sujet; mais que l'occupation des provinces danubiennes ne pouvait être considérée comme un *casus belli;* que l'espoir de maintenir la paix n'était pas entièrement perdu, et que les efforts des cabinets tendaient vers ce but. En effet, au mois d'avril, l'acceptation par Nesselrode de la note de la conférence, l'annonce du départ de Nicolas pour Olmütz et les protestations de la diplomatie russe, pouvaient donner l'espoir d'une solution pacifique, et le maintien de la paix parut même un instant si probable, que M. Gladstone déclara qu'il travaillait à la conversion de la rente, destinée à remédier à la gêne publique. Le discours de clôture fut nettement pacifique. Après avoir exprimé ses regrets des difficultés survenues entre

la Russie et la Porte, le ministre, parlant au nom de la reine, ajoutait :

« L'empereur des Français s'est sincèrement
» uni à Sa Majesté pour apaiser un différend
» dont la continuation pourrait entraîner l'Eu-
» rope dans une guerre générale. D'accord
» avec ses alliés et se reposant sur les efforts
» de la conférence en ce moment réunie à
» Vienne, Sa Majesté a de bonnes raisons d'espé-
» rer la prompte conclusion d'un arrangement
» honorable. »

Les Chambres se séparèrent sur ce discours, laissant le pays confiant dans le maintien de la paix. Quelques jours après, le commentaire, par la chancellerie russe, de la note de Vienne, suivi de la déclaration de guerre de la Porte, et enfin la bataille navale de Sinope, ne laissaient aucun doute sur la solution du différend. La rente anglaise tombait au-dessous du pair, la conversion préparée par M. Gladstone devenait impossible, la flotte anglo-française occupait la mer Noire, et le ministère de lord Aberdeen se trouva dans la nécessité d'agir avec plus d'énergie. Au même moment des grèves d'ouvriers éclatèrent à Londres, Liverpool, Manchester, Preston. Les manufacturiers réussirent, avec beaucoup d'habileté, tout en résistant aux réclamations principales

… meneurs, et à
… dans leurs ateliers à l'ex-
… de Preston, qui dura ju-
… mais ces grèves n'en dévoilaient pas
… dans les classes labo-
… développement des idées

… les Indes, dont les pouvoirs expi-
… demanda au parlement une pro-
… ne l'obtint qu'à
… Le nombre des directeurs
… à dix-huit, dont six
… par le ministre des colonies.
… d'Ava permit à la compagnie de
contracter avec la Birmanie, une paix, dont le
principal … la province
de Pégu. Cependant … paix n'était pas solide.
… devant les
… désavouait en appa-
… stations de … sous
… espoir d'une solu-
… paix parut même
Gladstone déclara
… la rente, des-
Le discours
… près avoir
… ues entre

Les affaires de la dynastie tartare en Chine devenaient de plus en plus précaires. Les Taïpings s'emparèrent de Nankin, et leur puissance devint telle que les consuls européens virent qu'il fallait compter avec eux. Sans se départir de la plus stricte neutralité, les résidents de France et d'Angleterre se rendirent à Nankin dans l'intention de conférer avec Tien-Ti et d'obtenir de lui la protection que les autorités jadis établies par Y-Ching accordaient au commerce. D'autres chefs de bandes, se prétendant généraux de la dynastie des Ming, mais en réalité n'ayant aucunes relations avec Tien-Ti, sillonnaient le pays. Un de ces chefs, Lin, s'empara de Shang-Haï, chassa les mandarins, mais déclara aussitôt que les étrangers n'avaient rien à craindre. Une autre bande occupa la ville d'Amoï, habitée comme Shang-Haï par de nombreux Européens, mais ne réussit pas à s'y maintenir, ayant été presque aussitôt délogée par l'armée d'Y-Ching qui n'eut à enregistrer, en 1853, que ce seul succès. A la fin de l'année, les plus riches provinces de l'Ouest, Fo-Kien et Nankin, étaient au pouvoir des Taïpings. A bout de ressources, le gouvernement tartare s'adressa à ces Européens traités naguère de barbares, et réclama leur intervention. Le souvenir des proclamations hostiles d'Y-Ching,

Asie.

à faire échouer les tentatives des meneurs, et à ramener les ouvriers dans leurs ateliers (à l'exception de la grève de Preston, qui dura jusqu'en 1854), mais ces grèves n'en dévoilaient pas moins une profonde misère dans les classes laborieuses et un inquiétant développement des idées révolutionnaires.

La Compagnie des Indes, dont les pouvoirs expiraient en 1854, demanda au parlement une prolongation de son privilège, et ne l'obtint qu'à certaines conditions. Le nombre des directeurs fut réduit de vingt-quatre à dix-huit, dont six nommés directement par le ministre des colonies. La mort du roi d'Ava permit à la compagnie de contracter, avec la Birmanie, une paix, dont le principal avantage fut l'annexion de la province de Pégu. Cependant, cette paix n'était pas solide. Les populations s'enfuyaient en masse devant les occupants, et le roi d'Ava, qui désavouait en apparence le chef des partisans Meatong, protégeait sous main les rebelles dans leurs incursions sur le territoire britannique. La Compagnie, peu ambitieuse de conquêtes stériles, intima l'ordre au général Godwine de se maintenir dans les contrées annexées, sans marcher en avant. A la fin de 1853, les hostilités n'étaient pas encore suspendues.



Les affaires de la dynastie tartare en Chine devenaient de plus en plus précaires. Les Taïpings s'emparèrent de Nankin, et leur puissance devint telle que les consuls européens virent qu'il fallait compter avec eux. Sans se départir de la plus stricte neutralité, les résidents de France et d'Angleterre se rendirent à Nankin dans l'intention de conférer avec Tien-Ti et d'obtenir de lui la protection que les autorités jadis établies par Y-Ching accordaient au commerce. D'autres chefs de bandes, se prétendant généraux de la dynastie des Ming, mais en réalité n'ayant aucunes relations avec Tien-Ti, sillonnaient le pays. Un de ces chefs, Lin, s'empara de Shang-Haï, chassa les mandarins, mais déclara aussitôt que les étrangers n'avaient rien à craindre. Une autre bande occupa la ville d'Amoï, habitée comme Shang-Haï par de nombreux Européens, mais ne réussit pas à s'y maintenir, ayant été presque aussitôt délogée par l'armée d'Y-Ching qui n'eut à enregistrer, en 1853, que ce seul succès. A la fin de l'année, les plus riches provinces de l'Ouest, Fo-Kien et Nankin, étaient au pouvoir des Taïpings. A bout de ressources, le gouvernement tartare s'adressa à ces Européens traités naguère de barbares, et réclama leur intervention. Le souvenir des proclamations hostiles d'Y-Ching, Asie.

mis en comparaison avec la tolérance montrée par les rebelles, engagea les consuls à garder la neutralité. Ils ne désiraient pas aider à renverser l'ordre de choses établi, mais peut-être réservaient-ils leur secrète sympathie à la nouvelle dynastie. Les Européens s'abstinrent de toute intervention et témoignèrent le même respect pour les autorités sanctionnées par l'un ou l'autre des partis. M. de Bourboulon, ministre de France, se rendit à Nankin auprès des Taïpings, et fut bien reçu par leur mandarin.

Le commodore Perry quitta, en avril, les îles Kiou-Siou, mouilla dans la baie de Yeddo et jeta l'ancre dans la rade de Ouagga. Le taïcoun lui envoya un de ses daïmios les plus importants, pour le prier de quitter les eaux du Japon, en promettant d'envoyer dans quelques semaines la réponse du mikado. Le commodore consentit à s'éloigner, mais annonça qu'il reviendrait dans cinq mois chercher la réponse, ses instructions étant d'essayer, tant que cela lui serait possible, d'obtenir cette réponse par la conciliation. A peine la flotte américaine eût-elle quitté les eaux japonaises, qu'une flotte russe sous le commandement de l'amiral Poutiatine vint mouiller à Nagasaki. L'amiral était chargé d'une mission de l'empereur de Russie.

La question d'Orient eut son contre-coup en Perse et aux Indes. Le cabinet de Téhéran, après de longues hésitations, qui, un instant, inquiétèrent l'Europe, se décida pour la neutralité. On se souvient que les influences russe et anglaise prédominaient en Perse, au préjudice des autres nations européennes. Un conflit entre la Russie et l'Angleterre mettait la Perse dans une situation difficile. Le cas allait probablement se présenter en 1854. Dans cette prévision, la cour de Téhéran, avec cette diplomatie innée chez les Orientaux, affirma dès le premier moment sa neutralité, et rassura les deux cabinets qui craignaient également, au moment du conflit, de la trouver hostile. Dans l'Asie centrale, l'influence russe, qui commençait à se relever de l'échec de l'expédition dirigée contre Khiva par le comte Peroffsky, s'employa à combattre les Anglais, dont les agents ne quittaient presque plus Kaboul. La lutte pouvait éclater même dans ces parages.

Nous avons principalement à enregistrer les efforts persistants déployés par les savants européens pour explorer l'intérieur de l'Afrique. M. Barth réussit à traverser l'Afrique centrale de Kouka à Tombouctou, pénétra dans cette ville mystérieuse et noua des relations avec le roi du Afrique.

pays. M. Vogel quitta Londres à la fin de l'année pour se rencontrer avec Barth, dans la région inexplorée entre le lac Tschad et Tombouctou. Au même moment, un voyageur suédois, M. Andersen, traversait la colonie anglaise du Cap de Bonne-Espérance et arrivait à 2° 56′ de latitude Sud.

Une brillante expédition en Kabylie, commandée par le maréchal Randon, gouverneur général des possessions françaises en Algérie, aboutit à la conquête du territoire des Babas. Les divisions des généraux Bosquet et de Mac-Mahon, après s'être avancées jusqu'aux confins des Beni-Afer, tracèrent la première route stratégique de Djidjelli à Constantine et Sétif. L'annexion de Laghouat, constitué aussitôt en cercle militaire, amena la soumission de la puissante tribu des Beni-M'Zab, qui se reconnurent tributaires de la France. Ces succès inspirèrent aux Marocains un effroi salutaire; leurs incursions sur le territoire français cessèrent entièrement, et Muley-Abd-er-Raman reconnut officiellement au ministre de France le droit de correspondre directement avec lui Une heureuse expédition contre les indigènes de l'archipel des Bissagos, et des postes militaires établis dans le Fouta-Djallon, étendirent considérablement notre influence au Sénégal. Le gouver-

nement prenait à tâche, on le voit, de faire respecter le drapeau français jusque dans les contrées les plus lointaines.

Amérique

Le congrès des États-Unis s'ouvrit aussitôt après l'installation du président Pierce et du nouveau cabinet[1]. La seule discussion importante eut pour objet l'esclavage. Le congrès fut saisi de cette question : un état nouvellement formé, le Nebraska, avait-il le droit d'autoriser sur son territoire le commerce des esclaves ? Sans souci des meetings abolitionnistes qui ne se passaient pas toujours sans violences, le problème fut résolu selon le principe du compromis de M. Clay, et l'État de Nebraska autorisé à légiférer lui-même à ce sujet. La politique des États-Unis garda ce caractère agressif que les Yankees semblaient avoir adopté dans leurs relations extérieures. Le conflit avec l'Autriche s'aggrava dès les premiers mois de l'année. Un réfugié hongrois, M. Korsta, fut

1. Voici la composition du cabinet démocrate, qui remplaça le ministère Webster :

Ministère des affaires étrangères. . . .	M. LARNELL MARCY.
— des finances	M. GUTHRIE.
— de l'intérieur	M. MAC-CLELLAND.
— de la guerre	M. JEFFERSON DAVIS.
— de la marine	M. JAMES DOBBINS.
— des postes	M. JAMES CAMPBELL.
Attorney général.	M. CALEB CUSHING.

arrêté à Smyrne et embarqué de force, par ordre du consul d'Autriche, sur un petit navire de guerre, *le Hussard*, stationné dans le port. Korsta était accusé d'être revenu en Europe, en violation d'un engagement formel, avec des intentions hostiles contre l'Autriche. Les autorités locales s'étant refusées à procéder à son arrestation, le consul autrichien embaucha des hommes sans aveu qui se chargèrent de l'expédition. Le consul d'Amérique réclama pour le prisonnier la qualité de citoyen des États-Unis; le représentant de l'Autriche objecta que Korsta n'était pas encore naturalisé américain. Le commodore Jugenham, commandant le *Saint-Louis*, sloop de guerre de l'Union, stationné à Smyrne, appuya la réclamation de son consul, qui en référa à Constantinople, où le ministre d'Amérique demanda inutilement à l'internonce la remise du prisonnier. Quand on connut à Smyrne le résultat négatif de cette démarche, le capitaine Jugenham fit armer le *Saint-Louis*, et menaça le consul de faire feu sur le *Hussard*, si Korsta ne lui était pas immédiatement remis. Effrayé des conséquences d'une plus longue résistance, le consul consentit à confier Korsta au consul de France. Il en résulta une complication internationale, et comme les Amé-



ricains refusaient toute concession, que l'arrestation de Korsta sur un territoire neutre était en effet illégale, l'Autriche dut céder et, sans recevoir d'excuses pour les menaces du capitaine Jugenham, mettre en liberté Korsta avec cette seule restriction qu'il ne pourrait revenir en Turquie sous aucun prétexte. Cette victoire diplomatique provoqua à New-York beaucoup d'enthousiasme accompagné d'un déluge de caricatures et de pamphlets où l'empereur d'Autriche n'était pas ménagé.

Sur ces entrefaites, l'Espagne accusa le gouvernement des États-Unis de protéger les tentatives contre Cuba, un des membres du nouveau cabinet, M. Cushing, ayant déclaré officiellement dans un banquet, qu'à son avis Cuba devait être acquise *par traité ou par force*. Au commencement de l'année, M. Lowe, gouverneur du Nouveau-Mexique, s'annexa le territoire de Messilla, situé dans l'État mexicain de Chihahua. Le gouvernement mexicain protesta. M. Lowe en référa à Washington, où la validité de cette prétention exorbitante fut reconnue. Le Mexique était en proie à l'anarchie, et il paraissait facile de le dépouiller; mais, pour couvrir cet acte de violence d'une apparence de légalité, les ministres envoyèrent dans la vallée de Messilla un commis-

saire, soutenu par un corps d'armée, dans le but apparent de garantir la neutralité du territoire contesté. Que pouvait le gouvernement mexicain? Se soumettre! Il dut s'y résigner. Le territoire de Messilla fut annexé aux États-Unis, moyennant une indemnité de 10 millions de dollars.

Enhardi par l'occupation de Massilla, croyant à une guerre imminente, un aventurier, le colonel Walker, organisa à lui seul, contre le Mexique, une expédition dans le genre de celle de M. de Raousset-Boulbon. Il fréta un navire, arma et équipa une troupe de deux cents hommes, et, débarqué à La Paz, s'empara de la ville, fit prisonnier le gouverneur, décréta la création d'un nouvel État appelé Basse-Californie, ordonna d'abattre le drapeau mexicain pour le remplacer par celui des États-Unis, et se fit élire président du nouvel État. D'autres aventuriers vinrent le rejoindre, et la Californie devint le théâtre de l'entreprise la plus téméraire, dirigée contre un gouvernement avec la connivence tacite d'un autre gouvernement. Les Mexicains envoyèrent quelques troupes contre Walker, qui, obligé de se retirer sur les frontières, revint à la charge avec des renforts, et, après de nombreux et sanglants combats, s'installa à San-Lucar, où il avait, de sa propre autorité, transféré la ca-



pitale de son État. On ne sait jusqu'où serait allé Walker si la solution de l'affaire de Massilla n'eût forcé l'Union, par une sorte de respect humain, à retirer sa protection à l'envahisseur, qui se vit obligé de fuir, non par crainte des Mexicains, mais parce que la plupart de ses compagnons l'abandonnèrent.

Pour la réussite d'entreprises de ce genre, il fallait un État désorganisé comme l'était le Mexique en 1855. Dès les premiers jours de janvier, don Manuel Arista, désavoué par ses ministres, qui adhérèrent au plan de Guadalajara, abdiqua entre les mains du président de la cour suprême de justice, M. Ceballos. Celui-ci accéda immédiatement au plan de Guadalajara, dont le point essentiel consistait dans la dictature du général Santa-Anna exilé depuis de longues années, et qui, après avoir habité longtemps la Jamaïque, résidait à Carthagène, dans la Nouvelle-Grenade. Les provinces insurgées établirent un accord aux termes duquel les électeurs furent convoqués pour le mois de mars. Il fut convenu en outre qu'on enverrait des messagers à Santa-Anna pour le prier d'accepter la dictature et de se rendre à Mexico. Pendant la période électorale, et en attendant l'arrivée de Santa-Anna, le pouvoir suprême fut confié provisoirement au

général Lombardini. Le 20 avril, Santa-Anna, élu dictateur à une immense majorité, entrait en grande pompe à Mexico. La popularité du vieux soldat de l'Indépendance, du héros de Tampico, comme on l'appelait, était devenue telle, qu'il songea un instant à se faire proclamer empereur. Par décision des Cortès, en vue d'un nouveau *pronunciamiento* parti de Guadalajara, la dictature de Santa-Anna fut élargie au point qu'il eut le droit de se choisir un successeur, et qu'on lui conféra le titre d'Altesse Sérénissime. Aussitôt cet ambitieux, sans aucune capacité administrative ni militaire, reconstitua l'ordre des chevaliers de Santa-Maria de Guadalupe, institué par Augustino Ier, et l'envoya aux souverains de l'Europe. Le rappel des jésuites et les questions d'étiquette le préoccupaient plus que la politique extérieure. Le principal acte de sa dictature fut la conclusion, à la date du 13 décembre, d'un traité avec les États-Unis, dont les détails furent, prétend-on, ignorés de Santa-Anna, et par lequel il recevait une somme de 10 millions de piastres, en retour de la cession d'un territoire considérable. En outre, le traité de Mexico affranchissait les Américains des obligations du traité de Guadalupe, et réglait à leur avantage la question de l'isthme de Tehuantepec, sans rien



obtenir en échange, pas même l'engagement de réprimer les attaques des flibustiers en incursion permanente sur le territoire mexicain.

Les projets de fédération des républiques de l'Amérique centrale n'ayant pas abouti, le Sa.-vador s'en est retiré immédiatement. Celles de Nicaragua et Honduras restèrent seules unies par un lien fictif, qui ne tarda pas à se dénouer à son tour. Le Honduras était en guerre avec Guatémala, dont le président, Carrera, voulait imposer son autorité à ses voisins. Ces escarmouches entre des armées de quelques centaines d'hommes, se réduisant à d'incessantes incursions, à la dévastation des campagnes, et au pillage des villes, sans trancher aucune question, inquiétaient les puissances européennes, car cette partie du territoire américain, indispensable au transit entre les deux Océans, s'imposait de plus en plus à leur attention. Alors, les États-Unis envoyèrent à Nicaragua un plénipotentiaire chargé de convertir les Américains du centre à la doctrine de Monroë, et de leur proposer la protection de l'Union du Nord. Le Honduras envoya à New-York M. Barrundia pour négocier son annexion aux États-Unis. Cette démarche ayant été mal interprétée par les autres républiques, et le Nicaragua ayant menacé le Honduras d'une nou-

velle invasion, les Yankees, avec cette audace et ce mépris du droit des gens qui les caractérisent, envoyèrent un navire de guerre bombarder la ville de San-Juan del Norte, acte qui provoqua l'indignation de toute l'Amérique et même du parti modéré aux États-Unis. A Costa-Rica, la réélection de M. Mora donnait quelques espérances de calme pour l'avenir.

Parmi les républiques de l'Amérique du Sud, le Chili seul a réussi à échapper au désordre. Cet État, qui doit sa prospérité à sa situation géographique et à la sagesse de ses gouvernants, s'appliquait à nouer des relations sérieuses avec l'Europe, par l'inauguration d'une ligne de bateaux à vapeur traversant le détroit de Magellan, à construire des chemins de fer, des voies de communication, à se maintenir en un mot dans la situation prospère que la consolidation du pouvoir de M. Montt lui a créée. Ce fut, en 1853, l'unique gouvernement régulier de cette partie du monde.

Au Vénézuéla, Grégorio Monégas eut à réprimer une insurrection suscitée par don Juan de Llamossa, gendre du célèbre général Paz, chef du parti conservateur. Pendant toute l'année, l'État de Vénézuéla fut en proie aux horreurs de la guerre civile. L'insurrection, malgré les succès du frère du président, Tadéo Monégas, ne suc-



comba que sous l'épouvantable tremblement de terre qui réduisit en cendres, en juillet, la ville de Cumana, son principal rempart. Les représailles démocratiques duraient encore à la fin de l'année, malgré une amnistie dérisoire que Grégorio Monégas octroya en décembre.

L'expiration des pouvoirs de don Hilario Lopez ne changea en rien la situation de la Nouvelle-Grenade. Le premier acte du nouveau président Olando, inférieur en capacité à son prédécesseur, fut la proclamation de la plus étrange constitution qu'un pays eût jamais vue, conçue dans un esprit démagogique, et qui soumettait à l'élection, non seulement les députés des Cortès, les présidents et les officiers municipaux, mais les gouverneurs de provinces, les procureurs, les magistrats, les consuls. Cette constitution démocratique amena le premier échec de la démocratie. Les pouvoirs du congrès expiraient en mai. Les élections donnèrent le résultat le plus inattendu. Les conservateurs, qui depuis quatre ans étaient complètement annihilés, réunirent un nombre important de suffrages; ils eurent la majorité au Sénat, une importante minorité dans la Chambre des représentants, des juges, des procureurs, des consuls en quantité; enfin, un conservateur fut, à l'inexprimable colère des

démagogues, élu gouverneur de Bogota. Le général Olando, stupéfait, recourut pendant les élections aux mesures les plus vexatoires, mais le coup n'en était pas moins porté à son autorité, et la session de 1854 s'annonçait grosse d'événements intérieurs.

A la suite d'insultes faites à M. de Montholon, le gouvernement français envoya dans les eaux équatoriales une petite escadre qui vint mouiller en vue de Guayaquil. Cette démonstration suffit pour décider le général Urbina à envoyer immédiatement ses excuses au commandant français; petite humiliation qui donna à réfléchir aux démocrates équatoriens sur la nécessité d'une plus grande courtoisie envers leurs voisins. Par un traité de paix et d'alliance conclu avec le Pérou, à l'instigation des États-Unis, les deux pays s'engagèrent réciproquement à s'opposer à la formation, sur leur territoire, de toute expédition tendant à troubler leur tranquillité respective. Les Yankees ne négligeaient aucune occasion d'augmenter leur influence en Amérique en prêchant la doctrine de Monroë, l'évangile des démocrates américains.

Le Pérou et la Bolivie étaient en guerre. Au commencement de l'année, le Pérou, infesté d'une certaine monnaie de cuivre, exigea de la Bolivie



la suppression d'une émission contraire aux traités. Pour toute réponse, le général Belzu expulsa brutalement de Chiquisaca le chargé d'affaires péruvien. Le général Echénique répondit à ce procédé par l'occupation du fort Cabija, l'unique débouché commercial de la Bolivie. Belzu envahit le territoire péruvien, dévasta les campagnes, et, après avoir brûlé trois villes, Zépéta, Pomata et Jali, repassa la frontière en menaçant de revenir l'année prochaine si Echénique était encore au pouvoir. Or, pendant ce temps, Echénique luttait contre une révolte intérieure fomentée par le plus riche marchand de guano du Pérou, M. Elias, devenu l'ennemi du gouvernement à la suite de tripotages financiers. A la fin de 1853, le Pérou était en proie à la guerre intérieure et à la guerre étrangère.

La situation des États de la Plata n'était pas moins triste. Le congrès réuni à Santa-Fé ouvrait ses travaux et Urquiza, après avoir constaté que Buénos-Ayres ne voulait décidément pas y envoyer des députés, investit la ville révoltée, — par terre avec toute son armée, et par mer avec une flottille dont il avait confié le commandement à un commodore de la flotte de l'Union du Nord. Buénos-Ayres envoya des propositions de paix qu'Urquiza rejetait avec hauteur, quand le commodore

américain passa subitement aux insurgés moyennant une somme de 24 millions que, assure-t-on, la ville de Buénos-Ayres lui fit compter. Alors les représentants de la France et de l'Angleterre essayèrent de négocier un arrangement, accepté par Urquiza découragé, mais qu'à leur tour les insurgés refusèrent. Au mois de juillet, les chaleurs devinrent torrides, une maladie contagieuse ravagea le camp des assiégeants et des désertions nombreuses s'ensuivirent. Urquiza fut obligé de s'embarquer secrètement sur un navire de l'Union, qui le transporta dans sa province d'Entre-Rios. Les treize États confédérés n'acceptèrent pas la décision que voulut leur imposer Buénos-Ayres, et maintinrent Urquiza à la tête de leur Confédération. Buénos-Ayres se déclara indépendant et, à la mort du gouverneur Pinto, le remplaça par M. Pastor Obligado, qui ordonna aussitôt des représailles contre les partisans de Rosas. On procéda même au jugement par défaut de l'ex-dictateur réfugié en Europe, et qui accueillit cette nouvelle par ces mots : — « Ils écrivent mon histoire et me justifient. » Au congrès de Santa-Fé, les députés des treize provinces continuaient leurs travaux constitutionnels sans se préoccuper de l'absence des députés de Buénos-Ayres. La Confédération argentine se trouva scindée en deux.



M. François Gira, élu président de l'Uruguay, appartenait, chose étrange! — car il faut que tout soit anormal dans ces pays de l'imprévu — au parti vaincu des *blanquillos*, auquel appartenait aussi Oribe, retiré dans ses propriétés de la frontière brésilienne et entouré de nombreux partisans. Dès son arrivée au pouvoir, les difficultés devinrent telles, que M. Gira, dont la bravoure ne paraissait pas la vertu dominante, se réfugia, après six mois de présidence, sur le navire français mouillé en rade de Montévidéo, abandonnant la République aux hasards de l'anarchie. Un gouvernement provisoire *colorado*, composé des généraux Lavalleja, Pachéco, et du colonel Florès, remplaça le craintif président qui, après avoir donné sa démission, revint à Montévidéo en simple particulier. Le parti *blanquillo* se réveillant alors, la guerre civile éclata dans toutes les provinces. On chargea le colonel Florès de réduire les insurgés. Quelques jours avant le départ de Florès, le général Lavalleja, son collègue au gouvernement provisoire, malade, s'était retiré dans ses propriétés; Pachéco et Florès restèrent seuls en présence, se défiant l'un de l'autre, se haïssant et se jalousant. Florès quitta Montévidéo, atteignit les insurgés, et leur infligea plusieurs défaites. Pendant son absence, Pachéco

décréta les mesures les plus rigoureuses contre M. Gira et ses partisans, qui réussirent à s'enfuir, mais dont les biens furent mis sous séquestre.

Si le Paraguay, isolé du monde entier, n'a pas vécu de la vie politique et s'il jouissait d'un calme inconnu aux autres républiques, ce calme ressemblait fort à de l'abrutissement. En 1853, le président Carlos Antonio Lopez a tout à coup rompu avec la politique de son oncle Francia. Après avoir autorisé les Paraguayens à quitter leur pays quand il leur plairait, noué des relations d'amitié avec ses voisins, ouvert au commerce français le marché de l'Assomption, il envoya en Europe un plénipotentiaire, le général Francis Solano Lopez, son fils, qu'il accrédita auprès de diverses cours. Sachant combien ses compatriotes étaient façonnés au despotisme, il avait feint pendant quelques années de suivre le système de son oncle pour consolider son pouvoir et ne rencontrer aucune opposition à ses projets. Lopez est certainement une des gloires de l'Amérique. Animé des meilleures intentions, il refusa la présidence décennale qu'on lui offrait à l'expiration de ses pouvoirs, et l'accepta seulement pour trois ans, uniquement dans le but d'achever son œuvre. La France, l'Angleterre, les États-Unis et la Sardaigne s'empressèrent de répondre

aux ouvertures de Lopez en envoyant à l'Assomption des plénipotentiaires qui, ayant reconnu l'indépendance du Paraguay, signèrent avec lui des traités de commerce et de navigation.

Au Brésil, un changement de ministère survenu sans aucune raison grave, peut-être seulement parce que ce ministère, au pouvoir depuis 1848, jugeait lui-même qu'il gouvernait depuis trop longtemps, fut le seul événement important de l'année, M. le vicomte de Parana, chef du nouveau cabinet, proposa, en présence de l'anarchie politique et financière de Montévidéo, de payer le subside annuel accordé à la République de l'Uruguay et supprimé en 1852, par représailles aux difficultés opposées à la délimitation des frontières. Le gouvernement brésilien, résolu à intervenir en Uruguay, voulait cependant employer au préalable tous les moyens de pacification. Le rétablissement du subside fut décidé, et le Brésil prouva une fois de plus, en protégeant la cause de la vraie liberté, combien les gouvernements constitutionnels sont préférables à la démagogie. Les troubles de l'Uruguay menaient le pays à une anarchie complète, et l'intervention brésilienne, acceptée par le parti de l'ordre, à la tête duquel se trouvait M. Gira, pouvait seule préserver cet Etat de la ruine et de l'annexion.

L'orgie funambulesque présidée par Soulouque durait toujours à Haïti.

En 1853 mourut le général Similien, personnage d'ailleurs peu intéressant et célèbre par sa férocité.

Ayant déplu à Faustin Ier, il vivait depuis quatre ans, les pieds enchaînés à un demi-mètre au-dessus du col.

A sa prière d'être délivré de sa chaîne au moins pour quinze jours, parce que ses pieds étaient menacés de la gangrène, Soulouque répondit :

— « Dites-lui qu'il ne s'en inquiète pas, attendu » que lorsqu'ils seront tombés, on l'enchaînera » par le cou. »

Cette longue tyrannie est un des faits les plus monstrueusement caractéristiques de l'histoire du nouveau monde.

Soulouque conclut un traité avec la République dominicaine dont le président Santana essayait de se défendre contre les tentatives des Yankees qui, à Haïti comme dans le reste de l'Amérique, entretenaient des agents chargés d'aplanir les voies à leurs desseins ambitieux.

ustralie. La découverte des mines d'or dans les provinces



de la Nouvelle-Galles du Sud (capitale Sydney) et de Victoria (capitale Melbourne) a donné à l'Australie une grande importance dans les importations coloniales de l'Angleterre.

La Nouvelle-Galles du Sud avait exporté depuis trois ans 120 millions de francs d'or; la province de Victoria 300 millions.

L'émigration était devenue considérable.

Nous avons vu que le gouvernement anglais l'encourageait, en accordant à l'Australie une constitution autonome.

Cette concession fut sanctionnée en 1853 par lord Aberdeen.

Les deux États eurent leur législature propre, et la concentration des convicts dans l'Australie occidentale (capitale Adélaïde), à l'exclusion des autres provinces, assura à ces dernières une prospérité qui ne tarda pas à prendre de larges proportions.

L'histoire de l'année 1853 se présente sous une forme qu'on ne reverra plus dans le courant du siècle. Les peuples et les rois, ébranlés dans leur croyance à l'opportunité de l'ancien ordre des choses, étaient résolus à une guerre, entreprise, non dans le but de le conserver, mais de

savoir s'il devait être conservé. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la Russie seule était sincère dans son désir de conserver l'équilibre, si gravement compromis par la tentative d'intimidation du tsar. Nicolas aurait facilement consenti à revenir au *statu quo*, à condition de recevoir pleine satisfaction pour son amour-propre. Mais, nous l'avons vu, la Russie, à la fin de 1853, se trouvait complètement isolée. A l'exception de la Grèce, dont l'opinion pesait peu dans la balance, la Russie ne voyait autour d'elle que des neutres hostiles à sa politique. La France, l'Angleterre, la Turquie avaient déclaré leurs intentions; l'Autriche les laissait entrevoir; la Prusse hésitait à se retourner contre le tsar, sans cependant dissimuler ses sympathies occidentales; l'Espagne, le Portugal, la Sardaigne, le Pape, la Suède, le Danemark observaient une neutralité malveillante; les vassaux de la Turquie repoussaient un protectorat intéressé. L'Europe souffrait d'un équilibre imposé par la Sainte-Alliance, qui avait fait bon marché des races et des intérêts des peuples, pour sauvegarder uniquement les intérêts dynastiques, souffrance latente déjà traduite en 1848 par des révolutions intérieures qui, n'ayant pas abouti, se transformèrent en un vaste mouvement exté-



rieur, entrepris pour vaincre ce sentiment de malaise, comprimé jusque-là par la crainte de la puissance de la Russie, seule intéressée au maintien de ce faux équilibre. Mais quand le prisme grossissant, qui donnait au tsar l'aspect d'un gigantesque épouvantail, fut brisé, ce sentiment de malaise fit explosion. Les nations voulurent alors connaître les bases de leurs relations futures. Telle fut la vraie raison de cette guerre de Crimée, qui conduisit cinq peuples à s'entre-détruire pour le maintien de l'intégrité d'un État dont ils prévoyaient la décomposition fatale. L'Europe appréciait l'usure de l'ancien système, sans voir par quelle combinaison il pourrait être remplacé. La guerre de Crimée fut la suite inévitable de la révolution de 1848.

D'autre part, la révolution lente et pacifique dont nous avons parlé et qui consistait dans le développement de l'industrie et du commerce, se poursuivait malgré les préoccupations de guerre. L'année 1853 fut consacrée en entier à la construction des chemins de fer, votés par tous les parlements d'un commun accord. Si le mouvement s'arrêta en 1854, ce fut pour reprendre avec plus de vigueur en 1856. La campagne de Crimée

ne l'arrêta pas; elle le ralentit à peine. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, construisaient des chemins de fer, pendant que leurs gouvernements respectifs consacraient leur activité à l'étude des questions industrielles et commerciales. La grève anglaise, dont le principe était certainement l'idée de l'association des travailleurs, germée dans les premières années du siècle; le développement, peut-être exagéré, de la spéculation en France et en Belgique, prouvaient que la révolution reprenait ses droits. Une conflagration générale devait être fatalement le résultat et la sanction de cette aspiration générale. La guerre terminée, et cette guerre n'était qu'un incident, l'histoire de l'Europe entrerait dans une nouvelle phase. D'autres aperçus, d'autres combinaisons, allaient primer les anciennes considérations politiques. Tout le monde était intéressé à cette modification, excepté la Russie. Telle était la cause de son isolement. Il est vrai que, par un concours étrange de circonstances, la seconde puissance belligérante, la Turquie, n'avait pas grand intérêt au renversement de l'équilibre établi, mais la Turquie, combattant pour son existence, ne pouvait pas se livrer à une étude bien approfondie de l'avenir. Elle se laissait traîner à la remorque de

l'Occident, sans autre but que sa propre conservation. Cette attitude passive lui valut, dans la suite, l'indifférence de l'Europe qui, après le remaniement définitif de l'équilibre, abandonna la tradition qui faisait de son intégrité une sorte d'axiome politique.

FIN DU TOME PREMIER

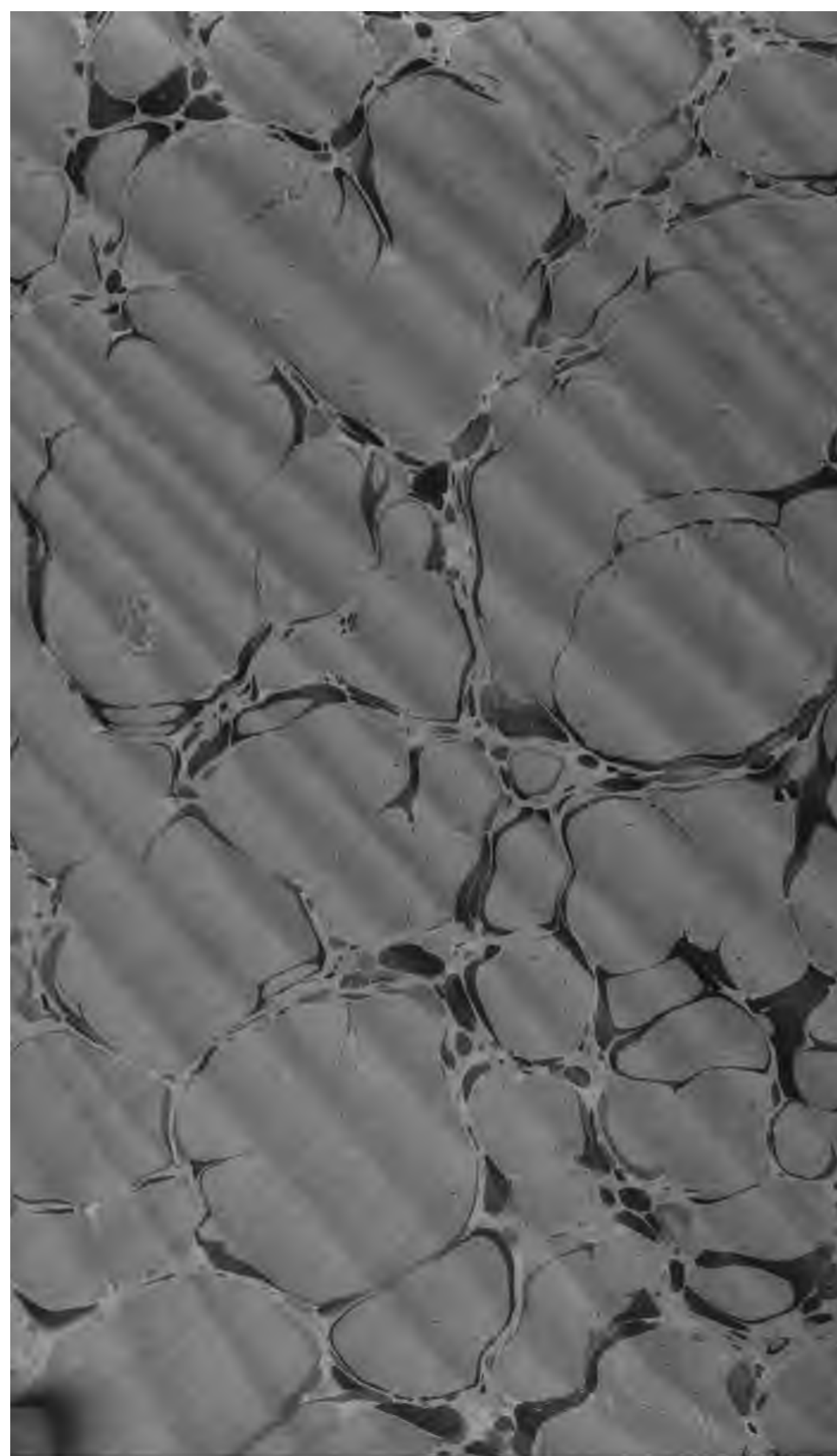
TABLE DU TOME PREMIER



PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX, 20, RUE BERGÈRE. — 25566-12 8.








UNIVERSITY OF MICHIG
3 9015 06385 3520

